



Photo : Sébastien Louvet – BRL Ingénierie

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 FR8212019 « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

Tome 1

Octobre 2014



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 FR8212019 « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

Directive « oiseaux »

Tome 1 : Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation



PRINCIPALES DATES LIÉES A L'ÉLABORATION DU DOCOB

• Étapes	• Dates
• Réunion COFIL 1: installation officielle, désignation opérateur (signature convention cadre)	
• Réunion COFIL 2 : lancement de l'élaboration du DOCOB	30 mars 2012
• Réunion COFIL 3 de validation du Tome 1 Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation	19 mars 2013
• Réunion COFIL 3 pour la validation de la Stratégie de gestion avec Objectifs de gestion et plan d'organisation des groupes de travail (première partie du Tome 2)	2 juillet 2013
• Groupes de travail sur le plan d'action	16 & 17 octobre 2012
• Réunion COFIL 4 pour la présentation du plan d'actions	22 mai 2014
• Réunion COFIL 5 de validation du Tome 2 Plan d'actions et validation du DOCOB final	19 juin 2014
• Validation - date signature rapporteur scientifique, le cas échéant	
• Approbation DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère en charge de l'environnement – DREAL Rhône-Alpes

FINANCEMENTS :

Répartition : 50 % crédits Etat et 50 % crédits Union Européenne via le FEADER, dans le cadre du PDRH 2007-2013

OPÉRATEUR N2000

Communauté de Communes du Pays de Rémuzat

Directeur : Vincent Perlberg

RÉDACTION DU DOCOB

BRLingénierie (mandataire)

ECO-MED

CARTOGRAPHIES

BRLingénierie

ECO-MED

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

BRLingénierie

ECO-MED

RÉFÉRENCE À UTILISER

Communauté de Communes du Pays de Rémuzat, 2012. Document d'Objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues » - Tome 1

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1 - CONTEXTE ET MÉTHODE	3
1.1 LE RÉSEAU NATURA 2000 ET LA DIRECTIVE « OISEAUX »	3
1.2 LE DOCUMENT D’OBJECTIFS	4
1.3 LA CONCERTATION	4
1.4 MÉTHODE POUR LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	5
1.4.1 Méthodologie d’inventaire et de cartographie	5
1.4.1.1 Analyse bibliographique, collecte et compilation des données existantes	5
1.4.1.2 Méthodologie globale des inventaires ornithologiques	5
1.4.1.3 Bilan des prospections	9
1.4.1.4 Méthodologie pour la cartographie des habitats d’espèces	9
1.4.2 Méthodologie d’analyse écologique et de définition des enjeux et objectifs de conservation	13
1.5 MÉTHODE ET CADRAGE INITIAL DU DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE	14
1.5.1 Objectifs du diagnostic socio-économique	14
1.5.2 Cadrage de la présentation générale du site	15
1.5.3 Identification des activités à prendre en compte et des acteurs à interroger	15
1.5.3.1 Approche méthodologique	15
1.5.3.2 Activités à décrire et acteurs à rencontrer ; documents de planification à analyser	15
1.5.4 Protocoles utilisés	24
1.5.4.1 Fiche activité utilisée	24
1.5.4.2 Fiche projet utilisée	25
1.5.4.3 Grilles d’entretien utilisées	25
1.5.5 Enquêtes de terrain et entretiens effectués	27
1.5.6 Cartographie	30
2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE	31
2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE	31
2.1.1 Contexte géographique	31
2.1.2 Contexte physique	33
2.1.2.1 Le climat	33
2.1.2.2 La géologie	33
2.1.2.3 L’hydrologie	34
2.1.2.4 La végétation	34
2.2 ZONAGES DE PROTECTION ET D’INVENTAIRES	35
2.2.1 Les ZNIEFF	35
2.2.2 Sites Natura 2000	37
2.2.3 Sites inscrits	38
2.2.4 Espaces Naturels Sensibles (ENS)	38
2.2.5 Parc naturel Régional des Baronnies Provençales (projet)	41

2.3 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	42
2.3.1 Historique de la région	42
2.3.2 Contexte administratif	42
2.3.3 Situation démographique	43
2.3.4 Bassins d'emplois et dynamiques sectorielles	44
2.3.5 Un accès inégal aux services sur le territoire	46
2.3.6 Perceptions croisées des maires des communes	47
2.3.7 Synthèse socio-économique	47
3 - LE PATRIMOINE NATUREL	49
3.1 CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES GLOBALES DE LA ZPS	49
3.2 APERÇU GÉNÉRAL DE L'AVIFAUNE DES BARONNIES	50
3.3 LES ESPÈCES D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	54
3.3.1 Les oiseaux des milieux rupestres	55
3.3.2 Les oiseaux des milieux ouverts d'altitude	57
3.3.3 Les oiseaux des milieux semi-ouverts	57
3.3.4 Les oiseaux forestiers	58
3.3.5 Les espèces des milieux agricoles en mosaïque	60
3.3.6 Les espèces des milieux rivulaires	61
3.4 LES AUTRES ESPÈCES D'OISEAUX IMPORTANTES	61
4 - LES ACTIVITÉS HUMAINES, LES PROJETS ET LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	65
4.1 ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES RECENSÉES	65
4.1.1 Fiches activités : Description détaillée	65
Fiche 1. Agriculture	66
Fiche 2. Pastoralisme	69
Fiche 3. Gestion forestière	74
Fiche 4. Activité cynégétique	78
Fiche 5. Animation et Observation ornithologique	81
Fiche 6. Randonnée pédestre	85
Fiche 7. Randonnée cycliste et VTT	89
Fiche 8. Escalade	92
Fiche 9. Vol libre	96
Fiche 10. Activités motorisées	100
Fiche 11. Extraction de matériaux	102
Fiche 12. Transport et distribution d'électricité	105
Fiche 13. Survol aérien motorisé	109
4.1.2 Cartes des activités sur et en bordure du site	112
4.2 PROJETS RECENSÉS	117
Fiche 1. Projet de mise au gabarit de la route départementale 94 entre Curnier et Sahune	118
4.2.1 Synthèse des liens entre projets et conservation	121
4.3 ANALYSE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION OU DE GESTION	122
4.3.1 La réglementation sur le site	122
4.3.2 Les documents de planification et de gestion	122
4.3.2.1 La charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales	122
4.3.2.2 Le Plan Pastoral Territorial (PPT) des Baronnies Provençales	124
4.3.2.3 Les documents relatifs à la forêt et à la gestion sylvicole	124

4.3.2.4	Les plans de gestion des espaces naturels sensibles du département	130
4.3.2.5	Le schéma régional éolien de Rhône-Alpes	132
4.3.2.6	Le schéma départemental des carrières de la Drôme	133
4.3.2.7	Le schéma cynégétique de la Drôme	133
4.3.2.8	Le Plan départemental des Sports de nature de la Drôme	134
4.3.2.9	Le Plan national d'Action en faveur du Vautour moine	135
4.3.2.10	Les documents d'urbanisme	137
4.3.2.11	Le Contrat de rivière des Gorges de l'Eygues	138
4.3.2.12	Synthèse de l'articulation des documents de planification avec la conservation des habitats et espèces du site	140

5 - ANALYSE ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE 141

5.1	CARACTÉRISATION DES ESPÈCES D'OISEAUX ET DE LEURS HABITATS D'ESPÈCES	141
5.1.1	Caractérisation des habitats d'espèces	141
5.1.2	Caractérisation des espèces de passereaux et de leurs habitats	145
5.1.3	Caractérisation des espèces de rapaces et de leurs habitats	154
5.1.4	Caractérisation des autres espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats	162

5.2	FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE	165
5.2.1	Interdépendance entre habitats et espèces	165
5.2.2	Bilan sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	169
5.2.2.1	Utilisation des habitats d'espèces	169
5.2.2.2	Définition des cortèges d'espèces selon les habitats utilisés	171
5.2.2.3	Utilisation des habitats par les cortèges d'espèces	172
5.2.2.4	Interrelations entre les facteurs naturels agissant sur les habitats et les six cortèges d'espèces	174
5.2.3	Avifaune migratrice et hivernante	175
5.2.4	Continuités écologiques de la ZPS	176
5.2.5	Interrelations entre la richesse avifaunistique et les activités humaines	177

5.3	ETAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES	183
------------	---	------------

6 - ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION 185

6.1	ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	185
6.1.1	Définition des enjeux de conservation par espèce	186
6.1.2	Bilan des enjeux locaux de conservation	192
6.2	OBJECTIFS DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	193
6.2.1	Analyse des objectifs et de leur niveau de priorité	193
6.2.2	Définition des objectifs de conservation	195
6.2.3	Synthèse et hiérarchisation des objectifs de conservation	200

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES :

Figure 1 : Proportion de grands types d'habitats présents sur la ZPS des Baronnies-Gorges de l'Eygues	49
Figure 2 : Nombre d'espèces d'oiseaux par ordre dans le périmètre de la ZPS des Baronnies-Gorges de l'Eygues	50
Figure 3 : Evolution de la reproduction du vautour fauve dans les Baronnies 1998-2012	51
Figure 4 : Paramètres de reproduction du Vautour moine depuis 2006	52
Figure 5 : Nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire considérées dans la ZPS des Baronnies en fonction des cortèges définis en fonction des habitats de reproduction.....	55
Figure 6 : Localisation de l'activité agricole dans les Baronnies.....	66
Figure 7 : Localisation des unités pastorales utilisées et des unités de gestion collective de l'espace	69
Figure 8 : Répartition des cheptels ovin et caprin sur les communes de la ZPS	70
Figure 9 : Peuplements forestiers dans les Baronnies	74
Figure 10 : Statut des propriétés forestières.....	75
Figure 11 : Localisation des observations ornithologiques	81
Figure 12 : Principaux sentiers de randonnées dans les Baronnies	85
Figure 13 : Principaux sentiers de randonnée VTT dans les Baronnies.....	89
Figure 14 : Sites naturels d'escalade labellisés FFME dans les Baronnies.....	92
Figure 15 : Site d'escalade de Beaume Noire	93
Figure 16 : Site d'escalade de Bellecombres Tarendol	93
Figure 17 : Site d'escalade de Saint-Ferréol-Trente-Pas.....	93
Figure 18 : Sites de décollage, sites d'atterrissage et zones fréquentes de vol libre sur la ZPS ou à proximité directe.....	96
Figure 19 : Panneau d'information à destination des parapentistes à Baume Noire	97
Figure 20 : Site de décollage équipé en toile de jute	97
Figure 21 : Identification de zones ornithologiques à éviter pour le survol sur le site internet de Lou Ventoun et sur le forum du club local.....	97
Figure 22 : Réglementation relative au vol libre	98
Figure 23 : Localisation des carrières dans la ZPS et à proximité directe	102
Figure 24 : Itinéraires d'atterrissage à vue de l'aérodrome de la Motte Chalancon	110
Figure 25 : Localisation du projet de mise au gabarit de la RD94	118
Figure 26 : Localisation précise du projet routier entre Curnier et Sahune.....	120
Figure 27 : Enjeux environnementaux en forêt.....	128
Figure 28 : Les espaces naturels sensibles potentiels de la Drôme	130
Figure 29 : Spots nature identifiés dans la Drôme concernant la ZPS des Baronnies – Gorges de l'Eygues	135
Figure 30 : Etat de conservation du Vautour moine avant le Plan national de Restauration de 2004 puis après en 2008	136

Figure 31 : Structures intercommunales de gestion des cours d'eau sur la ZPS.....	138
Figure 32 : Fréquences de représentation des habitats d'espèces sur la ZPS des Baronnies-Gorges de l'Eygues selon la typologie retenue	141
Figure 33 : Fréquence de présence des espèces patrimoniales de passereaux relevées sur les 51 points d'écoute (en rouge les espèces de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »).....	146
Figure 34 : Représentativité des habitats présents sur les 51 points d'écoute (tampon de 150 mètres autour du point d'écoute)	147
Figure 35 : Caractérisation des habitats présents sur les points d'écoute de présence du picidé et des six passereaux patrimoniaux de la ZPS des Baronnies.	148
Figure 36 : Nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en fonction des 14 habitats d'espèces considérés dans la ZPS des Baronnies.....	169
Figure 37 : Nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en fonction de l'importance des 14 habitats d'espèces (habitats principaux versus habitats secondaires) considérés dans la ZPS des Baronnies.....	170
Figure 38 : Proportion d'espèces des six cortèges en fonction des habitats	172

TABLEAUX :

Tableau 1 : Types physiologiques des habitats.....	11
Tableau 2 : Habitats agricoles et zones urbaines et périurbaines.....	11
Tableau 3 : Caractérisation des habitats des rapaces sur la ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues »..	12
Tableau 4 : Description simplifiée des sensibilités écologiques liées à l'avifaune ayant justifié le classement en ZPS.....	17
Tableau 5 : Rappel de l'intensité et de l'influence des activités de la ZPS des Baronnies décrites par le FSD	20
Tableau 6 : Détail des activités à traiter et des pratiques favorables ou défavorables associées	21
Tableau 7 : Acteurs à rencontrer	23
Tableau 8 : Liste des acteurs rencontrés en face à face (les entretiens collectifs sont surlignés en gris).....	27
Tableau 9 : Liste des acteurs contactés par téléphone.....	29
Tableau 10 : Liste des acteurs interrogés via des questionnaires.....	30
Tableau 11 : Principales caractéristiques des ZNIEFF présentes sur la ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues »	36
Tableau 12 : Autres sites Natura 2000 présents en tout ou partie sur la ZPS « Baronnies-Gorges de l'Eygues »	38
Tableau 13 : Communes concernées par la ZPS et effectifs des populations entre 1968 et 2009	43
Tableau 14 : Couverture en équipements sur les cantons de Buis-les-Baronnies, Rémuzat et Nyons	46
Tableau 15 : Cortège des milieux rupestres	55
Tableau 16 : Cortège des milieux ouverts d'altitude.....	57
Tableau 17 : Cortège des milieux semi-ouverts	57
Tableau 18 : Cortège des milieux forestiers.....	58
Tableau 19 : Cortège des milieux agricoles en mosaïque	60
Tableau 20 : Autres espèces d'oiseaux « importantes » de la ZPS des Baronnies.....	62

Tableau 21 : Évolution de la SAU et du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 (sur l'ensemble des communes concernées par la ZPS)	67
Tableau 22 : Principaux sites d'escalade sur la ZPS et à proximité directe	92
Tableau 23 : Productions maximales autorisées pour les carrières incluses dans la ZPS ou à proximité directe.....	102
Tableau 24 : Etat des documents d'urbanisme dans les communes concernées par la ZPS en janvier 2012	138
Tableau 25 : Objectifs prévisionnels du contrat de rivière des Gorges de l'Eygues [non validés à ce jour].....	139
Tableau 26 : Résultats généraux concernant les sept espèces de passereaux patrimoniaux de la ZPS des Baronnies recensées par la méthode des points d'écoute.....	145
Tableau 27 : Grille synthétique de lecture des zones de distribution par espèce	166
Tableau 28 : Interrelations entre les cortèges d'oiseaux et les facteurs naturels	175
Tableau 29 : Interrelations entre les cortèges d'oiseaux et les activités humaines	177
Tableau 30 : Détermination de l'état de conservation des espèces	183
Tableau 31 : Définition des enjeux de conservation par espèce.....	186
Tableau 32 : Tableau synthétique présentant les différentes espèces de la ZPS selon la hiérarchisation de leur enjeu local de conservation.....	192
Tableau 33 : Importance des facteurs défavorables pour les six cortèges d'espèces de la ZPS, pondérée par l'importance des enjeux espèces à l'intérieur de chaque cortège	193
Tableau 34 : Importance des facteurs défavorables à la conservation de chaque espèce à enjeu, pondérée par l'importance de ces enjeux	194
Tableau 35 : Importance des facteurs défavorables à la conservation sur la ZPS	195
Tableau 36 : Hiérarchisation des grands objectifs de développement durable définis sur la ZPS des Baronnies	200

CARTES :

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 Baronnies-Gorges de l'Eygues.....	31
Carte 2 : Zones de protection et d'inventaires présents sur et à proximité directe de la ZPS.....	39
Carte 3 : Périmètre de projet du Parc naturel régional des Baronnies-Provençales	41
Carte 4 : Collectivités territoriales concernées par le site Natura 2000	42
Carte 5 : Carte des activités pratiquées sur le site Natura 2000	113
Carte 6 : Carte de l'activité agricole sur le territoire	114
Carte 7 : Carte du statut foncier des Forêts sur la ZPS.....	115
Carte 8 : Carte du pastoralisme.....	116
Carte 9 : État des procédures d'urbanisme des communes du site Natura 2000 en janvier 2012.....	137
Carte 10 : Carte des habitats d'espèces	141

PHOTOS :

Photo 1 : Paysage caractéristique de Gorges dans les Baronnies.....	32
Photo 2 : Paysage agricole dans les Baronnies.....	45
Photo 3 : Vautour fauve	51
Photo 4 : Couple de Vautours moines dans les Baronnies.....	52
Photo 5 : Vautour percnoptère	53
Photo 6 : Gypaète barbu	56
Photo 7 : Martinet à ventre blanc	56
Photo 8 : Aigle royal	56
Photo 9 : Grand Duc d'Europe.....	56
Photo 10 : Faucon pèlerin	56
Photo 11 : Vautour percnoptère	56
Photo 12 : Monticole de roche.....	56
Photo 13 : Vautour fauve	56
Photo 14 : Bruant ortolan.....	57
Photo 15 : Pipit rousseline.....	57
Photo 16 : Alouette lulu	58
Photo 17 : Pie Grièche écorcheur.....	58
Photo 18 : Fauvette orphée.....	58
Photo 19 : Fauvette pitchou.....	58
Photo 20 : Bondrée apivore	59
Photo 21 : Chouette de Tengmalm	59
Photo 22 : Engoulevent d'Europe.....	59
Photo 23 : Circaète Jean-le-Blanc.....	59
Photo 24 : Pic noir	59
Photo 25 : Vautour moine	59
Photo 26 : Petit duc scops	60
Photo 27 : Torcol fourmilier	60
Photo 28 : Caille des blés.....	60
Photo 29 : Milan noir.....	61
Photo 30 : Troupeau ovin à Châteauneuf de Bordette	70
Photo 31 : Gestion naturelle de l'embroussaillage sous verger, Châteauneuf de Bordette.....	70
Photo 32 : Maison des Vautours à Rémuzat – projection d'un film documentaire.....	82
Photo 33 : Photographes amateurs sur le rocher du Caire à Rémuzat	82
Photo 34 : Groupe de vautours au-dessus du charnier de Saint-May	82
Photo 35 : Panneau d'information sur les Vautours au rocher du Caire à Rémuzat	82
Photo 36 : Cyclistes.....	89
Photo 37 : Ligne d'escalade sur le site de Baume Noire	93
Photo 38 : Parapentes en vol	96
Photo 39 : Randonnée en moto trial en Drôme Provençale	100

Photo 40 : Protecteur de ligne secondaire rigide.....	106
Photo 41 : Balises anti-collision « Firefly ».....	106
Photo 42 : Rivière et sa ripisylve	173
Photo 43 : Oliveraie.....	173
Photo 44 : Zone agricole en mosaïque.....	173
Photo 45 : Pinède	174
Photo 46 : Pelouse ouverte arborée	173
Photo 47 : Pelouse sèche d'altitude.....	173
Photo 48 : Falaise	173
Photo 49 : Vignoble.....	174
Photo 50 : Champ de blé.....	174

ABRÉVIATIONS

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ADEM : Association Départementale d'Economie Montagnarde
AFP : Association Foncière Pastorale
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
AOP : Appellation d'Origine Protégée
CNA : Comité National Avifaune
Docob : Document d'Objectifs
ENS : Espace Naturel Sensible
ERDF : Electricité Réseaux Distribution France
FFME : Fédération Française de Montagne et d'Escalade
FFVL : Fédération Française de Vol Libre
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
FSD : Formulaire Standard de Données
GR : Grande Randonnée
IGP : Indication Géographique Protégée
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
ONF : Office National des Forêts
PDESI : Plan Départemental Des Espaces, Sites et Itinéraires
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNA : Plan National d'Action
POS : plan d'Occupation des Sols
PPRDF : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
PPT : Plan Pastoral Territorial
RTE : Réseau de Transport d'Electricité
RTG : Règlement Type de Gestion
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDENS : Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
SIC : Site d'Importance Communautaire
SIDREI : Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure
SIDRESO : Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule
SMBP : Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
SMIAA : Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Aménagement de l'Aygues
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Introduction

Les Baronnies et ses gorges de l'Eygues ont été classées, au titre de la Directive Oiseaux - directive 79/409/CEE - du 2 avril 1979, abrogée et remplacée par la directive 2009-147/CE du 30 novembre 2009, comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) le 25 avril 2006 par arrêté ministériel.

Ce classement répond à l'intérêt ornithologique du site en intégrant dans son périmètre les secteurs de reproduction des principaux rapaces présents connus à la date de classement : Vautour fauve, Vautour moine, Vautour percnoptère, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir et Grand-duc d'Europe. Le Gypaète barbu fréquente régulièrement le site mais aucune nidification n'a encore pu y être observée.

Les espaces vitaux de certains de ces rapaces, notamment des Vautours, débordent quant à eux de plusieurs dizaines de kilomètres des limites du site.

Le site est également exploité par de nombreuses espèces de passereaux, dont l'existence est liée à la présence de milieux ouverts : Engoulevent d'Europe, Bruant ortolan, Pie-Grièche écorcheur, Alouette lulu, Pipit rousseline, Pipit spioncelle, Martinet à ventre blanc...

Au total actuellement, douze espèces figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux fréquentent le secteur et se reproduisent sur le site : Aigle royal, Alouette lulu, Bruant ortolan, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Vautour fauve, Vautour moine, Vautour percnoptère.

1 - CONTEXTE ET MÉTHODE

1.1 LE RÉSEAU NATURA 2000 ET LA DIRECTIVE « OISEAUX »

NATURA 2000 : LE RÉSEAU DES SITES EUROPÉENS LES PLUS PRESTIGIEUX

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), au titre de la directive 2009-147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite directive « Oiseaux » ;
- Des zones spéciales de conservation (ZSC), au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite directive « Habitats ».

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 regroupe 27 000 sites pour les deux directives (MEDDE, octobre 2011), qui couvrent au total 96 millions d'hectares soit 18 % du territoire européen. Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages.

Natura 2000 en France

Le réseau français Natura 2000 comprend 1 753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain, soit 6,9 millions d'hectares au total (MEDDE, octobre 2011) :

- 1 369 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats ;
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

L'AMBITION DE NATURA 2000

Natura 2000 est un outil de gestion et de conservation du patrimoine naturel. Son objectif est donc de conserver la biodiversité à l'échelle européenne, par des actions de valorisation, d'entretien, de protection et de conservation des habitats naturels et des espèces remarquables. Natura 2000 se décline en une démarche locale à échelle humaine, proche des enjeux environnementaux et des enjeux socioéconomiques qui caractérisent et différencient chaque site.

Ce réseau contribue à l'objectif général d'un développement durable. Son but est de favoriser le maintien de la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles à l'échelon local ou régional.

Le réseau Natura 2000 n'a donc pas pour vocation de créer des sanctuaires de nature mais vise au contraire à intégrer les activités humaines et le développement des territoires à une politique de préservation du patrimoine naturel local. L'adhésion des acteurs locaux à cette démarche constitue une condition importante de réussite de Natura 2000 à long terme. C'est pourquoi la France a choisi d'élaborer pour chaque site Natura 2000 un document d'objectifs, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (article L. 414-2 du Code de l'environnement).

*L'ambition de Natura 2000 est de **concilier les activités humaines, le développement des territoires et les engagements pour la biodiversité** dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.*

1.2 LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le Docob est élaboré de façon concertée avec les acteurs du territoire (élus, services de l'état, chasseurs, agriculteurs, éleveurs, forestiers, etc.), par le biais d'instances de concertation telles que le comité de pilotage et les groupes de travail. Il s'agit d'un document d'orientation de référence propre à chaque site pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il définit :

- Les enjeux et orientations de gestion,
- Un programme d'actions ou de mesures,
- Les modalités de mise en œuvre des mesures de gestion et actions de conservation,
- Les dispositions financières associées.

Il est établi à l'initiative et sous la responsabilité de l'État. Il est arrêté par le Préfet et peut faire l'objet d'une transmission pour information à la Commission européenne. Il est une étape indispensable en vue de l'intégration de chaque site dans le réseau Natura 2000. Il doit être un outil de référence et une aide à la décision pour l'ensemble des acteurs des sites Natura 2000 concerné.

Le Docob se présente sous la forme de plusieurs documents :

- TOME 0 : le document de « compilation des études préparatoires au DOCOB » ;
- TOME 1 : le document « diagnostic, enjeux et objectifs de conservation » ;
- TOME 2 : le document « plan d'action » ;
- ANNEXES : fiches habitats/espèces, atlas cartographique, comptes-rendus, plan et documents de communication et de concertation, etc. ;
- NOTE DE SYNTHÈSE : synthèse du DOCOB en 40 pages maximum, comportant la grille de vérification de la cohérence du DOCOB

1.3 LA CONCERTATION

La concertation au sein des sites Natura 2000 s'effectue au travers de différents outils de concertation et d'information. Pour l'élaboration du DOCOB de la Z.P.S. des Baronnies – Gorges de l'Eygues, les outils suivants ont été retenus :

- Comités de pilotage ;
- Groupes de travail thématiques ;

- Réunions publiques d'information ;
- Réunions techniques de suivi.

1.4 MÉTHODE POUR LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

1.4.1 Méthodologie d'inventaire et de cartographie

Cette première phase repose sur le diagnostic de la situation actuelle. Il sera basé en premier lieu sur l'inventaire de l'existant afin de dresser un état des lieux précis du site concerné (espèces et habitats d'espèces). A partir des résultats de cet état des lieux, une analyse écologique sera proposée. Elle permettra d'établir les bases nécessaires aux choix de gestion et aux inventaires de terrain à réaliser.

1.4.1.1 Analyse bibliographique, collecte et compilation des données existantes

Tous les documents susceptibles d'apporter des renseignements utiles à la compréhension du fonctionnement des habitats d'espèces et des espèces, à leur cartographie et à leur caractérisation, ont été consultés et utilisés tout au long de l'expertise.

La première étape a consisté à rassembler les données préexistantes auprès des associations locales, notamment la « Ligue pour la Protection des Oiseaux Drôme » et « Vautours en Baronnies ». D'un point de vue ornithologique, ces associations possèdent la quasi-totalité des données sur les espèces présentes dans la ZPS. Leur ancrage local et la mobilité de leurs membres et bénévoles ont, en effet, permis d'accumuler un nombre important de données depuis de nombreuses années. Ainsi, les secteurs historiques de présence des espèces et leurs effectifs nous ont été fournis.

La LPO Drôme réalise des inventaires ornithologiques depuis de nombreuses années dans le département et possède donc des données sur les espèces locales. Elle gère notamment la campagne STOC-EPS (Suivi Spatio-Temporel des Oiseaux Communs) dont plusieurs points d'écoute sont situés dans le périmètre de la ZPS. Par l'exploitation de sa base de données ornithologiques, l'association nous a permis de disposer de toutes les informations nécessaires à l'analyse écologique sur la majorité des espèces d'intérêt communautaire.

Quant à l'association « Vautours en Baronnies », elle nous a fourni ses données sur la reproduction des trois espèces de vautours. Ces données nous ont permis d'obtenir une excellente connaissance des populations et des problématiques liées à leur conservation.

La participation de ces deux associations a contribué à l'état des lieux des populations d'espèces d'intérêt communautaire en mettant en forme les données.

Cette analyse bibliographique a ainsi permis de :

- Rassembler les informations existantes (données scientifiques récentes) sur les principales espèces et habitats d'espèces ciblés ;
- Identifier les secteurs à enjeu de connaissance sur lesquels devront être privilégiés les inventaires ;
- Programmer finement les prospections de terrain 2012.

1.4.1.2 Méthodologie globale des inventaires ornithologiques

Les prospections de terrain 2012, réalisées au sein du périmètre de la ZPS, se sont concentrées sur la mise à jour des données en ciblant :

- Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire mentionnées dans le Formulaire Standard de Données du site ainsi que celles définies lors de la phase bibliographique ;

- Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire identifiés à partir d'un travail de photo-interprétation et de la campagne de terrain (définition des habitats au niveau de chaque point d'écoute).

ESPECES NON CONCERNEES PAR LES INVENTAIRES DE TERRAIN

L'état des lieux bibliographique des connaissances sur les espèces a permis de mettre en évidence les secteurs géographiques et les espèces présentant des lacunes de connaissances. Ainsi, au cours de cette phase de travail, des campagnes d'inventaires de terrain ciblées ont été proposées.

Pour plusieurs espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux inscrites dans le FSD de la ZPS, aucun inventaire de terrain spécifique dans le cadre de l'élaboration du DOCOB n'a été réalisé. Il s'agit, soit d'espèces bien connues et régulièrement suivies, pour lesquelles une simple synthèse bibliographique sera réalisée, soit d'espèces rares et occasionnelles sur la ZPS :

- Espèces dont l'état de connaissance est jugé satisfaisant, nécessitant seulement une synthèse bibliographique couplée à l'intégration des données des suivis annuels :
 - Aigle royal ;
 - Vautour fauve ;
 - Vautour moine ;
 - Vautour percnoptère.

Les populations de Vautours sont en effet suivies par l'association locale « Vautours en Baronnie ». Ainsi, leurs populations et problématiques de conservation sont bien connues. De même, l'Aigle royal est suivi depuis des années par des bénévoles de la LPO Drôme.

- Autres espèces : Petit-duc scops, Martinet à ventre blanc. Cependant, il n'a pas paru pertinent de consacrer du temps de terrain à ces deux espèces, peu représentatives des difficultés de conservation locales.
- Espèce ayant seulement nécessité une synthèse bibliographique et dont les données sont issues des associations : Grand-duc d'Europe.

ESPECES CONCERNEES PAR LES INVENTAIRES DE TERRAIN

Pour les espèces d'intérêt communautaire suivantes, des prospections spécifiques ont été réalisées entre les mois de mai et juin 2012 :

- Rapaces diurnes : Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Milan noir.
- Passereaux chanteurs : Bruant ortolan, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Torcol fourmilier, Fauvette orphée, Caille des blés, Engoulevent d'Europe.

Hormis les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire listées ci-avant, un certain nombre d'espèces a été pris en compte lors des inventaires de terrain (prospections ciblées) et des analyses en découlant. La plupart de ces espèces peuvent être qualifiées de « bio-indicatrices » de certains milieux. Elles ont été prises en compte au même niveau que les espèces DO1 et EMR¹. Il s'agit des espèces suivantes :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| • Autour des palombes ; | • Monticole bleu ; |
| • Bruant fou ; | • Pipit spioncelle ; |
| • Grand Corbeau ; | • Tarier des prés ; |
| • Guêpier d'Europe ; | • Traquet motteux ; |

¹ Espèce DO1 : espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux ; Espèce EMR = espèce migratrice régulière. Oiseaux non cités à l'annexe I de la directive « Oiseaux » effectuant de longs déplacements entre leurs zones de reproduction et leurs zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection Spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par ces espèces

- Hirondelle de rochers ;
- Traquet oreillard.
- Huppe fasciée ;

QUATRE METHODOLOGIES COMPLEMENTAIRES EMPLOYEES

La surface à prospecter étant importante (périmètre de plus de 12 000 ha), elle n'a pas pu être couverte en intégralité lors des campagnes de prospection de terrain effectuées en 2012. De plus, certains secteurs du massif des Baronnies sont très difficiles d'accès (e.g. peu de sentiers, relief très fort, végétation impénétrable). Ainsi, le travail amont de bibliographie sur lequel ont été axés les inventaires a été primordial avant de débiter les inventaires de terrain.

Enfin, compte-tenu du nombre relativement important d'espèces à rechercher et de la grande variété d'exigences écologiques spécifiques, plusieurs méthodologies d'inventaire ont été employées au cours de cette étude. Les différentes méthodologies sont développées ci-dessous.

Points d'écoute diurnes

Afin d'évaluer des variations de populations (en termes de répartitions et d'effectifs), des points d'écoute ont été réalisés pour les passereaux chanteurs. Ces points d'écoute permettent d'obtenir des données standardisées et comparables dans le cadre d'un suivi à long terme.

Au vu de la physionomie de la zone d'étude, la localisation des points d'écoute a été fixée en fonction de la mosaïque d'habitats et répartie sur l'ensemble de la zone d'étude. Les points d'écoute n'ont pu être effectués de manière homogène et aléatoire sur l'ensemble de la ZPS. En effet, le relief, le faible nombre de voies d'accès dans certains secteurs (sentier ou chemin) et la végétation souvent impénétrable (garrigue ou boisement dense) ne permettent pas d'accéder sur tous les sites en un laps de temps raisonnable. Ce biais aurait pu être compensé par une diminution du nombre de points d'écoute, une matinée de terrain ne permettant de réaliser qu'un ou deux points sur des sites peu accessibles. Cependant, nous avons opté pour la réalisation d'un nombre de points plus important et, en conséquence, une hétérogénéité géographique des relevés.

Ces points ont donc été disposés de manière semi-aléatoire de façon à être facilement accessibles à pied comme en voiture et que le déplacement d'un point à l'autre soit relativement aisé. Au vu des espèces ciblées (passereaux chanteurs des milieux ouverts principalement) et de l'importance des boisements sur le périmètre de la ZPS, la localisation des points d'écoute a tout d'abord été fixée par analyse sur orthophotoplans. Tous les secteurs ouverts ont été échantillonnés. La localisation exacte des points a ensuite été réajustée en fonction de la réalité du terrain. Au total, 51 points d'écoute diurnes ont ainsi été disposés sur l'ensemble de la ZPS. Chaque point a été numéroté et géoréférencé.

Le protocole utilisé est basé sur la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance ou IPA (Blondel, 1975). Cette méthode est particulièrement recommandée pour l'inventaire des oiseaux nicheurs sur des sites de superficie moyenne à grande (minimum 100 ha).

Afin de répondre aux impératifs de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 et aux spécificités du site (surface du site, délais), la méthode du protocole IPA a été adaptée. Les points d'écoute ont été effectués au cours de la période de nidification (avril à juillet principalement). Dans notre cas d'étude, sur chaque point d'écoute, l'observateur reste stationnaire pendant 10 minutes exactement. Durant ce laps de temps, il note tous les oiseaux contactés (vus ou entendus), posés ou en vol. Toutes les espèces sont identifiées et dénombrées (comptabilisation des contacts d'individus différents). Cela permet de relever scrupuleusement l'ensemble des individus des différentes espèces (qui donnera une idée de l'abondance de l'espèce), ainsi que la nature de l'observation (type de contact : cri, chant, vu ; individu contacté : mâle chanteur ou non chanteur, femelle, couple, individu isolé, groupe, juvénile non émancipé). Une attention particulière a été requise par rapport aux doubles comptages éventuels, notamment dans le cas de fortes densités locales. Ce travail a été effectué très tôt le matin pour contacter les passereaux chanteurs (pendant les 3 à 4 heures qui suivent le lever du jour) pendant la période maximale d'émission du chant territorial. Deux sessions d'écoute ont été menées sur chaque point d'écoute, l'une en mai et l'autre en juin.

Une extrapolation du nombre de couples sur l'ensemble de la zone d'étude sera réalisée dans un second temps grâce à la cartographie des habitats d'espèce.

En parallèle, les habitats présents sur le point d'écoute ont été décrits sur un rayon de 150 m autour de celui-ci (distance de détectabilité de la majorité des chants d'oiseaux) pour traiter les habitats favorables à l'espèce par la suite. Ainsi, une « fiche habitat » a été renseignée par l'expert ornithologue pour chacun des points réalisés. Cette fiche a permis de décrire très sommairement les habitats présents au niveau du point d'écoute et de ses alentours. Ces informations permettent de corréliser une espèce à un type d'habitat, voire de pouvoir estimer une évolution de ces habitats dans le cadre d'un suivi à long terme (cf. Annexe 2). Seules les espèces utilisant les habitats du point d'écoute (perchées, posées à terre, en parade, chants) seront prises en compte pour corréliser une espèce avec un type d'habitat. Les espèces observées uniquement en vol ne seront pas considérées dans l'analyse. Les points n'ont pas toujours pu être positionnés sur des secteurs avec 1 seul habitat homogène, ce qui induit un biais dans la méthode de caractérisation des habitats d'espèce.

Transects ou itinéraires échantillon aléatoires

Lorsque l'observateur s'est rendu d'un point d'écoute à un autre (et donc d'un secteur géographique à un autre) ou lorsqu'il a emprunté des routes et chemins non compris dans les zones prédéfinies à inventorier, il a systématiquement noté les contacts des espèces ciblées. Cet échantillonnage est considéré comme « aléatoire » car il ne fera pas l'objet d'une planification temporelle et spatiale préalable. Toutefois, les données récoltées permettent d'obtenir et de capitaliser des informations complémentaires.

Ces itinéraires aléatoires n'ont pas été géoréférencés car ils ont été très évolutifs en fonction des contraintes d'accessibilité et de pénétrabilité du milieu, de visions des zones à prospecter, etc., et l'observateur a pu être amené à en changer à plusieurs reprises au cours d'une prospection afin d'optimiser sa recherche.

Points d'écoute nocturnes

La campagne de points d'écoute nocturnes a été organisée sur deux sessions le 07 juin et le 30 juillet 2012. Les 11 points d'écoute nocturnes réalisés ont été orientés en fonction des habitats présents. Cette campagne a permis d'inventorier l'Engoulevent d'Europe, espèce crépusculaire nécessitant un programme spécifique. Des prospections centrées sur les habitats favorables en début de nuit et en utilisant la repasse ont donc été réalisées.

Points d'observation fixes

Des recherches ciblées par point d'observation fixe ont été réalisées pour les rapaces diurnes (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Milan noir). Ces prospections ont été réalisées dans des milieux favorables aux rapaces les mêmes jours que les points d'écoutes mais durant l'après-midi. Au total, 19 points d'observation fixes ont été réalisés.

Ce type de méthode permet d'optimiser les prospections pour les rapaces. Des points panoramiques ou spots, offrant une vue dégagée à l'ornithologue, ont été déterminés à partir des informations spatiales transmises par Vautours en Baronnies. Il s'agissait notamment de la localisation des aires ou secteurs de nidification connus ou soupçonnés du Faucon Pèlerin, du Milan noir, du Grand-duc d'Europe et du Circaète Jean-le-Blanc.

Les observations, à partir de ces points, ont permis d'identifier les mouvements de rapaces, de noter les axes de déplacement et les comportements typiques (passages de proie, piqués, comportements de chasse, etc.). Ces points ont permis, d'une part, de dresser une liste d'espèces fréquentant le site et, d'autre part, d'orienter l'observateur vers des sites potentiels de nidification. En fonction des potentialités, la recherche des sites de nidification a été minutieusement effectuée dans les secteurs où la présence d'un couple était suspectée.

1.4.1.3 Bilan des prospections

Entre le mois de mai et de juillet 2012, 12 jours de terrain ont été effectués, toutes prospections confondues (points d'écoute diurnes et nocturnes, transects, points d'observation). Ces 12 jours ont essentiellement été réalisés sous forme de journées complètes (en matinée, les points d'écoute diurnes et transects, durant l'après-midi, les points d'observation fixes et transects et en soirée, les points d'écoute nocturnes).

Les dates sont les suivantes : 7, 9, 10, 11, 14 mai et 5, 6, 7, 8 et 12 juin 2012 ainsi que le 30 juillet 2012 (Engoulevent).

Ainsi, par rapport à la superficie totale de la ZPS (12 481 ha), la pression a été d'environ 1 jour de prospection pour 1 000 ha. Pour le protocole points d'écoute, la pression a été de 1 point d'écoute (diurnes et nocturnes compris) pour 201 ha.

1.4.1.4 Méthodologie pour la cartographie des habitats d'espèces

Un « habitat d'espèce » correspond au milieu de vie d'une espèce : là où elle naît, se reproduit, grandit, se nourrit. Le terme, qui peut porter à confusion, peut être remplacé par le terme « zone de distribution de l'espèce », celle-ci pouvant être effective ou potentielle (DIREN PACA, 2007).

D'une manière générale, la localisation des habitats d'espèces des oiseaux d'intérêt communautaire sur le site d'étude a été réalisée par une approche physiognomique sur l'intégralité de la ZPS.

La cartographie de l'ensemble des habitats d'espèce dans la zone d'étude a été effectuée par deux méthodes parallèles :

- Photo-interprétation sur orthophotoplans ;
- Description des habitats présents au niveau de chaque point d'écoute avifaune (rayon de 150 mètres) lors de la campagne de terrain 2012.

Le référentiel des habitats a été défini en partie par rapport aux habitats présents sur les points d'écoute. En effet, lors de la campagne de terrain du printemps 2012, les habitats présents sur chaque point d'écoute ont été décrits dans un rayon de 150 m autour de celui-ci. Ce rayon correspondant à la distance de détectabilité de l'espèce.

Les principaux textes régissant la politique communautaire et nationale pour la préservation de l'avifaune d'intérêt communautaire rappellent l'impératif de raisonner, pour la mise en œuvre de mesures de conservation, à partir de la définition des habitats naturels fréquentés par les oiseaux visés par l'annexe 1 de la directive Oiseaux.

Les politiques Natura 2000 et nationales sont ainsi fondées sur l'idée de ne pas protéger uniquement les espèces mais de s'attacher à maintenir et à préserver leurs habitats, c'est à dire les milieux dans lesquels elles passent tout ou partie de leur cycle biologique.

Le choix d'une politique Natura 2000 contractuelle, appliquée au niveau national, implique un niveau de définition de ces habitats d'espèces relativement précis, intégrant des données scientifiques (définition des faciès de végétation...) et anthropiques.

La caractérisation de ces habitats d'espèces constitue la base fondamentale de la procédure Natura 2000 pour la mise en œuvre des actions de gestion avifaunistique.

Il est important de noter que s'il existe un référentiel communautaire (nomenclatures Corine Biotoques et EUR27, BISSARDON et al., 1997) pour la caractérisation des habitats d'intérêt communautaire et des référentiels nationaux pour la plupart des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (cahiers d'habitats et cahiers d'espèces animales et végétales), aucun référentiel scientifique national ou communautaire n'existe pour l'avifaune.

De ce fait, un protocole d'inventaire et de caractérisation des habitats d'espèces de l'avifaune d'intérêt communautaire de la ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues » a dû être mis en place.

La photo-interprétation a été réalisée à l'écran sur SIG, à partir des photos aériennes orthonormées (BD ORTHO, IGN© 2010), superposées au fond IGN SCAN25.

La numérisation des polygones d'habitats naturels a été réalisée sous SIG (MapInfo 10). D'une façon générale, les habitats d'espèces ont été saisis à l'écran à grande échelle (1/10 000) pour un rendu final au 1/25 000 (échelle opérationnelle pour la représentation des habitats naturels).

Ainsi la cartographie a été réalisée avec une précision adaptée pour le passage à la gestion conservatoire et permettre l'obtention directe de zooms, sans toutefois surcharger les couches et en affecter la lisibilité.

La caractérisation des habitats d'espèces de l'avifaune d'intérêt communautaire résulte de la corrélation de deux paramètres :

- La caractérisation de la structure de la végétation,
- La définition des exigences écologiques des espèces.

NB : les oiseaux (notamment les passereaux) sont plus sensibles à la structure de la végétation qu'à sa composition floristique, d'où l'importance de ce paramètre.

Pour faciliter la lecture des cartes et le passage à une gestion opérationnelle, les données concernant les habitats d'espèces ont été proposées, quand c'était possible :

- Pour chaque espèce ;
- Selon les phases de son cycle biologique (secteur de reproduction, secteur d'alimentation avec une distinction, si possible, entre les zones avérées et potentielles) ;
- Pour un rendu final au 1/25 000.

Toute continuité d'un habitat d'espèce au-delà des limites de la zone sera représentée afin de tenir compte dans l'analyse des liens fonctionnels du site avec son environnement direct. Ainsi, la surface totale digitalisée est supérieure à la surface de la ZPS.

CARACTÉRISATION DE LA STRUCTURE DE LA VÉGÉTATION

Dans les zones naturelles, la structure de la végétation se définit par le recouvrement au sol et la hauteur de la végétation. L'objectif opérationnel de cette caractérisation de la végétation est donc la cartographie, sur l'ensemble du territoire de la ZPS, du faciès de végétation défini par un taux de recouvrement au sol et une hauteur de végétation donnée.

Deux étapes de travail sont nécessaires :

- La photo-interprétation sur orthophotoplans pour l'identification et la digitalisation d'unités homogènes (couleur, texture, structure...) correspondant aux formations végétales ;
- L'intégration des données dans un Système d'Information Géographique (SIG).

La description de la structure de la végétation s'est basée sur l'identification de grandes formations végétales par photo-interprétation et par vérification sur le terrain. Une journée a été consacrée à cette vérification.

Leur délimitation prend en compte le degré de fermeture de la végétation comme suit :

- Recouvrement en ligneux bas (LB) [$<1,50$ m] : $<10\%$; 10 à 25% ; 25 à 50% ; 50 à 100%
- Recouvrement en ligneux hauts (LH) [$>1,50$ m] : $<10\%$; 10 à 25% ; 25 à 50% ; 50 à 75%, 75 à 100%

La prise en compte des taux et de la nature des recouvrements de chaque strate végétale permet d'identifier dix formations végétales, selon les types d'occupation du sol suivants :

Tableau 1 : Types physiologiques des habitats

Grands types physiologiques des habitats	Intitulé des habitats	Remarques
Habitats naturels	Sol nu	Regroupe certains habitats <u>naturels</u> : éboulis et roubines (pas les labours et routes, villages, etc.). LBC <25 %
	Pelouses ouvertes	LB < 10 % et LH < 10 %
	Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs (LBC)	LB < 50 % et LH < 25 %
	Ligneux bas denses (LBD)	LB = 50 à 100 % et LH < 25 %
	Ligneux hauts clairs (LHC)	LB = 0 à 100 % et LH = 25 à 50 % -
	Ligneux hauts denses (feuillus) (LHD)	LH > 50 %
	Ligneux hauts denses (résineux) (LHD)	LH > 50 % -
	Falaises et vires rocheuses	
	Ripisylves et forêts riveraines	
	Cours et plans d'eau	Lit majeur + lit mineur hors ripisylve, étangs

Les zones agricoles et autres activités humaines ont été différenciées sur la cartographie des habitats en 4 classes :

Tableau 2 : Habitats agricoles et zones urbaines et périurbaines

Habitats agricoles	Cultures annuelles	Regroupe cultures basses (céréales, friches basses, prairies artificielles, etc.)
	Prairies	Prairies de fauche ou pâturées
	Cultures pérennes	Vignes, arboricultures, lavandaies
Zones urbaines et périurbaines	Zones urbaines et périurbaines	Routes principales, hameaux, villages

L'objet de cette cartographie est aussi de révéler l'existence de nombreux faciès d'embroussaillage et de fermeture du milieu (pelouses en cours de fermeture, ligneux bas denses, ligneux hauts clairs). De tels faciès sont récurrents dans ce contexte de moyenne montagne provençale et leur caractérisation peut permettre de mieux cerner les exigences des espèces.

CARACTÉRISATION DES HABITATS D'ESPÈCES

Une fois la cartographie des habitats et les localisations des espèces réalisées, la superposition entre les domaines vitaux et d'activités et les formations végétales cartographiées, permet d'inféoder une espèce à un ou des types d'habitats structurels, tels qu'ils ont été définis pour l'inventaire de la structure de la végétation.

La corrélation entre les localisations de l'espèce et la structure de végétation définit les habitats d'espèces. Les habitats ainsi répertoriés sont les habitats réels et potentiels de l'espèce. Ce résultat permet d'apporter des éléments précis et avérés sur l'utilisation fonctionnelle des habitats par les espèces et de l'extrapoler à d'autres secteurs non prospectés dans le cadre de nos inventaires 2012 ou dans lesquels l'espèce n'a pas été contactée.

Les domaines vitaux sont définis par les aires de reproduction, de nidification, d'envol et d'élevage des oiseaux. Les sites d'activités sont définis par les territoires de chasse des espèces.

L'objectif opérationnel de la corrélation structure/espèces est d'attribuer une espèce à une ou plusieurs formations végétales telles qu'elles ont été définies pour l'inventaire de la structure de la végétation.

Les différences biologiques et écologiques des espèces concernées par la ZPS des Baronnies imposent de scinder les espèces de la ZPS en deux groupes distincts : les rapaces et les passereaux.

Cartographie des habitats d'espèces de rapaces

Le recoupement des domaines vitaux et d'activités établis sur la cartographie des habitats permettra d'inféoder une espèce à un ou des types d'habitats structurels. Les connaissances actuelles sur les rapaces et leurs populations permettent d'établir les habitats d'espèces définis dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Caractérisation des habitats des rapaces sur la ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues »

Habitat	Aigle royal	Bondrée apivore	Chouette de Tengmalm	Circaète Jean-le-Blanc	Faucon pèlerin	Grand-duc d'Europe	Gypaète barbu	Milan noir	Petit-duc scops	Vautour fauve	Vautour moine	Vautour percnoptère
Sol nu	1A			1A						1A	1A	1A
Pelouses ouvertes	1A	1A	1A	1A	1A	1A	1A	2A	2RA	1A	1A	1A
Ligneux bas clairs et pelouses en cours de fermeture	1A	2RA	1A	1A	1A	1A	1A	2A	1RA	1A	1A	1A
Ligneux bas denses	2A	2A	2A	2A	2A	2A			2R		2A	
Ligneux hauts clairs	2A	1A		1A	1A	1A		2A	1RA		2A	
Ligneux hauts denses (feuillus)		1RA	1T	1R	2A				2R		1R	
Ligneux hauts denses (résineux)		1R	1T	1R	2A						1R	
Falaises et vires rocheuses	1R			1A	1R	1R	1(R)D			1RD	1A	1R
Ripisylves et forêts riveraines		2RA			1A	2A		1RA	1RA			1A
Cours et plans d'eau					1A	2A		1A				2A
Cultures annuelles	2A			2A	1A	1A		2A				
Prairies	2A		1A	2A	1A	1A	2A	2A	1A	2A	2A	2A
Cultures pérennes	2A		2A	2A	1A	1A			1RA			
Zones urbaines et périurbaines									1RA			

<p>Légende :</p> <p><u>Information sur l'importance biologique :</u></p> <p>1 : habitat principal ou préférentiel (ou important pour l'espèce)</p> <p>2 : habitat secondaire</p> <p>() : espèce ne se reproduisant pas au sein de la ZPS mais pouvant éventuellement le faire</p>	<p><u>Information sur la fonctionnalité:</u></p> <p>R : reproduction/site de nidification</p> <p>A : alimentation/zone de chasse</p> <p>D : dortoir/reposoir</p> <p>C : corridors, déplacement</p> <p>T : toutes fonctions confondues</p>
---	---

Cartographie des habitats d'espèces de passereaux

Il est très difficile de définir des sites vitaux et d'activités pour les passereaux qui utilisent des territoires imprécis et en superposition, et pour lesquels il reste hasardeux d'inventorier les sites de nidification, difficilement localisables. Ainsi, les habitats d'espèces des passereaux ont été caractérisés par la méthodologie décrite ci-après :

Les données ornithologiques issues des points d'écoute passereaux ont été renseignées sur un tableur, permettant ainsi la création de cartes attributives sous Système d'Information Géographique (SIG) pour chaque espèce contactées et présentant un enjeu sur le site.

Les points où l'espèce étudiée était présente ont ensuite été calqués à la cartographie définitive des habitats.

Afin d'apprécier les habitats d'espèces, une zone « tampon » d'un rayon de 150 mètres a été appliquée sur chaque point d'écoute où l'espèce étudiée était présente. Ce rayon de 150 mètres correspond au territoire approximatif du passereau, ainsi qu'à la distance minimale de détection de son chant. Tous les habitats présents à l'intérieur de ce territoire ont été identifiés et leurs superficies calculées grâce au logiciel MapInfo.

Ces valeurs font ensuite l'objet d'un traitement graphique permettant d'apprécier les habitats préférentiels des espèces présentes sur la ZPS des Baronnies (cf. résultats en Annexe du Docob).

Cette première caractérisation permet donc l'obtention de fréquences d'habitat sur le territoire d'une espèce cible. A partir de ces valeurs, entre autres, les habitats présents sur le territoire de l'espèce sont visualisés et ceux-ci constituent une base de réflexion pour juger des habitats préférentiels sélectionnés par l'espèce. Ils seront ensuite représentés cartographiquement dans le but de cartographier la répartition des espèces sur la ZPS des Baronnies en fonction de la cartographie des habitats. Lorsque cette méthode ne s'est pas avérée pertinente pour diverses raisons, les éléments bibliographiques ont été la base pour sélectionner les habitats préférentiels de l'espèce. En effet, les oiseaux réagissent directement aux conditions biotiques et abiotiques du milieu et à leurs variations et constituent à ce titre de très bons indicateurs de l'état de santé d'un écosystème (Bibby, 2000). Cette cartographie n'est pas une définition fine de la répartition d'une espèce sur la ZPS mais elle constitue un bon aperçu de la localisation des espèces.

En se basant sur cette cartographie et sur des relevés de terrain, il est possible d'obtenir une fourchette d'abondance des espèces sur l'ensemble de la ZPS. Cette fourchette d'abondance permet d'apprécier les réelles potentialités d'accueil de la ZPS des Baronnies pour les espèces patrimoniales. En couplant cette fourchette d'abondance aux exigences écologiques et à l'état de conservation des espèces, une hiérarchisation des enjeux de conservation peut être effectuée.

1.4.2 Méthodologie d'analyse écologique et de définition des enjeux et objectifs de conservation

D'une manière globale, cette deuxième phase de l'étude correspond à l'analyse écologique et fonctionnelle de l'état actuel de la ZPS, portant, entre autre, sur le croisement des caractéristiques biologiques et des caractéristiques socio-économiques du site. En concertation avec la structure porteuse du DOCOB, ECO-MED s'est attaché à définir et hiérarchiser les enjeux de conservation du site, et de décliner ses enjeux en objectifs permettant de garantir la conservation des habitats et des espèces. Sur cette base, ECO-MED proposera et définira les stratégies de gestion, c'est-à-dire les principes de travail permettant d'atteindre ces objectifs.

C'est à partir de la description biologique des espèces, des caractéristiques physiques de la ZPS et surtout des activités économiques et humaines que cette analyse écologique peut être réalisée.

Cette analyse écologique a pour objectif de préciser pour toutes les espèces d'oiseaux ayant motivé la désignation de la ZPS des Baronnies, leurs exigences écologiques, leur état de conservation actuel, leur dynamique ainsi que les facteurs naturels et humains qui tendent à modifier ou maintenir cet état de conservation.

Cette deuxième phase fait donc directement intervenir les résultats de l'étude menée par BRL, concernant le diagnostic socio-économique mené en partenariat avec les acteurs locaux. De même, une large concertation entre les experts écologues d'ECO-MED et ceux de la LPO Drôme et de Vautours en Baronnies a donc été privilégiée dans cette phase de l'étude.

L'analyse écologique et fonctionnelle consiste à décrire avec précision les caractéristiques écologiques du site, au-delà de l'inventaire de base des espèces et habitats d'espèces. Les experts écologues d'ECO-MED s'attachent donc à :

- Décrire les exigences écologiques des oiseaux identifiés ;
- Evaluer leur état de conservation, leur dynamique et les facteurs influençant leur évolution par rapport à un état de conservation favorable.

D'autres points sont aussi développés par les experts, au regard des connaissances biologiques acquises, tels que l'évolution de la richesse biologique du site au cours des dernières décennies, la définition des secteurs actuels remarquables pour les oiseaux ainsi que des éléments précis concernant la fonctionnalité écologique du site.

Une fois réalisés les diagnostics écologique et socio-économique, les ornithologues d'ECO-MED, en étroite concertation avec la LPO Drôme et Vautours en Baronnies, ont pu identifier et hiérarchiser les enjeux de conservation.

L'enjeu local de conservation peut être défini comme « la responsabilité assumée localement pour la conservation d'une espèce (ou d'un habitat) par rapport à une échelle biogéographique cohérente ». Les experts écologues ont ainsi évalué cet enjeu pour chaque espèce du site, sur la base des critères scientifiques suivants :

- Répartition, abondance ;
- Vulnérabilité biologique intrinsèque ;
- Statut biologique (nidification, halte migratoire, etc.);
- Etat de conservation sur le site ;
- Principaux facteurs évolutifs (défavorables/favorables), en précisant leur degré d'importance ;
- Liste rouge régionale pour les oiseaux nicheurs et sédentaires ;
- Degré de vulnérabilité.

Une fois les enjeux de conservation hiérarchisés, les experts écologues peuvent alors fixer les objectifs permettant de garantir la conservation des espèces d'oiseaux (et des habitats d'espèces).

1.5 MÉTHODE ET CADRAGE INITIAL DU DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

1.5.1 Objectifs du diagnostic socio-économique

Les objectifs du diagnostic socio-économique sont multiples :

- Disposer d'une connaissance générale du territoire afin de tenir compte de ses spécificités dans la définition des actions qui permettront d'atteindre les objectifs de conservation, dans une approche développement durable ;
- Identifier, localiser et analyser les pratiques et usages favorables ou, au contraire, défavorables à l'atteinte des objectifs de conservation de l'avifaune ;
- Établir un premier contact avec les acteurs du site, leur présenter la démarche Natura 2000 et les informer du déroulement des principales étapes ;
- Anticiper au mieux l'identification des acteurs à associer aux phases de concertation.

Le diagnostic socio-économique a été élaboré à partir de l'analyse de la bibliographie existante et des informations communiquées par les acteurs locaux lors d'entretiens et d'enquêtes.

1.5.2 Cadrage de la présentation générale du site

La première étape du diagnostic socio-économique du site consiste à acquérir une vision globale des communes du territoire et de saisir les enjeux socio-économiques auxquels elles sont confrontées, indépendamment de la démarche Natura 2000.

Les réalités sociales et économiques des Baronnies sont en effet un point de départ incontournable pour développer une approche développement durable du territoire. Elles seront prises en compte lors des analyses menées en commun entre les volets socio-économique et écologique de l'étude et serviront surtout de base à la définition d'une stratégie de gestion la plus adaptée possible au contexte socio-économique des communes.

1.5.3 Identification des activités à prendre en compte et des acteurs à interroger

1.5.3.1 Approche méthodologique

La deuxième étape du diagnostic socio-économique consiste à identifier les acteurs à rencontrer. Cette identification se fait à partir des cibles de conservation du site, pour limiter les analyses aux activités utiles à l'élaboration du Document d'objectifs. Elle suit l'enchaînement logique suivant :

- Identification des éléments patrimoniaux à conserver (les cibles de conservation) ;
- Identification des sensibilités de ces cibles de conservation (en quoi dépendent-elles du site ?) et identification des menaces et pressions qu'elles soient directes ou indirectes, ou des impacts positifs de certaines activités anthropiques importantes à maintenir ;
- Identification des activités responsables de ces menaces et pressions et évaluation de la prise en compte actuelle des sensibilités écologiques des cibles de conservation ; identification des projets susceptibles d'engendrer de nouvelles pressions ou menaces ;
- Hiérarchisation des activités et projets à prendre en compte, en croisant l'ampleur des menaces avec leur degré actuel de prise en compte ;
- Identification des acteurs à rencontrer pour mieux connaître ces activités et projets et les logiques d'acteurs qui les sous-tendent.

Ces analyses et leur synthèse ont été établies sur la base d'une étude de la bibliographie existante et d'échanges avec les experts du groupement en charge du volet écologique.

1.5.3.2 Activités à décrire et acteurs à rencontrer ; documents de planification à analyser

EXIGENCES ÉCOLOGIQUES DES CIBLES DE CONSERVATION

Le point de départ de l'étude est la mise en évidence de la sensibilité des cibles de conservation du site, c'est-à-dire de son avifaune d'importance communautaire, qui a justifié le classement en ZPS. L'analyse synthétique de ces sensibilités a été réalisée en lien étroit avec les experts du groupement en charge du volet écologique.

Le tableau suivant propose une synthèse simplifiée mais pragmatique, croisant les exigences écologiques de chaque espèce du site et ses sensibilités potentielles qui devront être prises en compte dans le diagnostic.

Tableau 4 : Description simplifiée des sensibilités écologiques liées à l'avifaune ayant justifié le classement en ZPS

	Cibles de conservation*	Localisation	Période de nidification	Exigences écologiques			Sensibilités écologiques potentielles	Commentaire
				Habitats	Proies	Autres exigences		
Avifaune	Vautours	Milieux rupestres pour le Vautour Fauve et le Vautour Percnoptère Milieux forestiers pour le Vautour Moine	- Décembre à août pour le Vautour Fauve et le Vautour Moine - Mars à août pour le Vautour Percnoptère (migrateur)	Aires de nidification : falaises et arbres	Aires de chasse étendues Ressource alimentaire : carcasses de moutons en majorité et de grand gibier (chevreuil, chamois, bouquetins, cerfs)	Tranquillité	Dérangement de l'aire de quiétude Intégrité des milieux Fermeture des milieux Destruction d'individus Collision et électrocution	La principale cause de dérangement des espèces est le bruit (activités de loisirs, activités motorisées, travaux en forêt, tirs de chasse, passage d'hélicoptères). La période la plus critique est la nidification. L'effraiment des oiseaux est également une source de perturbation (peut être causée par les éoliennes principalement). Le maintien de l'activité agro-pastorale est un enjeu important du site en termes de lutte contre la fermeture des milieux et de fourniture de carcasses pour les Vautours. Le prélèvement de grands ongulés par l'activité de chasse peut s'avérer problématique s'il rentre en compétition avec la ressource alimentaire des Vautours.
	Passereaux	Milieux ouverts		Milieux ouverts parsemés d'arbres / Prairies de fauche ou de pâture	chenilles, insectes, scarabées, petits vertébrés, graines	-	Fermeture des milieux Intégrité des milieux	Milieux ouverts menacés de fermeture, (abandon de terres agricoles et de parcours pastoraux, milieux replantés, recultivés). Intégrité des habitats menacée par l'intensification des pratiques agricoles et la diminution du potentiel alimentaire des oiseaux.
	Engoulement d'Europe	Milieux semi-ouverts, semi-boisés		Nichage au sol	Papillons, coléoptères, fourmis	-		
	Faucon pèlerin	Milieux rupestres	Février à juin	Milieux rupestres	Avifaune capturée en vol	Tranquillité	Dérangement de l'aire de quiétude Intégrité et fermeture des milieux Destruction d'individus Collision et électrocution	La fermeture des milieux menace indirectement cette espèce, se nourrissant de proies en partie inféodées aux milieux ouverts
	Grand Duc	Milieux rupestres et forestiers	Décembre à mai	Nidification sur les falaises	Rongeurs, lagomorphes, et de manière moins importante : Coléoptères, oiseaux, rapaces,	Tranquillité	Collision et électrocution Dérangement de l'espèce Intégrité des milieux	
	Circaète Jean le Blanc	Milieux forestiers	Mars à juillet/août	Milieux forestiers	Aires de chasse : milieux ouverts Régime alimentaire : reptiles, invertébrés, petits vertébrés	Tranquillité	Dérangement de l'aire de quiétude Fermeture des milieux Intégrité des milieux	
	Aigle Royal	Milieux rupestres et forestiers	Février à Juillet	Milieux rupestre et forestier	Aires de chasse : milieux ouverts et semi-ouverts Régime alimentaire éclectique (petits passereaux, rongeurs, mammifères de type renard ou chevreuil)	Tranquillité	Intégrité des milieux humides notamment Collisions et électrocution	
	Milan noir	Ripisylves	15 mars à juillet	Nidification dans les ripisylves Milieux humides	Poissons morts, petits vertébrés et invertébrés, rongeurs, ordures ménagères	-	Intégrité des milieux humides notamment Collisions et électrocution	Cette espèce est inféodée aux milieux humides. La gestion des ripisylves apparaît un enjeu.
	Pic noir	Milieu forestiers, notamment îlots de sénescence		Existence de vieux arbres, de bois mort et de cavités	Fourmis et coléoptères prélevés dans le bois	-	Dérangement de l'aire de quiétude Intégrité des milieux forestiers	Pour cette espèce, le dérangement est principalement causé par les travaux forestiers. La gestion durable des peuplements forestiers (diversité d'essences, diversité d'âge de peuplement) apparaît nécessaire pour la conservation de cette espèce.
	Gypaète barbu	Falaises (ne niche pas encore dans la ZPS)		Milieux rupestres	Aires de chasse : milieux ouverts Régime alimentaire majoritaire : restes osseux des carcasses d'ongulés	Tranquillité	Dérangement de l'aire de quiétude Intégrité des milieux Fermeture des milieux Destruction d'individus	
Avifaune en général	Ensemble du site		Espace aérien dégagé Grand territoire de chasse nécessaire pour certaines espèces		-	Collision et électrocution	Remarque : problématique particulièrement importante pour les Vautours, l'Aigle royal et le Milan Noir	
	Aires de quiétude des différentes espèces				Tranquillité (en particulier pendant la nidification)	Dérangement de l'aire de quiétude		

Outre les cibles de conservation directes, il est nécessaire de considérer les **cibles de conservation indirectes que sont les habitats des oiseaux et leurs proies**, afin de garantir le maintien de l'avifaune d'importance communautaire sur le site :

- L'existence d'une mosaïque de milieux (milieux forestiers, rupestres, ouverts, semi-ouverts) favorables aux oiseaux de la ZPS ;
- La présence de proies comme les lagomorphes, présents dans les milieux ouverts et le grand gibier, présent dans les milieux forestiers.

Les sensibilités écologiques potentielles relatives à ces cibles indirectes sont :

- La fermeture des milieux ;
- La perte d'intégrité des milieux.

ANALYSE DES PRESSIONS ET MENACES POTENTIELLES SUR L'AVIFAUNE

Il ressort de ces tableaux **cinq types de pressions et menaces** pour la conservation de l'avifaune d'intérêt communautaire visée par le classement en ZPS du site Natura 2000 « Baronnies – Gorges de l'Eygues » correspondant aux sensibilités potentielles de ces espèces. Plusieurs informations sont associées à ces menaces : leur cause, les activités s'y rapportant, l'impact qu'elles ont sur le site, et enfin, leur prise en compte dans les documents de planification existants.

- Perte de l'intégrité écologique des milieux
 - *Cause* : dégradation de l'intégrité des milieux forestiers (coupes à blanc ou coupes ne maintenant pas les arbres jouant un rôle écologique majeur : anciens, à trou, gros arbres morts, etc.) et des milieux humides ; diminution du nombre de proies disponibles pour l'avifaune (proies vivantes ou carcasses) ; dégradation des falaises ; activités polluantes avec rejets traités ou non dans le milieu naturel, etc.
 - *Activités potentiellement associées* : gestion forestière, chasse, pastoralisme, agriculture, pratiques individuelles, activités économiques (extraction de matériaux).
 - *Documents de planification à étudier* : schéma régional éolien, schéma départemental des carrières, contrat de rivière des Gorges de l'Eygues, documents d'urbanisme, etc.
 - *Pression indirecte potentiellement faible à moyenne sur le territoire mais possible menace forte à moyen terme*. La pression concerne la perte ou la dégradation d'habitats favorables au maintien de certaines espèces d'oiseaux pour leur reproduction et leur recherche en nourriture.
- Dérangement dans la zone de quiétude²
 - *Cause* : zones de quiétude fréquentées pour la pratique de certaines activités, car ce sont des territoires attractifs : forêts, falaises, espaces naturels où l'on vient rechercher une certaine tranquillité, mais parfois aussi, pratiquer des activités susceptibles de déranger l'avifaune (activités motorisées notamment).
 - *Activités potentiellement associées* : randonnées, activités aériennes, escalade, chasse photographique, activités motorisées, chasse, travaux forestiers, carrières, projets d'infrastructures routières et de mises en sécurité des falaises.
 - *Document de planification à étudier* : plans de gestion des espaces naturels sensibles et la charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales, Plan national d'action en faveur du Vautour moine, schéma départemental de gestion cynégétique, documents forestiers, schéma départemental des Sports de nature, etc.
 - *Pression directe potentiellement moyenne à très forte selon le type d'activité* : la pression peut être très forte localement, engendrant des dérangements importants lors des périodes les plus sensibles. Les impacts directs sont dus aux pratiques particulièrement bruyantes ou qui génèrent une grande proximité avec les nids. Des impacts peuvent être anticipés également pour toutes les activités pratiquées à proximité immédiate des sites concernés en période de reproduction et de nidification.

² Zone où une certaine quiétude est nécessaire au cycle de vie des oiseaux, particulièrement pendant leur phase de reproduction, de la nidification jusqu'à l'envol des jeunes.

- Fermeture des milieux
 - *Cause* : historique, diminution du nombre d'éleveurs et d'agriculteurs et diminution des surfaces entretenues sur la ZPS en particulier et sur le secteur en général. Importance du repeuplement par les pins noirs.
 - Activités et documents de planification associés à étudier : agriculture, pastoralisme.
 - *Documents de planification à étudier* : Plan Pastoral Territorial des Baronnies Provençales, plans de gestion des espaces naturels sensibles, Plan national d'Actions en faveur du Vautour moine,
 - *Pression indirecte potentiellement moyenne à forte*. Les milieux ouverts représentent des aires de chasse pour certains rapaces et des habitats pour certains passereaux. La diminution de leur surface représente donc une menace importante pour la survie et le maintien de certaines espèces d'intérêt communautaire dans les Baronnies.
- Collision et électrocution de l'avifaune avec les lignes électriques
 - *Cause / activité associée* : distribution d'électricité par Réseau Distribution France (ERDF) et transport d'électricité par Réseau Transport Électricité (RTE) à proximité de la zone.
 - *Pression directe potentiellement moyenne* sur l'ensemble du site pour toutes les espèces.
- Destruction directe d'individus
 - *Cause* : historique, perception des rapaces comme des espèces nuisibles et dangereuses.
 - *Activités associées* : pratiques individuelles (tirs directs et empoisonnements).
 - *Menace directe potentiellement faible a priori* : aucune étude ou suivi ne permet à ce jour de faire état et de qualifier cette menace, mais elle ne semble plus présente sur le site aujourd'hui.

Il ressort de cette analyse que certaines activités génèrent probablement des pressions directes sur les cibles de conservation du site Natura 2000 « Baronnies - Gorges de l'Eygues », tandis que d'autres induisent éventuellement des menaces indirectes, modérées ou potentielles.

Par ailleurs, ces activités sont prises en compte différemment dans les documents de planification et de gestion des Baronnies comme la charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales ou les plans de gestion des espaces naturels sensibles du département. De surcroît, certains documents concernent seulement certaines espèces comme par exemple le PNA du Vautour moine.

L'analyse socio-économique menée par la suite tiendra compte de l'ampleur des pressions ou menaces dans l'absolu et de leur criticité ainsi que de leur niveau de prise en compte dans les différents documents d'aménagement, de gestion ou de planification du territoire.

SYNTHÈSE : ACTIVITÉS À TRAITER, ACTEURS À RENCONTRER ET DOCUMENTS DE PLANIFICATION À ANALYSER

Le FSD sert de point de départ à l'identification des activités à prendre en compte dans l'analyse.

Tableau 5 : Rappel de l'intensité et de l'influence des activités de la ZPS des Baronnies décrites par le FSD

Activité	Intensité	% de la ZPS	Influence
Abandon de systèmes pastoraux	Elevée	15	Négative
Artificialisation des peuplements	Faible	1	Négative
Replantation forestière	Faible	1	Négative
Ligne électrique	Moyenne	1	Négative
Véhicules motorisés	Elevée	20	Négative
Escalade, varappe, spéléologie	Moyenne	1	Négative
Vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon	Moyenne	2	Négative
Incendie naturel	Faible	5	Neutre

L'analyse des sensibilités et des menaces a permis de lister de manière plus fine et plus complète les activités à prendre en compte. Les acteurs correspondants devront être rencontrés.

Les activités à prendre en compte

Tableau 6 : Détail des activités à traiter et des pratiques favorables ou défavorables associées

Sensibilité écologique potentielle	Pratiques potentiellement défavorables	Activités ciblées	Pratiques potentiellement favorables
Dérangement dans la zone de quiétude <i>(autour du nid, différente selon les espèces)</i>	Pratique de certaines activités potentiellement perturbatrices à proximité directe des aires de quiétude / pratique bruyante	Randonnées pédestre et VTT	Engagement des acteurs dans l'aménagement des sites et la sensibilisation des usagers/visiteurs en faveur de pratiques adaptées à la protection des cibles de conservation Evitement des sites de quiétude, notamment en période de nidification
		Activités aériennes	
		Escalade	
		Activités motorisées	
		Chasse	
		Travaux forestiers	
Observation ornithologique / découverte de la nature			

Sensibilité écologique potentielle	Pratiques potentiellement défavorables	Activités ciblées	Pratiques potentiellement favorables
Fermeture des milieux	Abandon de terres agricoles et de parcours pastoraux	Agriculture	Maintien des activités agricoles et pastorales
		Pastoralisme	

Sensibilité écologique potentielle	Pratiques potentiellement défavorables	Activités ciblées	Pratiques potentiellement favorables
Collision / Electrocutation de l'avifaune	Présence de lignes électriques aériennes non balisées / création de lignes	Transport et distribution d'électricité	Enfouissement des lignes électriques ou, à défaut, installation de balises sur les lignes
	Présence et implantation d'éoliennes		
	Survol militaire	Activités militaires	Evitement des secteurs à enjeux
	Survol civil	Manifestations publiques (ex : Tour de France)	Evitement des secteurs à enjeux

Sensibilité écologique potentielle	Pratiques potentiellement défavorables	Activités ciblées	Pratiques potentiellement favorables	
Intégrité écologique des milieux		Prélèvement de proies par la chasse si concurrence (lapins, grand gibier)	Chasse	Engagement des acteurs en terme de sensibilisation et de pratiques respectueuses des cibles de conservation Gestion conservatoire du petit et du grand gibier
	Général	Pollution, destruction ou fragmentation des milieux	Activités industrielles	Maîtrise des pollutions Implantation de nouveaux sites industriels ou d'infrastructures ne détruisant pas ou ne fragmentant pas des milieux nécessaires aux cibles de conservation
			Nouveaux projets d'infrastructures	
	Milieux ouverts	Utilisation de produits phytosanitaires ou de produits toxiques contre les nuisibles Monocultures intensives	Agriculture Pratiques individuelles	Agriculture extensive, raisonnée, respectueuse des milieux, peu consommatrice en intrants / conservation d'arbres remarquables, de haies, etc.
		Abandon des parcours pastoraux	Pastoralisme	Maintien du pastoralisme sur le territoire
	Milieux forestiers	Coupes à blanc Elimination d'arbres à cavités / morts	Gestion forestière	Modes de gestion forestière adaptés aux enjeux de conservation de l'avifaune Mise en défens contre l'incendie
Milieux rupestres	Dégradation de l'intégrité des falaises	Extraction de matériaux Travaux de confortement de falaises Aménagement et/ou fréquentation excessive ou inappropriée des falaises pour des pratiques sportives	Limitation forte de l'exploitation de matériaux au niveau des falaises Maîtrise des sports en falaise dans les secteurs les plus sensibles (fréquentation et équipement)	

Sensibilité écologique potentielle	Pratiques potentiellement défavorables	Activités ciblées	Pratiques potentiellement favorables
Destruction d'individus	Tirs	Pratiques individuelles	
	Empoisonnements (utilisation d'anti-parasitaires rémanents)		

Les acteurs à rencontrer

Tableau 7 : Acteurs à rencontrer

Acteurs à rencontrer / contacter	Activités / projets concernés
Mairies	Activités et projets recensés sur les communes
Communautés de communes	
Vautours en Baronnies, FRAPNA, LPO Drôme	Observation ornithologique
Conseil général de la Drôme	Activités de pleine nature en général Projets et infrastructures routières et de mise en protection contre les éboulis
Association Ailes des Baronnies, FF Vol libre Drôme Ardèche	Vol libre
Club d'escalade de Buis les Baronnies	Escalade
Bureau des Guides des Baronnies Provençales	Randonnée pédestre, Escalade, Vol libre
VTT Sport Evasion, Club de Saint Féréol Association Union cycliste des Baronnies, Drôme VTT	Randonnée cycliste et vélo
Comité départemental de la randonnée pédestre de la Drôme Associations de randonnée locales	Randonnée pédestre
Fédération départementale de Chasse de la Drôme Associations Communales de Chasse Agrée Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Chasse
Loueurs de quad	Activités motorisées
Chambre d'Agriculture de la Drôme	Agriculture
Association d'Economie Montagnarde Association foncière pastorale de Chateauneuf de Bordette Syndicats ovins (Baronnies et Eygues et Oule)	Pastoralisme
Office National des Forêts Centre Régional de la Propriété Forestière	Gestion forestière
RTE Sud est, ERDF / SD Energie Drome	Transport et distribution d'électricité
Armée de l'Air (Orange et Salons de Provence) Direction de l'aviation civile - centre est	Survol
Syndicat Mixte des Baronnies Provençales	Activités et usages des Baronnies Provençales Projet de Parc naturel régional
Syndicat intercommunal de défense des rives de l'Eygues inférieure Syndicat intercommunal de défense des rives de l'Eygues supérieure et de l'Oule Syndicat intercommunal Ouvèze	Projet de contrat de rivière

Les documents de planification à prendre en compte

Les documents de planification à prendre en compte dans l'étude sont :

- La Charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales ;
- Le Plan Pastoral Territorial des Baronnies Provençales ;
- Les documents relatifs à la forêt et à la gestion sylvicole (documents régionaux d'orientation et documents locaux : Charte Forestière des Baronnies Provençales, Plans d'aménagement des forêts domaniales, Plan d'Approvisionnement Territorial des Baronnies Provençales, futur plan de massif du canton de Rémuzat) ;
- Le Schéma départemental des espaces naturels sensibles de la Drôme et les plans de gestion des espaces naturels sensibles présents sur la ZPS ;
- Le schéma régional éolien de Rhône-Alpes ;
- Le schéma départemental des carrières de la Drôme ;
- Le schéma cynégétique de la Drôme ;
- Le Plan National d'Actions en faveur du Vautour moine ;
- Les documents d'urbanisme des communes ;
- Le futur contrat de rivière des Gorges de l'Eygues.

1.5.4 Protocoles utilisés

Les entretiens menés avec les acteurs du territoire ont pour finalité de permettre de remplir des « fiches activités » et « fiches projets » descriptives, première étape du diagnostic socio-économique.

1.5.4.1 Fiche activité utilisée

FICHE N° X	NOM DE L'ACTIVITÉ
<u>DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS</u>	
→ <i>Nature de l'activité, localisation et saisonnalité</i>	
→ <i>Profil et bénéfices attendus des acteurs</i>	
→ <i>Réglementation et documents de planification</i>	
→ <i>Attractivité du site et substitution existante</i>	
→ <i>Conflits d'usages éventuels</i>	
<u>VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ</u>	
→ <i>Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)</i>	
→ <i>Tendance évolutive de l'activité</i>	
<u>CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE</u>	
→ <i>Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace</i>	
→ <i>Compatibilité des documents de planification et réglementations</i>	

1.5.4.2 Fiche projet utilisée

FICHE N° X	NOM DU PROJET
<u>DESCRIPTION DU PROJET</u>	
→ Description et objectifs	
→ Localisation	
→ Porteur et partie(s) prenante(s)	
→ Calendrier	
→ Interactions ou synergie avec d'autres projets / réalisations	
→ Mesures actuelles d'évitement, d'atténuation, de compensation	
→ Problèmes et/ou oppositions	
<u>CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE</u>	
→ Risque résiduel : cibles de conservation menacées et ampleur de la menace	

1.5.4.3 Grilles d'entretien utilisées

Les grilles d'entretien sont conçues pour permettre :

- Au prestataire d'acquérir une information générale sur le site ;
- Le meilleur recoupement possible des informations issues des rencontres avec les différents acteurs et de la bibliographie ;
- L'analyse fonctionnelle, interrelationnelle et dynamique des activités et des projets sur le territoire ;
- L'analyse des positionnements des acteurs vis-à-vis de la démarche Natura 2000.

Selon les cas, les acteurs pourront être interrogés sur les activités, les projets ou sur les deux sujets.

Les grilles d'entretien permettent au prestataire de suivre un ordre logique de questionnement, de recadrer l'entretien au besoin et de contrôler si l'information attendue a été communiquée. Elles sont adaptées au cas par cas pour chaque entretien.

GRILLES D'ENTRETIENS POUR LES ENQUÊTES SUR LES ACTIVITÉS

- Vision et caractérisation personnelle des Baronnie Provençales
- Description précise de l'activité
- Localisation de l'activité sur carte et description de la saisonnalité
- Réglementation associée à l'activité
- Identification et caractérisation des pratiquants de l'activité, nombre estimé de personnes concernées ; organisation de l'activité sur le site (contacts, associations etc.)
- Importance accordée à l'activité, les bénéfices qui en sont retirés
- Niveau d'investissement nécessaire, coûts de « fonctionnement » de la pratique, efforts particuliers ou difficultés à surmonter
- En quoi la zone est-elle ou n'est-elle pas attractive pour l'activité ? pourquoi y pratiquer l'activité ? L'activité est-elle pratiquée également ailleurs ? pourrait-elle pratiquée ailleurs ?
- Interactions entre acteurs et activités : interactions, conflits d'usage ou d'intérêts, procédures, bonnes relations, soutien réciproque, travail/actions en commun
- Historique de la pratique, évolutions quantitatives et/ou qualitatives
- Estimation de la tendance actuelle ; évolutions probables, possibles, espérées
- Perception des pratiquants sur les conséquences de leur activité sur le milieu et les cibles
- Mesures prises par certains pratiquants, propositions de mesures ou d'actions réalistes ; caractère spontané ou intervention extérieure ; efficacité ; niveau de généralisation
- Attentes vis-à-vis du Document d'objectifs Natura 2000
- Observation particulière, remarque spécifique, autre donnée à prendre en compte

GRILLES D'ENTRETIENS POUR LES ENQUÊTES SUR LES PROJETS

- Vision et caractérisation personnelle des Baronnie Provençales
- Porteur / maître d'ouvrage, maître d'œuvre, montant, plan de financement, calendrier prévisionnel de mise en œuvre / date de début-fin
- Localisation sur carte du projet
- A quelle problématique répond le projet ? document stratégique / document cadre dans lequel le projet a été prévu
- Stratégie suivie par le projet, principaux enjeux techniques, synthèse des données et analyses ayant conduit à définir le projet
- Interactions ou synergie avec d'autres projets / réalisations
- Actions réalisées (études, travaux, dossiers réglementaires, etc.), résultats obtenus, retards constatés
- Problèmes éventuellement rencontrés, d'ordre technique, social, réglementaire, politique, conflits potentiels ; soutiens reçus
- Actions prévues pour poursuivre la mise en œuvre et solutionner les problèmes le cas échéant
- Principaux impacts identifiés en lien avec le site
- Perception de ces impacts par le porteur de projet : réalité, ampleur, criticité, durée
- Existence de résistances ou de soutien au projet, arguments des détracteurs, attentes des soutiens

- Mesures d'évitement, d'atténuation, de compensation, de gestion des impacts environnementaux
- Marges de manœuvre techniques, réglementaires, sociales, conception générale du projet
- Attentes du porteur vis-à-vis Document d'objectifs Natura 2000
- Observation particulière, remarque spécifique, autre donnée à prendre en compte

1.5.5 Enquêtes de terrain et entretiens effectués

LES ENTRETIENS EN FACE À FACE

Une semaine dédiée aux enquêtes de terrain a été organisée par le prestataire du 23 au 26 avril 2012. Quelques entretiens ont également eu lieu avant et après cette semaine sur place. En totalité, dix sept entretiens ont été menés en face à face. Certains entretiens étaient collectifs, de manière à regrouper des personnes de structures différentes sur une même thématique :

- Entretien collectif avec les représentants d'associations naturalistes ;
- Entretien collectif sur certaines activités de pleine nature présentes sur le site :
 - La randonnée pédestre
 - La randonnée à vélo
 - Le vol libre (essentiellement parapente)
 - L'escalade.

Cette semaine de terrain a également permis de récupérer des éléments bibliographiques et cartographiques complémentaires auprès des différents acteurs. Elle a permis, enfin, de se familiariser avec le territoire des Baronnies (géographie, paysages, milieux naturels, implantations et activités humaines, etc.).

Tableau 8 : Liste des acteurs rencontrés en face à face (les entretiens collectifs sont surlignés en gris)

Jour	Thématique abordée	Structure concernée	Personnes rencontrées	Poste
22-mars	Projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales	Syndicat Mixte des Baronnies Provençales	Mme Carod	Responsable environnement et gestion de l'espace
			M. Tardy	Directeur
23-avr	Randonnée pédestre	Accompagnateur	M Blancard	Animateur nature Président de l'association Senteouleygues
		Accompagnateur	M. Morard	Animateur nature Directeur adjoint centre de vacance La Fontaine d'Annibal Président de l'association Prenlod'aise
		Comité départemental de la randonnée pédestre	M. Poirier	Cadre technique et accompagnateur rattaché à la maison des plantes
	Randonnée cycliste et VTT	Association Union Cycliste des Baronnies	M. Aumage	Président
		VTT sport évasion	M. Cécillon	Gérant de VTT sport évasion Vice président du Vélo club Nyonsais
		Club de Saint Ferréol	M. Faivre	Adhérent
		Association Bique Band VTT de St Ferréol		Vise président
Ornithologie / retour d'expérience de	Vautours en Baronnies	M. Jeannin	Président	

Jour	Thématique abordée	Structure concernée	Personnes rencontrées	Poste
	Vautours en Baronnies	Vautours en Baronnies	M. Tessier	Chargé de mission
		FRAPNA local	M. Blin	Administrateur de Vautours en Baronnies - Elu de la commune de Verclause
		LPO	M. Delhomme	Administrateur de la LPO Conseiller municipal à Buis les Baronnies
24-avr	Site de Beauvoisin	Mairie de Beauvoisin	M. Etienne	Maire de la commune
		Association Ailes des Baronnies	M. Prince	Membre de l'association
		Bureau des guides Buis	M. Moscatello	Membre du bureau des guides
		Club d'escalade de Buis	M. Guiot	Membre du CEBB
	Vol libre	Association Ailes des Baronnies	M. Prince	Membre de l'association
		Association Ailes des Baronnies-Parapente Lou Ventoun	M. Perlberg	Directeur de la communauté de communes du Pays de Rémuzat Moniteur parapente Lou Ventoun
		Ecole de parapente "Esprit Parapente"	Delphine Pille	Monitrice parapente
		Bureau des guides Buis	M. Moscatello	Membre du bureau des guides
	Escalade	Bureau des guides Buis	M. Moscatello	Membre du bureau des guides
		Club d'escalade de Buis	M. Guiot	Membre du CEBB
		Club d'escalade de Buis	M. Laroche	Président
		Syndicat Mixte des Baronnies Provençales	M. Aubert	Chargé de mission Activités de Pleine Nature Membre du CEBB
25-avr	Site "exemple"	Commune de Chateauneuf de Bordette	M. Cahn	Maire de la commune
		Commune de Chateauneuf de Bordette	M. Torre	1er adjoint au Maire
		Association foncière pastorale		Eleveur
	Gestion forestière privée	CRPF	Melle Perraud	Technicienne forestière Sud Drôme
		AFDP	M. Arnoux	Administrateur
	Projets CC	Communauté de Communes du Pays de Rémuzat	M. Perlberg	Directeur de la communauté de communes du Pays de Rémuzat
M. Bertrand			Président de la communauté de communes du Pays de Rémuzat	
26-avr	Contrat de rivière	SIDRESO	M. Haro	Maire de la commune de La Charce
	Agriculture	Chambre d'agriculture	M. Rouit	Membre de la CA
18-juin	Chasse	Fédération départementale de chasse de la Drôme	M. Rix	Directeur
			Mme Randon	Technicienne en charge de Natura 2000 et du suivi de la grande faune
			M. Sania	Technicien secteur sud-est
	Gestion forestière publique	ONF - section Drôme Ardèche	M. Traversier	Responsable environnement foncier et chasse

Jour	Thématique abordée	Structure concernée	Personnes rencontrées	Poste
			M. Laurent	Responsable unité territoriale Tricastin-Baronnies
09-juil	Pastoralisme	ADEM	Mme Narboux	Technicienne en charge de la coordination
			M. Romagny	Technicien
29-aout	Activités de pleine nature	Conseil général de la Drôme - Service Jeunesse et Sports	M. Prieur	Responsable du pôle sports de nature
	Distribution d'électricité	Syndicat Département d'Energie de la Drôme	M. Blanchard	Directeur Production, Organisation des Distributions et Maîtrise de l'énergie

LES ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES

En raison du grand nombre d'acteurs à contacter, certains entretiens ont été menés par téléphone, sur la base du même questionnaire que celui utilisé dans les entretiens en face à face. Certains entretiens complémentaires ont aussi été réalisés pour récupérer des informations manquantes et de la bibliographie.

Tableau 9 : Liste des acteurs contactés par téléphone

Jour	Thématique abordée	Structure concernée	Personnes contactées	Poste
11-mai	Vol libre	FFVL	M. Arduin	Cadre technique de la Fédération française de Vol Libre
07-juin	Projets	Communauté de Communes de Buis	M. Millet et M. Pèze	
11-juil	Projets routiers	Direction des routes CG 26	M. Pawlak	Chef du service "Etudes et travaux" de la Direction des Routes du CG 26
	Contrat de rivière	SMIAA	M. Balufin	Technicien en charge du Contrat de rivière
24-juil	Transport d'électricité	RTE	Mme Oudart	Chargée environnement pour la région sud-est RTE
25-juil	Réglementation et documents de planification	DDT - Service espaces naturels	Mme Barrouillet	Chef de pôle Espaces et espèces naturels
06-août	Survol militaire	Base Aérienne d'Orange	M. Gache	Lieutenant-Colonel
	Survol militaire	Zone Aérienne de Défense de Salons de Provence	M. Barbu	Lieutenant colonel en charge de la gestion de l'espace aérien inférieur (moitié sud de la France)
07-août	Carrières	DREAL Rhône-Alpes	M. Bayer	Unité territoriale Drôme-Ardèche Chargé du suivi des carrières
04-sept	Sports motorisés	Rando Ventoux	M. Cerdan	Gérant de la Société Rando Ventoux (bureau d'excursion)
12-sept	Carrières	GIE Drôme Provençale	M. Brun	administrateur du GIE
10-oct	Survol aérien civil	DSAC - Centre Est	M. Masse	Pilote - inspecteur

Jour	Thématique abordée	Structure concernée	Personnes contactées	Poste
12-oct	Distribution d'électricité	ERDF Rhône-Alpes - Territoire Drôme Ardèche	M. Silve	Adjoint au directeur - Délégué Relations Publiques

LES QUESTIONNAIRES ENVOYÉS PAR MAIL OU COURRIER

Quatre « catégories d'acteurs » ont été interrogées par le biais de questionnaires écrits, reprenant de manière simplifiée le guide utilisé pour les entretiens en face à face. Les acteurs concernés par ces enquêtes sont :

- Les **Maires des communes**, qui n'ont pu être interrogés individuellement. Le but était de mieux connaître les différentes communes et les activités qui y sont pratiquées, d'identifier les potentiels projets en cours et à venir et de comprendre les attentes de chaque commune vis-à-vis de Natura 2000.
- Les **offices de tourisme**. L'intérêt de ce questionnaire était d'une part, de mieux connaître le type de tourisme pratiqué dans les Baronnies, la fréquentation des offices de tourisme et les attentes des touristes et, d'autre part, de comprendre en quoi les oiseaux participent à l'attractivité du territoire.
- Les **Associations Communales de Chasse Agréées**. L'enquête auprès des ACCA permet d'avoir une vision plus locale et précise de l'activité de chasse dans les différentes communes et de compléter les informations récoltées auprès de la fédération départementale des chasseurs de la Drôme.
- Les **habitants des Baronnies** présents à la réunion publique de démarrage de l'étude (et qui ont laissé leurs coordonnées), afin de leur permettre de s'exprimer individuellement par rapport à leur activité sur le territoire et de connaître leur perception des espèces avifaunistiques présentes sur la ZPS.

Tableau 10 : Liste des acteurs interrogés via des questionnaires

Jour	Structure concernée	Personnes contactées	Retours
12-juil	Mairies	Maires des 30 communes concernées	<u>Retours des communes suivantes (20)</u> : Rémuzat, Cornillon, La Charce, Lempis, Rosans, Aubres, Curnier, Eyroles, Beauvoisin, Chateauneuf-de-Bordette, Verclause, Sahune, Bellecombe-Tarendol, Saint May, Montréal-les-sources, Arpavon, Nyons, Arnayon, Montaulieu, Cornillon-sur-l'Oule
16-juil	Offices de tourisme (Buis les Baronnies, Rémuzat et Nyons)	Les 3 Directeurs des OT	Aucun retour
20-juil	Associations Communales de Chasse Agréées	Présidents des ACCA des 29 communes concernées	<u>Retours des communes suivantes (8)</u> : Rémuzat, Pommerol, La Charce, Lempis, Buis-les-Baronnies, Montréal-les-sources, Bellecombe-Tarendol, Verclause
13-août	10 citoyens présents à la réunion publique du 30 mars (adresse mail communiquée)		<u>Retour de la personne suivante (1)</u> : Christophe Maltaite

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

ERDF n'a pas été en mesure de communiquer les couches SIG précisant l'implantation des lignes électriques dont l'entreprise est concessionnaire (ligne à moyennes et basses tensions).

1.5.6 Cartographie

Plusieurs extractions de cartes ont été intégrées directement dans le corps du rapport afin de faciliter la lecture et illustrer les propos au fur et à mesure du texte. L'ensemble des cartes sera intégré dans l'atlas cartographique joint au présent rapport, sous un format homogène.

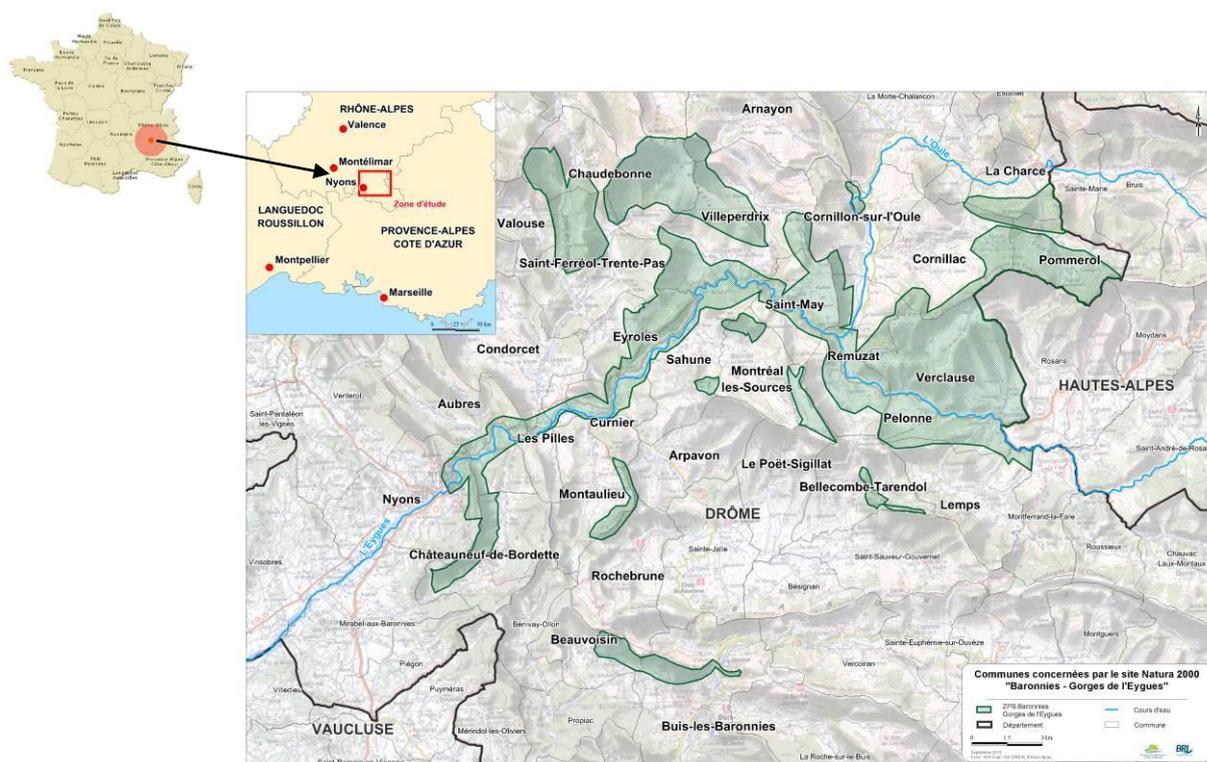
2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE

2.1.1 Contexte géographique

Le site Natura 2000 « Baronnies – Gorges de l’Eygues » est situé dans la région Rhône-Alpes, dans le département de la Drôme. Cet espace morcelé en onze entités distinctes, d’une superficie totale de 12 481 ha, est délimité à l’ouest par la commune de Nyons, bourg centre du Nyonsais-Baronnies, et, à l’est, par la limite départementale avec les Hautes-Alpes.

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 Baronnies-Gorges de l’Eygues



Situé en région biogéographique méditerranéenne, ce site se caractérise par un paysage tourmenté, de basse et de moyenne montagne à fort dénivelé, avec une altitude comprise entre 265 et 1 583 mètres. Il présente une véritable mosaïque de milieux naturels, avec notamment des falaises, des plateaux couverts de landes et pelouses sèches, des espaces boisés ainsi que des espaces aquatiques et humides (rivières et ripisylves).

Photo 1 : Paysage caractéristique de Gorges dans les Baronnies



Source : BRLingénierie, 2012

Le territoire est parcouru par une quinzaine de routes départementales, dont la RD94, axe principal qui traverse la ZPS d'est en ouest. En dehors de cet axe, les déplacements sont plus difficiles. Les autoroutes les plus proches sont l'A7 et l'A57 et 30 minutes de voiture sont nécessaires pour y accéder. Aucun réseau ferré n'est présent sur le territoire d'étude. Seule la ligne 11 au départ de la gare de Nyons permet de relier Montélimar.

Toutes les communes de la ZPS se situent à plus d'une demi-heure d'une ville de plus de 10 000 habitants, et la moitié d'entre elles se situent à plus d'une heure, témoignant ainsi du caractère enclavé de ce territoire. Les déplacements dans la zone d'étude s'effectuent en moyenne à 50km/h et l'isolement des habitants par rapport aux centres urbains disposant des services à la personne et des activités de production est marqué.

- De surcroît, les temps de déplacement entre les communes de la ZPS sont élevés. De Pommerol à Nyons, pour parcourir une distance de 49 km en empruntant la RD94, il faut compter environ une heure. Sorti de l'axe est-ouest le temps de parcours est encore rallongé et les 36 km qui séparent Chaudebonne et Buis-les-Baronnies nécessitent trois quarts d'heure de route.

2.1.2 Contexte physique

2.1.2.1 Le climat

La position géographique du site explique son climat contrasté sous double influence alpine et méditerranéenne. Les spécialistes évoquent un « climat méso-méditerranéen à influence montagnarde » qui se caractérise par d'importantes variations saisonnières. L'été est marqué par un important déficit hydrique et de fortes chaleurs. L'hiver, au contraire, est rigoureux.

C'est le relief qui conditionne directement la répartition des précipitations. Deux zones climatiques peuvent être distinguées :

- Le climat méso-méditerranéen des basses et des moyennes vallées de l'Eygues, entre 265 et 650 mètres d'altitude où la température moyenne annuelle est supérieure à 18°C et le cumul annuel des précipitations modéré, compris entre 800 et 900 mm. La ville de Nyons par exemple, située à 265 mètres d'altitude, bénéficie d'une insolation annuelle de 2 752 heures et d'une amplitude thermique importante avec une température annuelle moyenne maximale de 19,7 °C et minimale de 5,8°C. C'est à l'automne que les plaines reçoivent les plus forts cumuls de pluies, subissant des épisodes orageux violents.
- Le climat sub-méditerranéen à tendance montagnarde des hautes vallées et des montagnes supérieures à 650 mètres, où les températures sont plus fraîches et la pluviométrie élevée, avec plus de 1 000 mm par an au-dessus de 1 000 mètres. Les déficits hydriques estivaux y sont très marqués. Les températures sont influencées par le relief et diminuent selon un gradient géothermique assez faible, voisin en moyenne de 0,5°C/100 m.

2.1.2.2 La géologie

L'histoire du site s'inscrit dans l'histoire géologique des Baronnies Provençales. Ces dernières constituent un vaste massif calcaire, dont les plissements est-ouest pyrénéo-provençal et les plissements alpins nord-sud, de sens contraire, favorisent le cloisonnement. Ils sont à l'origine de la complexité et du relief du territoire.

Les Baronnies Provençales correspondent à une fosse d'affaissement de socle jurassique et crétacé de la seconde moitié de l'ère secondaire, où se sont accumulés des dépôts de mer profonde il y a 200 millions d'années. La sédimentation qui prend place est dominée par des marnes et des calcaires. Cette alternance à plusieurs échelles de temps de périodes à dominance marneuse ou calcaire s'exprime aujourd'hui par une grande variation de dureté des roches.

A la fin du Jurassique, le climat chaud qui s'installe entraîne une épaisse sédimentation calcaire. En résulte un autre trait morphologique majeur des Baronnies : le Tithonien calcaire, relief constituant la plupart des cimes des paysages.

Il faut attendre la fin du Miocène de l'ère tertiaire pour que l'ensemble des Baronnies soit mis en relief. C'est une exondation de la chaîne alpine qui va laisser émerger les profils pré-rhodaniens, de 26 à 27 millions d'années géologiques avant le quaternaire. De nombreux géologues ont qualifié ce relief de « pyrénéen », l'orientation générale des plis, d'orient en occident, s'opposant à celle de l'arc alpin s'étirant du nord au midi.

Par la suite, l'érosion a révélé des sédiments vieux de 170 millions d'années. L'organisation géomorphologique permet d'identifier :

- Des bassins ou synclinaux de direction ouest-est : cuvette de Sainte-Jalle notamment ;
- Des dômes ou anticlinaux de Condorcet à Montaulieu, de Sahune à Montréal-les-Sources (vallée de l'Eygues), et de Rémuzat à la Motte Chalancon (Vallée de l'Oule) ;
- Des vallées étroites : combe de Buis-les-Baronnies.

La diversité des roches, après déformation a conduit à une diversité de reliefs et, plus largement, de paysages. Les gorges de l'Eygues et les nombreuses falaises qu'on y trouve sont un bel exemple de paysage très escarpé, lieu d'habitat de nombreuses espèces tant végétales qu'animales.

2.1.2.3 L'hydrologie

La formation des Alpes et des Pyrénées conjuguée avec la présence des massifs anciens, déjà en place, a conduit à la segmentation de ce territoire en de multiples unités morphologiques qui forment les reliefs ou délimitent des dépressions sédimentaires d'âge tertiaire. Les érosions intenses et les héritages climatiques glaciaires quaternaires ont ensuite favorisé la constitution de puissants aquifères alluviaux associés aux grands cours d'eau du bassin. Rivières et cours d'eau constituent d'importantes réserves de biodiversité en accueillant une faune et une flore particulièrement riche.

Le territoire de la ZPS est traversé par deux cours d'eau :

- L'Eygues est la principale rivière qui traverse la ZPS. Elle s'écoule d'est en ouest sur tout le territoire. Elle prend sa source sur la commune de Laux-Montaux et rejoint le Rhône à Châteauneuf-du-Pape. Elle parcourt, entre Rémuzat et Sahune, un relief karstique compliqué, creusant son lit entre des falaises abruptes, des cascades, des grottes et des gorges. C'est une rivière de type semi-méditerranéenne (calcaire, crues violentes avec eau très marneuse, étiages sévères, charge de fond importante, lit en tresse par endroit). Le module de l'Eygues dans sa partie de gorges au niveau de Saint May (partie intéressante pour la navigation) est de 6 à 7 m³/s. Le débit est plus faible en été, de l'ordre de 1 à 2 m³/s à Saint May).
- Un cours d'eau secondaire, l'Oule prend sa source dans la montagne de l'Aup et alimente l'Eygues à proximité de Rémuzat.

Les bassins versants de ces cours d'eau sont situés en moyenne montagne sur des formations marno-calcaires et gréseuses. La surface du bassin versant de l'Eygues dépasse les 1 000 km² et ce secteur est fortement soumis aux risques d'inondation.

La qualité écologique et chimique de l'Eygues est bonne, à l'exception de la partie s'écoulant entre l'Oule et la Sauve où la qualité écologique est moyenne et la qualité chimique est mauvaise du fait de la présence de nombreux polluants (8 substances, dites Liste I, de la directive 2006/11/CE). En particulier l'été, la rivière est de mauvaise qualité du fait d'une baisse du débit et du niveau d'eau.

Les aquifères du domaine hydrogéologique Diois-Baronnies restent d'un intérêt très local. Ils sont souvent insuffisants pour subvenir aux besoins des collectivités locales qui envisagent des développements. Les ressources connues sont généralement exploitées au maximum de leurs possibilités. L'intérêt économique est également fort pour l'activité touristique : nombreux campings et lieux d'hébergement, baignade, canoë-kayak, sports d'eau vive utilisent cette ressource.

2.1.2.4 La végétation

Tributaire du climat méditerranéen de la ZPS, la flore se répartit en trois étages selon l'altitude : l'étage méso-méditerranéen, l'étage supra-méditerranéen, et l'étage méditerranéo-montagnard.

La végétation des gorges de l'Eygues et des plateaux environnants est constituée essentiellement de forêts et garrigues méditerranéennes. Le site présente cependant dans le détail une véritable mosaïque de milieux naturels, avec également des falaises, des plateaux couverts de landes et pelouses sèches, des secteurs boisés et bien sûr des secteurs d'eaux douces (rivière avec sa ripisylve).

Au niveau local, la géomorphologie joue un rôle prépondérant. Les plissements de type pyrénéens (« montagnes » étendues d'est en ouest) situés au sud de l'Eygues induisent de forts effets de versant ubac / adret. Les versants sud accueillent des espèces méditerranéennes, tandis que les espèces à affinité montagnarde, voire alpine, s'établissent sur les versants nord. Les adrets ensoleillés sont composés de garrigues méditerranéennes sèches qui ont tendance à s'embroussailler du fait de la faible pression pastorale. Sur ce milieu poussent des chênes verts, des chênes blancs, du buis et des genévriers. Les landes à genêts y sont également bien présentes. C'est également sur ces adrets que se trouvent les anciennes terrasses où poussaient oliviers, tilleuls et abricotiers. Malheureusement, la plupart sont à l'abandon et les arbres fruitiers sont supplantés par les chênes, les buis ou les pins d'Alep.

Sur l'ubac, au contraire, la forêt proprement dite est présente. De 500 à 1 000 mètres, on trouve des bois de chênes blancs et de pins sylvestres. Sur quelques terrains marneux, de petits boisements de pins noirs ont été plantés il y a très longtemps par les forestiers, pour éviter l'érosion des pentes. Encore plus haut, sur certains ubacs très frais au dessus de 1 000 mètres, c'est le domaine de la hêtraie ou parfois de la hêtraie-sapinière.

Les crêtes, fortement soumises aux vents et à la pression pastorale, sont essentiellement composées de formations arbustives et de pelouses montagnardes.

La région dans son ensemble présente un riche patrimoine naturel et paysager et une mosaïque de milieux propice à la présence de nombreuses espèces animales et végétales.

2.2 ZONAGES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES

2.2.1 Les ZNIEFF

Les inventaires ZNIEFF constituent une mesure d'inventaire sans valeur réglementaire. Ce sont des outils d'aide à la décision pour la prise en compte du patrimoine naturel de façon transversale dans les politiques publiques territoriales. L'importance de cette prise en compte est confortée par la jurisprudence.

Les ZNIEFF sont des territoires présentant des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel (faune, flore et habitats naturels). Il en existe deux sortes, différenciées par leur taille et l'étendue et/ou l'homogénéité des milieux qui les composent :

- **Les ZNIEFF de type I** sont des secteurs caractérisés par la présence d'espèces ou d'habitats naturels rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional, justifiant une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. Elles sont de superficie plus faible que les ZNIEFF de type II dans lesquelles elles sont généralement incluses, et correspondent à une ou plusieurs unités écologiques homogènes ;
- **Les ZNIEFF de type II** sont des grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées alluviales, montagnes, estuaires, etc.) peu modifiés et riches ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles contiennent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Chaque ensemble constitutif de la zone est une combinaison d'unités écologiques présentant des caractéristiques homogènes dans leur structure ou leur fonctionnement. Elles se distinguent des territoires environnants par leur patrimoine naturel plus riche et leur degré d'artificialisation plus faible.

Dans le territoire de l'étude, on dénombre 31 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II, d'une surface respective de 17 832 km² et de 124 243 km².

La délimitation et la description de ces ZNIEFF nous permettent d'avoir un bon aperçu préliminaire des principales entités naturelles composant celle-ci. Il est donc proposé ici un résumé des principaux milieux présents et des intérêts ornithologiques pour chacune d'elles.

Tableau 11 : Principales caractéristiques des ZNIEFF présentes sur la ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues »

Nom de la ZNIEFF	Superficie totale de la ZNIEFF	Milieux présents	Richesse ornithologique
Montagne d'Angèle	1 586 ha	Vastes pâturages d'altitude sur le versant sud. Sommet à 1600m	Alouette des champs Pipit rousseline Pipit spioncelle Aigle royal Bruant fou, Bruant ortolan Faucon pèlerin Pie-grièche écorcheur Bec-croisé des sapins, Alouette lulu Merle de roche, Traquet motteux Fauvette orphée, Fauvette pitchou
Plateau Saint Laurent	438 Ha	Garrigue à genêt scorpion - lavande, vergers -boisements de Chêne blanc et Pin noir	<i>Espèces disparues :</i> Traquet oreillard (depuis 1884) de même que la Pie-grièche méridionale, le Merle de roche <i>Espèces signalées :</i> Merle bleu, Vautour fauve, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Bruant proyer, Merle de roche, Merle bleu, Traquet motteux, Hibou Petit-duc, Moineau soulcie, Fauvette orphée, Fauvette pitchou, Huppe fasciée
Montagne du Poët	643 ha	Pelouses sommitales pâturées 1300 m d'altitude	passereaux caractéristiques des montagnes méridionales, tels que la Pie-grièche écorcheur, le Traquet motteux, le Pipit rousseline ou le Bruant ortolan ainsi que le Hibou Petit-duc, la chevêche d'Athena, Fauvette orphée Fauvette pitchou
Gorges de l'Eygues	717 ha	Falaises couvertes de Chêne vert et de Genévrier de Phénicie - bois de Chêne vert, garrigues, cultures en terrasse sous Villeperdrix.	Martin-pêcheur d'Europe Pipit rousseline, Alouette des champs Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe Hirondelle de fenêtre Bruant fou - Bruant ortolan Faucon pèlerin, Faucon hobereau Vautour fauve Hirondelle rousseline Pie-grièche écorcheur Alouette lulu, Bruant proyer Merle de roche, Merle bleu Vautour percnoptère, Traquet motteux Moineau soulcie Fauvette pitchou, Huppe fasciée
Gorges de Pommerol	615ha	Grandes falaises avec balmes et arche de pierre – la végétation des rochers en versant sud est dominée par les genévriers	Autour des palombes - Aigle royal Martinet à ventre blanc Gélinotte des bois - Grimpereau des bois Bruant fou - Bruant ortolan Hirondelle de rochers - Pie-grièche écorcheur Alouette lulu - Venturon montagnard Fauvette pitchou - Tichodrome échelette
L'Eygues entre les Pilles et Curnier	217 Ha	Lit de graviers	Martin-pêcheur d'Europe Bouscarle de Cetti Fauvette orphée Chevalier guignette
Massif de Garde Grosse et Montagne de l'Essaillon	945 Ha	Affleurements gréseux couverts de boisements de Pin d'Alep, de Chêne vert, de Chêne pubescent et de Châtaignier –falaises	Grand-duc d'Europe Faucon pèlerin Vautour fauve Vautour percnoptère Fauvette pitchou

Nom de la ZNIEFF	Superficie totale de la ZNIEFF	Milieux présents	Richesse ornithologique
Montagne de Baume noire, Montagne des Plates et gorges d'Ubrieux	466 Ha	Le principal intérêt naturaliste réside dans les milieux rupestres : rochers, éboulis et falaises, qui permettent l'installation de plusieurs espèces d'oiseaux peu fréquentes	Aigle royal- Grand-duc d'Europe Bruant fou - Bruant ortolan Faucon pèlerin Pie-grièche écorcheur Alouette lulu - Merle bleu
Défilé du pas des Ondes, lit de l'Oule et Montagne d'Aiguebelle	350 Ha	Landes, de rocailles chaudes, et de milieux rupestres variés	Grand-duc d'Europe Engoulevent d'Europe Petit Gravelot - Bruant fou Bruant ortolan Pie-grièche écorcheur - Alouette lulu Fauvette pitchou - Chevalier guignette
L'Eygues en amont de Rémuzat	120 Ha	Cours d'eau et son lit - terres cultivées	Martin-pêcheur d'Europe Alcedoatthis Faucon hobereau
Montagnes de l'Archier, de Raton, des Gravières, les Aiguilles, l'Enclus et le Montrond	2 321 ha	Variées : Pelouses sèches sur versants sud et crêtes - couvert forestier constitué de reboisements de Pin noir d'Autriche (autour du Pas du Loup notamment), et de bois de Chêne pubescent et Pin sylvestre. Boisement frais de Hêtre et Sapin pectiné- Falaises	Chouette de Tengmalm Alouette des champs - Martin-pêcheur d'Europe Pipit rousseline - Martinet à ventre blanc Aigle royal - Gélinotte des bois Grand-duc d'Europe - Engoulevent d'Europe Hirondelle de fenêtre - Bruant fou Bruant ortolan - Faucon pèlerin Faucon hobereau - Vautour fauve Hirondelle de rochers - Pie-grièche écorcheur Bec-croisé des sapins - Alouette lulu Traquet motteux - Tétraz lyre - Chevalier guignette Grive musicienne

2.2.2 Sites Natura 2000

Le Réseau Natura 2000 comprend :

- Des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** désignées pour la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant aux annexes I et II de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite Directive « Habitats ». Pour constituer le réseau Natura 2000 en application de la Directive « Habitats », chaque État membre propose une liste de Sites d'Importance Communautaire (pSIC). Sur la base de ces propositions la Commission Européenne sélectionne des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) qui sont ensuite désignés en ZSC par arrêtés ministériels.
- Des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** classées pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite Directive « Oiseaux », ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière. Les ZPS sont désignées pour la plupart sur la base de l'inventaire des Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Toutefois, toutes les ZICO ne sont pas systématiquement désignées en ZPS.

La démarche Natura 2000 est participative et volontaire. Elle n'entraîne pas de contraintes réglementaires. Toutefois, certains aménagements au sein de ces espaces, sont soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative et devront nécessiter une étude d'évaluation de leur incidence.

Deux SIC sont présents en tout ou partie sur la ZPS. Ils couvrent une superficie totale de 2 535 ha :

Tableau 12 : Autres sites Natura 2000 présents en tout ou partie sur la ZPS « Baronnies-Gorges de l'Eygues »

Code du site	Nom du site	Superficie du site (ha)
FR8201695	Pelouses et habitats rocheux des gorges de Pommerol	1 513
FR8201689	Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	1 022

2.2.3 Sites inscrits

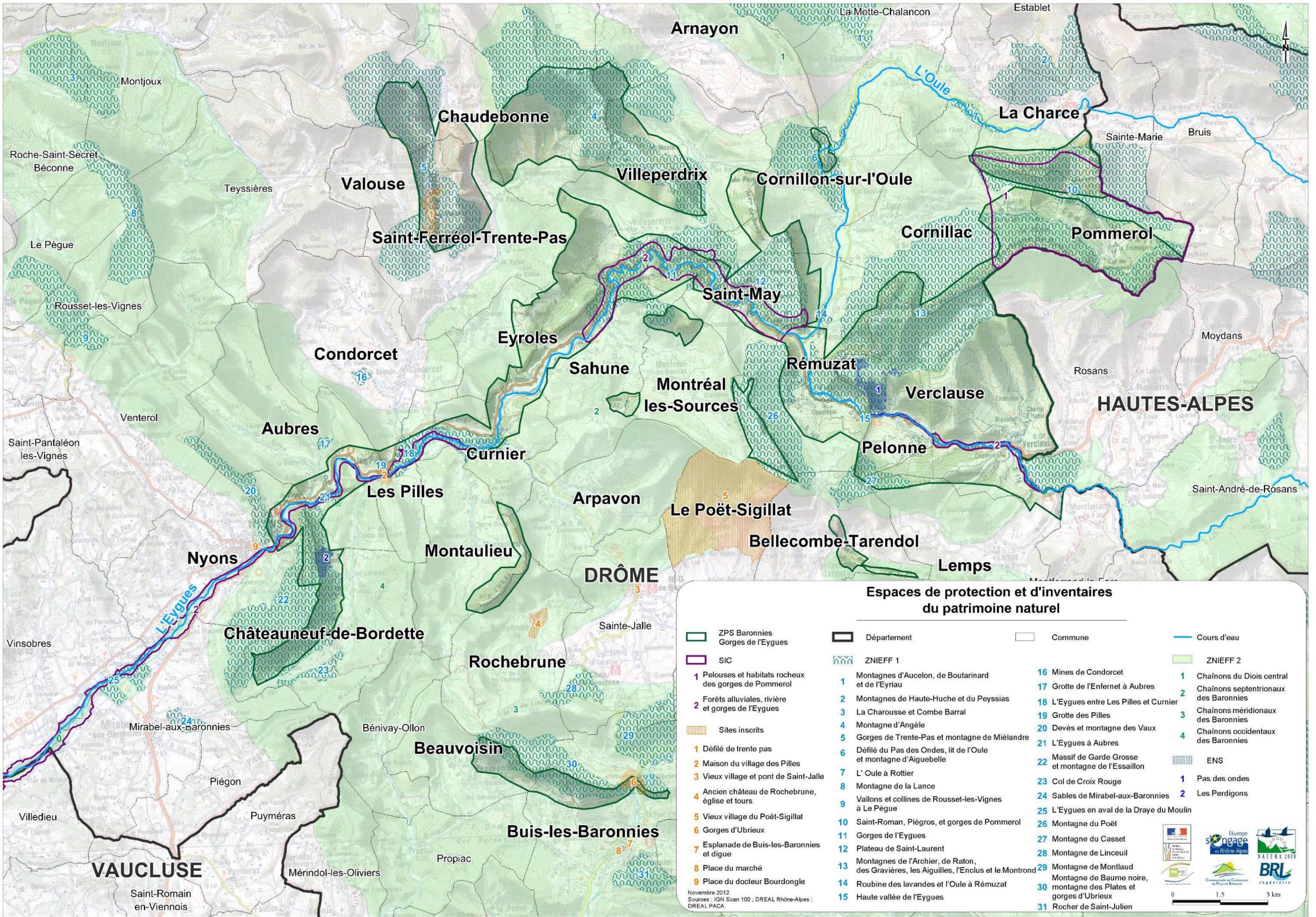
Dans le territoire de la ZPS 9 sites inscrits sont recensés, dont 2 sites naturels : le Défilé de trente pas et les Gorges d'Ubrioux qui se trouvent respectivement sur les communes de Saint-Ferréol-Trente-Pas et de Buis-les-Baronnies.

2.2.4 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les **Espaces Naturels Sensibles** sont un outil juridique de maîtrise foncière au bénéfice des Départements. Ils ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités ou des intérêts privés. Outre cette mission de conservation, les ENS ont aussi une mission d'accueil du public et de sensibilisation, au moins dans certains lieux et à certaines périodes de l'année.

Les Perdignons-Gleizes à Châteauneuf de Bordette, et Montrond à Verclause, sont reconnus comme des espaces d'intérêt écologique majeur qu'il est nécessaire de préserver dans le cadre d'une gestion adaptée et concertée. La superficie couverte par ces deux sites est de 300 ha.

Ces espaces naturels sont composés d'une mosaïque de milieux, abritant une richesse faunistique et floristique remarquable. La principale problématique est liée à la fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts qui tend à homogénéiser les habitats et donc à menacer cette richesse écologique.



Espaces de protection et d'inventaires du patrimoine naturel

ZPS Baronnies Gorges de l'Eygues	Département	Commune	Cours d'eau
SIC	ZNIEFF 1		ZNIEFF 2
Sites inscrits	1 Montagnes d'Aucelon, de Boutarinard et de l'Eyriau	16 Mines de Condorcet	1 Chaînon du Diois central
1 Pelouses et habitats rocheux des gorges de Pommerol	2 Montagnes de Haute-Huche et du Peyssias	17 Grotte de l'Enfernet à Aubres	2 Chaînon septentrional des Baronnies
2 Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	3 La Charousse et Combe Barral	18 L'Eygues entre Les Pilles et Curnier	3 Chaînon méridional des Baronnies
	4 Montagne d'Angèle	19 Grotte des Pilles	4 Chaînon occidental des Baronnies
	5 Gorges de Trente-Pas et montagne de Miélandre	20 Devès et montagne des Vaux	
	6 Défilé du Pas des Ondes, lit de l'Oule et montagne d'Aiguebelle	21 L'Eygues à Aubres	ENS
	7 L' Oule à Rottier	22 Massif de Garde Grosse et montagne de l'Essaillon	1 Pas des ondes
	8 Montagne de la Lance	23 Col de Croix Rouge	2 Les Perdignons
	9 Vallons et collines de Rousset-les-Vignes à Le Pègue	24 Sables de Mirabel-aux-Baronnies	
	10 Saint-Roman, Piégros, et gorges de Pommerol	25 L'Eygues en aval de la Draye du Moulin	
	11 Gorges de l'Eygues	26 Montagne du Poët	
	12 Plateau de Saint-Laurent	27 Montagne du Casset	
	13 Montagnes de l'Archier, de Raton, des Gravières, les Aiguilles, l'Enclus et le Montrond	28 Montagne de Linceuil	
	14 Roubine des lavandes et l'Oule à Rémuzat	29 Montagne de Montlaud	
	15 Haute vallée de l'Eygues	30 Montagne de Baume noire, montagne des Plates et gorges d'Ubrieux	
		31 Rocher de Saint-Julien	

Novembre 2012
Sources : IGN Scan 100 ; DREAL Rhône-Alpes ; DREAL PACA

2.2.5 Parc naturel Régional des Baronnies Provençales (projet)

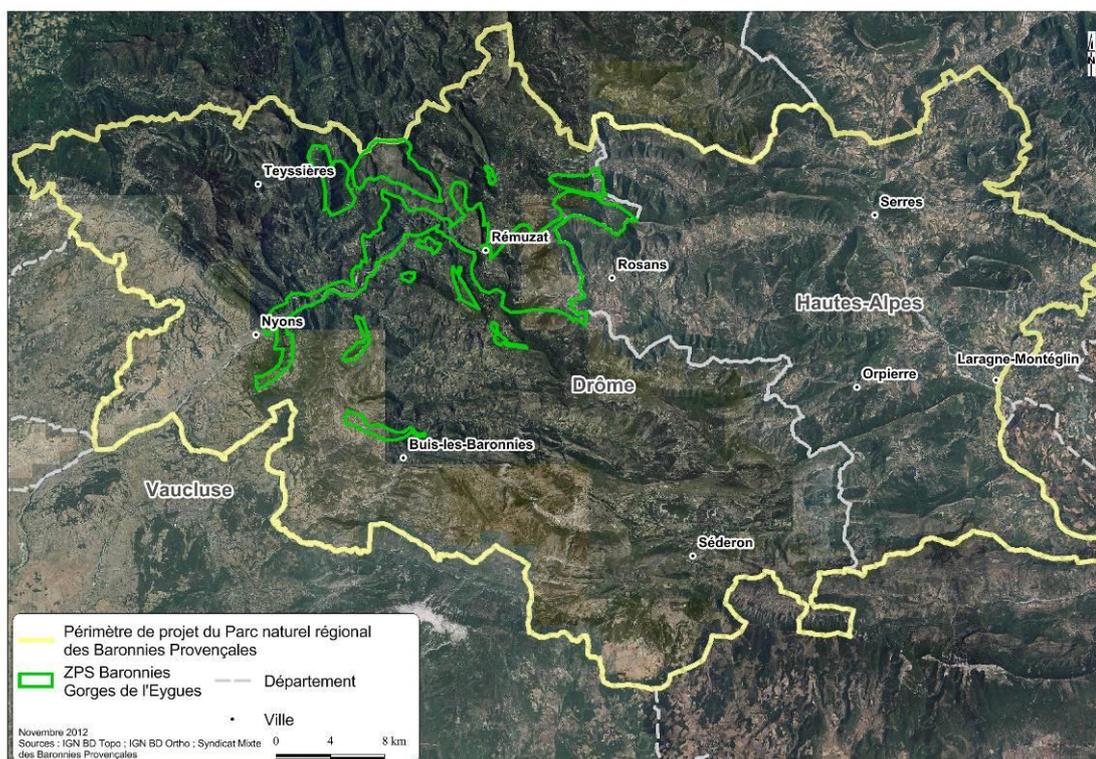
La vocation des Parcs naturels régionaux est de protéger et valoriser durablement le patrimoine naturel, culturel et humain de leurs territoires sur la base d'une politique d'aménagement et de développement socio-économique et culturel en faveur de l'environnement. La spécificité des parcs naturels régionaux par rapport aux autres espaces protégés réside dans l'engagement volontaire de l'ensemble des partenaires à appliquer la charte du Parc.

Le PNR n'induit en tant que tel, aucune protection réglementaire du milieu naturel, mais des orientations de gestion, inscrites dans sa charte.

Le périmètre du projet de PNR des Baronnies Provençales concerne pour partie ou totalité 130 communes. Les Baronnies Provençales se situent pour les deux tiers en région Rhône-Alpes, sur le département de la Drôme et pour un tiers sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le département des Hautes-Alpes. Le périmètre de projet est délimité à partir de critères de cohérence paysagère et patrimoniale, suivant des limites physiques stables (crêtes, rivières, routes, etc.).

La ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues » est incluse dans le périmètre du projet de Parc naturel régional des Baronnies-Provençales.

Carte 3 : Périmètre de projet du Parc naturel régional des Baronnies-Provençales



2.3 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.3.1 Historique de la région

C'est la féodalité qui marque profondément la région. Après la dislocation de l'état carolingien, la constitution progressive de seigneuries, à compter du XI^{ème} siècle, organisées à partir de sites fortifiés, aboutit à la création de nombreux villages perchés. Les populations se retrouvent ainsi isolées et l'activité agricole est au centre du développement de ce territoire rural de montagne. Le pastoralisme caractérise alors la région, ainsi que la sériciculture.

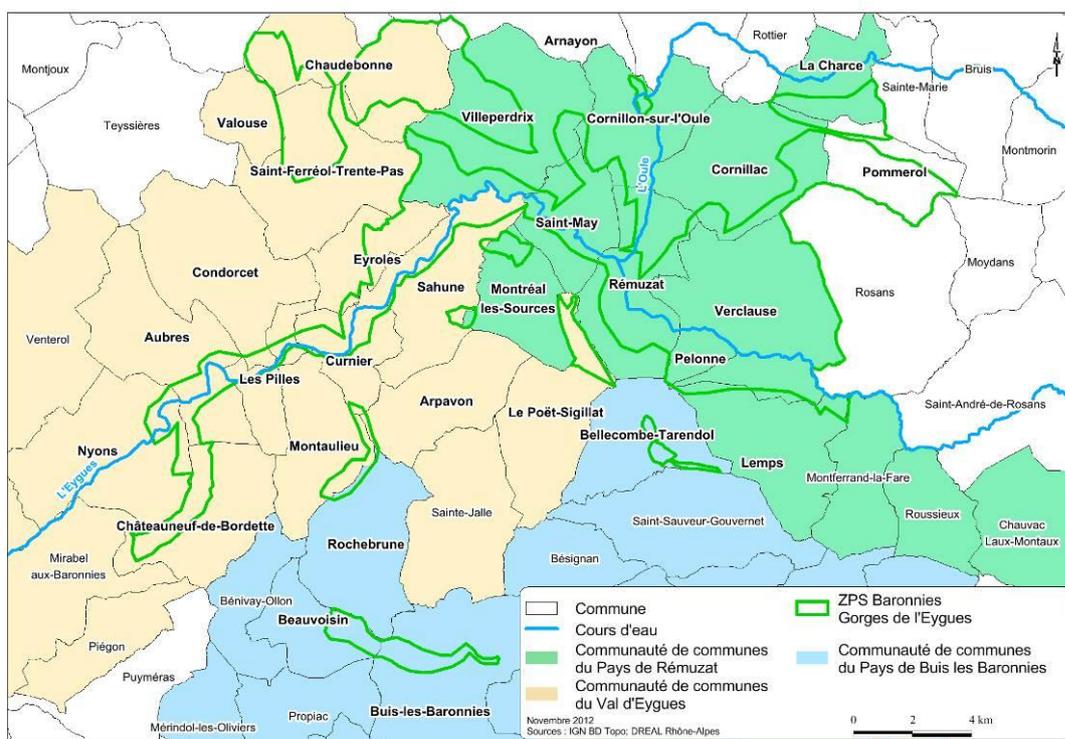
La lente désertification du territoire qui s'est étendue du début du XIX^e siècle aux années 1975, a accompagné le déclin de cette agriculture de montagne et une concentration de la population dans les centres urbains. Dès la fin des années 1960, les néo-ruraux, en quête de conditions de vie plus authentiques, ont investi ce territoire en développant un nouveau type d'agriculture et d'élevage.

2.3.2 Contexte administratif

La ZPS concerne pour partie ou totalité 30 communes, réparties dans les 3 communautés de communes suivantes (excepté Pommerol) :

- Communauté de Communes du Pays de Rémuzat : Villeperdrix, Arnayon, Saint-May, Montréal-les-Sources, Cornillon-sur-l'Oule, Rémuzat, Pelonne, Lemps, Verclause, Cornillac, La Charce ;
- Communauté de Communes du Val d'Eygues : Chaudbonne, Valouse, Saint-Féréol-Trente-Pas, Eyrolès, Sahune, Condorcet, Curnier, Arpavon, le Poët-Sigillat, Aubres, Les Pilles, Montaulieu, Nyons, Châteauneuf-de-Bordette ;
- Communauté de Commune de Buis-les-Baronnies : Buis-les-Baronnies, Beauvoisin, Rochebrune et Bellecombe-Tarendol ;

Carte 4 : Collectivités territoriales concernées par le site Natura 2000



2.3.3 Situation démographique

L'ensemble de la zone compte 13 018 habitants. La marge ouest de cet espace concentre la plus grande partie de la population, notamment dans les villes de Nyons et de Buis-les-Baronnies où sont regroupées les activités économiques et culturelles.

Tableau 13 : Communes concernées par la ZPS et effectifs des populations entre 1968 et 2009

Libellé de commune	Population			Évol. 1968-2009	Densité de population (2009)	Libellé de commune	Population			Évol. 1968-2009	Densité de population (2009)
	1968	1999	2009				1968	1999	2009		
Arnayon	53	35	32	-40%	1,6	Montaulieu	41	64	74	+80%	5,7
Arpavon	64	61	76	+19%	5,7	Montréal-les-Sources	35	22	33	-6%	3,2
Aubres	162	349	424	+162%	20,9	Nyons	4982	6723	7104	+43%	44,3
Beauvoisin	60	93	193	+222%	21,7	Pelonne	19	23	18	-5%	6,5
Bellecombe-Tarendol	97	75	98	+1%	7,3	Les Pilles	213	226	254	+19%	43,5
Buis-les-Baronnies	1602	2226	2291	+43%	67,9	Le Poët-Sigillat	47	97	116	+147%	7,6
La Charce	46	48	34	-26%	3,6	Pommerol	17	21	16	-6%	1,6
Châteauneuf-de-Bordette	42	77	104	+148%	6,8	Rémuzat	301	283	319	+6%	19,0
Chaudebonne	45	54	59	+31%	2,8	Rochebrune	30	45	53	+77%	3,3
Condorcet	224	447	482	+115%	21,5	Sahune	229	292	322	+41%	19,5
Cornillac	74	81	86	+16%	4,4	Saint-Ferréol-Trente-Pas	123	212	228	+85%	10,6
Cornillon-sur-l'Oule	86	65	72	-16%	4,9	Saint-May	49	40	44	-10%	4,3
Curnier	133	186	196	+47%	24,5	Valouse	7	36	44	+529%	7,0
Eyroles	29	17	24	-17%	2,7	Verclause	68	84	74	+9%	2,8
Lemps	74	44	43	-42%	2,7	Villeperdrix	93	110	105	+13%	4,0

Source : INSEE, 2012

Depuis 1968, ce nombre a augmenté de 56 %. Cette augmentation démographique s'est toutefois ralentie ces dernières années, le pic de croissance ayant eu lieu dans les années 1970. De surcroît, elle n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Les cantons de l'ouest, Nyons et Buis-les-Baronnies notamment, ont gagné à eux seuls 7 700 habitants depuis les années 1960 tandis que dans les cantons du centre du territoire, la population a très peu augmenté et a même diminué dans certains. Cette croissance positive est à relativiser puisque c'est seulement le solde positif excédentaire des flux migratoires qui la permet. Au contraire, la contribution du solde naturel est, depuis 1975, négative sur l'ensemble de la zone étudiée.

La densité moyenne de population est de 22 habitants au km² sur l'ensemble des communes de la ZPS. A Nyons, elle s'élève à 44 habitants au km² mais le cœur du territoire est caractérisé par des densités beaucoup plus faibles, parfois inférieures à 5 habitants au km² (pour presque la moitié des communes de la ZPS). On a donc affaire à un territoire morcelé avec des espaces ruraux de faible densité et certains même, pouvant être qualifiés d'espaces désertifiés, selon la définition de l'INSEE³.

Un tiers des habitants a plus de 60 ans et parmi les nouveaux arrivants, la part des retraités est importante. Cependant les migrations ne renforcent pas leur poids par rapport aux actifs puisqu'on compte 1 retraité pour 1,4 actifs en plus, soit le même rapport que dans la population française. Parmi les actifs qui arrivent, 13 % sont des cadres ou des professions intellectuelles⁴, 26 % des professions intermédiaires et 3 % des agriculteurs. Cette arrivée de main d'œuvre est à relativiser puisque 40 % des actifs, récemment installés et qui ont un emploi, travaillent en dehors du territoire.

Les jeunes de 15 à 24 ans quittent le territoire pour aller étudier dans les villes environnantes. Le solde migratoire négatif des étudiants hors du territoire s'explique par l'absence d'établissement d'enseignement secondaire et de lycée technique à proximité.

En outre, en 2006, 30 % des logements du territoire sont des résidences secondaires. Dans les cantons de Rémuzat et de Séderon, cette part atteint les 45 %.

2.3.4 Bassins d'emplois et dynamiques sectorielles

Les emplois ne se répartissent pas de façon homogène sur le territoire. Sur l'ensemble des Baronnies Provençales, les communes de Nyons et Buis-les-Baronnies regroupent respectivement 24 % et 13 % des emplois.

Depuis 1975, le nombre d'emplois locaux augmente de manière générale sur l'ensemble du site, mais cette augmentation cache une stagnation, voire une diminution, du nombre des emplois dans certains cantons, notamment du centre. La hausse des emplois est surtout significative dans les cantons de Nyons et de Buis-les-Baronnies avec respectivement 1 500 et 550 emplois en plus entre 1975 et 2006.

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉS

Depuis les années 1970, la part des emplois dans les services ne cesse d'augmenter (de 42 à 66 % entre 1975 et 2006) alors que celle des emplois dans l'agriculture et l'industrie diminue (de 31 % à 19 % entre 1975 et 2006 pour l'industrie). L'agriculture reste toutefois le second secteur en termes d'emplois.

La prédominance des services n'est pas homogène sur le territoire. Dans le canton de Nyons, plus de 66 % des emplois relèvent de ce secteur. Par contre, dans le canton de Rémuzat et dans une moindre mesure, le canton de Buis-les-Baronnies, la présence encore importante de l'agriculture mais aussi du secteur industriel fait que les services sont moins prédominants.

³ En France, l'Insee qualifie aujourd'hui d'espaces de faible densité ceux qui comptent moins de 30 hab./km² et propose une sous-catégorie, celle des espaces désertifiés, dans lesquels la densité est inférieure à 10 hab./km².

⁴ La catégorie « cadres et professions intellectuelles » regroupe des professeurs et professions scientifiques salariés qui appliquent directement des connaissances très approfondies dans les domaines des sciences exactes ou humaines, a des activités d'intérêt général de recherche, d'enseignement ou de santé. Des professionnels de l'information des arts et des spectacles dont l'activité est liée aux arts et aux médias. Des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, salariés qui ont des responsabilités importantes dans la gestion des entreprises. Des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, salariés exerçant des fonctions de responsabilité qui nécessitent des connaissances scientifiques approfondies. Définition INSEE

Photo 2 : Paysage agricole dans les Baronnies



Source : BRLingénierie, 2012

L'agriculture reste donc l'activité structurante des Baronnies puisque les actifs agricoles y représentent encore 17,9% de la population active, contre 3,5% à l'échelle nationale en 2008. Cependant, la population agricole est vieillissante, à l'image de la population sur l'ensemble du secteur. En raison des faibles productivités et rentabilités des exploitations, le maintien et la transmission des exploitations sont devenus de plus en plus problématiques. Se rajoutent à ces difficultés une concurrence internationale croissante et une baisse de compétitivité de l'agriculture traditionnelle dans cette région, qui obligent les agriculteurs à changer d'orientation et à se tourner vers des produits à plus fortes valeurs ajoutées.

Ainsi, quelques activités traditionnelles, telles que l'oléiculture ou la production de fromage de chèvre ont su s'adapter grâce à des labels valorisant la qualité et l'authenticité de ces produits de terroir.

Les activités d'élevage, notamment le pastoralisme, sont en déclin dans la région. Cela se manifeste par l'abandon des terres agricoles et par l'embroussaillage, menaçant la qualité des milieux ouverts. L'absence d'abattoirs sur la ZPS et d'outils de transformation locaux limite la vente directe d'agneaux et réduit les bénéfices de la filière caprine en termes de productions fromagères.

La Drôme est depuis longtemps le premier département français en termes d'agriculture biologique qui occupe 10 % de sa surface agricole utile, cinq fois plus que la moyenne nationale. Les communes des Baronnies Provençales s'inscrivent dans cette dynamique départementale. La commercialisation des produits biologiques se fait souvent en vente directe. Circuits courts et circuits longs coexistent néanmoins dans les différentes filières locales.

L'exploitation du bois est également en déclin dans les Baronnies, du fait de nombreuses contraintes (réglementation, rentabilité insuffisante, etc.), ce qui se manifeste par la fermeture des scieries de la région. Une dizaine de scieries ont ainsi arrêté leur activité ces dernières années sur l'ensemble des Baronnies Provençales, et ils n'en restent désormais plus que trois, dont une à Buis-les-Baronnies.

Les industries se répartissent de façon très inégale sur le site d'étude. En effet, les établissements industriels restent concentrés dans les villes à fortes densités de population et l'emploi industriel est surtout présent dans les cantons de Nyons, Rémuzat et Buis-les-Baronnies. Le secteur industriel sur le territoire se caractérise par une grande part de petites entreprises (70 % des établissements avaient moins de 10 salariés et plus d'un établissement actif en 2006 sur deux n'employait aucun salarié). Dans les Baronnies Provençales, les emplois industriels se répartissent dans trois catégories principales à savoir, dans l'ordre décroissant :

- L'industrie agricole et alimentaire avec 30,3% de salariés en 2007 : boulangeries, pâtisseries, vinification, conserverie, etc. ;
- L'industrie de la chimie, du caoutchouc et des plastiques : 15,3% de salariés en 2007 ;
- L'industrie des équipements mécaniques : 12,8% de salariés en 2007.

Un transfert des activités traditionnelles de la région vers les activités du secteur tertiaire a pris place. Le tourisme et les activités de pleine nature connaissent un succès important et offrent de nouveaux débouchés aux acteurs locaux. L'agrotourisme valorise l'identité du territoire en proposant la découverte des produits et savoir-faire locaux. La nature est également mise au premier plan, et de nombreuses activités permettent de profiter de la diversité de paysages et de la richesse floristique et faunistique des communes de la région.

L'offre proposée dans le secteur est complète. On trouve majoritairement des activités terrestres (vélo, randonnée, escalade), mais aussi des activités en milieu aquatique (pêche, canyoning), en milieu aérien (parapente, deltaplane) et en milieu souterrain (spéléologie). La pleine saison touristique a tendance à se concentrer sur les deux mois d'été et les longs week-end de printemps. En dehors de ces périodes, l'activité touristique est réduite, ce qui limite le bénéfice que la région tire de ce potentiel.

En ce qui concerne l'accueil des touristes, c'est l'hôtellerie de plein air qui prédomine sur l'ensemble du territoire. Entre Nyons et Buis-les-Baronnies, l'offre est particulièrement développée avec une majorité de campings classés trois ou quatre étoiles. En revanche, résidences de tourisme, hébergements collectifs et hôtels sont en faible nombre. Les hôtels ne représentent que 1,5% de l'offre d'hébergement, contre 17% pour les campings. Les résidences secondaires occupent une place importante sur le marché de l'immobilier. C'est dans le secteur de l'hébergement que le poids de la saisonnalité est le plus important.

2.3.5 Un accès inégal aux services sur le territoire

Le territoire s'articule autour de deux pôles de services de proximité et intermédiaires⁵ : Nyons et Buis-les-Baronnies qui proposent la plupart des services de la gamme dite "intermédiaire", comme par exemple les collèges et les supermarchés. Dans l'est en revanche, l'offre y est beaucoup plus faible. Rémuzat, par exemple, ne compte que 22 équipements sur les 51 de la gamme de services intermédiaires et de proximité. On n'y trouve pas de banque, de plombier, d'école maternelle, de médecin omnipraticien ou encore de dentiste. Le territoire ne dispose d'aucun pôle de services de la gamme supérieure, obligeant les habitants à se déplacer jusqu'à Vaison-la-Romaine pour trouver maternité, urgences, et plus largement tout service médical nécessitant des équipements importants. Les établissements qui sont le moins accessibles aux habitants des Baronnies sont, la plupart du temps, des établissements sanitaires et sociaux qui concernent l'enfance. Le temps d'accès moyen aux équipements de la gamme supérieure peut atteindre jusqu'à 45 minutes pour les habitants situés au cœur et à l'est de la ZPS.

Tableau 14 : Couverture en équipements sur les cantons de Buis-les-Baronnies, Rémuzat et Nyons

Cantons	Gamme des équipements			Ensemble (sur 87)
	Proximité (sur 24)	Intermédiaire (sur 27)	Supérieure (sur 36)	
Buis-les-Baronnies	23	21	8	52
Nyons	23	27	20	70
Rémuzat	17	5	0	22

Source : INSEE - BPE 2007

2 Définition INSEE :

Les équipements et services, publics ou privés, sont recensés chaque année dans la Base Permanente des Equipements (BPE). En 2008, ils ont été regroupés en trois gammes selon leur fréquence d'implantation et leur présence conjointe sur le territoire communal.

La **gamme de proximité** rassemble les services les plus présents sur le territoire comme les écoles, les médecins généralistes ou les boulangeries. La **gamme supérieure** regroupe des équipements plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés. On retrouve dans cette gamme de nombreux équipements de santé ou sociaux. Enfin, à mi-chemin, la **gamme intermédiaire** rassemble des services comme les collèges, les opticiens ou les supermarchés.

Une commune est considérée comme **pôle de services de proximité** si elle dispose d'au moins la moitié des 24 équipements et services de cette gamme. Une commune est considérée comme **pôle de services intermédiaires** si elle dispose d'au moins 14 des 27 équipements et services de cette gamme. Une commune est considérée comme **pôle de services supérieurs** si elle dispose d'au moins la moitié des 36 équipements et services de cette gamme.

2.3.6 Perceptions croisées des maires des communes

VISION DES BARONNIES PROVENÇALES

Les Baronnie Provençales sont perçues et vécues comme un territoire authentique, rural plutôt accueillant à l'équilibre entre nature et activités humaines. Elles disposent de plusieurs atouts liés à leur patrimoine naturel : paysages imprenables et exceptionnels, atouts écologiques nombreux, milieux préservés, reconnaissance mondiale au niveau géologique. Ce territoire est toutefois excentré, éloigné des pôles urbains et vieillissant, le rendant particulièrement fragile.

HISTORIQUE ET TENDANCES D'ÉVOLUTION DES COMMUNES

Historiquement, les communes étaient plutôt agricoles. Aujourd'hui, bien qu'encore prégnante, cette activité a tendance à diminuer, tandis que le secteur du tourisme se développe. La population des communes se stabilise et certaines voient même leur nombre d'habitants augmenter comme par exemple Beauvoisin, Châteauneuf de Bordette, Sahune et Arpavon. La tendance est également à l'augmentation de la venue d'habitants extérieurs aux Baronnie et à l'augmentation du nombre de résidences secondaires. Par ailleurs, certains acteurs notent que les milieux se referment, avec une augmentation des peuplements de pins noirs.

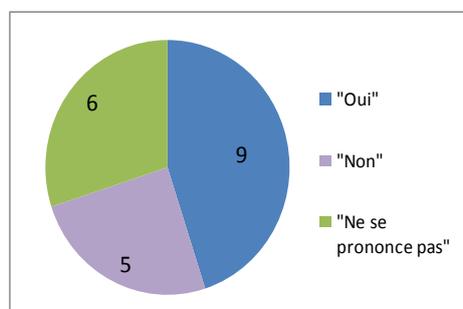
PRINCIPALES ACTIVITÉS RECENSÉES DANS LES COMMUNES

Les principales activités recensées sont l'agriculture, l'élevage, les activités liées au tourisme (gîtes, restaurants), quelques commerces et de l'artisanat de proximité. En ce qui concerne les activités de pleine nature et de loisir, toutes les communes ont au moins cité les activités de chasse et de randonnée pédestre, cette dernière étant pratiquée en particulier les week end de printemps et de juin à octobre. De nombreuses communes citent également les autres activités que sont le VTT, l'escalade, le vol libre, la randonnée équestre. L'observation des oiseaux a été citée par la commune de Rémuzat.

PERCEPTION DE LA PRÉSENCE DE CERTAINES ESPÈCES D'OISEAUX

A la question « *Estimez-vous que la présence de certaines espèces d'oiseaux sur votre commune, notamment les rapaces, participe à son attractivité ?* », la répartition des réponses est présentée ci-contre :

Environ la moitié des communes interrogées estiment que la présence de certains oiseaux participe à l'attrait du territoire. Une commune estime que leur présence représente une contrainte « pour les activités ». Une commune estime par ailleurs que l'attractivité du territoire est plutôt due à sa proximité avec Nyons.



2.3.7 Synthèse socio-économique

Les communes des Baronnie forment une entité rurale, peu peuplée avec une densité moyenne de 22 habitants au km², avec certains espaces pouvant être qualifiés de désertifiés⁶. Ce territoire fragile est également caractérisé par son isolement géographique, entre deux bassins de vie (vallée du Rhône et Pays Sisteronnais-Gapensais) en raison de ses difficultés d'accès.

Les activités économiques et culturelles, les emplois et les services se concentrent sur la frange ouest du territoire, ce qui implique une certaine hétérogénéité dans l'activité des communes. On observe un transfert des activités traditionnelles (agriculture, élevage notamment) vers les activités du secteur tertiaire. L'agriculture reste toutefois le deuxième pourvoyeur d'emplois dans les Baronnie (plus de 17 % d'actifs).

⁶ Au sens de l'INSEE : désertifié = moins de 10 habitants au km²

Le tourisme est un secteur de plus en plus porteur dans les Baronnies qui disposent d'un patrimoine naturel et paysager remarquable, offrant de réelles opportunités de développement aux activités de pleine nature. La fréquentation touristique des communes de la ZPS reste toutefois mesurée et concerne des clientèles fidèles, à la recherche d'espaces sauvages et de quiétude.

3 - LE PATRIMOINE NATUREL

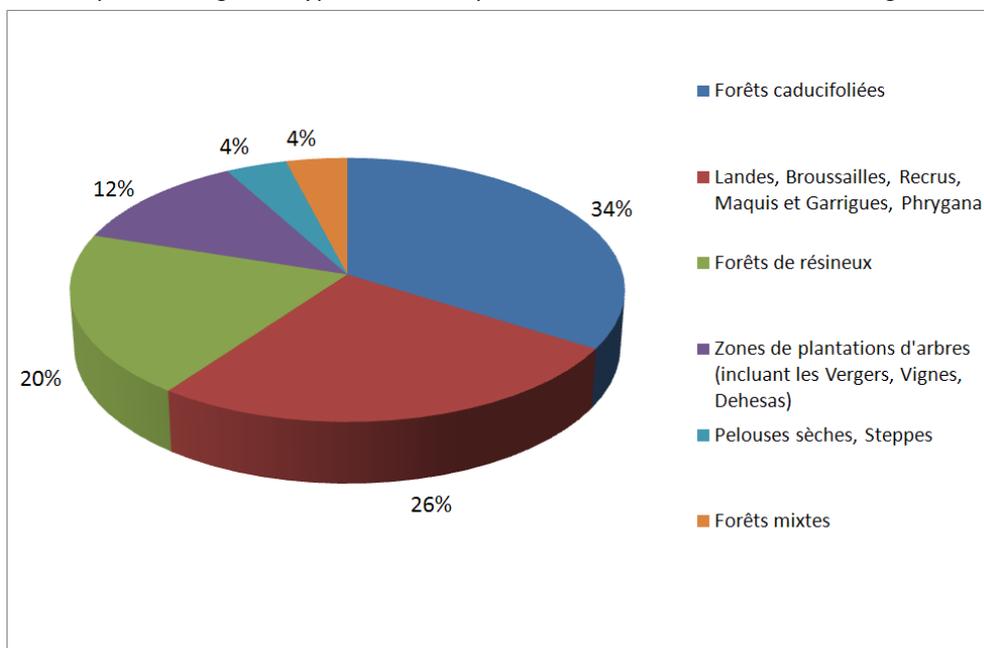
3.1 CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES GLOBALES DE LA ZPS

Le massif des Baronnies constitue un vaste espace naturel composé de moyennes montagnes calcaires et positionné, d'ouest en est, de la plaine de Valréas à la moyenne vallée de la Durance et, du sud au nord, du mont Ventoux et de la montagne de Lure aux marges du Diois.

Situées au sein des étages méso-méditerranéen, supra-méditerranéen et montagnard, les Baronnies représentent une zone de transition entre les influences méditerranéennes et alpines. Cette double influence est à l'origine d'une richesse floristique et faunistique remarquable et notamment au niveau de la communauté d'oiseaux.

De par sa situation géographique, sa morphologie et ses spécificités géologiques et écologiques, la ZPS présente une grande diversité de biotopes, représentée par une véritable mosaïque de milieux naturels, avec notamment des milieux rupestres (essentiellement des gorges et falaises), des plateaux couverts de landes et pelouses sèches, des garrigues, des forêts caducifoliées et de résineux présentant une grande diversité de peuplements (essences, âges) ainsi que des secteurs d'eaux douces (rivières avec ses ripisylves). La végétation des gorges et des plateaux environnants est du type forêts et garrigues méditerranéennes. Ces vastes milieux naturels peu fragmentés permettent le déplacement de la faune ainsi que la colonisation floristique.

Figure 1 : Proportion de grands types d'habitats présents sur la ZPS des Baronnies-Gorges de l'Eygues



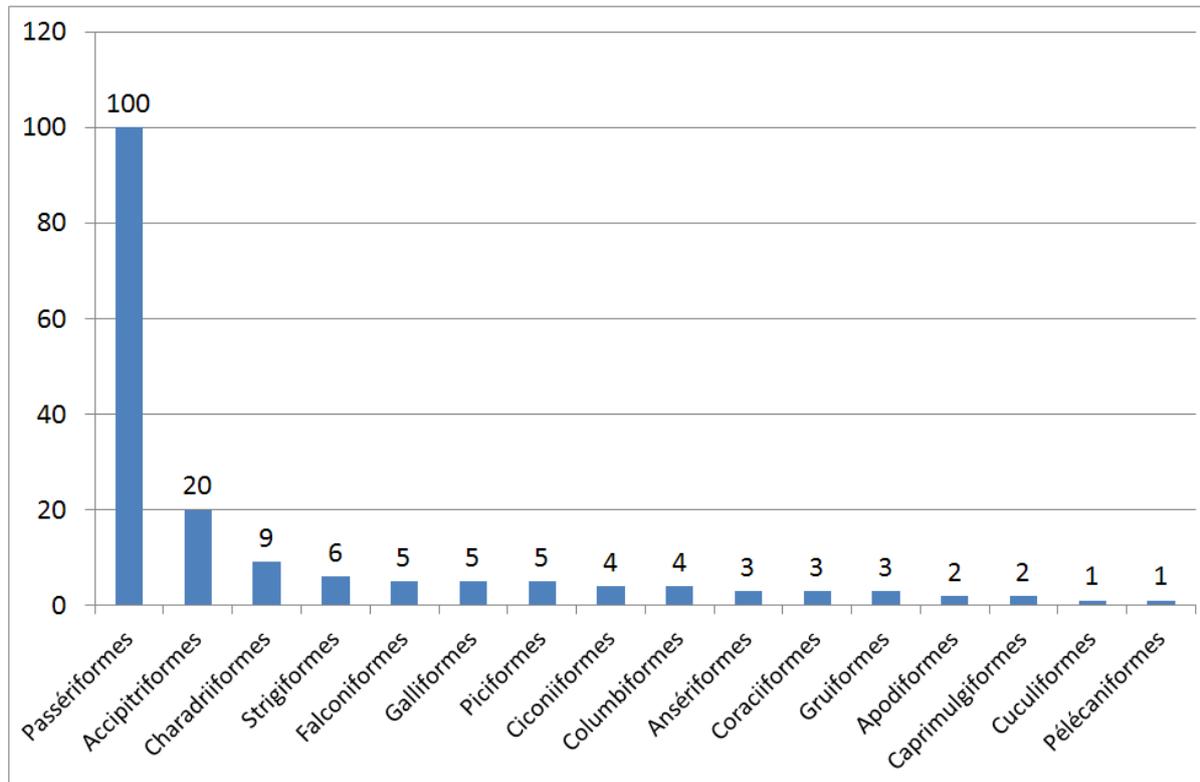
Source : INPN, FSD 2006

Ces dernières décennies, l'abandon progressif des activités traditionnelles agricoles et notamment des pratiques agro-pastorales n'est pas sans conséquences sur la morphologie du paysage. Le déclin de ces activités, et notamment de l'élevage et du sylvo-pastoralisme, a engendré une fermeture rapide du paysage qui se caractérise par l'embroussaillage et le reboisement des espaces abandonnés (source : diagnostic territorial – Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales).

3.2 APERÇU GÉNÉRAL DE L'AVIFAUNE DES BARONNIES

Le périmètre de la ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues » abrite plus de 170 espèces nicheuses, sédentaires, migratrices ou hivernantes réparties en 16 ordres différents (cf. Figure 2). Globalement, les passereaux, avec 100 espèces, et les rapaces, avec 31 espèces (Accipitriformes, Strigiformes et Falconiformes), dominent la communauté d'oiseaux de la ZPS des Baronnies, représentant 75,7 % de la richesse avifaunistique.

Figure 2 : Nombre d'espèces d'oiseaux par ordre dans le périmètre de la ZPS des Baronnies-Gorges de l'Eygues



Deux espèces confèrent un intérêt biologique de portée internationale au site : le Vautour moine et le Vautour percnoptère. Six autres espèces confèrent un intérêt biologique de portée nationale au massif : le Vautour fauve, le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, l'Aigle royal, le Bruant ortolan et le Gypaète barbu.

Un des principaux enjeux de cette ZPS concerne la reproduction de plusieurs espèces de rapaces forestiers ou rupestres fortement menacés à l'échelle nationale voire européenne (Vautour moine, Vautour percnoptère, Vautour fauve, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc), qui trouvent dans les Baronnies des conditions propices à leur survie. Ayant déjà disparu de nombreux autres massifs de France ou d'Europe, les Baronnies constituent un de leurs derniers bastions français, mais leurs populations locales restent néanmoins très fragiles et méritent la plus grande attention.

UNE POPULATION DE VAUTOUR FAUVE D'IMPORTANCE NATIONALE SUR LE MASSIF DES BARONNIES

Photo 3 : Vautour fauve

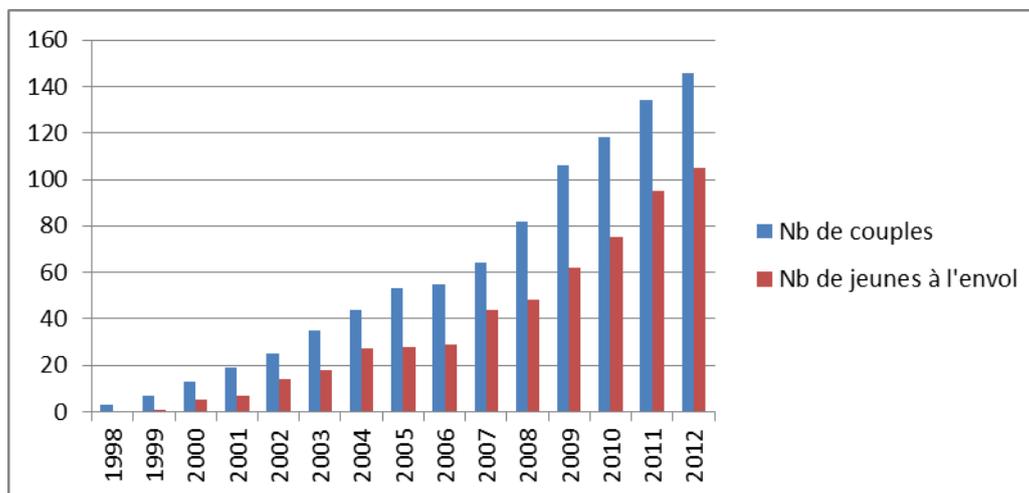


Source : JM Salles

En 1987, des naturalistes de la Drôme lancent l'idée de réintroduire le Vautour fauve dans le Massif des Baronnies. Cette idée est inspirée par la réussite de la réintroduction de cette espèce sur les Grands Causses par le Fond d'Intervention pour les Rapaces et le Parc national des Cévennes.

En 1994, les premiers Vautours fauves sont récupérés dans des centres de soins et vont séjourner pendant presque trois ans dans deux grandes volières installées sur le site de réintroduction. En 1996, les premiers Vautours fauves sont relâchés. Les premières tentatives de reproduction auront lieu en 1998. Aujourd'hui la colonie compte plus de 140 couples reproducteurs. C'est la plus importante colonie de Vautour fauve des Alpes. Aujourd'hui, l'espèce n'est plus relâchée. Depuis son relâché, les effectifs sont en augmentation régulière.

Figure 3 : Evolution de la reproduction du vautour fauve dans les Baronnies 1998-2012



Source : Vautours en Baronnies

L'espèce est sédentaire et se nourrit de cadavres de grands mammifères le Vautour fauve dépend presque exclusivement des troupeaux d'ongulés domestiques (moutons, chèvres) mais il se nourrit également de cadavres d'ongulés sauvages

Les actions menées par l'association Vautours en baronnies, notamment l'alimentation de charniers lourds, assure l'accès à la ressource trophique disponible sur le territoire. De même, les placettes d'équarrissage chez les éleveurs y contribuent grandement.

UNE POPULATION DE VAUTOUR MOINE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE SUR LE MASSIF DES BARONNIES

En 2012, la population de Vautour moine des Baronnies compte environ 25 individus dont 5 couples reproducteurs. Cette population est issue d'un programme de réintroduction. Cette espèce est particulièrement menacée à l'échelle européenne et avait disparu des Alpes depuis plus de 150 ans.

Le classement en liste rouge (« en danger critique » - le Vautour moine étant le seul rapace dans cette liste) établi en 2011 par l'UICN se justifie en raison de la taille de la population qui demeure très réduite et localisée.

Depuis 2004, 36 individus ont été relâchés sur le massif mais le premier succès de reproduction n'a été noté qu'en 2010.

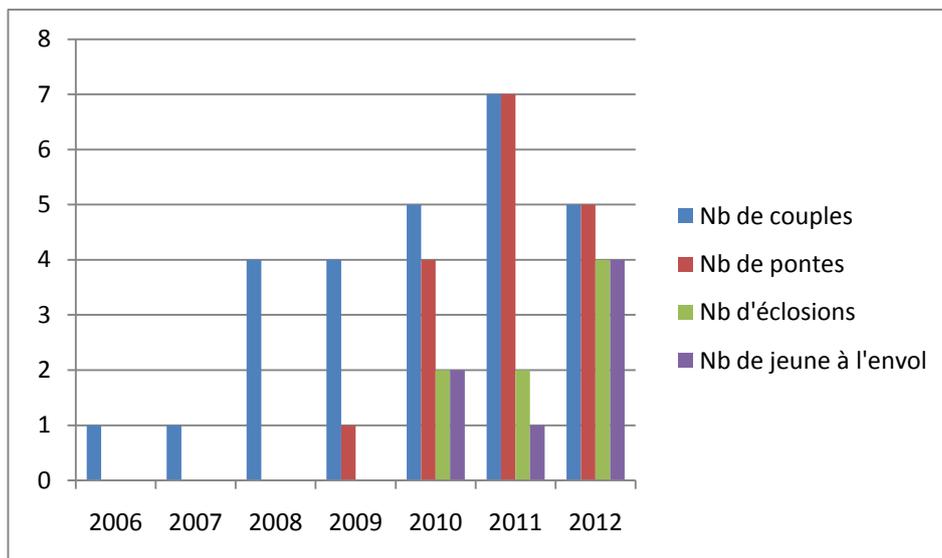
Photo 4 : Couple de Vautours moines dans les Baronnies



Source : C. Tessier

La population des Baronnies représente 1/4 de la population française. La tendance de cette population est globalement à l'augmentation.

Figure 4 : Paramètres de reproduction du Vautour moine depuis 2006



source : Vautours en Baronnies

Actuellement, la population est encore « jeune » (les animaux relâchés sont issus de captivité), et de nombreux échecs non expliqués sont notés en période d'incubation ou en période d'éclosion. De plus, le sexe-ratio est encore déséquilibré (déficit de femelle). D'autres individus doivent être relâchés pour garantir la stabilité de la population. Cependant, le succès de reproduction 2012 laisse entrevoir de bons espoirs pour les années à venir.

A l'instar de tous les vautours européens, le Vautour moine est un nécrophage strict, jouant en cela un rôle d'équarisseur dans les écosystèmes agro-pastoraux de moyenne montagne. Les cadavres de moutons constituent une part essentielle dans son régime alimentaire. Toutefois, il est nettement moins dépendant de l'élevage des troupeaux d'ongulés domestiques que le Vautour fauve, et il s'adapte très bien aux ressources trophiques fournies par la faune sauvage. Son régime alimentaire comprend ainsi une part importante de petites proies mortes, comme les lagomorphes, les mustélidés, mais aussi les gros ongulés sauvages et accessoirement d'oiseaux, de reptiles et d'insectes.

L'espèce installe son aire au sein de massifs forestiers à l'abri de tout dérangement humain. Les causes d'échec de reproduction ne sont pas bien connues chez cette espèce mais le maintien de la tranquillité autour de ses aires est indispensable.

Dans les Baronnies, il a été mis en évidence qu'un couple prospectait à 70 km de l'aire où leur poussin âgé de deux mois et demi les attendait. La ZPS reste donc un secteur pour sa nidification, mais l'espèce est dépendante d'un territoire très vaste pour son alimentation.

UNE POPULATION DE VAUTOUR PERCNOPTÈRE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE SUR LE MASSIF DES BARONNIES

Photo 5 : Vautour percnoptère



Source : F. Pawlowski

Cette espèce, vulnérable en France, est représentée par deux couples sur la ZPS. Connue depuis 1976, l'espèce avait disparue sur le massif des Baronnies en 1981, mais elle est ensuite revenue s'installer suite à l'installation du Vautour fauve en 1994.

L'espèce est migratrice et n'est présente en France que de mars à septembre. L'espèce est à la fois nécrophage et coprophage. Son bec ne lui permet pas d'inciser la peau des cadavres et il ne s'alimente que des parties molles.

Depuis 2007, un second couple s'est installé dans les Baronnies et en 2008, un troisième couple a choisi la vallée de la Gervanne. Les trois couples drômois ont un très bon taux de reproduction puisque de 2000 à 2012, 23 tentatives de reproduction ont donné 23 jeunes à l'envol (trois échecs mais trois fois, un couple a élevé deux jeunes en même temps).

L'espèce est dépendante des autres populations de fauve semble-t-il auquel son retour semble lié et son maintien dépend de l'accès aux cadavres de troupeau.

L'abandon des pratiques pastorales, ainsi que le risque de dérangement aux abords des sites de nidification sont des menaces pour l'espèce.

L'accès à la ressource trophique et la gestion technique et juridique afférentes constituent les enjeux actuels de la conservation des vautours.

Les rapaces ne constituent pas le seul enjeu ornithologique. De nombreuses autres espèces d'oiseaux trouvent en effet dans la ZPS des Baronnies, les conditions favorables pour se reproduire. En fonction des milieux naturels, les espèces nicheuses ou présentes durant la période de reproduction sont très variées :

- **Cortège des oiseaux des milieux forestiers:** Pic noir (*Dryocopus martius*), Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), Vautour moine (*Aegypius monachus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*);
- **Cortège des oiseaux des milieux rupestres :** Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), Vautour fauve (*Gyps fulvus*), Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*), Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Monticole bleu (*Monticola solitarius*), Monticole de roche (*Monticola saxatilis*), Martinet à ventre blanc (*Apus melba*), Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*), Grand Corbeau (*Corvus corax*) ;
- **Cortège des oiseaux des milieux aquatiques et humides :** Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) ;
- **Cortège des oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts sensu lato** (pelouses sèches parsemées de bosquets d'arbustes, haies, vieux vergers, landes, prairies et cultures) : Alouette lulu (*Lullula arborea*), Tarier pâtre (*Saxicola torquata*), Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), Huppe fasciée (*Upupa epops*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Moineau soulcie (*Petronia petronia*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*), Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), Tétraz lyre (*Tetrao tetrix*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*), Petit-duc scops (*Otus scops*), Fauvette orphée (*Sylvia hortensis*), Caille des blés (*Coturnix coturnix*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*).

Certaines espèces inféodées aux milieux ouverts ou semi-ouverts (Bruant ortolan, Fauvette orphée, Pipit rousseline, Tarier des prés, Pipit spioncelle), accusent depuis quelques années un sérieux déclin en France ou en Europe. Certaines sont encore présentes dans les Baronnies, d'autres ont déjà disparu ou se sont fortement raréfiées, suite principalement à la fermeture des milieux et à la déprise agricole (e.g. Pie-grièche méridionale, Tétraz lyre, Traquet oreillard).

En effet, l'ensemble des espèces typiques des milieux ouverts et semi-ouverts est en nette régression dans le massif des Baronnies. Le développement de la forêt, la fermeture des garrigues et la diminution des surfaces pâturées ou exploitées par l'agriculture traditionnelle ont généré cet appauvrissement tout en favorisant le développement d'espèces forestières (Pigeon ramier, Tourterelle des bois, Merle noir...) qui étaient présentes mais à des effectifs beaucoup plus faibles, il y a quelques décennies seulement. Les Baronnies, en perdant progressivement leur spécificité liée à la présence de milieux ouverts, en accusant une forte augmentation de sa fréquentation entraînant de plus en plus de dérangements, et en subissant un changement dans les pratiques agricoles, perdent aussi ses espèces spécifiques au profit des espèces communes (source : diagnostic territorial -PNR des baronnies).

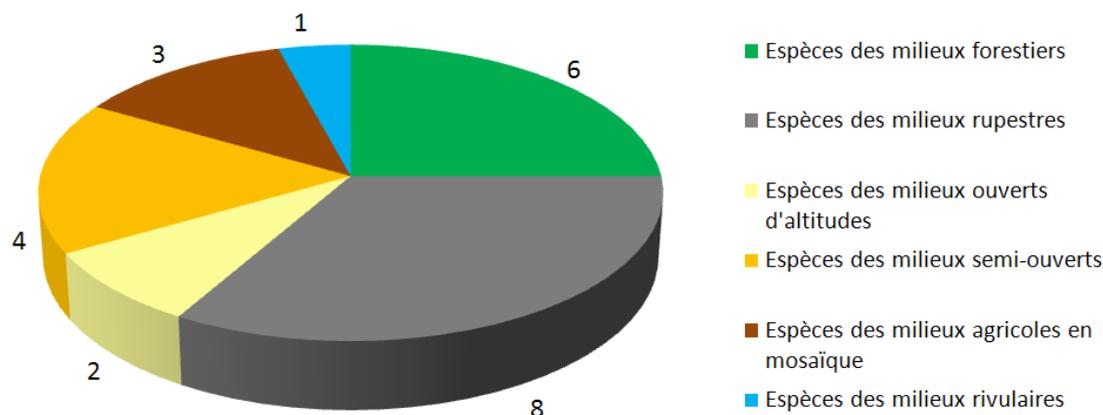
3.3 LES ESPÈCES D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

D'après le FSD actuel, la ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues » accueille 17 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Toutefois, de par les inventaires réalisés pour l'élaboration du DOCOB ainsi que la collecte des données ornithologiques existantes, 7 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire peuvent être ajoutées à la liste du FSD.

Ainsi, 24 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont considérées comme espèces justifiant la désignation de la ZPS des Baronnies. Ces 24 espèces sont donc étudiées et analysées dans le cadre de cette étude.

Ces 24 espèces ont été regroupées en six cortèges en fonction de leurs traits et caractéristiques écologiques et plus particulièrement en fonction de leurs habitats de reproduction.

Figure 5 : Nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire considérées dans la ZPS des Baronnies en fonction des cortèges définis en fonction des habitats de reproduction



D'après ce graphique, les espèces des milieux rupestres (8 espèces), les espèces des milieux forestiers (6 espèces) et les espèces des milieux ouverts à semi-ouverts sensu lato (9 espèces) représentent l'essentiel des cortèges avifaunistiques de la ZPS des Baronnies.

Par ailleurs, parmi ces cortèges, 12 espèces de rapaces et 7 espèces de passereaux dominent le peuplement avien d'intérêt communautaire de la ZPS des Baronnies.

3.3.1 Les oiseaux des milieux rupestres

Le cortège des espèces des milieux rupestres rassemble huit espèces se reproduisant dans toutes sortes d'habitats rocheux et rocailleux.

Tableau 15 : Cortège des milieux rupestres

Code Natura 2000	Espèce	Statut Natura 2000	Mention au FSD actuel	Statut biologique
A091	Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	DO1	OUI	Nicheur Sédentaire
A103	Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur
A215	Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	DO1	OUI	Nicheur Sédentaire
A076	Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>)	DO1	NON	Erratique
A228	Martinet à ventre blanc (<i>Apus melba</i>)	EMR	OUI	Nicheur Migrateur
A280	Monticole de roche (<i>Monticola saxatilis</i>)	EMR	NON	Nicheur Sédentaire
A078	Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>)	DO1	OUI	Nicheur Sédentaire
A077	Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur

Photo 6 : Gypaète barbu



Source : C. Cotton

Photo 7 : Martinet à ventre blanc



Source : C. Mroczko

Photo 8 : Aigle royal



Source : S. Cabot

Photo 9 : Grand Duc d'Europe



Source : F. Pawlowski

Photo 10 : Faucon pèlerin



Source : F. Pawlowski

Photo 11 : Vautour percnoptère



Source : F. Pawlowski

Photo 12 : Monticole de roche



Source : O. Eyraud

Photo 13 : Vautour fauve



Source : J.M. Salles

3.3.2 Les oiseaux des milieux ouverts d'altitude

Le cortège des espèces des milieux ouverts d'altitude rassemble deux espèces se reproduisant dans les habitats ouverts à végétation rase situés en altitude.

Tableau 16 : Cortège des milieux ouverts d'altitude

Code Natura 2000	Espèce	Statut Natura 2000	Mention au FSD actuel	Statut biologique
A379	Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur
A255	Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	DO1	NON	Nicheur Migrateur

Photo 14 : Bruant ortolan



Source : O. Eyraud

Photo 15 : Pipit rousseline



Source : O. Eyraud

3.3.3 Les oiseaux des milieux semi-ouverts

Le cortège des espèces des milieux semi-ouverts rassemblent quatre espèces se reproduisant dans toutes sortes d'habitats semi-ouverts caractérisés par plusieurs strates de végétation (strate arborée, strate arbustive, strate herbacée).

Tableau 17 : Cortège des milieux semi-ouverts

Code Natura 2000	Espèce	Statut Natura 2000	Mention au FSD actuel	Statut biologique
A246	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur
A306	Fauvette orphée (<i>Sylvia hortensis</i>)	EMR	OUI	Nicheur Migrateur
A302	Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	DO1	NON	Nicheur sédentaire
A338	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur

Photo 16 : Alouette lulu



Source : O. Eyraud

Photo 17 : Pie Grièche écorcheur



Source : J.M. Salles

Photo 18 : Fauvette orphée



Source : F. Pawlowski

Photo 19 : Fauvette pitchou



Source : J. Celse

3.3.4 Les oiseaux forestiers

Le cortège des espèces des milieux forestiers rassemble six espèces se reproduisant dans toutes sortes d'habitats forestiers.

Tableau 18 : Cortège des milieux forestiers

Code Natura 2000	Espèce	Statut Natura 2000	Mention au FSD actuel	Statut biologique
A072	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	DO1	NON	Nicheur - Migrateur
A223	Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	DO1	NON	Nicheur sédentaire
A080	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur
A224	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur
A236	Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	DO1	NON	Nicheur Sédentaire
A079	Vautour moine (<i>Aegypius monachus</i>)	DO1	OUI	Nicheur Sédentaire

Photo 20 : Bondrée apivore



Source : F. Pawlowski

Photo 21 : Chouette de Tengmalm



Source : S. Malange

Photo 22 : Engoulevent d'Europe



Source : O. Eyraud

Photo 23 : Circaète Jean-le-Blanc



Source : O. Eyraud

Photo 24 : Pic noir



Source : N. Lundmark Jensen – Netfugl.dk

Photo 25 : Vautour moine



Source : C. Tessier

3.3.5 Les espèces des milieux agricoles en mosaïque

Le cortège des espèces des milieux agricoles en mosaïque rassemble trois espèces se reproduisant dans toutes sortes d'habitats agricoles juxtaposés et parfois maillés d'un réseau de haies.

Tableau 19 : Cortège des milieux agricoles en mosaïque

Code Natura 2000	Espèce	Statut Natura 2000	Mention au FSD actuel	Statut biologique
A113	Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	EMR	OUI	Nicheur Migrateur
A214	Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	EMR	OUI	Nicheur Migrateur
A233	Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	EMR	OUI	Nicheur Migrateur

Photo 26 : Petit duc scops



Source : M. Lepley

Photo 27 : Torcol fourmilier



Source : F. Pawlowski

Photo 28 : Caille des blés



Source : T. Varto Nielsen - Netfugl.dk

3.3.6 Les espèces des milieux rivulaires

Le cortège des espèces des milieux rivulaires rassemble une espèce se reproduisant dans les ripisylves et forêts riveraines.

Code Natura 2000	Espèce	Statut Natura 2000	Mention sur le FSD actuel	Statut biologique
A073	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur

Photo 29 : Milan noir



Source : F. Pawlowski

3.4 LES AUTRES ESPÈCES D'OISEAUX IMPORTANTES

D'autres espèces d'oiseaux, d'intérêt communautaire ou non, sont aussi jugées « importantes » à l'échelle de la ZPS des Baronnies. Ces espèces ont été déterminées à partir des inventaires de terrain ainsi que des données existantes fournies par la LPO Drôme et Vautours en Baronnies. Ainsi, 21 espèces d'oiseaux « importantes » ont été définies. La majorité de ces espèces présente un enjeu patrimonial notable. Toutefois, pour plusieurs raisons, ces espèces n'ont pas été prises en compte en tant qu'espèces justifiant la désignation de la ZPS :

-elles présentent une dynamique, un état de conservation et/ou un effectif trop incertain au sein de la ZPS des Baronnies ;

- Elles sont, pour la plupart, communes ou, au contraire, très rares sur la ZPS des Baronnies ;
- Elles ne justifient pas la logique originelle de la désignation de la ZPS des Baronnies soit la conservation des oiseaux inféodés aux milieux rupestres, forestiers et ouverts.

Néanmoins, puisque ces espèces relèvent d'une certaine patrimonialité et donc d'un certain intérêt pour la ZPS des Baronnies, elles sont citées et présentées dans le tableau ci-dessous et pourraient faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre du Docob et plus particulièrement dans la gestion du site Natura 2000.

Tableau 20 : Autres espèces d'oiseaux « importantes » de la ZPS des Baronnies

Espèce	Statut Natura 2000	Exigences écologiques	Statuts biologiques, effectifs, au sein de la ZPS	Niveau de connaissance au sein de la ZPS
Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>)	DO1	Milieux ouverts Rupestre	Erratique Rare Quelques données depuis 2 ans, notamment à l'automne	Faible
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	EMR possible	Milieux forestiers Arboricole Ornithophage	Sédentaire Assez commun	Moyen
Bruant fou (<i>Emberiza cia</i>)	-	Pentes ensoleillées et escarpées Rupestre Insectivore et Granivore	Sédentaire Commun	Satisfaisant
Crave à bec rouge (<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>)	DO1	Milieux ouverts d'altitude Rupestre Insectivore et Granivore	Hivernant Nicheur possible au sein du périmètre et certain à proximité	Satisfaisant
Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)	EMR possible	Milieux agricoles en mosaïque et villages Cavicole Régime varié	Sédentaire Espèce sûrement rare, à rechercher	Faible
Cinclus plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>)	EMR possible	Cours d'eau rapides Cavicole Insectivore	Sédentaire Nicheur sur l'Eygues et au Pas des Ondes Faible densité	Moyen
Grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>)	EMR possible	Falaises et forêts Rupestre ou arboricole Charognard	Sédentaire Commun	Satisfaisant
Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	EMR possible	Berges sablonneuses des cours d'eau Cavicole Insectivore	Migrateur Nicheur vers la plaine de Saint-Jalle	Faible
Hirondelle de rochers (<i>Ptyonoprogne rupestris</i>)	EMR possible	Falaises ensoleillées Rupestre Insectivore	Sédentaire Commune	Satisfaisant
Hirondelle rousseline (<i>Cecropis daurica</i>)	EMR possible	Falaises, ruines et ponts Insectivore	Nicheur possible et Migrateur Rare 4-5 couples nicheurs en 2003/2004/2005	Faible
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	-	Milieux semi-ouverts et milieux agricoles en mosaïque Cavicole Insectivore	Nicheur et Migrateur Quelques couples – Peu commune - Dynamique régressive	Satisfaisant
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	DO1	Cours d'eau Cavicole Piscivore	Sédentaire Peu commun	Satisfaisant
Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>)	EMR possible	Milieux ouverts à végétation arbustive Régime varié	Hivernant Peu commun	Moyen

Espèce	Statut Natura 2000	Exigences écologiques	Statuts biologiques, effectifs, au sein de la ZPS	Niveau de connaissance au sein de la ZPS
Moineau soulcie (<i>Petronia petronia</i>)	-	Milieus ouverts, secs et ensoleillés Cavicole Granivore et Insectivore	Sédentaire Peu commun	Moyen
Monticole bleu (<i>Monticola solitarius</i>)	-	Rupestre Thermophile Insectivore	Sédentaire Commun	Faible (pas de prospection spécifique)
Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	EMR possible	Milieus semi-ouverts à végétation arbustive et buissonneuse Thermophile Régime varié	Nicheur possible et Migrateur Assez rare	Faible
Pie-grièche méridionale (<i>Lanius meridionalis</i>)	EMR possible	Milieus semi-ouverts à végétation arbustive et buissonneuse Thermophile Régime varié	Migrateur Rare	Faible
Pipit spioncelle (<i>Anthus spinoletta</i>)	EMR possible	Pelouses alpines Insectivore et Granivore	Sédentaire (Nicheur possible). Limité par le manque de relief d'altitude	Faible
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	EMR possible	Prairies et pâturages Insectivore	Nicheur possible et Migrateur Peu commun Limité aussi par le manque de relief d'altitude	Faible
Tétras lyre (<i>Tetrao tetrix</i>)	DO1	Forêts avec clairières et milieux ouverts d'altitude Végétarien	Disparu depuis 2002	Moyen
Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	EMR possible	Milieus ouverts caillouteux d'altitude	Nicheur et Migrateur Peu commun	Faible
Traquet oreillard (<i>Oenanthe hispanica</i>)	EMR possible	Milieus ouverts arides ensoleillés avec végétation rase Insectivore	Dynamique régressive (<i>plus de reproduction mais quelques migrants</i>). Nicheur au sud de la ZPS.	Faible (pas de prospection spécifique)

4 - LES ACTIVITÉS HUMAINES, LES PROJETS ET LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

4.1 ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES RECENSÉES

Le site Natura 2000 des Baronnies – Gorges de l'Eygues suit principalement le cours de l'Eygues, de Nyons à l'ouest à Verclause à l'est. Il comporte d'autres entités périphériques qui en font un site particulièrement morcelé. Il se réduit, en majorité, aux zones de nidification connues à la date du classement, pour les espèces visées par le FSD. Ainsi, les activités socio-économiques décrites dans le présent diagnostic pourront concerner des espaces situés en partie en dehors du site Natura 2000 proprement dit mais très proches géographiquement, compte tenu de la taille des espaces vitaux des cibles de conservation du Docob.

Les activités socio-économiques susceptibles d'avoir un impact potentiel, direct ou indirect, sur les cibles de conservation du site Natura 2000 sont les suivantes :

1. Activité agricole ;
2. Activité pastorale ;
3. Gestion forestière ;
4. Activité cynégétique ;
5. Animation et observation ornithologique ;
6. Randonnée pédestre ;
7. Randonnée cycliste et vélo ;
8. Escalade ;
9. Vol libre (essentiellement vol en parapente dans les Baronnies) ;
10. Activités motorisées (moto, quads, 4x4) ;
11. Activités industrielles (extraction de matériaux dans les carrières) ;
12. Transport et de distribution d'électricité en périphérie et au-dessus du site ;
13. Survol aérien militaire et civil.

4.1.1 Fiches activités : Description détaillée

Les activités présentées au paragraphe précédent font l'objet d'une description détaillée, à travers les fiches activités ci-dessous.

FICHE 1. AGRICULTURE

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

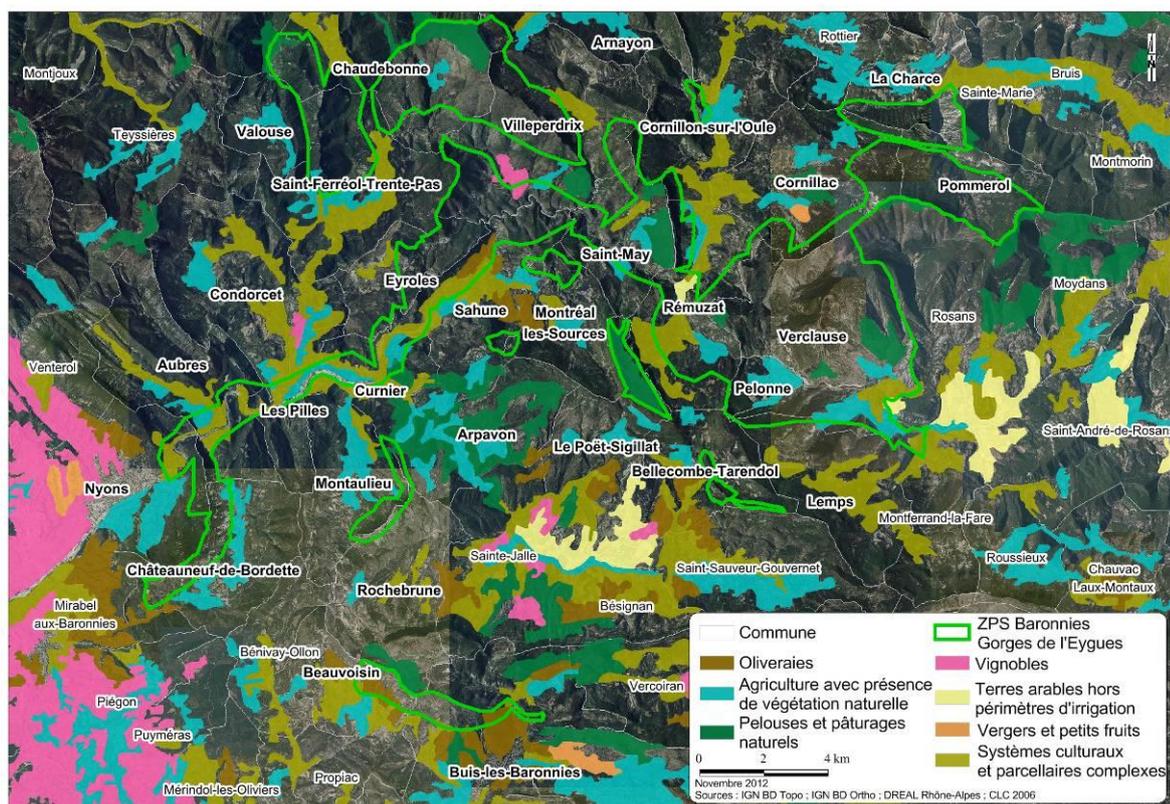
→ *Nature de l'activité, localisation et saisonnalité*

L'activité agricole représente actuellement plus de 12 000 ha sur l'ensemble des 30 communes de la ZPS.

A l'ouest de celle-ci, depuis Nyons, s'étalent de nombreux vignobles et oliveraies. Sur le reste du territoire, on retrouve de manière plus dispersée des vignobles, des oliveraies, des vergers (cerises, abricots, noix, etc.) et des pelouses et pâturages naturels. Des parcelles de cultures annuelles existent également sur la plaine de Sainte-Jalle et à l'est du périmètre de la ZPS : céréales, cultures fourragères, légumineuses, etc. De nombreuses parcelles en systèmes culturaux et parcellaires complexes (petites parcelles de cultures annuelles diversifiées et cultures permanentes complexes) sont présentes ponctuellement sur l'ensemble du secteur.

Des cultures plus anecdotiques existent également : lavande, plantes aromatiques et médicinales, petit épeautre, tilleul.

Figure 6 : Localisation de l'activité agricole dans les Baronnies



Les milieux sont très secs dans les Baronnies et l'irrigation y est donc bien développée. On observe par ailleurs, depuis quelques années, le développement et la conversion d'exploitations en agriculture biologique.

→ *Profil et bénéfices attendus des acteurs*

L'agriculture est le second secteur pourvoyeur d'emplois (plus de 17 % des actifs de la zone). La rentabilité et la productivité des exploitations sont globalement faibles.

Malgré la déprise agricole que subit le territoire, des produits issus de cette agriculture bénéficient d'une certaine notoriété et de nombreuses démarches de qualité existent : AOP picodon, AOP olives de Nyons, IGP petit épeautre de Haute-Provence, IGP vin des baronnies, AOP Vinsobres, etc. Les professionnels de monde agricole sont conscients de la richesse du patrimoine naturel et paysager, en particulier comme un élément de valorisation économique de leur activité et de sa diversification (agro-tourisme, paysages, etc.). De surcroît, des démarches de proximité, dont le développement des circuits courts voient le jour dans les Baronnies.

Un des atouts de l'agriculture repose sur sa structuration professionnelle, de par l'implication des collectivités territoriales et la capacité des acteurs locaux à travailler ensemble. Les acteurs des Baronnies ont su œuvrer au développement de l'activité agricole en particulier et du territoire en général dans un souci de valorisation des produits agricoles et des spécificités du territoire. L'expérimentation « Site Pilote d'Agriculture Durable des Baronnies Drômoises », menée en partie par la Chambre d'Agriculture de la Drôme illustre bien cette dynamique.

→ **Réglementation et documents de planification**

La Direction Départementale des Territoires et la Chambre d'Agriculture de la Drôme ont élaboré en 2010 un plan d'actions en faveur de l'économie agricole drômoise. Il a vocation à renforcer la compétitivité de l'activité (productions, performance des moyens de production, débouchés, commercialisation, etc.).

Par ailleurs, certaines filières agricoles disposent de plans de relance : Programme Intégré de Développement Agricole de la lavande et le futur Plan Intégré e Développement Agricole concernant l'abricot.

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Les Baronnies sont un territoire historiquement agricole et jouissent d'une certaine renommée grâce à la présence de nombreuses productions de qualité. L'agriculture dans les Baronnies représente environ 17 % des actifs, chiffre particulièrement élevé, même dans un territoire rural, notamment en comparaison des 5,4 % d'emplois agricoles dans la Drôme.

→ **Conflits d'usages éventuels**

Il n'existe pas de conflit d'usage particulier en rapport avec l'espace agricole. Il arrive que les agriculteurs fassent toutefois état de dégâts occasionnés par les sangliers aux cultures et regrettent que la gestion des populations de grands gibiers ne soient pas mieux effectuée.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)**

Les Baronnies étaient soumises à une importante pression foncière depuis 1995. Cette situation s'est un peu améliorée depuis mais la problématique de transmission des exploitations persiste.

De manière générale, l'activité agricole diminue dans les Baronnies en termes de nombre d'agriculteurs et de surfaces agricoles utilisées, bien que ces dernières se stabilisent aujourd'hui. Cette tendance concerne aussi bien la vigne que les fruitiers. Des cultures emblématiques comme l'olivier se maintiennent et se développent même à certains endroits.

Tableau 21 : Évolution de la SAU et du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 (sur l'ensemble des communes concernées par la ZPS)

	1988	2000	2010
SAU en hectares	10960	9440	7925*
Superficies toujours en herbe	6467*	4748*	3618*
Nombre d'exploitations ayant leur siège dans la commune	574	505	384

*donnée inférieure à la réalité compte tenu des valeurs non déclarées ou confidentielles

→ **Tendance évolutive de l'activité**

La population agricole a tendance à décroître, comme partout en France depuis plusieurs décennies. Avec une baisse de 5 % enregistrée entre 1990 et 2000. Il en est de même pour le nombre d'exploitations agricoles dont le nombre a diminué de 15 % entre 1988 et 2000.

Cette baisse d'occupation de l'espace par les agriculteurs a entraîné une fermeture progressive du milieu et un abandon des surfaces les plus difficiles à exploiter.

La moyenne d'âge des agriculteurs tend à augmenter et les départs en retraite s'accroissent. Ainsi, le potentiel de transmission des exploitations est aujourd'hui important. Les agriculteurs restent toutefois majoritairement acquéreurs plutôt que vendeurs de foncier et les candidats à l'installation peinent à trouver du bâti agricole et foncier de valeur à exploiter à des prix abordables, notamment hors cadre familial. Cette situation est aggravée par des productivités et des rentabilités des exploitations globalement faibles.

Les demandes d'installations concernent pour la plupart des jeunes agriculteurs, porteurs de projets en production à forte valeur ajoutée (plantes aromatiques et médicinales par exemple) ou des jeunes retraités, néo-ruraux, souhaitant s'installer dans les Baronnies (choix de vie).

Par ailleurs, on constate de plus en plus de conversions et d'installations en agriculture biologique, mettant en évidence une préoccupation environnementale accrue sur le département de la Drôme.

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ **Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace**

L'agriculture entretient une mosaïque de milieux indispensables à de nombreuses espèces du site qui leur sont inféodées, pour la totalité de leur cycle de vie ou pour une partie (l'alimentation de plusieurs rapaces par exemple). Son recul constitue donc la principale menace pour de nombreuses espèces. Il explique par exemple le déclin local (et général) d'oiseaux comme le Bruant ortolan, le Pipit rousseline, la Fauvette pitchou.

→ **Compatibilité des documents de planification et réglementations**

Les documents existants sont certainement nécessaires pour le territoire et ne présentent pas de problème vis-à-vis de la conservation des oiseaux du site inscrit en Annexe I de la directive Oiseaux. Au contraire, le maintien de l'agriculture, visé par tous ces documents, y est favorable.

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme (2012)

Entretien avec les associations naturalistes (BRLi, 2012)

Diagnostic préalable à la mise en place du PSADER – Document de travail (pays « Une Autre Provence », 2008).

Données issues du Recensement Général Agricole, 2010

Diagnostic territorial du projet de charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales (SMBP, 2010)

FICHE 2. PASTORALISME

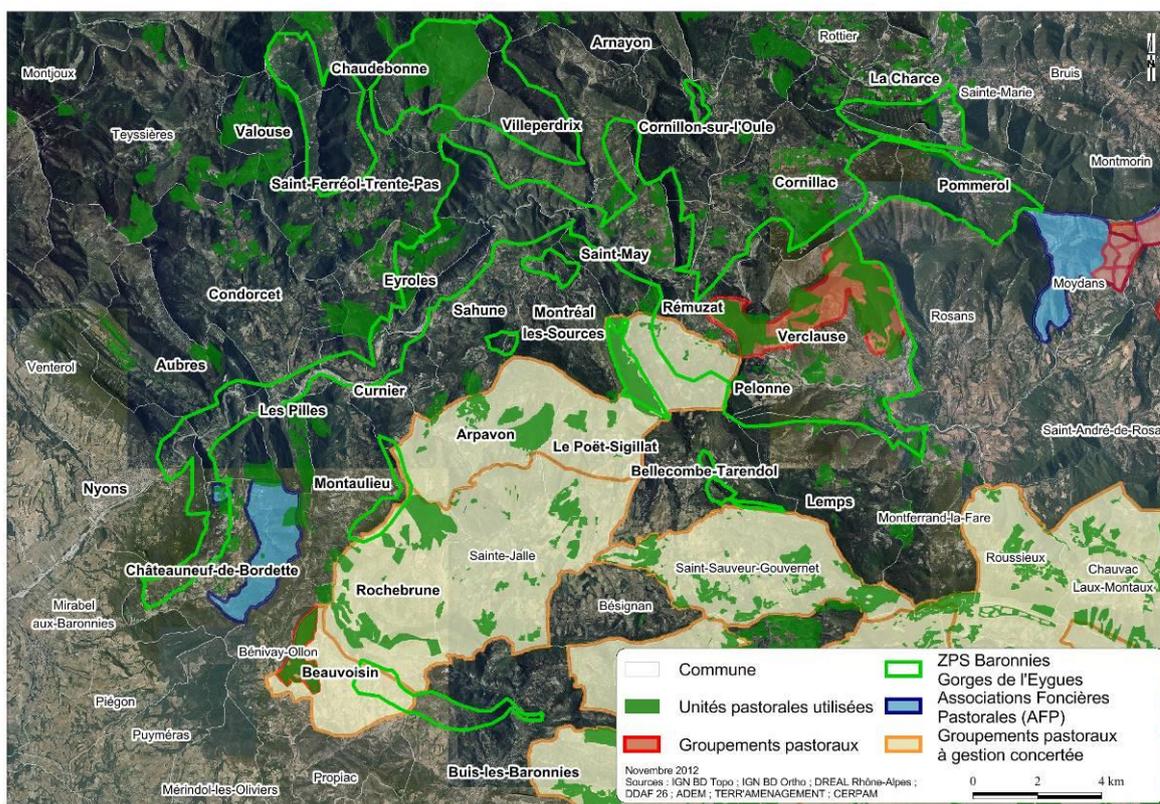
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

→ Nature de l'activité, localisation et saisonnalité

Dans les Baronnies, l'élevage pratiqué est un élevage pastoral, voire « très pastoral », c'est-à-dire que les bêtes passent une grande majorité de leur temps dehors. Sur ce territoire, les exploitations de ruminants comptent largement sur les surfaces pastorales dans leur structuration foncière. Elles représentent généralement plus de 40 % du foncier à usage agricole, allant même jusqu'à 60 % sur le canton de Rémuzat. En effet, ces surfaces pastorales sont indispensables à l'alimentation des troupeaux, les éleveurs étant très rarement autosuffisants en fourrages et céréales.

Les espaces pastoraux des Baronnies sont principalement des landes (landes à buis, landes à genêt cendré, lande à aphyllante) et des espaces boisés. En Drôme, le pâturage sous forêt représente en effet les trois quarts des surfaces pastorales utilisées par les troupeaux, tandis que les pelouses couvrent peu de surfaces. Ainsi, la ressource pastorale s'avère plutôt pauvre et difficile à mobiliser et les éleveurs valorisent de grandes surfaces de parcours, tandis que d'autres, comme les herbiers, transhument par exemple dans le Diois à la recherche de terres plus riches pour compléter l'alimentation des troupeaux.

Figure 7 : Localisation des unités pastorales utilisées et des unités de gestion collective de l'espace



L'élevage ovin viande domine sur ce secteur. Ce sont les animaux les moins exigeants en termes de besoins et ces derniers peuvent être couverts par la ressource issue des zones pastorales avec des périodes de pâturage supérieures à 10 mois. Les troupeaux comprennent en moyenne 200 brebis. Quelques élevages caprins laitiers existent également. Ils utilisent des parcours et l'alimentation des animaux est complétée par des ressources en prairies plus intensives et des aliments distribués.

Les démarches de qualité sur le secteur sont les suivantes :

- AOC picodon pour le fromage de chèvre ;
- Le Label rouge pour l'agneau.

En termes de débouchés, la commercialisation se répartit entre 3 associations de producteurs : coopérative Die-Grillon, coopérative Agneau des Alpes du Sud et association Ciel d'Azur. Un circuit de bouchers locaux existe également. Les produits sont majoritairement vendus en maigre vers l'Italie. Depuis la fermeture de l'abattoir de Rémuzat, il ne reste que des abattoirs en périphérie du secteur. Par ailleurs, aucune structure locale de transformation n'existe sur cette partie de la Drôme.

Photo 30 : Troupeau ovin à Châteauneuf de Bordette



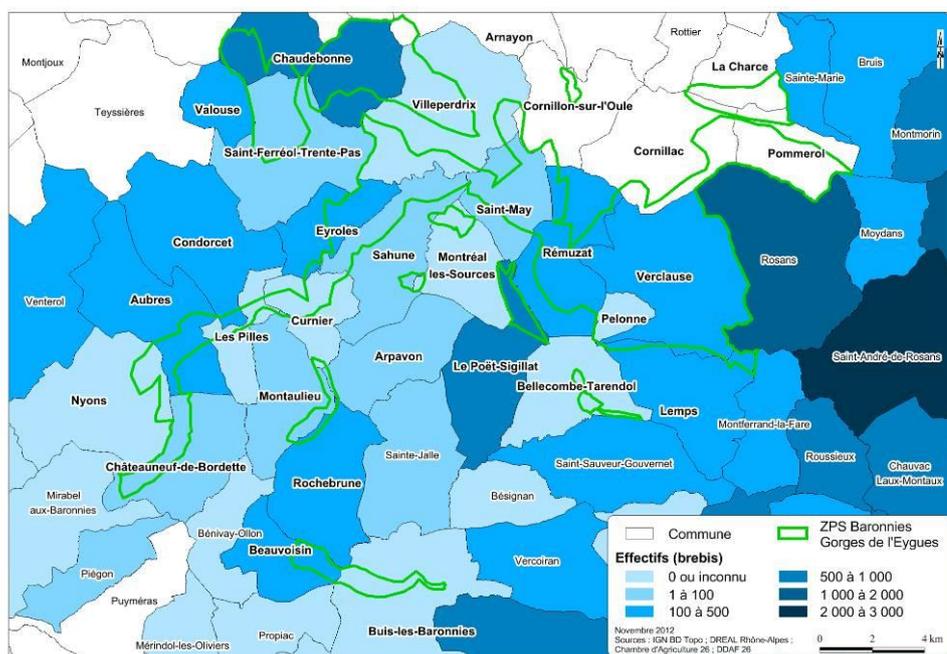
Source : BRLingénierie, 2012

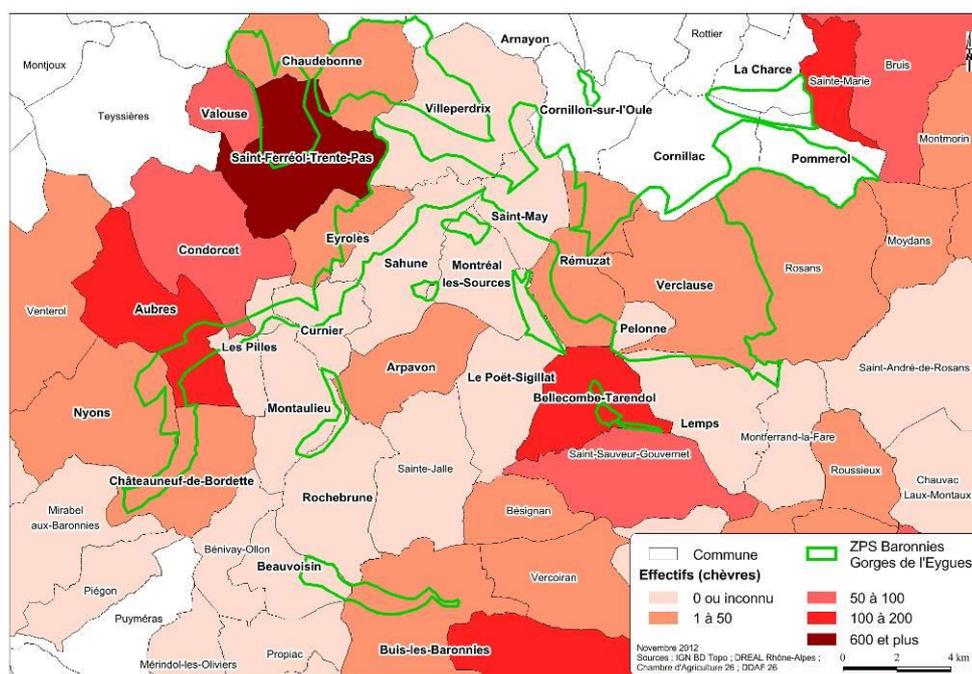
Photo 31 : Gestion naturelle de l'embroussaillage sous verger, Châteauneuf de Bordette



Source : BRLingénierie, 2012

Figure 8 : Répartition des cheptels ovin et caprin sur les communes de la ZPS





→ **Profil et bénéfices attendus des acteurs**

Les communes incluses en partie dans la ZPS comportent une quarantaine d’exploitations ovines et une vingtaine d’exploitations caprines (selon RGA, données 2010). Sur le site d’étude, les unités pastorales apparaissent plutôt dispersées et très morcelées, démontrant une certaine absence de logique pastorale. Toutefois, certains éleveurs appartiennent à des structures de gestion collective de l’espace. Il existe sur la zone :

- Quatre groupements pastoraux, qui sont des regroupements d’éleveurs pour une valorisation collective de surfaces pastorales, dont :
 - Deux groupements pastoraux classiques, qui mettent en commun leurs troupeaux et se structurent à l’échelle d’un alpage ou d’un hivernage.
 - Deux groupements pastoraux à gestion concertée⁷. Cette organisation, qui existe uniquement dans la Drôme, permet aux éleveurs d’aménager les surfaces pastorales des exploitations de façon cohérente à l’échelle intercommunale ; les éleveurs ne mettent pas forcément leur troupeau en commun mais réfléchissent ensemble à un aménagement pastoral cohérent.
- Une association foncière pastorale (AFP) à Châteauneuf de Bordette. Il s’agit d’une association de propriétaires fonciers qui mettent leurs terres en commun et en confient l’usage à un ou plusieurs éleveurs (pour l’AFP de la Bordette, cela concerne 221 propriétaires fonciers, 2 958 ha et 2 éleveurs).

Pour la prise en charge des carcasses, les éleveurs font appel directement à des équarisseurs. L’association Vautour en Baronnies agit en tant que sous-traitant de l’équarisseur qui couvre la Drôme et les Hautes-Alpes. L’association travaille avec un réseau d’exploitants pour collecter les carcasses d’animaux, à un prix plus avantageux pour l’éleveur. Ces carcasses servent à l’approvisionnement du charnier de Saint-May pour l’alimentation des vautours. Enfin, les éleveurs peuvent choisir d’installer une placette d’alimentation sur leur terre, qu’ils approvisionnent alors uniquement à partir des bêtes de leur troupeau. Bien que cette installation représente un certain investissement à court terme, ce type de structure permet à l’éleveur de réaliser des économies sur le transport des carcasses, et sur la taxe Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) dont il est alors exonéré.

⁷ La différence entre les groupements pastoraux classiques et ceux à gestion concertée, notamment en termes d’éligibilité aux aides publiques, sont présentées en annexe du DOCOB

D'après l'ADEM, les acteurs de la filière élevage des Baronnies sont bien conscients de l'importance de leur activité pour l'environnement. Depuis plusieurs années, des politiques de dynamisation du pastoralisme ont été mises en place. Des mesures sont prises pour répondre au mieux aux enjeux socio-économiques et de sécurité (risques naturels) des éleveurs, tout en optimisant le bénéfice écologique de leur activité.

→ **Réglementation et documents de planification**

Le Plan Pastoral Territorial des Baronnies Provençales est un outil de planification qui vise une gestion et une dynamique commune du territoire pastoral. Il répond bien aux attentes des éleveurs locaux et aux enjeux environnementaux du territoire, notamment la conservation de plusieurs de ses espèces de rapaces. Il a été mis en place en 2009, par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales en partenariat avec de nombreux acteurs du pastoralisme, dont l'ADEM et la Chambre d'Agriculture de la Drôme, et avec le soutien financier du Conseil régional de Rhône Alpes.

Ce plan définit un programme d'actions pluriannuelles, sur une période de 5 ans, pour l'attribution de crédits en faveur des espaces pastoraux. Les actions encouragées et soutenues sont :

- Les aménagements pastoraux (clôtures, débroussaillments, chalets d'alpages, etc.) ;
- L'organisation collective et foncière (associations foncières pastorales, groupements pastoraux, etc.) ;
- Les études (diagnostics pastoraux ou multi-usages, etc.) ;
- La communication et la sensibilisation (panneaux d'information, manifestations pédagogiques, etc.) ;
- Les expérimentations de territoire (projets de territoire, recherche et formation, etc.).

Ce document précise également que de nombreux enjeux pastoraux sont croisés avec des problématiques environnementales : préservation des milieux ouverts et de leur richesse naturelle et maintien des vautours présents sur le territoire par la fourniture de ressource alimentaire (cadavres de moutons, présence de petit gibier dans les milieux ouverts).

Des objectifs ont été définis en ce sens : maintien de l'espace pastoral et de la ressource (restauration d'espaces, ouverture de nouveaux espaces à vocation pastorale, travail sur des techniques de débroussaillage et de brûlage dirigé), amélioration de la gestion des espaces pastoraux (couplage des diagnostics pastoraux et des expertises écologiques sur les sites à forts enjeux environnementaux), organisation de moments de rencontre entre acteurs pastoraux et environnementaux, etc.

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Les Baronnies représentent un territoire historique pour l'élevage ovin et caprin et sont attractives pour les éleveurs, bien que les conditions d'exploitations y soient particulièrement difficiles. Les exploitants sont souvent des passionnés qui ne souhaitent pas s'installer ailleurs.

L'ensemble de la Drôme est largement concerné par l'élevage ovin et caprin.

→ **Conflits d'usages éventuels**

Il n'existe pas de conflits d'usage problématique dans les Baronnies. L'exemple de l'association foncière pastorale de Châteauneuf de Bordette montre que les habitants peuvent avoir besoin d'un moment d'adaptation pour s'habituer (ou se réhabituer) à la présence de troupeaux sur leur commune, sans que cela ne constitue une entrave au succès de l'initiative.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voire plus)**

Dans la Drôme, le pastoralisme est plutôt dynamique, et ce depuis une vingtaine d'années. Le territoire pastoral est en effet bien structuré et bénéficie d'une organisation collective efficace par le biais de groupements pastoraux. Toutefois, cela n'empêche pas de voir le nombre d'exploitants diminuer depuis plusieurs années, tout comme la main d'œuvre associée. De surcroît, le territoire concerné par la ZPS a perdu ses abattoirs locaux, qui permettaient de réduire considérablement les

coûts d'acheminement de la viande. Le dernier à avoir fermé est la SICA à Rémuzat en 2004.

→ **Tendance évolutive de l'activité**

La tendance actuelle est une diminution du nombre d'éleveurs dans les communes des Baronnies. Toutefois, un potentiel pastoral important existe et des surfaces, souvent morcelées il est vrai, sont encore mobilisables.

L'installation de nouveaux éleveurs n'est pas chose facile dans les Baronnies et se heurte à des contraintes d'ordre économique :

- l'activité ne s'avère pas toujours rentable et les cours sont incertains,
- la dépendance aux primes est conséquente et ces dernières risquent de diminuer avec la réforme de la Politique Agricole Commune en 2013,
- les débouchés locaux n'existent plus,
- l'accès au foncier est difficile.

De surcroît, selon les acteurs du monde pastoral, les phénomènes de prédation par le loup seraient de plus en plus fréquents et impliquent des adaptations parfois coûteuses de la part des éleveurs comme la pose de clôtures par exemple. L'élevage sédentaire ou à transhumance individuelle locale est très sensible à ces attaques.

Liée à cette diminution de l'espace pastoral, la tendance actuelle est clairement à la fermeture des milieux, en particulier dans le secteur de la ZPS, où l'on note une certaine absence de logique pastorale.

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ **Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace**

La disparition progressive des espaces pastoraux et des élevages dans les Baronnies constitue la principale menace pour plusieurs des espèces ayant justifié le classement de la zone en site Natura 2000. En effet, la fermeture des milieux qui en résulte entraîne la disparition et le morcellement d'habitats pour les petits passereaux et de territoires privilégiés de chasse et d'alimentation pour les rapaces et les vautours de la ZPS. De surcroît, l'activité pastorale fournit des cadavres d'animaux pour l'alimentation des vautours.

Ainsi, la menace peut être considérée comme très forte à moyen et long termes, aussi bien d'un point de vue socio-économique qu'écologique.

→ **Compatibilité des documents de planification et réglementations**

Le Plan Pastoral Territorial des Baronnies Provençales aborde largement la problématique de la fermeture des milieux et propose des mesures pour répondre à cet enjeu. D'une manière générale, le maintien d'un élevage pastoral dans la Drôme est perçu comme une nécessité pour en valoriser les terres et maintenir une activité traditionnelle qui reste importante pour son développement économique et social. La synergie avec la démarche Natura 2000 apparaît donc forte et des possibilités de travail en commun se dégagent.

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec l'ADEM (BRLi, 2012)

Entretien avec les associations naturalistes (BRLi, 2012)

Entretien avec la commune de Châteauneuf de Bordette (BRLi, 2012)

Plan Pastoral Territorial des Baronnies Provençales (SMBP, 2009)

Diagnostic préalable à la mise en place du PSADER – Document de travail (pays « Une Autre Provence », 2008).

Données issues du Recensement Général Agricole, 2010

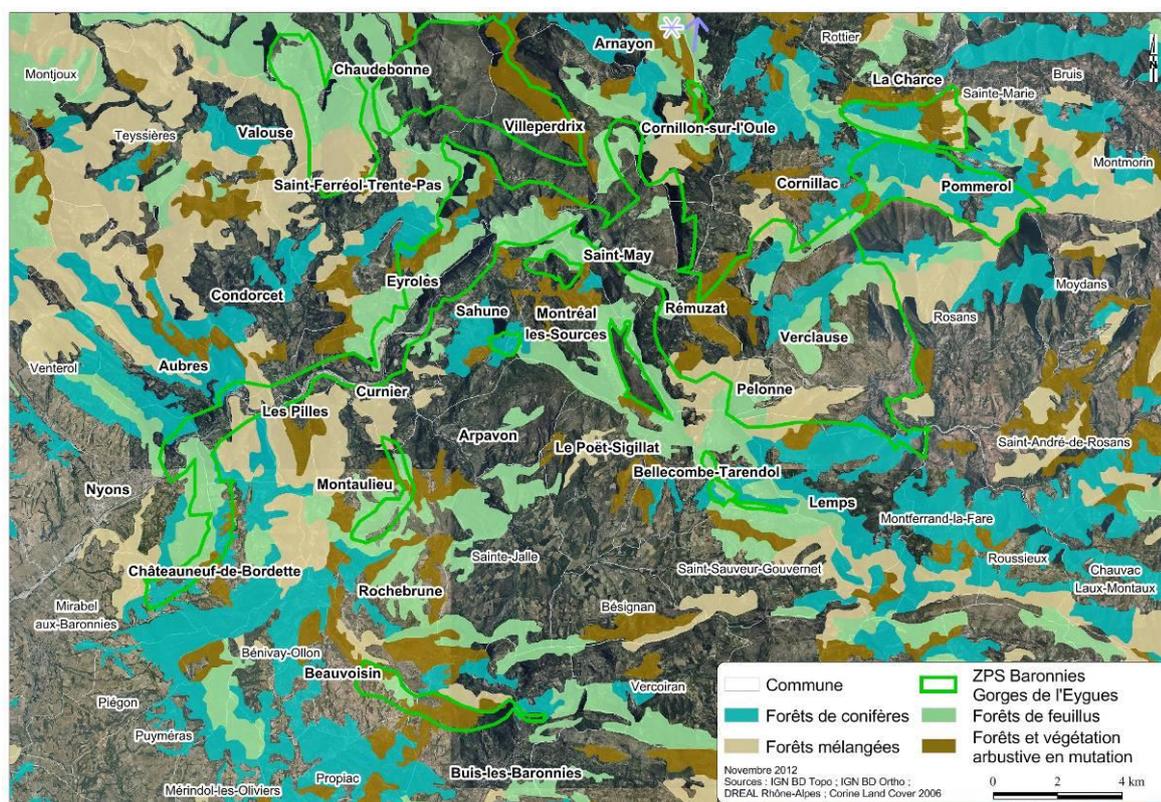
FICHE 3. GESTION FORESTIÈRE

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

→ Nature de l'activité, localisation et saisonnalité

Les Baronnies sont un territoire très boisé. Les principales essences présentes sont le Pin noir, le Pin sylvestre le Chêne pubescent et le Hêtre.

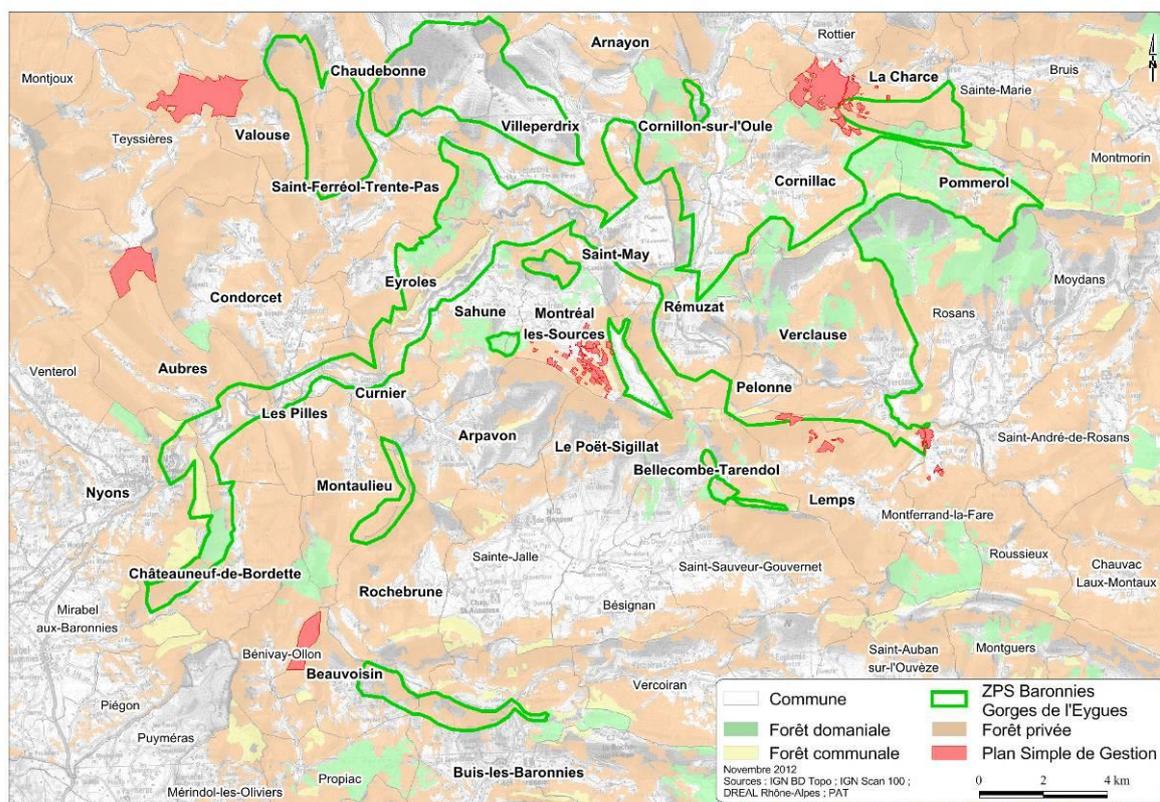
Figure 9 : Peuplements forestiers dans les Baronnies



Sur l'ensemble des communes concernées par la ZPS, on dénombre :

- Plus de 6 700 ha de forêts publiques, dont :
 - Les forêts communales, plutôt anciennes, composées à 80 % de feuillus et à 20 % de Pin sylvestre. Elles ne sont pas ou très peu exploitées, généralement peu accessibles et laissées en évolution naturelle ;
 - Les 3 forêts domaniales concernées par la ZPS, composées à 85 % de Pin noir et à 15 % de Pin sylvestre : forêt de l'Eygues (2 079ha), forêt de Coucou (920 ha), Forêt de Buis-les-Baronnies (100 ha). Ces forêts, bien desservies, sont exploitées pour la production de bois de trituration, palettes et petit bois rond pour la fabrication des jouets. L'exploitation est faible, de l'ordre de 500 à 1 000 m³ par an.
- Plus de 30 000 ha de forêts privées, réparties entre 3 880 propriétaires. Plus de 2 800 propriétaires possèdent des parcelles dont la surface est inférieure à 4 ha, démontrant ainsi l'existence d'une multitude de petites parcelles privées. Ces forêts sont très peu exploitées de manière générale (bois bûche pour l'autoconsommation, production de plaquettes).
-
-

Figure 10 : Statut des propriétés forestières



→ **Profil et bénéfices attendus des acteurs**

Les propriétaires privés, très nombreux dans les Baronnies, n'exploitent quasiment pas leur forêt et très peu d'entre eux sont engagés dans des démarches de gestion de cet espace (Code de bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts dont la surface n'excède pas les 10 ha, Plans simples de gestion, volontaires pour les forêts de 10 à 25 ha et obligatoires au-delà de 25ha). Aucune action de gestion commune n'est organisée ou réalisée par les propriétaires forestiers privés. Plusieurs propriétaires appartiennent toutefois à l'Association Forestière Drômoise Provençale, secondée de près par le Centre Régional de la Propriété Forestière, qui leur apporte un appui technique.

L'Office National des Forêts, en charge de la gestion des forêts publiques, intègre depuis plus de 20 ans les enjeux de biodiversité à sa gestion, notamment la conservation de l'avifaune et de leurs habitats.

→ **Réglementation et documents de planification**

L'espace forestier est soumis à de nombreux documents de planification. Outre les documents à l'échelle régionale (orientations régionales forestières, Schéma régional de gestion sylvicole, etc.), les Baronnies sont concernées par la Charte forestière des Baronnies Provençales et par un Plan d'approvisionnement territorial, documents réalisés à l'échelle du futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales. Par ailleurs, les forêts publiques bénéficient de plans d'aménagement.

En outre, le canton de Rémuzat est concerné par la réalisation d'un schéma de Massif, mené par le Centre Régional de la propriété Forestière. Il correspond à un plan de gestion des forêts privées sur ce secteur.

Enfin, l'ONF et l'association Vautours en Baronnies travaillent début 2013 à l'élaboration d'une charte qui vise à assurer la protection de toutes les aires de Vautours moine. Il s'agit de la déclinaison locale d'une réflexion nationale engagée entre la LPO nationale et l'ONF.

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Les Baronnies sont une zone très boisée, mais relativement mal desservie et équipée pour une exploitation forestière optimale. Les peuplements eux-mêmes ne possèdent pas toujours une grande valeur intrinsèque. Par ailleurs, la présence de nombreux propriétaires privés de petites parcelles rend plus difficile une gestion cohérente à grande échelle.

→ **Conflits d'usages éventuels**

Il n'existe pas de conflits d'usage particuliers en lien avec cette activité dans les Baronnies, notamment car celle-ci y est particulièrement limitée. Certaines Associations Communales de Chasse Agréées regrettent toutefois la location de lots de chasse de l'ONF à des chasses privées. Inversement, quelques propriétaires qui ont réalisé des plantations subissent parfois la dent du grand gibier.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)**

La forêt des Baronnies n'a jamais été beaucoup exploitée. A l'époque, elle l'était pour la production de charbon, de bois bûche et de fagots de feuilles pour l'élevage. Les forêts communales sont des forêts parfois anciennes, à fort degré de naturalité.

→ **Tendance évolutive de l'activité**

A l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'évolution particulière de l'exploitation des forêts dans les Baronnies à court terme. La Charte Forestière des Baronnies Provençales et le plan d'Approvisionnement Territorial font état d'une ressource forestière importante mais d'accès difficile ainsi que d'une faible production. A long terme, il est envisagé de dynamiser la filière et d'améliorer l'accessibilité de la ressource en bois, notamment pour améliorer la fourniture en bois énergie.

Par ailleurs, le Centre Régional de la Propriété Forestière est de plus en plus actif dans les Baronnies et réalise un travail important de communication et de sensibilisation envers les propriétaires privés. Cette démarche devrait permettre de dynamiser et de faire évoluer les mesures de gestion individuelle prises par les propriétaires.

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ **Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace**

De nombreuses espèces d'intérêt communautaires vivent en milieu forestier : Vautour moine, Grand Duc, Circaète Jean le Blanc, Aigle royal, Pic noir, Chouette de Tengmalm. Leurs populations s'inscrivent dans des dynamiques à la hausse, liée à l'extension et à la quiétude de ces milieux qui sont peu exploités.

Dans le cas d'exploitation, les incidences proviennent des travaux et de la modification des milieux après travaux. Les travaux créent un dérangement soutenu, incompatible notamment avec la nidification du Vautour moine, qui a un réel besoin de périmètre de quiétude, au cas par cas selon la topographie. Les coupes à blanc, la suppression des vieux arbres, des arbres remarquables et des arbres à trou, l'ouverture de pistes, correspondent à des dégradations de la qualité écologique et de la naturalité des milieux et sont défavorables aux espèces forestières. Normalement, les vieux arbres, les arbres remarquables et les arbres à trou sont épargnés par les coupes. En dehors du respect de ce type de prescriptions, le seul enjeu est ici d'éviter absolument les secteurs de nidification du Vautour moine ou d'autres foyers biologiques et les massifs les plus anciens, dotés de la meilleure naturalité. Dans les Baronnies, l'exploitation est limitée et même s'il y a quelques coupes à blanc, elles ne concernent que de petites surfaces, sans impact réel à l'échelle de l'ensemble des milieux forestiers.

→ **Compatibilité des documents de planification et réglementations**

La Charte Forestière des Baronnies Provençales émet des orientations stratégiques compatibles avec la conservation de l'avifaune d'importance communautaire présente sur le site Natura 2000. Elle vise une préservation et une valorisation du patrimoine forestier, essentiel à la nidification de nombreux oiseaux et donc à leur maintien sur le territoire (préservation des aires de nidification, mise en place de contrats Natura 2000, amélioration de la gestion des ripisylves, voire restauration de cordons boisés, généralisation de prescriptions environnementales dans les travaux d'exploitation forestière, etc.).

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'Association Forestière Drômoise Provençale (BRLi, 2012)

Entretien avec l'ONF, section Drôme (BRLi, 2012)

Entretien avec le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (BRLi, 2012)

Diagnostic territorial du projet de charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales (SMBP, 2010)

Charte Forestière des Baronnies Provençales, (SMBP, 2011)

Rapaces Forestiers et Gestion forestière – Cahiers techniques, (Parc national des Cévennes)

FICHE 4. ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

→ *Nature de l'activité, localisation et saisonnalité*

La chasse est une pratique ancienne et très répandue dans les Baronnies, entre apport alimentaire et loisir. C'est une chasse populaire, en battues avec chiens courants ou en tirs d'approche, pratiquée par des passionnés au sein d'une population rurale.

La chasse la plus pratiquée est celle au grand gibier, en majorité au sanglier, mais aussi au chevreuil, au chamois et au cerf. La chasse au petit gibier est également présente mais a tendance à disparaître en raison du phénomène de fermeture des milieux. Les espèces chassées sont le lièvre, la bécasse, les grives.

La saison de chasse, fixée par arrêté préfectoral, s'étend dans la Drôme du 9 septembre 2012 à 7 heures au 28 février 2013 au soir. Elle est un peu plus réduite pour les espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de passage. Seuls 15 % des chasseurs chassent encore au mois de février, selon la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme.

Ponctuellement, des battues administratives sont effectuées hors période de chasse, accompagnées de tirs de nuit. Elles permettent la régulation de certains nuisibles si ces derniers causent trop de dégâts, notamment sur les cultures. Cela reste très variable et dépend du climat, des prélèvements effectués par les chasseurs, des cultures mises en place, des caractéristiques de la reproduction, etc..

→ *Profil et bénéfices attendus des acteurs*

Les Baronnies comptent un nombre élevé de pratiquants locaux, de tous les âges avec une moyenne de 50 ans environ. Il existe 29 Associations Communales de Chasse Agréées (toutes les communes en ont une sauf le Poët Sigillat) sur la zone et des chasses privées sur quasiment toutes les communes de la ZPS.

Les chasseurs se sentent très impliqués dans la gestion de la biodiversité et tiennent un rôle important dans la régulation des espèces nuisibles.

→ *Réglementation et documents de planification*

Le département dispose d'un schéma de gestion cynégétique qui précise les dispositions relatives à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du territoire.

Par ailleurs, la saison de chasse est fixée par arrêté préfectoral (pour la saison 2012/2013 : arrêté n°2012.178-0001 fixant les dates d'ouverture-fermeture et les modalités d'exercice de la chasse dans le département de la Drôme). Ce dernier comporte également des plans de chasse par espèce chassable qui déterminent le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur un territoire de chasse. Pour le grand gibier, il est fixé pour une période qui peut être de trois ans, révisable annuellement en fonction des intérêts agricoles, cynégétiques et forestiers. Pour le petit gibier, il est fixé pour une année.

Les dates d'ouverture et de clôture des espèces migratrices (oiseaux de passage et gibiers d'eau) sont quant à elles fixées par arrêté ministériel. Ainsi, les chasses à la grive et à la bécasse ferment plus tôt dans l'année, respectivement le 31 janvier et le 10 février, sauf exception dans certains cantons de la Drôme notamment, dont Nyons, Buis les Baronnies et Rémuzat. Dans ces derniers, la chasse à la grive est autorisée jusqu'au 20 février.

Plus localement, certaines communes sont dotées d'un règlement local de chasse, élaboré avec l'aide de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme.

→ *Attractivité du site et substitution existante*

Les Baronnies sont extrêmement favorables à la pratique de la chasse. C'est en effet un secteur particulièrement giboyeux, très boisé et sauvage, particulièrement attrayant pour la chasse au grand gibier.

→ **Conflits d'usages éventuels**

La culture de la chasse est très répandue dans les Baronnies. De nombreux habitants sont chasseurs et un certain dialogue existe entre les différents acteurs. Des conflits ponctuels existent avec des randonneurs le week end et avec certains naturalistes. Certains agriculteurs expriment également leur mécontentement quant aux dégâts dus à la grande faune.

Des conflits d'usage existent également entre certains chasseurs et l'ONF en ce qui concerne la location de lots domaniaux de chasse, a priori préférentiellement attribués à des chasses privées.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)**

Les Baronnies comportaient à l'époque plus de milieux ouverts et le petit gibier comme le lièvre ou le lapin était beaucoup plus chassé. Par ailleurs, à l'origine la chasse des Baronnies était une chasse particulièrement familiale et locale.

→ **Tendance évolutive de l'activité**

La tendance à l'augmentation de la chasse au grand gibier se confirme pour l'avenir en raison de la fermeture des milieux, dont l'effet sur le gibier se fait sentir depuis une dizaine d'années. On observe une augmentation importante des populations de chevreuils, de cerfs et de sangliers. Ainsi, la régulation de ces populations représente un enjeu de plus en plus important sur le territoire en raison des dégâts engendrés.

La chasse au petit gibier à poil diminue quant à elle considérablement.

Le nombre de chasseurs se stabilise dans les Baronnies. Bien que leur moyenne d'âge augmente régulièrement, on constate l'arrivée de jeunes chasseurs dans plusieurs communes de la ZPS. Les comportements ont également évolué depuis 30 ans, la pratique devenant plus responsable. Certaines ACCA constatent également une augmentation de la proportion du nombre de chasseurs « accueillis », venant d'autres territoires que les Baronnies (Vaucluse, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Ain, Hautes-Alpes, etc.).

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ **Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace**

La principale menace possible, historique, est la destruction directe, par tir ou empoisonnement, mais ces pratiques ont complètement disparu dans les Baronnies.

La seule menace encore existante est le dérangement d'individus adultes qui seraient conduits à abandonner le nid. Il ne semble pas cependant qu'un coup de fusil isolé, à moins d'être réellement à proximité immédiate d'un site de nidification, puisse à lui seul entraîner l'échec de la reproduction. Ce sont plus les battues qui peuvent entraîner un dérangement.

Cette menace est plus élevée pour les espèces qui nichent en milieu forestier et en particulier pour le Vautour moine. En effet, celui-ci est très sensible au dérangement pour choisir l'emplacement de son nid, ce qui a lieu en janvier-février, alors que la chasse n'est fermée que fin février. De la même façon, le début de la chasse correspond à la période d'envol des jeunes Vautour moine.

Les espèces rupestres sont moins directement menacées de dérangement par la chasse mais une session intense au pied d'une falaise fréquentée pourrait néanmoins entraîner aussi des échecs de reproduction pour des espèces comme le Vautour fauve, le Vautour moine ou encore le Faucon pèlerin qui commencent à nidifier entre décembre et février.

→ **Compatibilité des documents de planification et réglementations**

La période de chasse étendue jusqu'à fin février apparaît peu favorable à la conservation de certaines espèces qui nidifient particulièrement tôt dans l'année.

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec la fédération départementale des chasseurs de la Drôme (BRLi, 2012)

Questionnaires aux associations communales de Chasse Agréées (BRLi, 2012)

Entretien avec les associations naturalistes : LPO Drôme, FRAPNA et Vautours en Baronnies (BRLi, 2012)

Diagnostic territorial du projet de charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales (SMBP 2010)

Arrêté préfectoral n°2012.178-0001 fixant les dates d'ouverture-fermeture et les modalités d'exercice de la chasse dans le département de la Drôme pour la période 2012/2013

Arrêté ministériel du 19 janvier 2009 relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau - Modifié par l'arrêté du 18 janvier 2010

FICHE 5. ANIMATION ET OBSERVATION ORNITHOLOGIQUE

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

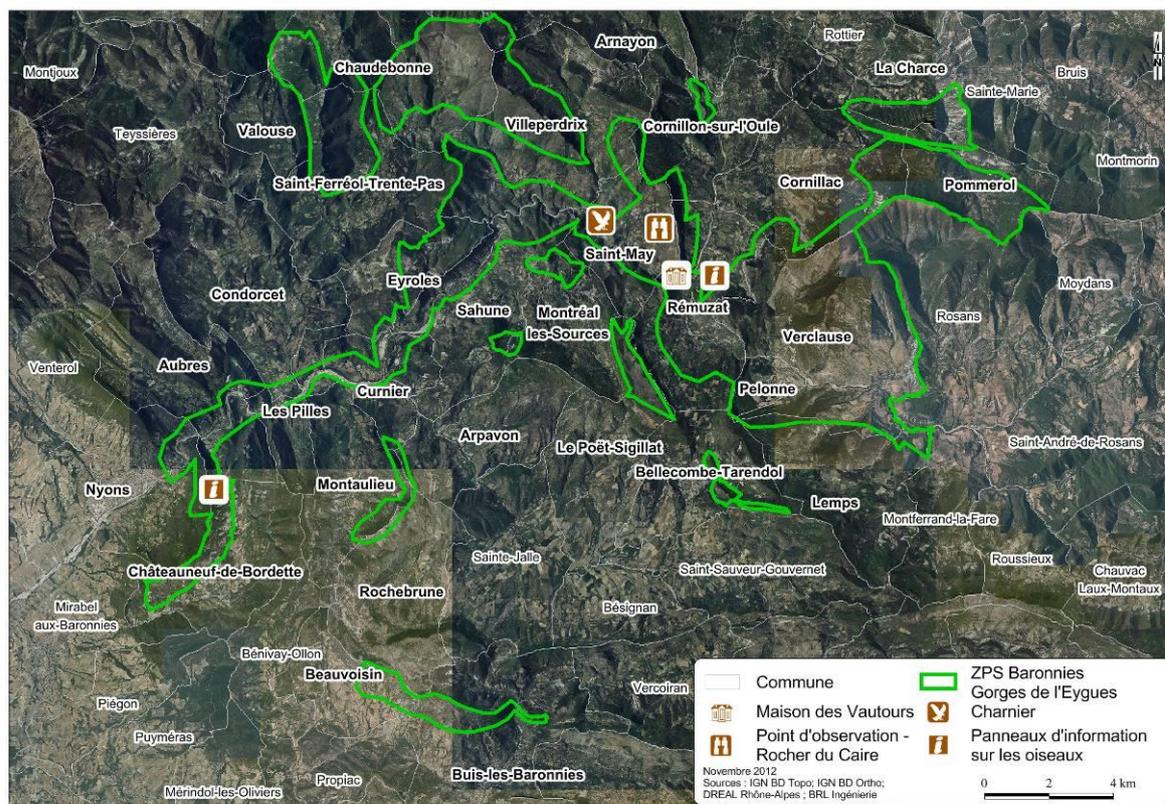
→ Nature de l'activité, localisation et saisonnalité

Les Baronnies sont caractérisées par la présence d'une diversité exceptionnelle d'oiseaux dont des rapaces et notamment trois espèces de Vautours, ce qui en fait un site privilégié pour l'observation ornithologique. Sur la ZPS, le lieu le plus fréquenté pour cette activité est le plateau du Saint-Laurent à Rémuzat et le village de Rémuzat même. Ce site est en effet très favorable à l'observation grâce à la présence de nombreux vautours, liée à la proximité du charnier de Saint May. D'après les données de cette commune, on estime à 20 000 le nombre de personnes qui se rendent annuellement sur le plateau du Saint Laurent pour observer les Vautours.

Par ailleurs, les rapaces peuvent régulièrement être observés dans l'ensemble des Gorges de l'Eygues et à proximité des falaises en raison de leur taille importante qui les rend visibles de loin.

L'espèce phare du site, la plus observée, est le Vautour fauve : en effet, ces oiseaux sont nombreux, grands, et facilement observables. Ils volent souvent en groupe ce qui rend leur observation spectaculaire et accessible à un grand nombre de personnes, y compris non initiées. Le Vautour moine et le Vautour percnoptère, plus rares, sont recherchés surtout par les amateurs avertis.

Figure 11 : Localisation des observations ornithologiques



Vautours en Baronnies, association naturaliste créée en 1987 est l'opérateur historique de la réintroduction des Vautours dans les Baronnies et en effectue depuis le suivi régulier.

L'association propose de nombreuses actions de découverte des Vautours : organisation de journées ou demi-journées de découverte, appui à d'autres activités comme le VTT par exemple, organisation de sorties en car pour des groupes de retraités, offres adaptées à un public handicapé moteur, etc.). Vautours en Baronnies travaille par ailleurs en étroite collaboration avec des centres de vacances locaux, comme les Lavandes à Rémuzat et régulièrement avec les scolaires. Pour exemple, en 2011, 158 demi-journées ont été organisées par Vautours en Baronnies, représentant une fréquentation de plus de 2 000 personnes.

Cette association dispose d'un lieu d'accueil à destination du public à côté de l'office du tourisme de Rémuzat « La Maison des Vautours », où sont disponibles de nombreuses informations sur ces espèces et plusieurs supports pédagogiques intéressants et ludiques (flyers, projections de films, retransmissions de vidéos en direct par le biais d'une webcam installée à proximité d'un nid, panneaux informatifs, etc.). En moyenne, ce sont 15 000 à 16 000 personnes qui passent chaque année à la Maison des Vautours, dont la moitié en juillet et août. Les autres pics de fréquentation sont au printemps et en période de ponts.

Par ailleurs, d'autres associations locales, comme la FRAPNA, Espace Rando Découverte Baronnies Provençales, ou des accompagnateurs organisent des sorties terrain ou des randonnées thématiques sur tout le territoire de la ZPS pour découvrir les oiseaux des Baronnies.

Ces associations sont actives et participent à plusieurs événements nationaux ou locaux en rapport avec les oiseaux ou la biodiversité en général : Nuit de la Chouette, Fête de la Nature, etc.

De nombreux naturalistes amateurs ou des observateurs indépendants, parfois non avertis fréquentent également les Baronnies et cherchent à écouter, observer et photographier les différentes espèces d'oiseaux présentes. A part au plateau du Saint-Laurent, peu d'autres sites sont équipés de panneaux d'information relatifs à l'avifaune et à sa conservation.

Photo 32 : Maison des Vautours à Rémuzat – projection d'un film documentaire



Source : BRLingénierie, 2012

Photo 33 : Photographes amateurs sur le rocher du Caire à Rémuzat



Source : BRLingénierie, 2012

Photo 34 : Groupe de vautours au-dessus du charnier de Saint-May



Source : BRLingénierie, 2012

Photo 35 : Panneau d'information sur les Vautours au rocher du Caire à Rémuzat



Source : BRLingénierie, 2012

→ **Profil et bénéfices attendus des acteurs**

Les profils des « birdwatchers » des Baronnies sont multiples. On retrouve un public de scolaires, qui représente les deux tiers des sorties de Vautours en Baronnies (écoles locales, classes vertes, centres de vacances, etc.). S’y ajoutent un public familial et des groupes, parfois hébergés dans les villages de vacances locaux, ainsi qu’un public local d’ornithologues avertis.

Des ornithologues viennent d’autres départements et de plus en plus régulièrement aussi de l’étranger. Les Baronnies commencent en effet à être reconnues dans une grande partie de l’Europe et fait partie de circuits ornithologiques classiques proposés en France, au même titre que la Camargue par exemple.

Les pratiquants d’autres activités de pleine nature sont également des observateurs privilégiés – tout particulièrement les parapentistes, que les Vautours rejoignent régulièrement en vol, parfois très prêt.

→ **Réglementation et documents de planification**

Il n’existe pas de réglementation ou de planification particulière pour l’observation ornithologique dans les Baronnies. Certains sites disposent toutefois de panneaux informatifs et de signalisation en bon état. C’est le cas du plateau du Saint-Laurent, du village de Rémuzat et du site des Perdions à Châteauneuf de Bordette.

La présence régulière sur le site de naturalistes joue en faveur du respect de la conservation des oiseaux. Ils démontrent, par leur présence, que les oiseaux constituent un facteur d’attractivité touristique intéressant. Ils sont attentifs au respect des oiseaux et il leur arrive d’entrer en discussion avec les autres usagers pour les informer au sujet des espèces et des gestes et comportements appropriés à adopter.

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Les Baronnies sont un site particulièrement attractif pour l’observation ornithologique avec, notamment, une diversité de rapaces qui n’a pas d’équivalent en Rhône Alpes. Les seuls rapaces français absents du site sont l’aigle de Bonellie (observé parfois), le Gypaète barbu (observé parfois, surtout l’hiver), les Busards (qui ne disposent pas des milieux nécessaires à leur installation dans les Baronnies) et le Milan royal. C’est également le seul endroit en France où il est possible d’observer trois espèces de Vautours (fauve, moine et percnoptère).

→ **Conflits d’usages éventuels**

L’observation naturaliste nécessite la présence des espèces recherchées. Elle peut donc entrer en conflit avec d’autres activités si celles-ci entraînent des dérangements. Les activités concernées, à ce titre, sont toutes celles qui sont étudiées dans le présent diagnostic.

L’observation naturaliste nécessite aussi un environnement calme. Elle peut donc être perturbée en cas d’affluence importante sur un site donné, surtout s’il s’agit de groupes de néophytes peu discrets.

Les observateurs assidus eux-mêmes sont inégalement sensibilisés. Certains s’approchent trop des nids. La chasse photographique notamment, avec la perspective de ramener des clichés exceptionnels, peut entraîner ce type de comportement. Au rocher du Caire par exemple, certains photographes descendent au bord de la falaise pour photographier les nids de près. Ils se trouvent alors au-dessus des couvées, et sont perçus comme une menace très forte par les individus adultes. Le dérangement est alors maximal.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)**

Les premiers lâchers de Vautours fauve ont été réalisés en 1996 par Vautours en Baronnies, avec le soutien du Conseil général de la Drôme. Le premier Vautour moine a quant à lui été relâché en 2004 (31 individus). Ces introductions ont connu un véritable succès : depuis ces dates, les populations de Vautours ont constamment augmenté. L'importante médiatisation réalisée autour de ces espèces a participé à l'augmentation progressive de l'attractivité des communes du site.

→ **Tendance évolutive de l'activité**

L'engouement pour l'observation des Vautours est réel et devrait se prolonger dans les années à venir. En effet, les associations naturalistes sont actives et proposent une offre de découverte et d'observation de qualité. Elles portent de nombreux projets qui permettent de faire connaître ces espèces (festival du film nature pour 2013 ou 2014, sorties de terrain, randonnées thématiques, etc.). De surcroît, le développement de l'observation ornithologique par un public spécialisé est en plein essor dans les Baronnies.

De manière générale, la tendance nationale est le développement fort de cette activité et du tourisme de nature en général. Il ne faut cependant pas s'attendre à l'avènement d'un tourisme de masse dans les Baronnies, en relation ou non avec l'avifaune. En effet, les communes des Baronnies restent peu équipées en structures d'accueil et en voies d'accès, ce qui les préserve de ce type d'évolution.

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ **Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace**

L'observation ornithologique est la plupart du temps pratiquée par des connaisseurs respectant les règles élémentaires de discrétion et une distance d'observation suffisante. Dans ce cas, elle n'est pas impactante pour l'avifaune et permet même sa valorisation (sensibilisation du public, observations exceptionnelles pour les ornithologues avertis).

Elle peut engendrer un dérangement très important lorsque les observateurs s'approchent près des nids et des couvées, le plus souvent pour les photographier. Les espèces les plus concernées par cette menace sont donc celles qui nichent dans des sites connus et accessibles, comme les Vautours fauves au Rocher du Caire, à Rémuzat.

Mais la menace la plus critique porte sur le Vautour moine, très sensible à ce type de dérangement, dès lors qu'une de ses aires est facilement repérable depuis un point d'accès fréquenté ou si elle est divulguée. Ce serait prendre le risque de voir des photographes amateurs venir spécialement pour réaliser un cliché exceptionnel, et mettre en danger le succès de la reproduction, toujours fragile pour cette espèce (1 jeune à l'envol pour 7 couples nicheurs en 2011 dans les Baronnies).

→ **Compatibilité des documents de planification et réglementations**

Néant

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec les associations naturalistes : LPO Drôme, FRAPNA et Vautours en Baronnies (BRLi, 2012)

Entretien avec les acteurs présents sur le site de Beauvoisin (BRLi, 2012)

FICHE 6. RANDONNÉE PÉDESTRE

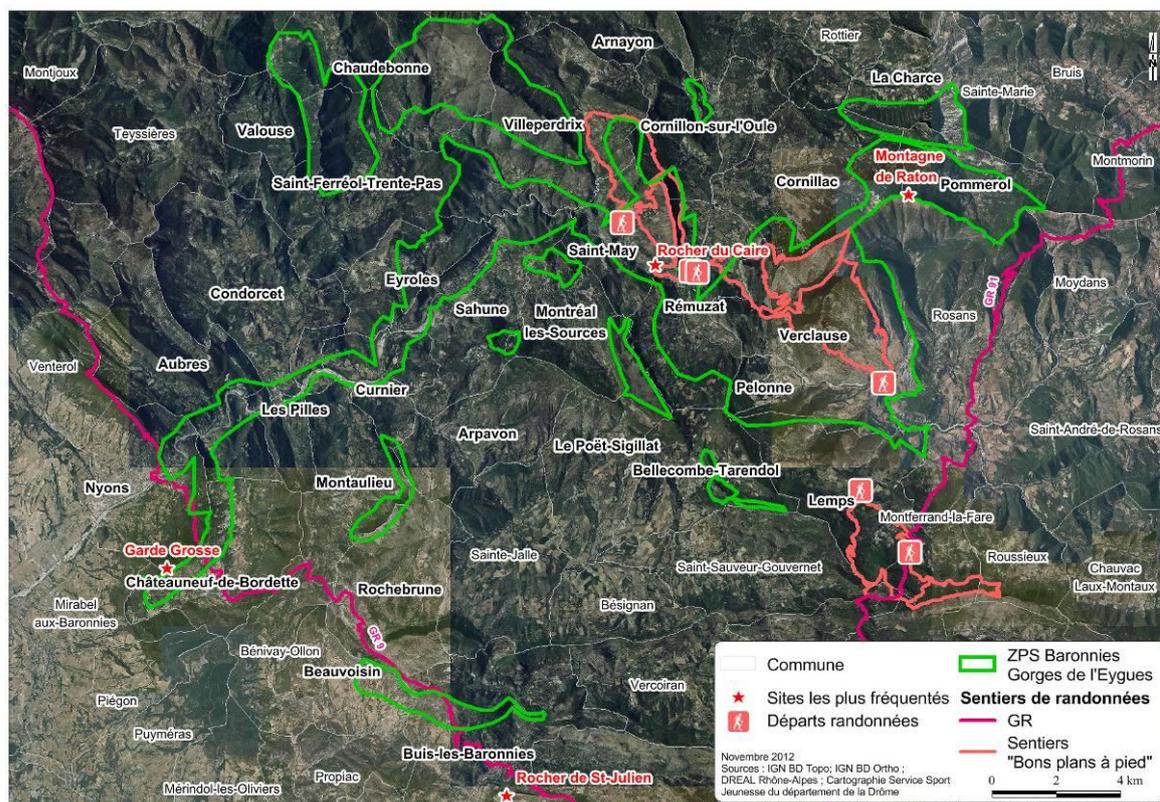
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

→ Nature de l'activité, localisation et saisonnalité

La randonnée pédestre est pratiquée sur toute la ZPS. Potentiellement, les itinéraires sont infinis dans la mesure où le réseau de chemins est très important dans les Baronnies. Une part d'entre eux a fait l'objet d'une labellisation ou ont été répertoriés comme tels par les institutions (collectivités territoriales, fédérations sportives).

Le territoire est traversé par des sentiers de Grande Randonnée (GR9 et GR91) et un sentier de Grande Randonnée Pays « Tour des Baronnies », labellisés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Par ailleurs, le Conseil général de la Drôme a mis en place 28 boucles de randonnées sur le département, répertoriées sous l'intitulé « Bons plans à pied » représentant l'offre locale. Sept de ces boucles concernent la ZPS. Beaucoup d'autres sentiers utilisés ne sont pas officiels et sont plutôt des chemins connus des acteurs locaux de la randonnée pédestre.

Figure 12 : Principaux sentiers de randonnées dans les Baronnies



Les Baronnies disposent également d'une offre originale de sentiers thématiques en lien avec le patrimoine naturel et culturel autour de l'astronomie, de la géologie, de la découverte de la faune et de la flore, du patrimoine culturel, etc. Ils sont mis en valeur et répertoriés par les associations locales et les clubs de randonnée. A ce titre, les accompagnateurs en montagne contribuent à la découverte et à la compréhension du territoire en proposant des randonnées pédestres thématiques accompagnées.

La randonnée pratiquée dans les Baronnies est plutôt difficile en raison du relief important. Toutefois, des balades plus faciles existent en vallée. De la randonnée sportive en groupe est également pratiquée. Le territoire offre de nombreux sentiers « classiques » (Montagne d'Angèle, Montagne de Raton) sur lesquels les randonneurs peuvent se rendre seuls.

La fréquentation des sentiers de randonnée est très raisonnable dans les Baronnies : seuls certains secteurs commencent à être fréquentés de manière importante, sans toutefois pouvoir être considérés comme saturés. Il s'agit du site de Raton, du Rocher du Caire à Rémuzat (pour les Vautours) et de Garde Gros à Nyons. La fréquentation des randonneurs reste toutefois difficile à estimer.

La pratique de la randonnée est une pratique régulière tout au long de l'année avec notamment la présence de scolaires ou des randonneurs présents dans les centres de vacances. La haute saison se situe sur la période estivale, particulièrement entre le 15 juillet et le 15 août et lors des week end prolongés.

→ **Profil et bénéfices attendus des acteurs**

Il existe plusieurs clubs ou associations de randonnée bien structurés, affiliées à la Fédération Française de Randonnée Pédestre : Randouvèze à Buis-les-Baronnies (environ 130 adhérents), l'Idrayo à Mirabel en Baronnies (environ 30 adhérents), Leïcaminer à Nyons (environ 20 adhérents) et les Collines argentées à Nyons (environ 60 adhérents). D'autres associations non affiliées existent et proposent des offres diversifiées, dont des randonnées couplées à la découverte du patrimoine naturel, culturel et paysager : association Sentoeuleygues, association Prenlod'aise, etc. ou encore les centres de vacances ou la maison des plantes à Buis-les-Baronnies. Des accompagnateurs de moyenne montagne proposent des sorties en groupe pour les touristes, les locaux et les scolaires dans ces structures.

De manière générale, les groupes de randonneurs sont composés à 85 % de visiteurs extérieurs aux Baronnies. Au contraire, les centres de vacances comportent une large majorité de locaux ; ils proposent une approche d'éducation populaire et des sorties abordables pour tous les âges.

Les comportements des randonneurs ont évolué depuis 15 ans vers un plus grand respect de l'environnement : les sites sont plus propres et les visiteurs prennent plus conscience de l'environnement qui les entoure. Les sorties thématiques organisées par les associations concernent l'ensemble du patrimoine naturel. Les professionnels de la randonnée pédestre notent que les visiteurs sont généralement peu sensibilisés à la présence de l'avifaune et que les encadrants leur apprennent beaucoup. Leur action consiste à informer les randonneurs et à donner l'exemple : comportements à adopter à proximité de zones potentielles de nidification, compréhension des exigences écologiques des rapaces (milieux ouverts, importance de l'agriculture et de l'élevage) etc. Les rapaces ne sont toutefois pas toujours observés pendant les randonnées et ne représentent pas la priorité des sorties thématiques.

Les retombées économiques indirectes de la randonnée pédestre sont importantes pour le territoire et participent à l'activité socio-économique des villages : occupation des gîtes et hôtels, restauration, etc..

De nombreux évènements de randonnée pédestre sont organisés dans les Baronnies : la ronde des Baronnies, organisée par l'association Randouvèze en septembre et qui regroupe environ 200 participants, le Trail des Baronnies, mi-avril, comportant plusieurs circuits dont un de 41 km avec 2000 mètres de dénivelé et qui regroupe environ 1200 coureurs. Ces évènements sont contrôlés et comportent des règlements intérieurs qui limitent les atteintes au milieu naturel. D'autres fêtes à la journée, plus ponctuelles, comportent également des activités de randonnée pédestre.

→ **Réglementation et documents de planification**

La plupart des documents de planification départementaux comme le Plan Départemental des Espaces, sites et itinéraires ou le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée sont en voie de réactualisation par le Conseil général. Ce dernier a impulsé cette démarche avec l'édition du Plan Départemental des Sports de Nature du CG 26 qui fixe les grandes orientations du département pour le développement d'activités de pleine nature, dont la randonnée pédestre.

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Les Baronnies sont particulièrement attractives pour la pratique de la randonnée pédestre. En effet, cette activité permet d'avoir accès à des vues magnifiques et imprenables à partir des crêtes, accessibles rapidement. Outre la qualité exceptionnelle des paysages, les Baronnies disposent

d'une faune et d'une flore très riches ainsi que de lieux encore très sauvages et tranquilles qui donnent une impression de « bout du monde », de plus en plus recherchés par les visiteurs.

D'autres sites très fréquentés et reconnus mondialement pour la randonnée pédestre existent à proximité des Baronnies. Ils sont considérés comme des « clichés de Provence », incontournables : Dentelles de Montmirail, Mont Ventoux, Gorges de la Nesque et, de l'autre côté du Rhône, les Gorges de l'Ardèche.

→ **Conflits d'usages éventuels**

Une tendance qui nuit au développement de l'activité de randonnée pédestre est la fermeture de certains chemins traversant des propriétés privées (perte de conventionnement, négociations longues, etc.).

Par ailleurs, certains sentiers de randonnée sont assez larges pour permettre le passage de véhicules motorisés comme les quads, les motos ou les 4X4. Leur présence s'avère perturbatrice car ils génèrent des bruits importants, dégradent les sentiers, par exemple à la suite de fortes pluies, et peuvent poser des problèmes de sécurité du fait de leur vitesse. Ces nuisances tendent à dégrader d'autant plus les relations avec les propriétaires privés.

Les randonneurs notent également un manque de communication entre les chasseurs et les associations de randonnée. Ces dernières sont difficilement au courant des secteurs de battues ou de chasse. De plus, certaines chasses privées sont fermées à toute autre activité en période de chasse et limitent donc l'activité.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)**

La randonnée pédestre est pratiquée depuis des décennies dans les Baronnies, en particulier par des locaux.

→ **Tendance évolutive de l'activité**

L'offre touristique augmente dans les Baronnies de manière générale et la randonnée pédestre attire de plus en plus de personnes. Toutefois, de moins en moins de locaux randonnent.

Le Conseil général de la Drôme travaille à l'actualisation et à l'organisation des tracés dans le département afin d'améliorer la lisibilité et de valoriser l'offre de randonnée. Cependant, la définition de sentiers de randonnée se trouve quelque peu contrainte en raison du nombre important de propriétaires et de parcelles privés. Ainsi, la mise en place de conventions devient de plus en plus difficile et complique le développement des réseaux de sentiers.

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ **Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace**

D'une manière générale, le comportement plus ou moins calme des randonneurs joue beaucoup sur leurs impacts potentiels, tout comme leur nombre.

Les randonneurs peuvent causer des échecs de reproduction du Vautour moine s'ils passent trop près de son nid. Les Vautours moines choisissent en général pour leur nid des arbres âgés, au port tabulaire, en privilégiant des sites difficilement accessibles. Il reste cependant possible que des sentiers de randonnée qui passeraient par exemple sur une ligne de crête juste au-dessus d'un nid puissent représenter une menace pour les adultes nicheurs. Le principal impact pouvant survenir serait alors le dérangement des adultes en janvier-février, qui renonceraient à investir un nid et devraient chercher un autre emplacement, mais la sensibilité de l'espèce reste réelle tout au long du cycle de reproduction, qui dure de 10 à 11 mois jusqu'à l'envol des jeunes.

Le Circaète Jean-le-Blanc et la Bondrée apivores peuvent aussi subir ce type de dérangement, principalement lors de leur installation en mars-avril.

D'après les informations qui ont pu être réunies, ces situations ne sont pas avérées dans les Baronnies, mais il est déjà arrivé que des discussions permettent de fermer temporairement un sentier ou de le décaler de quelques dizaines de mètres.

Par ailleurs, une menace peut aussi venir de l'accumulation due à une forte concentration de visiteurs, alors que quelques promeneurs isolés n'ont pas d'impact. La fréquentation est plutôt modeste dans les Baronnies et cette perturbation apparaît donc à priori limitée, sauf sur certains sites particulièrement fréquentés comme le Rocher du Caire et le secteur de Raton.

→ **Compatibilité des documents de planification et réglementations**

L'amélioration de la lisibilité de l'offre de randonnée pédestre est favorable à la conservation de l'avifaune. En effet, de nombreux chemins existent dans les Baronnies et il est positif de canaliser les visiteurs vers des secteurs bien identifiés pour éviter une « dilution » de la pratique. Par ailleurs, le schéma départemental des sports de nature promeut le développement d'un tourisme durable. Il sera important d'intégrer les enjeux définis dans le Docob en ce qui concerne les secteurs de Rémuzat et de Buis-les-Baronnies, identifiés comme « Spots Nature Drôme ».

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec les acteurs de la randonnée pédestre (BRLi, 2012)

Entretien avec le service Jeunesse et Sports du Conseil général de la Drôme (BRLi, 2012)

Entretien avec les associations naturalistes : LPO Drôme, FRAPNA et Vautours en Baronnies (BRLi, 2012)

Diagnostic territorial du projet de charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales (SMBP,2010) Bons plans à pied, Conseil général 26

FICHE 7. RANDONNÉE CYCLISTE ET VTT

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

→ Nature de l'activité, localisation et saisonnalité

Photo 36 : Cyclistes



Source BRLingénierie, 2012

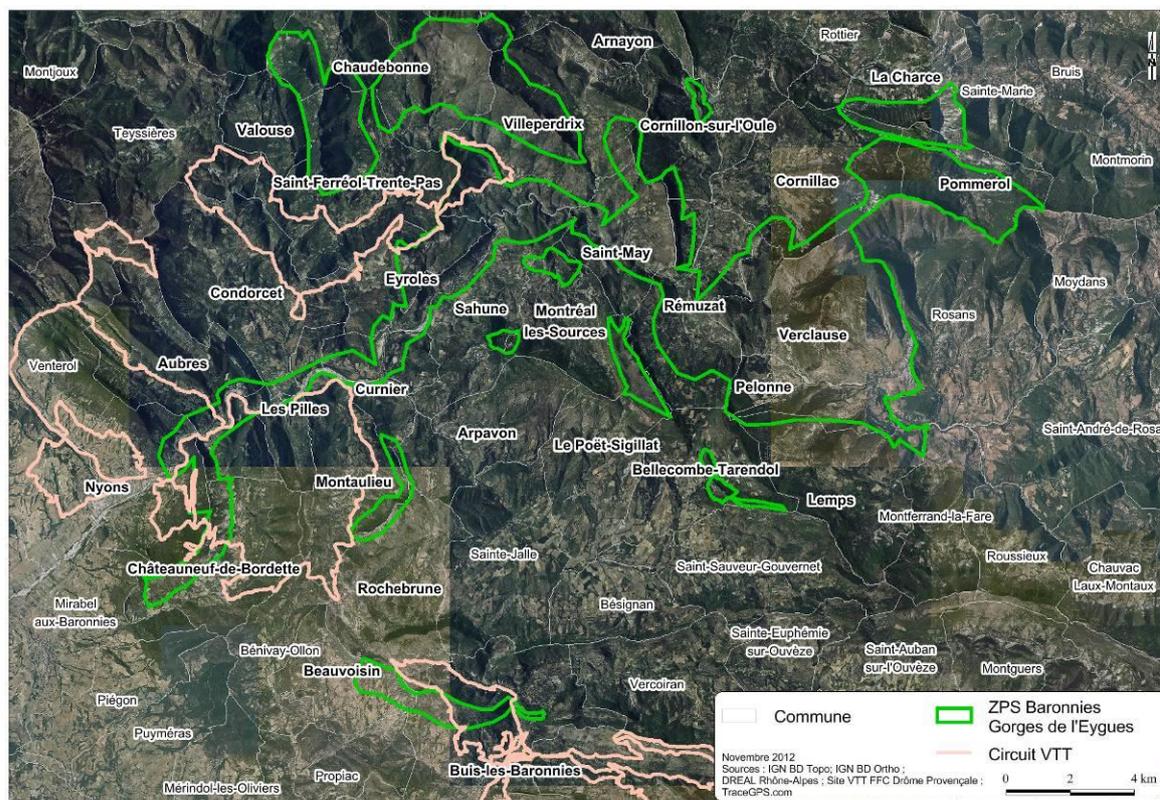
Dans les Baronnies, La pratique de la randonnée VTT est particulièrement technique et exigeante, en raison du relief et des dénivelés. La pratique sportive domine. Au-delà de la pratique du VTT, les Baronnies attirent également de nombreux adeptes du cyclotourisme.

La randonnée VTT et cycliste est pratiquée toute l'année par les locaux. La haute saison se situe entre avril et octobre, particulièrement en juillet en août.

La ZPS appartient à l'espace VTT-FFC n°74 « Drôme Provençale » qui propose des circuits permanents labellisés FFC sur environ 1000 km de sentiers balisés.

Les principaux lieux de pratique du VTT sont situés à Saint-Féréol-Trente-Pas, Buis-les-Baronnies et Nyons. Des itinéraires existent également à proximité, à la Motte Chalancon. De très nombreux autres sentiers non conventionnés sont régulièrement empruntés, en particulier par les pratiquants locaux (pratique individuelle, repérage GPS, etc.).

Figure 13 : Principaux sentiers de randonnée VTT dans les Baronnies



Le Conseil général est entrain de travailler sur une refonte de l'organisation des circuits VTT. L'offre de randonnée cycliste et VTT devrait donc être mieux valorisée à court terme.

→ **Profil et bénéfices attendus des acteurs**

La pratique du cyclisme et du VTT touche un public de tous les âges. La pratique sportive domine et la fréquentation familiale tend à augmenter. Les cyclistes locaux sont majoritaires dans les Baronnies : les touristes viennent de France et de l'étranger (belges, allemands, suisses, etc.).

Il existe plusieurs clubs ou associations de randonnée cycliste ou VTT sur le territoire dont le Bique Band Club à Saint Ferréol, le Vélo-Club Nyonsais et l'association VTT loisirs à Nyons et l'Union cycliste des Baronnies à Buis-les-Baronnies. Des sorties de groupes sont régulièrement organisées ainsi que des sorties pour les jeunes dans certains centres de vacances.

De manière générale, les pratiquants sont peu sensibilisés à la présence de l'avifaune. Les encadrants des sorties de groupes font passer certains messages généraux à partir de leurs propres connaissances naturalistes. Leur démarche consiste à montrer les oiseaux lorsqu'ils en croisent et à donner quelques recommandations générales sur les comportements à adopter envers ces espèces.

Chaque année, les acteurs locaux organisent un évènement renommé autour du vélo : la Buicyclette. Cette manifestation est organisée en mai (12 et 13 mai en 2012) et regroupe plus de 1000 participants, venus de la France entière. Plusieurs parcours sont proposés selon les niveaux sur des circuits VTT et cyclotouristes. La Trans-Baronnies est un raid sur 2 jours, couru en 2012 par près de 120 cyclistes. Cette manifestation est soumise à étude d'incidence Natura 2000 et est labellisée « Manifestation Développement Durable ». Le parcours change d'année en année.

Les retombées économiques dues à cette activité sont importantes dans les Baronnies, particulièrement à Buis-les-Baronnies, commune très active en matière de cyclisme et VTT.

→ **Réglementation et documents de planification**

La randonnée VTT et cycliste ne fait pas l'objet d'un document de planification spécifique. Le Conseil général travaille actuellement en étroite collaboration avec les associations locales afin de réorganiser l'offre sur le territoire et de mieux valoriser les circuits proposés. Cette activité rentre dans le cadre du plan départemental des sports de nature réalisé en 2010 qui fixe les grandes orientations du département pour le développement d'activités de pleine nature.

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Les Baronnies sont un site particulièrement attractif pour le VTT et le cyclotourisme, en particulier pour un public sportif. Les sentiers se prêtent effectivement bien à cette pratique et la renommée du Mont-Ventoux rejaillit sur les Baronnies, fréquentées par de nombreux cyclotouristes. Par ailleurs, les paysages sauvages et la tranquillité des espaces représentent un facteur d'attractivité complémentaire non négligeable.

→ **Conflits d'usages éventuels**

Le développement de l'activité de randonnée cycliste et VTT se heurte à la tendance à la fermeture de certains chemins privés (perte de conventionnement, négociations longues, etc.).

Les circuits de VTT sont fréquentés par des véhicules motorisés comme les quads, les motos et les 4X4. Leur présence s'avère perturbatrice car elle génère des bruits importants et dégrade les sentiers, par exemple à la suite de fortes pluies. Ces nuisances tendent à dégrader d'autant plus les relations avec les propriétaires privés.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)**

La pratique du VTT dans les Baronnies a toujours été très sportive, à destination d'un public à la recherche de sensations fortes et de dépassement de ses performances.

→ **Tendance évolutive de l'activité**

Aujourd'hui, les professionnels observent une évolution du profil des pratiquants, qui s'orientent vers une pratique plus douce, facile (certains visiteurs recherchent à pratiquer uniquement en descente) et plus ludique, notamment familiale. L'offre proposée par les professionnels se diversifie en incluant des sentiers plus faciles, en vallée, afin de répondre à cette demande croissante. VTT Sport Evasion propose également en 2012 des sorties à vélos électriques.

Le Conseil général de la Drôme travaille sur la restructuration et la valorisation des circuits VTT proposés. L'objectif poursuivi est d'améliorer la lisibilité de l'offre de randonnée cycliste et VTT et de permettre un meilleur développement de ces activités.

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ ***Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace***

D'une manière générale, le comportement plus ou moins calme des cyclistes joue beaucoup sur leurs impacts potentiels sur les oiseaux, tout comme leur nombre.

Ils peuvent causer des échecs de reproduction du Vautour moine s'ils sont nombreux à passer trop près de son nid ou effectuent une pause bruyante à proximité. Les Vautours moines choisissent en général pour leur nid des arbres âgés, au port tabulaire, en privilégiant des sites difficilement accessibles. Il reste cependant possible que des sentiers de VTT qui passeraient par exemple sur une ligne de crête juste au-dessus d'un nid puissent représenter une menace pour les adultes nicheurs. Le principal impact pouvant survenir serait alors le dérangement des adultes en janvier-février, qui renonceraient à investir un nid et devraient chercher un autre emplacement, mais la sensibilité de l'espèce reste réelle tout au long du cycle de reproduction, qui dure de 10 à 11 mois jusqu'à l'envol des jeunes.

Le Circaète Jean-le-Blanc et la Bondrée apivore peuvent aussi subir ce type de dérangement, principalement lors de leur installation en mars-avril.

D'après les informations qui ont pu être réunies, ces situations ne sont pas avérées dans les Baronnies.

Par ailleurs, une menace peut aussi venir de l'accumulation due à une forte concentration, comme lors de compétitions sportives. Leurs tracés doivent respecter des périmètres de quiétude autour des nids d'espèces forestières comme le Vautour moine ou le Circaète, sous peine de causer des impacts importants.

→ ***Compatibilité des documents de planification et réglementations***

Le schéma départemental des sports de nature promeut le développement d'un tourisme durable. Il sera important d'y intégrer les enjeux définis dans le Docob en ce qui concerne les secteurs de Rémuzat et de Buis-les-Baronnies, identifiés comme « Spots Nature Drôme ». L'amélioration de la lisibilité de l'offre de randonnée VTT et cycliste est favorable à la conservation de l'avifaune. Ce type de travail permet de canaliser les visiteurs vers des secteurs bien identifiés, moins porteurs d'enjeux, et de toucher un plus large public avec un nombre plus réduit de panneaux d'information.

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec les acteurs de la randonnée cycliste et VTT (BRLi, 2012)

Entretien avec le service Jeunesse et Sports du Conseil général de la Drôme (BRLi, 2012)

Entretien avec les associations naturalistes : LPO Drôme, FRAPNA et Vautours en Baronnies (BRLi, 2012)

Diagnostic territorial du projet de charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales, (SMBP, 2010)

Topo-guides-circuits VTT dans les Baronnies et Hautes Baronnies

FICHE 8. ESCALADE

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

→ **Nature de l'activité, localisation et saisonnalité**

L'escalade figure parmi les premières activités de pleine nature pratiquées dans les Baronnies. La via ferrata y est également pratiquée sur le site équipé à la Motte Chalancon. Les Baronnies possèdent une offre diversifiée en termes de niveau de pratique et comptent plusieurs sites, dont certains très équilibrés. Le niveau de pratique se situe majoritairement autour de 6, qui correspond à un public sportif occasionnel.

Tableau 22 : Principaux sites d'escalade sur la ZPS et à proximité directe

Nom du site d'escalade	Commune concernée	Nombre total de voies	Niveaux de pratique majoritaires
- Ubriex	Buis les Baronnies	114	5-6-7
- Saint-Julien	Buis les Baronnies	262	5-6
- Aiguille de Buis	Buis les Baronnies	55	5-6
- Baume Rousse	Buis les Baronnies	114	5-6-7
- Baume Noire	Beauvoisin	53	5-6
- Clue de Plaisians	Plaisians	28	6
- Bellecombe Tarendol	Bellecombe Tarendol	49	6-7
- Bodon	Bésignan	8	6-7
- Saint-Ferréol-Trente-Pas	Saint-Ferréol-Trente-Pas	36	6-7

Source : Topo guide d'escalade – Escalade en Drôme Provençale, CG Drôme, FFME, Club alpin français

Les deux sites phares de renommée internationale sont les sites d'Orpierre (hors ZPS) et de Buis les Baronnies. Ce dernier compte 6 sites de pratique qui regroupent au total environ 700 voies.

Figure 14 : Sites naturels d'escalade labellisés FFME dans les Baronnies

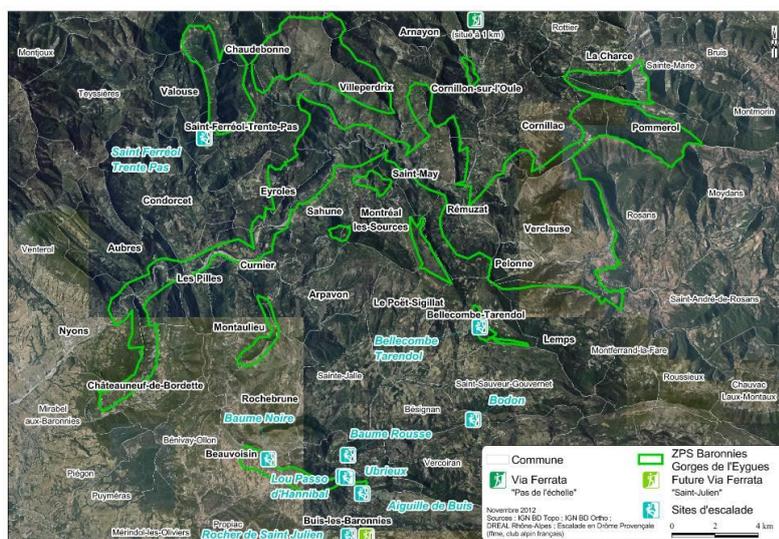


Figure 15 : Site d'escalade de Baume Noire

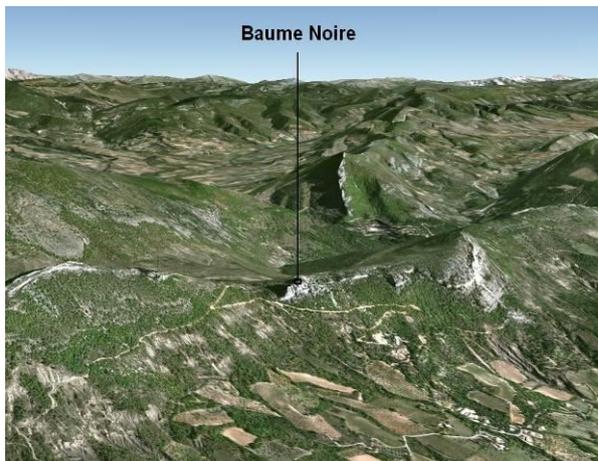


Figure 16 : Site d'escalade de Bellecombe Tarendol



Figure 17 : Site d'escalade de Saint-Ferréol-Trente-Pas



Certains de ces sites sont saturés en haute saison, c'est-à-dire au printemps et en octobre pour la pratique individuelle et celle des clubs. Il s'agit d'Ubrioux, Orpierre, Baume Rousse, Baume Noire et Saint Julien principalement. Ces sites sont en effet facilement accessibles et bien valorisés par les pratiquants. L'activité est un peu moins pratiquée en été en raison de la chaleur. Seuls des professionnels ou quelques groupes de pratiquants, principalement étrangers, sont présents à cette période sur les sites ombragés.

Photo 37 : Ligne d'escalade sur le site de Baume Noire



Source : BRLingénierie, 2012

La plupart des sites sont conventionnés avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade. Ainsi, la responsabilité du propriétaire est transférée à la Fédération qui encadre l'équipement des voies, garantit un accès libre, sécurisé et gratuit des falaises à tous les pratiquants. L'équipement des voies est réalisé par des équipiers locaux avec l'aide du Comité départemental d'escalade de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade.

D'autres sites non labellisés existent également, équipés individuellement à l'initiative de certains professionnels et pratiquants.

Plusieurs manifestations autour de l'escalade ou auxquelles participent des grimpeurs sont organisées régulièrement dans les Baronnies, participant ainsi à la vie locale : les Flûtes en Baronnies, organisées chaque année depuis 2002 qui allient musique et escalade, participation à la Fête de l'olive, installation d'une tyrolienne à Buis les Baronnies lors du rassemblement des associations, etc.

→ **Profil et bénéfices attendus des acteurs**

La majorité des grimpeurs des Baronnies pratiquent aux niveaux 5c à 6b. Seuls 10 % des grimpeurs viennent des Baronnies, la grande majorité étant des touristes venant aussi bien de France que de l'étranger. Les profils des grimpeurs sont très variés : famille, scolaires (classes vertes ou scolaires locaux via les clubs d'escalade), pratiquants confirmés, sportifs.

La pratique de l'escalade est individuelle ou encadrée. Environ huit professionnels travaillent sur le site, dont quatre appartenant au bureau des guides de Buis les Baronnies. Plusieurs clubs proposent également cette activité à proximité directe de la ZPS : le Centre d'Escalade de Buis les Baronnies avec une trentaine d'adhérents et le Club Silex à Pont de Barret, qui équipe à Saint-Ferréol-Trente-Pas.

Les encadrants de cette activité et la fédération française sont engagés vers une meilleure prise en compte de l'environnement en général et souhaitent conserver des sites de bonne qualité pour la pratique. Ils diffusent ainsi des informations et des recommandations concernant les bons comportements à adopter (éviter le bruit, le dérangement d'autrui, garder le site propre, etc.). Ils essaient également d'éviter de grimper sur les voies au dessus desquelles un nid est installé, lorsqu'ils en ont connaissance. Des démarches en ce sens ont été réalisées sur d'autres sites comme à la Combe de Sauve, à Venterol où des voies ont été déséquipées en raison de la présence d'un nid de Crécerelle. Il existe également des panneaux d'information au départ de certaines voies qui permettent d'informer les pratiquants d'éventuelles précautions à prendre pour grimper.

Cette activité induit des retombées économiques importantes pour le territoire (gîtes, restaurants, etc.). En effet, de nombreux clubs non locaux viennent pratiquer dans les Baronnies, ainsi que des professionnels d'autres départements (Haute-Savoie, Savoie, etc.) qui recherchent un climat propice à la pratique lorsqu'il pleut plus au nord.

→ **Réglementation et documents de planification**

L'escalade est concernée par un plan départemental d'équipement mis en place par le comité départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade à partir des propositions et projets des clubs locaux, en partenariat avec le Conseil général. Les remontées des associations naturalistes locales sont prises en compte dans ce plan. Par ailleurs, une charte fédérale de l'environnement a été éditée par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade afin de définir son rôle en matière de protection de l'environnement. Les trois principes retenus sont :

- Défendre les pratiques et les intérêts des pratiquants ;
- Concevoir la défense de l'environnement comme une nécessité au service des activités ;
- Engager la concertation avec toutes les parties concernées.

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Les Baronnies représentent un territoire attractif pour l'escalade. En effet, avec une offre diversifiée, elles se prêtent aussi bien à la pratique familiale, sportive que professionnelle. De plus, bien que certains sites soient saturés en haute saison, la fréquentation est globalement raisonnable sur l'année et le secteur est agréable pour les pratiquants.

De nombreux autres sites existent en dehors de la ZPS (Orpierre par exemple), parfois pour du haut niveau (au-delà de 7b+) comme à Saint-léger du Ventoux.

→ **Conflits d'usages éventuels**

De manière générale, l'activité d'escalade génère peu de conflits d'usage, les pratiquants étant généralement respectueux des autres usagers et du milieu ; les relations sont plutôt bonnes avec les autres acteurs. Des tensions ponctuelles existent néanmoins avec des propriétaires au sujet des accès aux sites et du dérangement occasionné par certains groupes de pratiquants (propreté, toilettes sauvages, vitesse des véhicules, etc.). Généralement, des solutions sont trouvées de

manière à limiter au maximum ces dérangements (par exemple, création d'un sentier pour contourner une parcelle, sensibilisation des pratiquants, etc.).

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)**

A l'époque, la pratique de l'escalade était plus dangereuse. Aujourd'hui, les équipements sont plus sûrs et l'activité s'est démocratisée. Elle attire un public plus large, dont des familles.

Les premiers équipements de voies d'escalade datent des années 1980. Ces équipements et les ouvertures de voies d'escalade n'étaient alors pas contrôlés. Par la suite, en 1982, le site d'Ubriex a été choisi pour ouvrir environ 300 voies. Ce travail était piloté par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade et le service jeunesse et sports du Conseil général de la Drôme. D'autres sites ont suivi (1995 : équipement du site de Baume Rousse pour les championnats de France d'escalade, 2004-2005, rééquipement du Saint Julien). A partir de 2005, la politique choisie s'est orientée vers le rééquipement et la gestion de l'existant plutôt que l'ouverture de nouvelles voies, ce qui est encore le cas aujourd'hui.

→ **Tendance évolutive de l'activité**

Les Baronnies sont de plus en plus fréquentées pour l'escalade, notamment par des étrangers. Les pratiquants recherchent davantage la sécurité dans leur pratique et la « valeur engagement » est en recul. Il n'y a pas de projets en cours sur le secteur à court et moyen termes, hormis le projet de via ferrata en face Nord du Roche du Saint Julien (hors périmètre de la ZPS).

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ **Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace**

D'une manière générale, l'escalade ne peut poser de problème qu'en période de nidification et à proximité immédiate de nids utilisés. Le dérangement pourrait alors conduire le couple à abandonner le nid ou provoquer la chute d'un oisillon. Il constituerait alors une menace forte pour les espèces rupestres : Vautour fauve, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, Grand duc éventuellement, Aigle royal.

A l'heure actuelle, il ne semble pas que cette situation existe sur les sites d'escalades conventionnés des Baronnies. Cette menace reste cependant potentielle, sur les sites non conventionnés ou dans le futur sur les sites conventionnés, et doit donc être suivie.

→ **Compatibilité des documents de planification et réglementations**

L'engagement de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade en faveur de l'environnement en général est favorable à la conservation de l'avifaune d'importance communautaire et au développement de comportements respectueux des milieux rupestres. Il est important que des informations appropriées soient fournies par des associations naturalistes locales et qu'elles soient effectivement prises en compte pour assurer un développement et un aménagement durable des voies.

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec les acteurs de l'escalade (BRLi, 2012)

Entretien avec le service Jeunesse et Sports du Conseil général de la Drôme (BRLi, 2012)

Entretien avec les associations naturalistes : LPO Drôme, FRAPNA et Vautours en Baronnies (BRLi, 2012)

Topo guide d'escalade – Escalade en Drôme Provençale, CG Drôme, FFME, Club alpin français.

Diagnostic territorial du projet de charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales (SMBP, 2010)

FICHE 9. VOL LIBRE

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

→ Nature de l'activité, localisation et saisonnalité

Photo 38 : Parapentes en vol



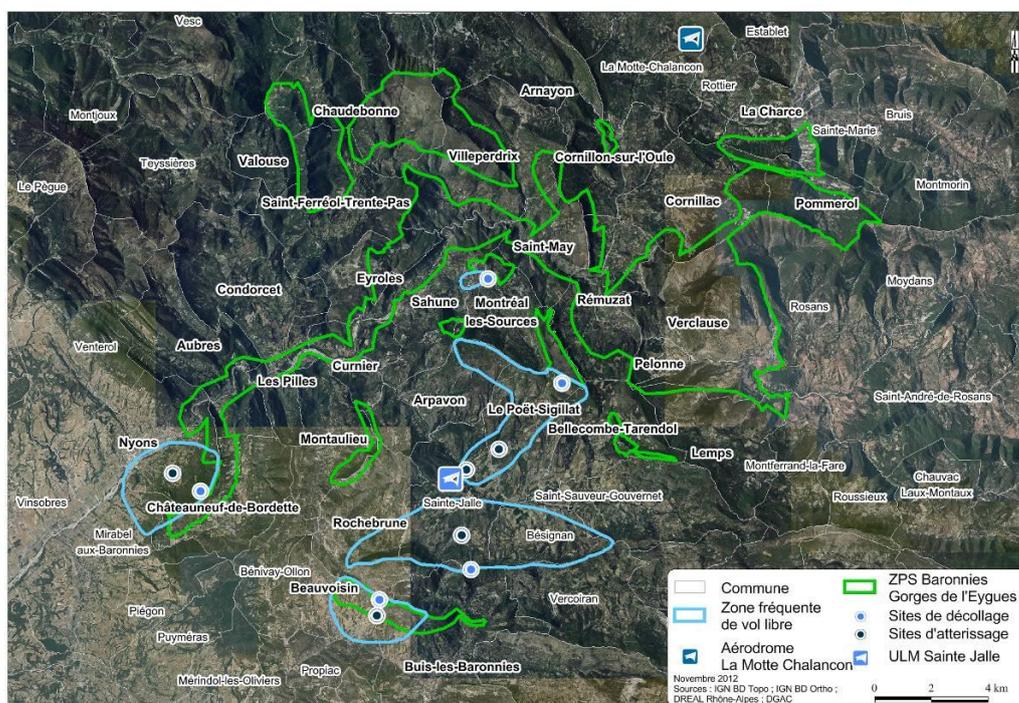
Source : BRLingénierie, 2012

La principale activité de vol libre pratiquée dans les Baronnies est le parapente vol sur site. Des vols de randonnée (« cross ») sur des distances plus longues sont également réalisés. La pratique majoritaire est une pratique de loisir (90 %) avec des stages de découverte, des baptêmes, du bi-place, etc., les autres 10% étant plutôt constitués par des vols de performance réalisés par des pilotes autonomes.

Les zones de vol libre et les sites de décollage et d'atterrissage sont situés sur la partie sud de la ZPS sur les communes de Nyons, Beauvoisin, Buis-les-Baronnies, Roche brune, Sainte-Jalle, Bésignan, le Poët-Sigillat et Arpavon. Ces sites sont gérés par des clubs au travers de conventions tripartites (club, Fédération Française de Vol Libre et propriétaires fonciers du décollage et de l'atterrissage).

En raison des bonnes conditions climatiques et aérologiques, les Baronnies sont fréquentées toute l'année par les parapentistes, la fréquentation la plus importante étant à noter pendant les vacances. De manière générale, cette fréquentation est modérée et aucun site n'est surfréquenté.

Figure 18 : Sites de décollage, sites d'atterrissage et zones fréquentes de vol libre sur la ZPS ou à proximité directe



Trois compétitions labélisées Fédération Française de Vol libre sont organisées en moyenne chaque année dans les Baronnies, regroupant de 50 à 70 participants maximum. Elles attirent de nombreux pratiquants. Les itinéraires sont définis à l'avance et permettent d'éviter certaines zones à enjeu, comme les aires de reproduction des Vautours.

Les acteurs du parapente participent activement aux différentes fêtes de village et à d'autres évènements ponctuels comme le Téléthon, la Transdromoise au cours desquels ils proposent des activités comme du bi-place, des baptêmes, etc.

→ **Profil et bénéfices attendus des acteurs**

Plusieurs clubs de parapente fréquentent les Baronnies : Ailes des Baronnies à Nyons (50 adhérents), Les Loups volants à Séderon (90 adhérents), La Transdromoise (150 adhérents), Dent'ailes Free-voile (15 adhérents), Fan de Lune (35 adhérents), Vaucluse parapente (60 adhérents), Delta club des Goélands (30 adhérents). Plusieurs professionnels du vol libre proposent leurs activités : Ecole de Parapente des Baronnies à Mévouillon (130 licenciés), Esprit parapente à Mévouillon (120 licenciés), Lou Ventoun à Nyons, le Bureau des Guides de Buis-les-Baronnies.

Le parapente concerne environ 12 professionnels dans les Baronnies et implique des retombées économiques croissantes pour le territoire. Ils proposent une offre variée (stages, baptêmes, etc.).

Les parapentistes entretiennent une relation particulière avec les rapaces, avec lesquels ils volent souvent de concert (même ascendances). Les rapaces représentent pour eux un véritable « indicateur des conditions de vol ». Les encadrants sont sensibilisés à leur présence et informent les pratiquants (sites internet, précision de certains secteurs à éviter en vol en raison d'un enjeu avifaunistique, informations sur la Maison des Vautours, partenariat de certaines structures professionnelles avec l'association locale Vautours en Baronnies, etc.). De manière générale, un engagement en faveur de l'environnement existe (réhabilitation de certains sites de décollage, respect des sites, co-voiturage, etc.).

Figure 19 : Panneau d'information à destination des parapentistes à Baume Noire



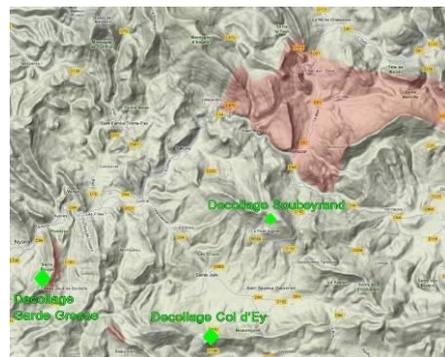
Figure 20 : Site de décollage équipé en toile de jute



Source : BRLingénierie, 2012



Figure 21 : Identification de zones ornithologiques à éviter pour le survol sur le site internet de Lou Ventoun et sur le forum du club local



Source : <http://www.baronnies-parapente.com/outils-et-infos-cross/vautours-en-baronnies-provencales-tessier>

→ **Réglementation et documents de planification**

Les planeurs ultralégers non motorisé, dont les parapentes, sont soumis à la réglementation aérienne. Ils peuvent voler partout sauf dans les secteurs où une réglementation spécifique qu'ils n'en ont pas le droit. La majorité des éléments réglementaires d'exclusion concerne des zones d'exclusion aériennes civiles et militaires. D'autres secteurs comportent une réglementation liée à la protection de l'environnement : réserves naturelles et zones centrales de parc national où s'applique une réglementation spécifique liée au survol. Les parapentistes sont astreints à pratiquer le vol à vue, dont les principes sont « voir, être vu et éviter ».

Figure 22 : Réglementation relative au vol libre

Situation de vol du pilote de Vol Libre	Hauteur de survol minimum
1- Décollage, atterrissage et toutes manœuvres qui s'y rattachent	Pas de minimum
2- Vol de pente	Pas de minimum
3- Survol (hors cas 1- et 2-) du sol, de l'eau ou d'obstacles isolés	Pas de minimum : seule prévaut la notion « sous réserve de n'entraîner aucun risque pour les personnes et les biens à la surface »
4- Survol (hors cas 1-) de villes, agglomérations ou rassemblements de personnes	300m dans un rayon de 600m autour de l'aéronef
5- Survol (hors cas 1-) de Parcs et Réserves naturelles	Conditions spécifiques pour chaque Parc et Réserve (*)
6- Survol (hors cas 1-) d'installations portant marque distinctive  sur carte aéronautique	300 m

Source : La réglementation aérienne applicable au vol libre, FFVL, 2011

La Fédération Française de Vol Libre possède une convention de bonne entente avec la LPO au niveau national depuis 2009. Ces deux organismes souhaitent mener une « réflexion et des actions pour favoriser l'intégration des sports de nature dont la F.F.V.L. a la charge, en prenant en compte la recherche de solutions permettant notamment d'assurer le respect du cadre de vie, la préservation de la qualité de l'environnement, de la sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité ».

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Les Baronnies sont un site d'exception pour la pratique du parapente en raison du climat et des conditions aérologiques. Ce site permet effectivement une pratique tout au long de l'année, même à l'automne et l'hiver, quand de nombreux autres sites ne sont pas praticables en vol thermique. Les Baronnies ont l'avantage de posséder des sites de pratiques complémentaires au niveau des conditions de vol (vent et soleil).

La richesse des paysages et la tranquillité des sites sont des facteurs d'attractivité important. La présence des Vautours, qui rejoignent régulièrement en vol les parapentes, est très appréciée des pilotes, qui y sont fortement attachés. Elle donne une dimension exceptionnelle à certains vols. Certaines personnes ont ainsi vécu des baptêmes en bi-place inoubliables.

→ **Conflits d'usages éventuels**

De manière générale, l'activité de vol libre génère peu de conflits d'usage, tant que les pratiquants restent respectueux des autres usagers et du milieu. De manière générale, les relations sont plutôt bonnes avec les autres acteurs. Certains problèmes ponctuels existent avec des propriétaires privés mais cela reste marginal et des solutions rapides et adaptées sont trouvées. En effet, les parapentistes font tout pour que leur pratique engendre le moins de dérangement possible vis-à-vis des propriétaires privés (covoiturage, vitesse limitée, politesse, etc.).

Un évènement similaire a été enregistré une fois avec un parapentiste qui était allé voler très près d'un nid de Vautour percnoptère. Les habitués du site sont intervenus et le pilote est allé s'expliquer à Vautour en Baronnies, qui était en observation ce jour là...

Par ailleurs, la pratique du parapente peut se trouver perturbée par la présence d'avions de chasse ou d'hélicoptères qui volent particulièrement bas dans les Baronnies et peuvent être très dangereux. Toutefois, les pilotes sont plutôt conciliants et disposent de plans de vol leur permettant d'identifier précisément des zones particulièrement fréquentées par les parapentistes. Certains parapentistes savent aussi prendre contact avec la base militaire en cas de conditions exceptionnelles pour demander à ce que les plafonds soient levés ponctuellement et que les avions de chasse ne survolent pas les Baronnies.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité**

Les premiers deltistes ont commencé à voler dans les années 1975 dans les Baronnies (Col du Soubeyran, Nyons, Séderon, Beauvoisin). C'est à cette époque qu'a été le centre national de vol libre, à Séderon, déplacé par la suite à Lagagne. Le parapente est apparu plus tard, dans les années 1990 et c'est à partir de 1995 que la pratique s'est accrue. C'est au fil des décennies que les pratiquants ont pu être les témoins de l'arrivée et du développement démographique de nombreuses espèces sensibles (programme de réintroduction des vautours en 1996).

→ **Tendance évolutive de l'activité**

La tendance nationale est à la diversification de la pratique avec l'apparition de « l'acro » par exemple, ou d'autres disciplines dérivées, mais celles-ci sont très peu pratiquées dans les baronnies, qui ne s'y prêtent pas. Dans les Baronnies, la pratique semble stabilisée et la fréquentation des sites reste raisonnable. Ceux-ci ne font pas l'objet d'une grande promotion de la part des acteurs locaux, qui souhaitent en conserver la quiétude et ne pas risquer que des pilotes extérieurs mal informés aillent voler trop près de certains nids de Vautours, au risque de créer des problèmes.

Il n'existe pas de projets d'ouverture de nouveaux sites sur le territoire.

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ **Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace**

Dans l'ensemble, la cohabitation est bonne dans les Baronnies, aux conditions actuelles de pratique. Les sites des Baronnies ne sont pas particulièrement fréquentés. De plus, les parapentistes locaux ont volontairement et spontanément adopté des mesures préventives pour le respect de la quiétude des oiseaux en période de nidification : non utilisation de sites potentiels très fréquentés par les Vautours et, sur des sites utilisés de longue date pour le parapente, évitement temporaire des secteurs où des oiseaux ont pris l'habitude de venir nicher (Vautour percnoptère en l'occurrence, dont les reproductions sont un succès depuis 2008). Néanmoins, un risque de dérangement fort existe en cas d'approche trop près des nids, pouvant mener à l'échec de reproduction.

Les principales espèces concernées sont le Vautour fauve, le Vautour percnoptère, le Faucon pèlerin et l'Aigle royal.

→ **Compatibilité des documents de planification et réglementations**

- La réglementation limite les hauteurs de vol des parapentes. Elle est sans influence sur la conservation de l'avifaune.

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec les acteurs du vol libre (BRLi, 2012)

Entretien avec le service Jeunesse et Sports du Conseil général de la Drôme (BRLi, 2012)

Entretien avec les associations naturalistes : LPO Drôme, FRAPNA et Vautours en Baronnies (BRLi, 2012)

Entretien avec la Fédération Française de Vol Libre (BRLi, 2012)

Diagnostic territorial du projet de charte du parc naturel régional des Baronnies Provençales, (SMBP, 2010)

Convention de partenariat entre la LPO et la Fédération Française de Vol Libre, 2009

FICHE 10. ACTIVITÉS MOTORISÉES

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

→ *Nature de l'activité, localisation et saisonnalité*

Les Baronnies sont le lieu d'une fréquentation régulière de véhicules à moteurs de type quads, motos et plus rarement de véhicules de type 4X4. Bien qu'aucune étude de fréquentation des véhicules motorisés n'ait été menée dans les Baronnies, plusieurs observateurs du site font état de cette fréquentation toute l'année et plus particulièrement les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances. Les Baronnies présentent en effet de nombreux chemins praticables pour ces activités ainsi que des espaces exclusivement dévolus à cet usage sur des terrains privés.

Certains usagers extérieurs au territoire viennent pratiquer ces activités de manière illicite et ne respectent pas la réglementation (circulation en dehors des voies de circulation, traversée de rivières, etc.). Cette pratique est plutôt marginale.

→ *Profil et bénéfices attendus des acteurs*

Photo 39 : Randonnée en moto trial en Drôme Provençale



Source : RandoVentoux

Il n'est pas possible de connaître le profil exact des acteurs qui se rendent dans les Baronnies pour la pratique des sports motorisés.

Un seul professionnel dans la Drôme, à Propiac, propose des randonnées motorisées encadrées en moto majoritairement (moto enduro, moto trails et moto trial) et, depuis 2009, en quad. Il s'agit du bureau d'excursions Rando Ventoux. Sa clientèle, dont la moyenne d'âge est assez élevée, est composée à 90 % de visiteurs européens (belges, suisses, italiens) et à 10 % de français qui viennent de toute la France, et en particulier de l'est et du nord. Ces personnes recherchent des lieux et des paysages sauvages.

Ces randonnées proposées tout au long de l'année sont effectuées par des groupes de 6 personnes maximum. Elles durent de 1 à 7 jours et certaines sont localisées dans les Baronnies dont deux circuits « incontournables », proposés régulièrement : la ronde des Vautours à Rémuzat (réalisée environ 10 fois dans l'année) et le circuit Buis-Nyons-Vaisons-la-Romaine. Le professionnel encadrant est également accompagnateur en moyenne montagne ; il est très sensible à la protection de la faune et de la flore des Baronnies, qu'il connaît bien. Il informe ses clients et adapte ses circuits au besoin, par exemple pour éviter de circuler sous certaines falaises au printemps pour limiter la perturbation des oiseaux.

Il existe également des loueurs de quad à proximité de la ZPS, à Moydans notamment.

→ *Réglementation et documents de planification*

La circulation des véhicules à moteur est réglementée par la Loi Lalonde de 1991, qui stipule que « en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur ».

Il n'existe pas d'arrêté préfectoral sur le territoire des Baronnies qui limite cette circulation, comme c'est le cas par exemple sur les contreforts du Ventoux.

La Fédération Française de Motocyclisme possède par ailleurs une charte de bonne conduite pour la pratique des sports motorisés qui comprend des recommandations d'ordre général : nombre maximal de pratiquants dans un groupe, code de politesse, etc.

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Les Baronnies sont un espace très convoité pour les sports motorisés car elles offrent un cadre de pratique exceptionnel et vaste. Elles attirent, comme d'autres secteurs en France (Auvergne, Morvans, Ardèche, etc.) de nombreux pratiquants étrangers, en raison du durcissement de la réglementation dans les pays européens voisins : Allemagne et Suisse principalement.

→ **Conflits d'usages éventuels**

Il existe de nombreux conflits d'usages avec d'autres acteurs comme les randonneurs. De manière générale, tous les sports motorisés sont assimilés et considérés comme perturbants, notamment en raison du bruit occasionné et destructeurs des milieux par de nombreux acteurs et observateurs du site.

L'activité encadrée par le Bureau d'excursion Rando Ventoux est plutôt respectueuse des personnes et des milieux naturels. Des efforts sont réalisés pour améliorer l'image véhiculée par ce sport.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)**

L'offre encadrée de sport motorisé existe depuis les années 1980 sur le territoire.

→ **Tendance évolutive de l'activité**

Il est difficile de juger de l'évolution de la fréquentation des engins motorisés. L'utilisation du quad semble augmenter, avec la présence de plus en plus de citoyens. En raison de l'évolution de la réglementation dans les autres pays européens, il est probable que cette pratique augmente en France sur certains secteurs encore ouverts.

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ **Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace**

Les véhicules motorisés peuvent causer des échecs de reproduction d'espèces telles que le Vautour moine, le Circaète Jean-le-Blanc et la Bondrée apivore s'ils passent trop près de leur nid. L'impact peut être très fort, en relation avec le bruit des véhicules, surtout en janvier-février pour le Vautour moine et en mars-avril pour le Circaète et la Bondrée, mais la période de sensibilité des Vautours moine s'étale sur toute la durée du cycle de reproduction, qui dure de 10 à 11 mois jusqu'à l'envol des jeunes. Par ailleurs, les passereaux peuvent également être perturbés par le bruit occasionné par les véhicules motorisés.

→ **Compatibilité des documents de planification et réglementations**

La réglementation actuelle permet le passage de véhicules à moteur sur les voies de circulation. Cela peut constituer un facteur défavorable à la conservation de l'avifaune sur des sentiers qui traverseraient des sites sensibles (sites de nidification).

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec un professionnel des sports motorisés (BRLi, 2012)

Entretien avec les acteurs de la randonnée pédestre (BRLi, 2012)

Entretien avec le service Jeunesse et Sports du Conseil général de la Drôme (BRLi, 2012)

Entretien avec les associations LPO Drôme, FRAPNA et Vautours en Baronnies (BRLi, 2012)

Diagnostic territorial du projet de charte du PNR des Baronnies Provençales (SMBP, 2010)

Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels

FICHE 11. EXTRACTION DE MATÉRIAUX

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

→ Nature de l'activité, localisation et saisonnalité

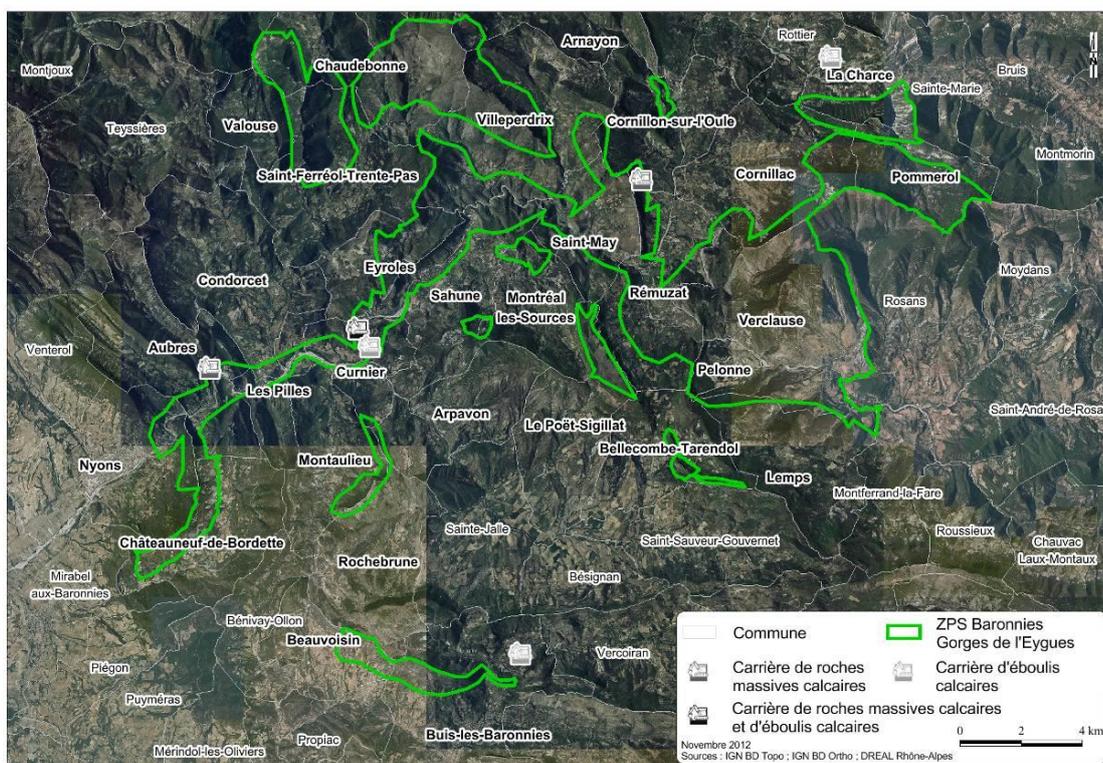
La ZPS des Baronnies – Gorges de l'Eygues est concernée par 3 carrières en exploitation :

- Carrière de roches massives calcaires à Cornillon sur l'Oule, autorisée le 05/01/2000 pour 15 ans ;
- Carrière de roches massives calcaires et d'éboulis calcaires à Curnier, autorisée le 28/10/2009 pour 25 ans ;
- Carrière d'éboulis calcaires à Curnier, autorisée le 07/05/2012 pour 20 ans.

Des carrières en exploitation sont également présentes à proximité directe du site :

- Carrière de roches massives calcaires à Aubres, autorisée le 05/01/2006 pour 15 ans ;
- Carrières d'éboulis calcaires à Buis-les-Baronnies, autorisée le 16/02/2007 pour 25 ans ;
- Carrière d'éboulis calcaires à La Charce, autorisée le 16/10/1998 pour 20 ans.

Figure 23 : Localisation des carrières dans la ZPS et à proximité directe



L'ensemble de ces carrières dites « de proximité », correspond à une production relativement modeste, comparée à d'autres carrières à activité permanente dans la Drôme pour lesquelles la production annuelle est de plus de 200 000 t par an. Elles ne fonctionnent pas en permanence sur l'année, l'exploitation se faisant en fonction des besoins.

Tableau 23 : Productions maximales autorisées pour les carrières incluses dans la ZPS ou à proximité directe

Localisation de la carrière	Production maximale autorisée par an
Aubres	45 000 t
Buis-les-Baronnies	15 000 t
Cornillon-sur-l'Oule	28 000 t
Curnier (roches massives et éboulis calcaires)	18 000 t
Curnier (éboulis calcaires)	90 000 t
La Charce	14 000 t

Source : DREAL, 2012

L'exploitation de roches massives nécessite le recours à l'abattage explosif et au minage. Les tirs d'explosif restent toutefois très rares dans les Baronnies au vu de la faible production annuelle. L'extraction dans les carrières d'éboulis calcaires est réalisée au pied des falaises au moyen d'une chargeuse ou d'une pelle. Les parties les plus hautes sont remises en état, consolidées et ne font pas l'objet d'une exploitation.

→ **Profil et bénéfices attendus des acteurs**

Les exploitants de carrières dans les Baronnies sont peu nombreux, et sont tous de petites entreprises locales indépendantes. Ils ne sont pas affiliés à l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction.

Les carrières des Baronnies apportent des matériaux d'assez bonne qualité pour les besoins locaux. Elles fournissent des emplois industriels dans des communes (une quinzaine environ) qui en comptent peu par ailleurs.

→ **Réglementation et documents de planification**

Au niveau local, des autorisations individuelles d'exploitation de carrières sont délivrées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement via des arrêtés préfectoraux. Ces derniers définissent les productions maximales autorisées des carrières et les conditions d'exploitation de la ressource au regard notamment des enjeux environnementaux. Depuis 2006 et le classement de la ZPS, ces autorisations sont soumises à une étude d'incidence préalable.

Le département de la Drôme fait l'objet d'un schéma départemental des carrières. Toutefois, celui-ci date de 1998 et n'apparaît plus adapté aux enjeux actuels. Un schéma à l'échelle régional est envisagé par la Région Rhône-Alpes. L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, à laquelle n'adhèrent pas les carrières des Baronnies, dispose au niveau national d'une charte environnementale et communique auprès de ses adhérents sur la problématique de l'avifaune (mise en place d'une plaquette en 2004 avec des recommandations pour faciliter la cohabitation de l'avifaune et de l'activité).

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Le département de la Drôme est exportateur de matériaux calcaires vers l'Ardèche et les départements limitrophes. Les carrières des Baronnies ne participent pas à cette dynamique mais permettent d'assurer un approvisionnement local correct en matériaux pour des travaux locaux. A moins de renoncer à un approvisionnement local et aux emplois allant avec, ces sites ne semblent pas pouvoir être déplacés.

→ **Conflits d'usages éventuels**

Il n'existe pas de conflit d'usage particulier concernant cette activité, qui reste ponctuelle et isolée dans les Baronnies.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)**

Les carrières des Baronnies et du Nyonsais sont implantées depuis une vingtaine d'années pour la plupart. A proximité de la ZPS, la carrière d'Aubres, créée en 2006, est la plus récente. L'exploitation, relativement faible de ces carrières est à peu près constante depuis.

→ **Tendance évolutive de l'activité**

La tendance d'évolution observée dans les Baronnies est la même que celle de la Drôme, à savoir une stabilisation du nombre de carrières existantes et de la production de matériaux. La plupart des carrières des Baronnies disposent en effet d'autorisations qui courent sur une dizaine ou une quinzaine d'années. Plusieurs carriers souhaitent prolonger leur activité au delà, étant donné qu'ils disposent actuellement d'un marché local plutôt favorable à la poursuite de leur activité.

Aucun projet d'ouverture de nouvelles carrières n'est prévu dans les Baronnies à moyen terme.

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ ***Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace***

L'exploitation de carrières est une activité qui peut entrer en interaction avec l'avifaune qui niche dans les milieux rupestres : Vautours fauve et percnoptère, Faucon pèlerin, Aigle royal.

La principale problématique est celle des nouvelles carrières ou des extensions, susceptibles de venir impacter des milieux utilisés par ces oiseaux pour nicher. Dans ce cas l'incidence peut être très forte si les milieux en question sont détruits, ou au contraire très faible ou nulle pour l'exploitation d'éboulis calcaires en pied de falaise. Il n'y a pas d'extension ou de nouvelle implantation de carrière prévue à l'heure actuelle dans les Baronnies.

Les carrières existantes posent quant à elles peu de problème. Les oiseaux y sont déjà habitués et se sont installés plus ou moins à distance, d'une manière qui leur convient.

L'étude d'incidence qui a porté en 2012 sur la carrière de Curnier souligne le succès de reproduction du Vautour fauve à proximité immédiate. Elle a confirmé l'absence d'impact négatif lié à l'exploitation actuelle : l'étude conclue que « le projet n'est pas de nature à porter atteinte à l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces ayant justifié la création du site Natura 2000 ».

→ ***Compatibilité des documents de planification et réglementations***

La plupart des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploitation dans les Baronnies ont été délivrés avant 2006, soit avant le classement de la ZPS des Baronnies – Gorges de l'Eygues. Ils ne prennent pas spécifiquement en compte l'avifaune d'intérêt communautaire.

Les autorisations délivrées après 2006 (date de classement de la ZPS) ont quant à elles fait l'objet d'études d'incidences Natura 2000. L'étude d'incidence préalable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière de Curnier a conclu à l'absence d'impact, tout en exigeant par précaution deux mesures en faveur de l'avifaune d'intérêt communautaire :

- Mesure de protection : « aucune destruction de végétation ni aucune opération de décapage ne doit être réalisée dans la période de mars à août (période de nidification) » ;
- Mesure de suivis : « un suivi annuel des communautés d'oiseaux sur la carrière et à proximité est réalisé par des personnes ou des organismes compétents, afin de s'assurer du maintien des espèces à valeur patrimoniale et de mesurer l'efficacité des mesures mises en œuvre ».

Ces mesures semblent équilibrées et pertinentes, quoi que l'on puisse noter que la période au cours de laquelle le Vautour fauve installe son nid est déjà une période sensible. Il pourrait être intéressant de statuer sur la période où la mesure de précaution est réellement la plus importante à respecter, pour optimiser la conservation de l'avifaune tout en ne pénalisant pas outre mesure les exploitants.

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec la DREAL Rhône-Alpes - subdivision « carrières » (BRLi, 2012)

Entretien avec le GIE Drôme Provençale (BRLi, 2012)

Questionnaires envoyés aux mairies des communes de la ZPS (BRLi, 2012)

Arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement – GIE Drôme Provençale à Curnier, mai 2012

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière et de mettre en service des installations de traitement des matériaux à Curnier, présenté par le GIE Drôme provençale, 2012

Diagnostic territorial du projet de charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales (SMBP, 2010)

FICHE 12. TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

→ *Nature de l'activité, localisation et saisonnalité*

Réseau de Transport d'Électricité (RTE), filiale d'EDF instituée en 2000, est le gestionnaire du réseau électrique haute tension niveau B (HTB) français (63 000, 150 000, 225 000 et 400 000 volts) et assure à ce titre le transport d'électricité. Les Baronnies appartiennent à la « région électrique » RTE Sud-Est qui réalise l'entretien et la réparation des lignes, des postes et des systèmes de conduite.

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), filiale d'EDF créée en 2008, est en charge de la distribution d'électricité sur le territoire français en haute tension niveau A (HTA) et en basse tension (20 000, 15 000 et 400 volts). Les Baronnies appartiennent à la « région électrique » Rhône-Alpes.

La distribution d'électricité (ERDF et SD Énergie Drôme)

La distribution d'électricité est réalisée en majorité *via* des lignes aériennes en région ERDF Rhône-Alpes. Dans les Baronnies, les lignes électriques sont généralement anciennes, certaines datant de 1950. Plus de 80 % des lignes électriques sont aériennes. Les lignes de 20 000 Volts sont en conducteur nu à 99 % et les lignes basse tension sont généralement en conducteurs isolés.

En 2011, certains tronçons de lignes entre Rémuzat et Verclause ont été enfouis. Par ailleurs, certaines sections sont équipées de dispositifs anti-collision ou anti-électrocution.

Le transport d'électricité

Le secteur de la ZPS en tant que tel n'est pas traversé par des lignes RTE. La ligne la plus proche est située à Nyons avec un poste électrique. Elle est située à presque 3 km de la limite de la ZPS à l'ouest du site.

→ *Profil et bénéfices attendus des acteurs*

Les gestionnaires de RTE et d'ERDF sont conscients des problématiques de collision ou d'électrocution de l'avifaune avec les lignes électriques. RTE est cependant moins concerné par la problématique de l'électrocution, notamment parce que les lignes de transport d'électricité à plus haute tension sont plus grosses et donc plus visibles par les oiseaux. A l'échelle de chaque région RTE existe un document interne de planification anti-collision avifaune. Ceux-ci comportent des éléments opérationnels, variables selon les régions et pour une durée de 6 ans (actuellement 2007-2013). Ces documents fixent les grandes orientations de gestion à l'échelle d'une région RTE. Des priorités d'actions sont définies en fonction des différents enjeux sur le territoire de la région. Ces enjeux sont déterminés après identification de Points Sensibles Avifaunes, qui contiennent la plupart du temps plusieurs lignes électriques. Les communes de la ZPS ne sont pas concernées.

ERDF Rhône-Alpes est en contact régulier avec la LPO et dans les Baronnies, avec l'association Vautours en Baronnies qui peuvent les informer des menaces potentielles envers l'avifaune présentes dans la région. Les zones les plus sensibles sont généralement connues des techniciens. Des échanges sont engagés chaque année pour définir des priorités d'interventions sur des lignes électriques en fonction de la présence d'espèces sensibles. Des modifications de lignes ont déjà été réalisées dans la région, comme par exemple pour les cigognes à Die.

Photo 40 : Protecteur de ligne secondaire rigide

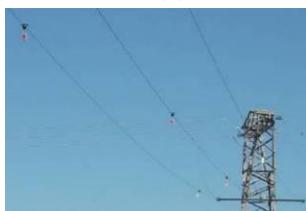


Source : ERDF

En France, les dispositifs anti-électrocution d'ERDF utilisés sont de plusieurs types :

- Système d'isolement des conducteurs d'électricité : protections en PVC posées sur les têtes de support (poteaux) et leur armement ;
- Système privilégiant la répulsion : les « bougies » sont des systèmes de pointes en fibres placées sur les armements, permettant de faire fuir les oiseaux ;
- Système de perchoirs pour favoriser l'installation des oiseaux ailleurs que sur la ligne elle-même.
- Les dispositifs anti-collision utilisés sont des spirales posées sur les conducteurs électriques.

Photo 41 : Balises anti-collision « Firefly »



Source : ERDF

ERDF utilise depuis 2010 une nouvelle génération de balises suédoises, dites « Firefly », qui a l'avantage de fonctionner la nuit. Il s'agit d'un système mécanique fixé sur la ligne, très visible par les oiseaux. Ils ne possèdent pas encore assez de recul pour estimer la durée de vie de ces nouveaux équipements.

La protection de l'avifaune est de plus en plus intégrée dans le matériel des fournisseurs.

Il n'existe pas d'étude, à l'heure actuelle, qui permette d'évaluer la dangerosité des réseaux pour les oiseaux des Baronnies. Aujourd'hui, cette zone ne représente pas un enjeu fort à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

→ **Réglementation et documents de planification**

Il existe deux réglementations principales qui organisent le transport et la distribution d'électricité :

- La loi du 15 juin 1906, amendée, qui légitime l'activité auprès du public ;
- L'arrêté technique du 17 mai 2001 (ancien texte modifié après la tempête de 1999) qui fixe les dispositions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes électriques.

Par ailleurs, RTE et ERDF sont certifiés ISO 14001 et ont donc pris des engagements en termes d'environnement et de développement durable.

Depuis 2003, un Comité National Avifaune regroupe les acteurs de RTE, ERDF, France Nature Environnement et la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Cette instance de concertation traite du transport et de la distribution d'électricité vis-à-vis des enjeux de préservation de l'avifaune. Des orientations générales sont définies et déclinées sur le terrain. Le Comité estime que « les ouvrages électriques ne sont pas une cause majeure de mortalité pour un grand nombre de populations d'oiseaux. Néanmoins, certaines espèces ou populations sont plus particulièrement affectées. EDF et RTE, conscients de l'impact de leurs ouvrages sur l'avifaune (risque électrocution ou risque de collision) se sont engagés à veiller au maintien de la diversité biologique des habitats et espèces concernés par leurs réseaux » (source : Convention CNA, 2004).

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Néant.

→ **Conflits d'usages éventuels**

RTE et ERDF ne rencontrent pas d'importants conflits et le règlement amiable est systématiquement privilégié. Leur capacité à se défendre est par ailleurs très élevée.

RTE et ERDF travaillent en étroite collaboration avec les associations naturalistes, notamment la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la région Rhône-Alpes. Ils parviennent ainsi à mettre en place des mesures concertées de protection des milieux naturels et de l'avifaune.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ ***Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)***

Les premières préoccupations environnementales des gestionnaires du réseau électrique français datent de plusieurs dizaines d'années. EDF a engagé depuis 1979 une démarche pour la protection de l'avifaune au travers des conventions nationales et régionales. Celle-ci a consisté à identifier et hiérarchiser les points les plus sensibles du réseau à l'aide d'experts du monde associatif (Étude AMBE, 1997).

Un programme d'équipement des ouvrages du réseau RTE en systèmes de protection se réalise ainsi progressivement depuis le début des années 1990. Actuellement, aucun dispositif alternatif aux spirales anti-collisions n'a été jugé efficace. Des études sont en cours pour développer de nouveaux dispositifs plus performants et plus résistants.

Le début de l'enfouissement des lignes du réseau EDF date de l'après guerre dans les zones urbaines. Cette tendance s'est renforcée depuis les années 1980 et s'est encore accélérée après la tempête de 1999 et les incidents survenus sur les lignes électriques. Aujourd'hui, 58 % du réseau ERDF est souterrain.

→ ***Tendance évolutive de l'activité***

Projets concernant les lignes électriques des Baronnies

Actuellement, la création de nouvelles lignes électriques dans les Baronnies n'est pas envisagée au regard des besoins de la population, tant au niveau du transport que de la distribution d'électricité. L'existant est entretenu par ERDF dans le cadre de sa mission de qualité de distribution de l'électricité. Par ailleurs, il n'existe pas de projets d'enfouissement dans les Baronnies à moyen et long terme.

Un projet de modification d'une ligne électrique à Villeperdrix est prévu pour novembre 2012. Plusieurs électrocutions de jeunes Vautours fauve ont en effet été relevées à proximité de cette ligne, qui se trouve être dans une zone d'envol de jeunes. Cette ligne en conducteur nu et de très faible section est en effet peu visible par les jeunes. Les modifications devraient consister en le détournement de la ligne et la pose d'un conducteur isolé. Si le risque de choc perdure, le risque d'électrocution sera, lui, fortement réduit. Ce travail a été mené en étroite collaboration avec la LPO et l'association locale Vautours en Baronnies.

Tendances nationales et évolution de l'équipement des réseaux français

Depuis 1999, des études sont lancées sur toute la France sur l'état des réseaux électriques et un plan de gestion a été édicté jusqu'en 2018.

La tendance actuelle au niveau national est à l'enfouissement des lignes ERDF, même si cette technique est plus coûteuse : 95 % des nouvelles constructions de lignes sont souterraines à l'heure actuelle. L'enfouissement est privilégié lors de restructurations ou de renouvellements de lignes ou bien pour des raisons de sécurité dans le cadre de la protection des risques climatiques comme le vent ou la neige collante par exemple (évolution marquée depuis les tempêtes de 1999, notamment), ce qui n'est pas le cas dans les Baronnies.

La politique environnementale de RTE et d'ERDF est active en termes de recherche et développement pour les dispositifs anti-collision et anti-électrocution. Des tests sur le terrain sont régulièrement effectués. Les spirales sont le seul dispositif employé actuellement par RTE. Des alternatives sont actuellement trouvées, mais qui ne sont pas encore applicables sur le terrain.

ERDF vient de s'équiper en 2010 de nouvelles balises anti-collision qui présentent l'avantage de fonctionner de nuit et d'être donc efficaces pour les oiseaux nocturnes.

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ *Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace*

Les impacts des lignes électriques sur l'avifaune, à savoir collision et électrocution, sont avérés et reconnus à l'échelle nationale, en particulier pour les grands rapaces. Les mesures préventives pour les limiter sont inscrites en priorité 1 du Plan National d'Action en faveur du Vautour moine.

Dans les Baronnies, une ligne à Villeperdrix est notamment identifiée pour son impact en termes d'électrocution sur de jeunes Vautours. L'association Vautours en Baronnies y a relevé 8 électrocutions de Vautours en 5 ans.

→ *Compatibilité des documents de planification et réglementations*

Aucun document de planification à l'échelle de la Drôme ou de la région Rhône-Alpes n'existe et n'est prévu à l'heure actuelle. Le territoire n'est pas considéré comme prioritaire, malgré son classement en ZPS, mais les retours des associations locales sont régulièrement pris en compte dans les plans d'équipement en fonction de l'enjeu avéré.

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

- Entretien avec Réseau de Transport d'Électricité (BRLi, 2012)*
- Entretien avec Électricité Réseau Distribution France (BRLi, 2012)*
- Entretien avec Syndicat Énergie Drôme (BRLi, 2012)*
- Entretien avec Vautours en Baronnies (BRLi, 2012)*
- Plaquette de présentation RTE Sud Est (RTE, 2011)*

FICHE 13. SURVOL AÉRIEN MOTORISÉ

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DE SES ACTEURS

→ **Nature de l'activité, localisation et saisonnalité**

Les Baronnies sont fréquentées toute l'année par des aéronefs motorisés, militaires et civils.

Les pilotes de chasse s'y entraînent au vol bas et rapide, en évitant généralement les secteurs de gorges, dangereux du fait de leur étroitesse et de la faible visibilité. Ils affirment également éviter les secteurs présentant pour eux un danger élevé de collision avec des oiseaux, bien que l'on puisse parfois observer leur passage dans des secteurs à risques, comme par exemple, le Rocher du Caire à Rémuzat.

→ **Profil et bénéfices attendus des acteurs**

Survol militaire

L'espace aérien des Baronnies est exploité pour l'entraînement des pilotes militaires. L'armée de l'air l'utilise pour ses pilotes de chasse et d'hélicoptère, à partir des bases de Salons de Provence et Orange. L'armée de terre l'utilise pour ses pilotes d'hélicoptère, depuis la base de Luc.

Les pilotes militaires qui survolent les Baronnies connaissent très bien le territoire. Ils établissent systématiquement un dossier de préparation de vol et disposent d'une notice d'information (« Notice to Airman »). Ce dossier comprend :

- Des cartes de localisation de secteurs à forts risques de collision volatile : « risque de péril aviaire »
- Des messages d'alerte localisés en fonction des risques identifiés sur certains secteurs, publiés quotidiennement ;
- Des informations sur la localisation de certains événements relatifs au vol libre (compétition par exemple).

S'il existe des éléments de risques avérés sur certaines zones, les pilotes les évitent et disposent d'options de déroutement de vol au besoin.

L'information des pilotes et du bureau d'information aéronautique se fait généralement :

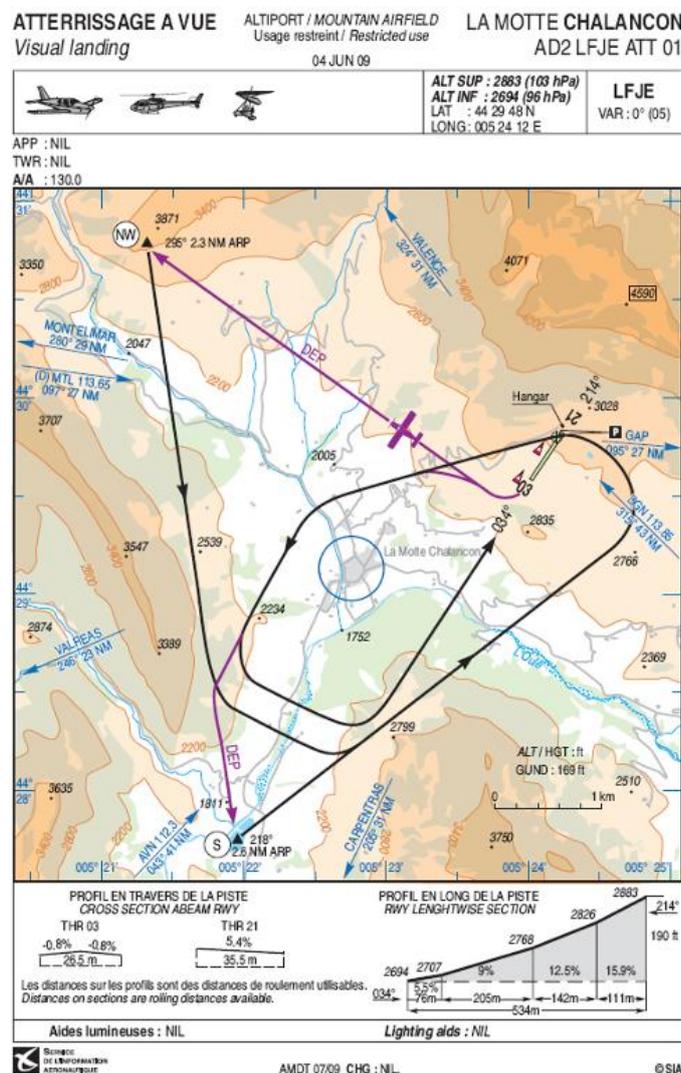
- Par retour d'expérience des pilotes eux-mêmes (collision avec un oiseau par exemple) ;
- Par le biais d'associations locales (comme la LPO, le conservatoire du littoral par exemple), qui les alertent sur des pratiques qui apparaissent dangereuses.

Lorsque l'enjeu le justifie et que le bureau d'information aéronautique dispose d'assez d'informations, des circulaires sont publiées sur le site de la Direction de la Circulation Aérienne Militaire afin d'informer l'ensemble des pilotes. Certains secteurs en France font également l'objet de mise en place d'actions particulières en faveur de la protection de l'avifaune. C'est le cas par exemple pour la population des flamants roses sur l'étang du Fangassier en Camargue ou encore pour la population de Gypaète Barbu où des restrictions de survol des zones de nidification ont été mises en place (circulaire militaire d'information aéronautique du 6 décembre 2010) .

Survol civil

Les Baronnies constituent un espace de vol pour les pilotes civils : aviation de Montagne (vols d'examen et vols d'entraînements) et vol à voile motorisé. L'aéroport le plus proche de la ZPS se situe à La Motte Chalancon, d'où partent la plupart des avions.

Figure 24 : Itinéraires d'atterrissage à vue de l'aérodrome de la Motte Chalancon



Il existe également des altisurfaces (surfaces aménagées plus sommairement), plus éloignées de la ZPS. L'activité est permanente, relativement dépendante de la météo et sportive dans ce secteur. Le survol reste toutefois limité au dessus de la ZPS : on note, pour les journées les plus fréquentées, environ 10 vols par jour à la Motte Chalancon, sachant qu'ils ne passent pas tous par la ZPS.

Les pilotes civils qui survolent les Baronnies connaissent très bien le territoire. Ils sont sensibles aux perturbations sonores qu'ils peuvent engendrer et à la présence de Vautours, parfois en très grand nombre à Saint-May et Rémuzat.

Le site internet de l'Association Française des Pilotes de Montagne diffuse des informations ponctuelles au sujet de l'avifaune. Par exemple, sur le Val d'Isère, Par contre, dans les formations destinées aux privés et aux professionnels, il n'existe pas de volet permettant de sensibiliser les pratiquants à la présence des oiseaux.

Par ailleurs, lors de Manifestations nationales comme le Tour de France, les Baronnies peuvent être survolées par des hélicoptères, qui bénéficient à cette occasion d'autorisations temporaires journalières pour survoler le site. Ils volent généralement à très basse altitude pour se rapprocher de la manifestation et stagnent parfois longtemps au même endroit.

→ **Réglementation et documents de planification**

Les pilotes civils doivent respecter les réglementations inscrites dans le Code de l'aviation civile. En particulier, en dehors des phases de décollage et d'atterrissage, ils ne doivent pas voler en dessous de 150 mètres d'altitude.

→ **Attractivité du site et substitution existante**

Les Baronnies sont une zone particulièrement attractive pour l'entraînement militaire car c'est un espace aérien libre qui se situe à proximité de bases aériennes militaires importantes : Salons de Provence, Orange, Istres. En tant qu'espace aérien libre, il permet des vols qui ne sont pas réalisables sur l'espace aérien contrôlé aux restrictions plus strictes en termes de conditions de survol, ce dernier représentant environ 20 % de la surface nationale.

Les Baronnies sont intéressantes pour l'aviation civile en raison de sa faible densité de population, limitant les nuisances sonores. Les gorges de l'Eygues ne représentent pas un territoire particulièrement attractif en tant que tel mais plutôt un secteur de transit, notamment pour rejoindre l'altiport de la Motte-Chalancon.

→ **Conflits d'usages éventuels**

Les vols militaires sont réalisés en prenant en compte la présence d'autres aéronefs comme les parapentes, les planeurs ou les ULM par le biais des dossiers de préparation de vol. L'enjeu sécuritaire est en effet important et les pilotes de vol libre prennent garde à cette activité. Ils entrent parfois en contact direct avec les militaires pour s'assurer que leur plan de vol ne croisera pas celui d'avions de chasse en exercice. Les parapentistes sont par ailleurs limités en hauteur de vol pour éviter les risques de collision. Un dialogue existe entre ces acteurs et des compromis de vol sont trouvés par exemple lors de compétitions pendant lesquelles les parapentistes volent à plus haute altitude. La cohabitation est plutôt bonne à ce niveau. Elle l'est également avec les pilotes de l'aviation civile : chacun « se surveille », voit et doit être vu.

La présence d'avions de chasse et dans une moindre mesure d'avions civils implique des nuisances sonores non négligeables pour les habitants. Par ailleurs, l'association locale Vautours en Baronnies rend compte d'une fréquentation quotidienne des avions de chasse volant très bas et très près des oiseaux, notamment au Rocher du Caire. Ils relèvent l'existence d'un risque de collision non négligeable sur cette zone à enjeu avifaunistique particulier.

VISION DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ

→ **Vision rétrospective de l'activité (10 à 20 ans voir plus)**

L'activité est plutôt stable depuis 20 ans. Des évolutions positives sont à noter en ce qui concerne la prévention du péril aviaire pour les survols militaires (mise en place de circulaires, alertes quotidiennes pour les pilotes, etc.).

→ **Tendance évolutive de l'activité**

A l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'évolution particulière de l'activité de survol, que ce soit au niveau du survol civil ou du survol militaire des Baronnies. La fréquentation est stable.

CARACTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ **Cibles de conservation menacées et ampleur de la menace**

La principale menace engendrée par le survol provient des hélicoptères qui stationnent devant des sites à enjeux ou qui font des allers-retours à proximité. Ces situations existent dans le cas de transports importants héliportés nécessitant une activité importante ou lors d'événements couverts notamment par les hélicoptères des équipes télévisées (Tour de France par exemple). Le dérangement est alors fort et peut conduire à des échecs de reproduction.

Les passages d'avions de chasse, parfois très proches de sites à enjeux (observé par exemple au Rocher du Caire), pose plus de problème de sécurité (risque de collision) que de dérangement. Ces avions sont en effet tellement rapides qu'ils semblent entraîner plus une surprise ponctuelle aux oiseaux qu'un réel dérangement. Aucun cas de collision d'oiseau avec un avion de chasse n'a été relevé dans les Baronnies à ce jour.

→ **Compatibilité des documents de planification et réglementations**

L'espace aérien des Baronnies, en tant qu'espace aérien libre, ne permet pas de garantir une sécurité optimale vis-à-vis du péril aviaire. L'établissement des plans de vol des pilotes prend toutefois en compte le péril aviaire et localise certains secteurs à éviter. Cela permet de réduire les risques de collision possibles.

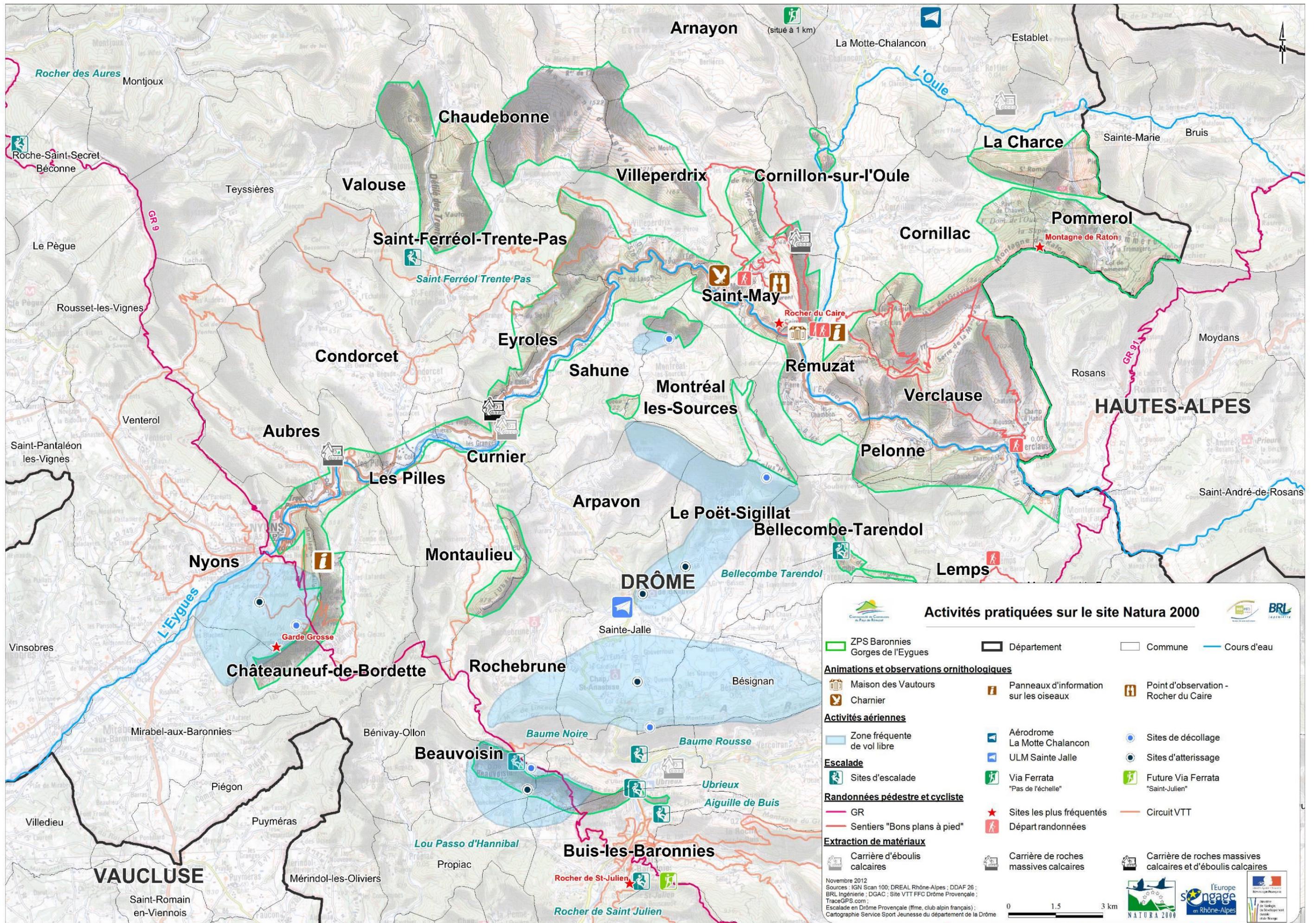
Enfin, des mesures d'effarouchement sont mises en place afin d'éviter les collisions avec l'avifaune à proximité directe des aérodromes et des bases militaires. Des mesures de prévention sont également mises en place aux abords directs de ces plateformes afin de rendre moins accueillants les milieux pour l'avifaune.

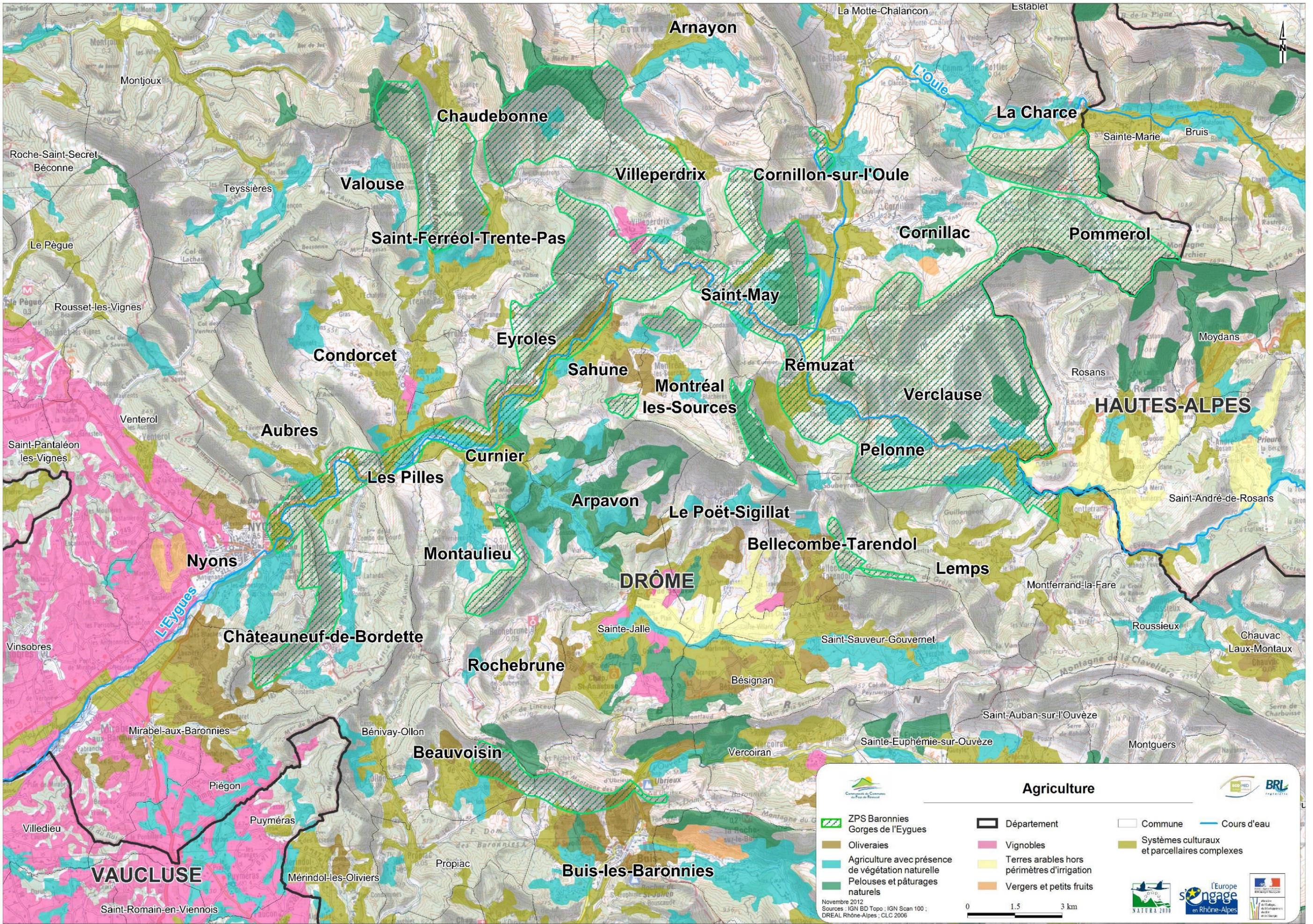
PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec la Zone Aérienne de Défense de Salons de Provence (BRLi, 2012)
Entretien avec la Base militaire d'Orange (BRLi, 2012)
Entretien avec le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (BRLi, 2012)
Entretien avec la Direction e la Sécurité de l'Aviation Civile Centre -Est (BRLi, 2012)
Circulaire militaire d'information aéronautique n°06/10 du 6 décembre 2010 : Restrictions de survol dans les zones de nidification du gypaète barbu.
Site Internet du Service d'Information Aéronautique – Altiport de la Motte-Chalancon

4.1.2 Cartes des activités sur et en bordure du site

(pages suivantes)



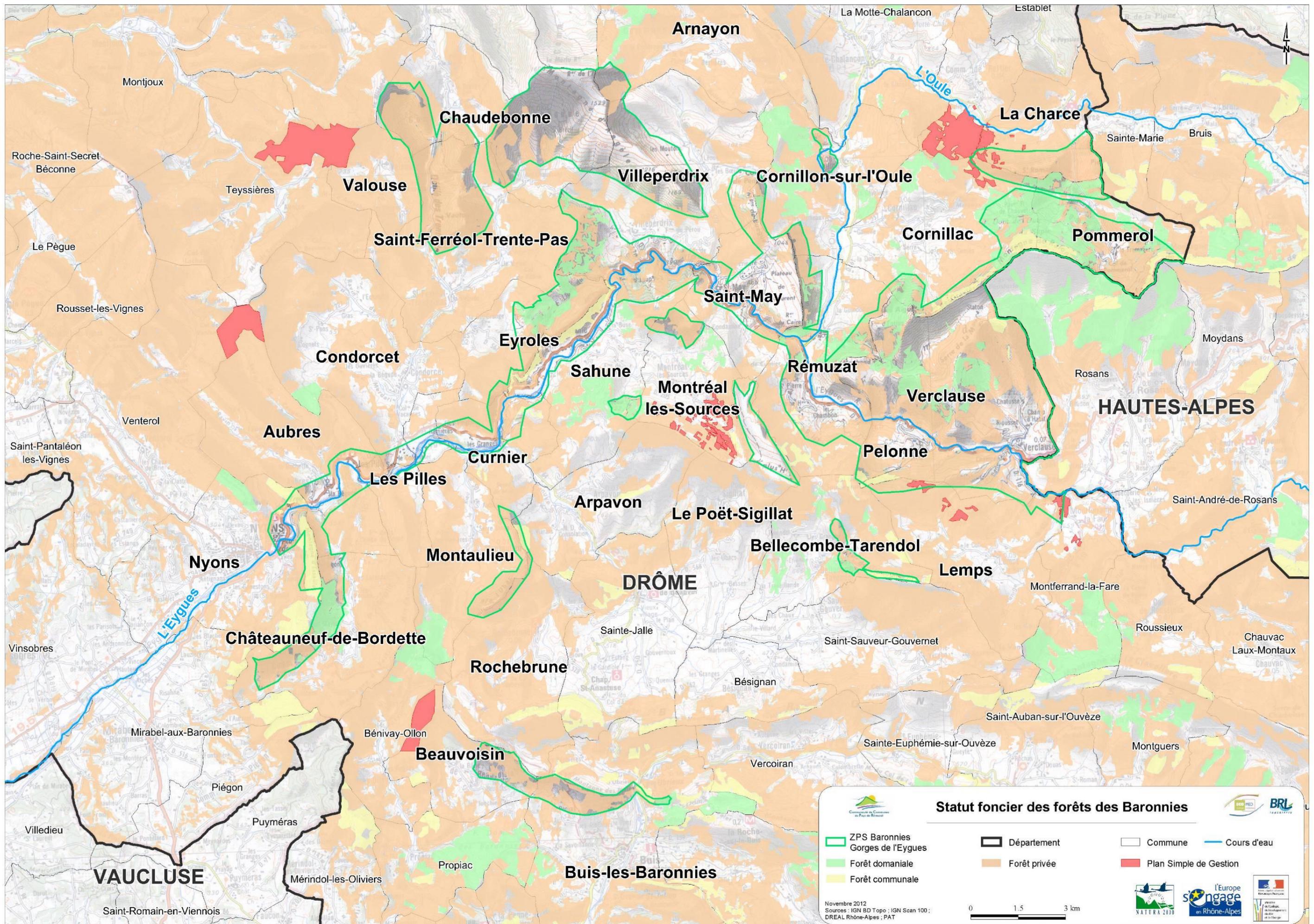


Agriculture

ZPS Baronnies Gorges de l'Eygues	Département	Commune	Cours d'eau
Oliveraies	Vignobles	Systèmes cultureux et parcelaires complexes	
Agriculture avec présence de végétation naturelle	Terres arables hors périmètres d'irrigation		
Pelouses et pâturages naturels	Vergers et petits fruits		

Novembre 2012
 Sources : IGN BD Topo ; IGN Scan 100 ;
 DREAL Rhône-Alpes ; CLC 2006

0 1.5 3 km

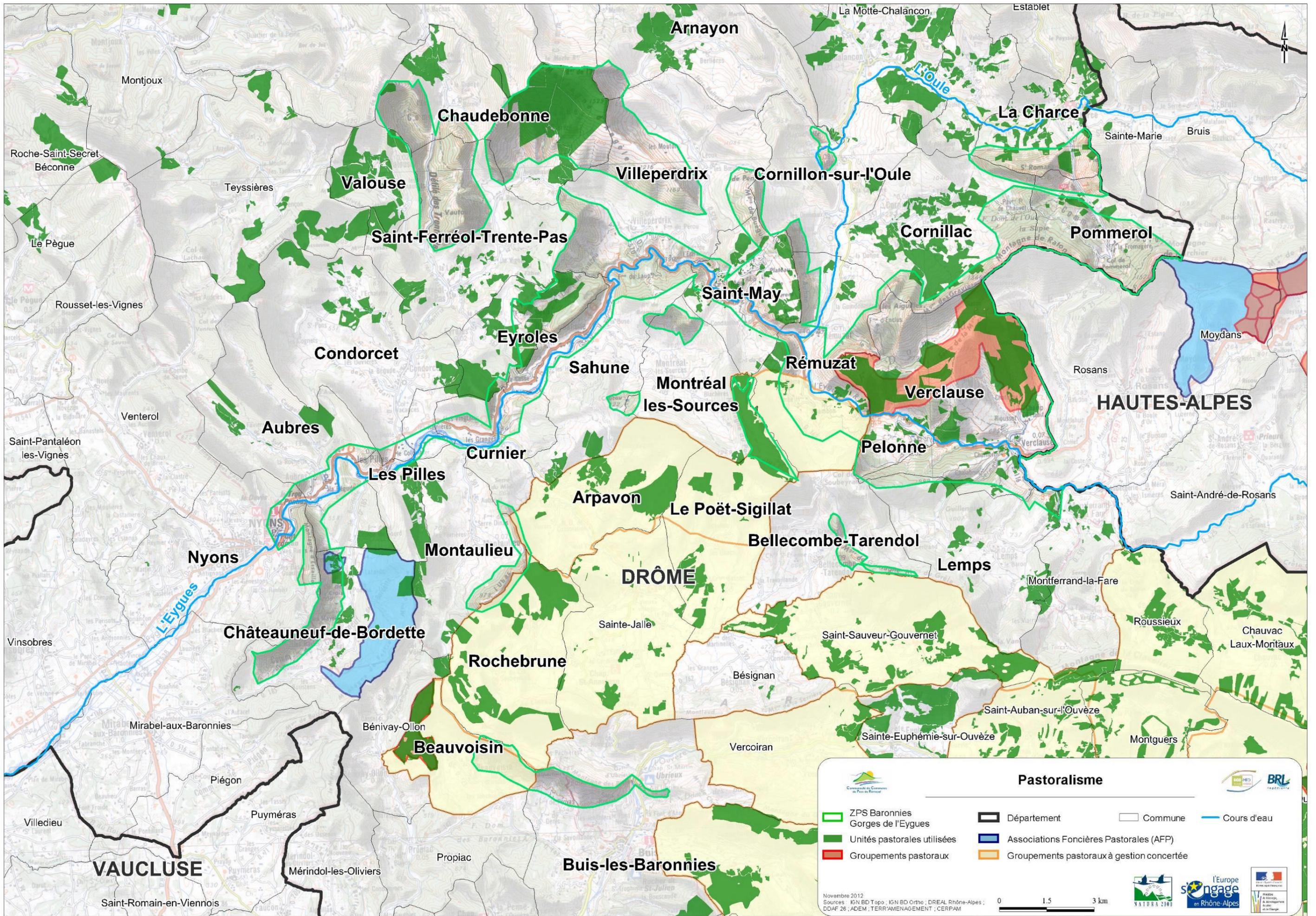


Statut foncier des forêts des Baronnies

ZPS Baronnies Gorges de l'Eygues	Département	Commune	Cours d'eau
Forêt domaniale	Forêt privée	Plan Simple de Gestion	
Forêt communale			

Novembre 2012
 Sources : IGN BD Topo ; IGN Scan 100 ; DREAL Rhône-Alpes ; PAT

0 1.5 3 km



Pastoralisme




 ZPS Baronnies	 Département	 Commune	 Cours d'eau
 Unités pastorales utilisées	 Associations Foncières Pastorales (AFP)		
 Groupements pastoraux	 Groupements pastoraux à gestion concertée		

Novembre 2012
 Sources : IGN BD Topo, IGN BD Ortho, DREAL Rhône-Alpes ;
 DDAF 26, ADEM, TERR'AMENAGEMENT, CERPAM




4.2 PROJETS RECENSÉS

Un projet ayant un impact potentiel, direct ou indirect, sur les cibles de conservation du site Natura 2000 a été recensé. Il s'agit d'un projet routier porté par le Conseil général de la Drôme. Il est présenté dans la fiche suivante.

Une étude a été menée par le Conseil général en 2008 pour recenser et prioriser les zones sujettes à éboulement rocheux qui pourraient nécessiter des travaux de mise en protection des falaises. Plus de 200 sites ont été identifiés dans la Drôme et les Gorges de l'Eygues en font partie. Toutefois, aucun projet n'est à prévoir dans un futur proche sur la ZPS.

FICHE 1. PROJET DE MISE AU GABARIT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 94 ENTRE CURNIER ET SAHUNE

DESCRIPTION DU PROJET

→ Description et objectifs

La route départementale 94 est le principal axe de communication direct entre la vallée du Rhône et les Alpes du Sud entre Orange et Montélimar. Il est fréquenté par des poids lourds qui acheminent des marchandises vers les Alpes et l'Italie du nord et est fréquemment utilisé pour se rendre aux stations de sports d'hiver. L'été, de nombreux visiteurs empruntent également cette route.

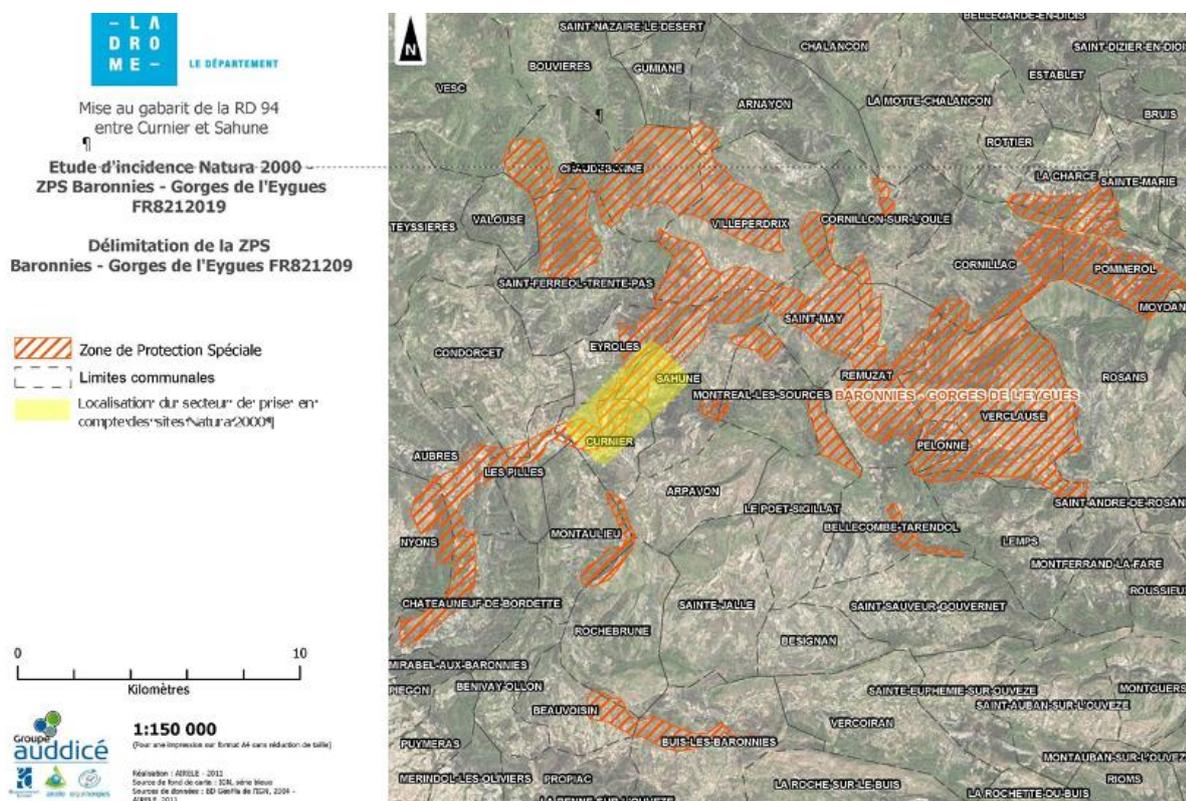
Le projet consiste à restructurer et profiler le tronçon de cette route départementale entre Curnier et Sahune., pour améliorer la sécurité routière (virages dangereux, tracés à améliorer, circulation piétonne et cycliste dangereuse, forte fréquentation saisonnière, etc.) et la fluidité du trafic. L'objectif est de rendre cette portion plus adaptée à la nature des utilisateurs et au niveau de fréquentation

Un recalibrage de la route va ainsi être réalisé sur un tronçon d'environ 4 km de sorte à obtenir une voirie avec 2 voies de 3,25 mètres, associées à 2 bandes multifonctionnelles de chaque côté d'une largeur de 1,5 mètres. Les accotements stabilisés sur une largeur de 0,5 mètres seront végétalisés.

→ Localisation

Ce projet se situe sur la route départementale 94, entre Curnier et Sahune.

Figure 25 : Localisation du projet de mise au gabarit de la RD94



→ **Porteur et partie(s) prenante(s)**

La Direction des routes du Conseil général de la Drôme porte ce projet.

→ **Calendrier**

La Déclaration d'Utilité Publique a été menée en 2010. L'étude d'incidence Natura 2000 a été réalisée début 2012 et les travaux devraient débuter en 2013. Ils devraient durer 24 mois.

→ **Mesures actuelles d'évitement, d'atténuation, de compensation**

Une étude des incidences Natura 2000 a été menée au début de l'année 2012. Elle conclut que la perte des habitats d'espèces d'intérêt communautaire est non significative et que le projet n'engendre aucune incidence significative sur les espèces de la ZPS et sur le réseau Natura 2000.

Des mesures de réduction d'impact sont proposées : le planning des travaux est adapté de sorte à ce que les plus contraignants d'entre eux en termes de bruit et de vibrations soient effectués hors période de nidification afin d'éviter toute perturbation pouvant affecter la nidification des espèces :

- « Les travaux d'abattage des arbres situés sur le nouveau tracé pourront se réaliser à toute période de l'année, préférentiellement hors période de reproduction ;
- Les travaux de décapage, de défrichage et de terrassement de masse devront être réalisés hors de la période de nidification de l'avifaune étudiée. Deux situations sont à prendre en compte :
 - La période de reproduction des espèces rupestres s'étale de janvier à mi-juillet. Les travaux situés à proximité des falaises (moins de 200 mètres du nouveau tracé) doivent être réalisés entre mi-juillet et fin décembre.
 - La période de reproduction des autres espèces s'étale d'avril à mi-juillet. Les travaux sur les autres secteurs doivent être réalisés entre début août et fin mars. se dérouleront après la période de reproduction donc à partir du mois de septembre jusqu'à la mi-mars.
- Enfin, aucun tir de mine ne sera effectué ».

→ **Problèmes et/ou oppositions**

Le projet vise l'amélioration des conditions de circulation sur un axe de passage particulièrement stratégique et l'amélioration des conditions de sécurité des différents usagers de la route. Il n'existe pas d'opposition à ce projet.

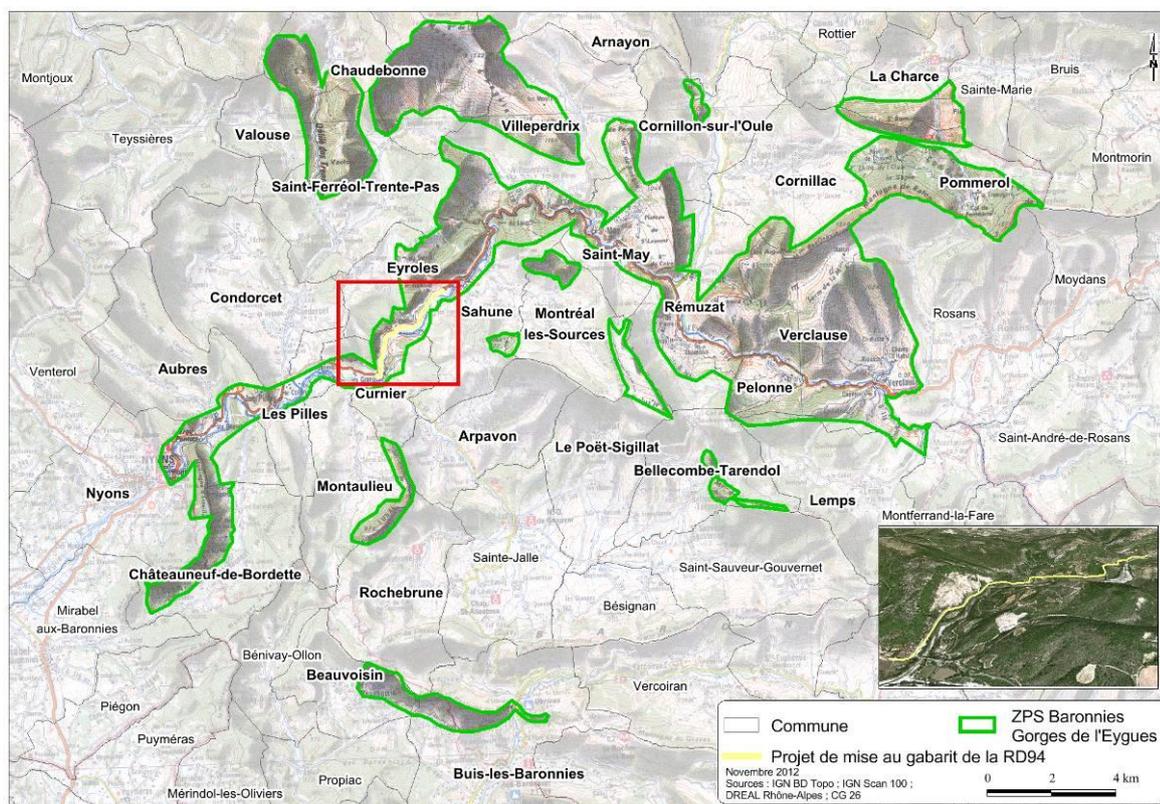
CACARTÉRISATION DE LA MENACE ENVERS L'AVIFAUNE

→ **Risque résiduel : cibles de conservation menacées et ampleur de la menace**

Phase travaux

Les travaux d'aménagements peuvent engendrer un impact modéré sur l'avifaune en termes de perturbation (nuisances sonores et vibrations) qui pourrait entraîner l'abandon des aires de reproduction ou de nidification. Une perte d'habitats mineure existe pour certaines espèces dont 4 patrimoniales (en partie et sur des surfaces minimales), néanmoins ces habitats sont rependus dans la région et ces espèces ne sont pas dépendantes de ces derniers.

Figure 26 : Localisation précise du projet routier entre Curnier et Sahune



Phase exploitation

Aucun impact significatif n'est à prévoir en phase d'exploitation, car il ne s'agit pas d'une création d'une nouvelle route.

PRINCIPALES RESSOURCES UTILISÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

Entretien avec la Direction des Routes du Conseil général de la Drôme (BRLi, 2012)
Étude d'incidence Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues », Projet de mise au gabarit de la RD 94 entre Curnier et Sahune (airele, 2012)
Étude d'impact sur l'environnement – volet patrimoine naturel – Projet de mise au gabarit de la RD 94 entre Curnier et Sahune (airele)

4.2.1 Synthèse des liens entre projets et conservation

Projets recensés sur le territoire	État des lieux	Effet et/ou risque sur les espèces ou habitats d'espèces cibles	Qualification de l'effet
Mise au gabarit de la route départementale 94 entre Curnier et Sahune	Projet de calibrage routier Situé entre Curnier et Sahune	Toutes les espèces de la ZPS sont potentiellement concernées - Phase travaux : Dérangement (bruits et vibrations), notamment à proximité directe des falaises	Probablement faible si les restrictions de périodes de travaux sont respectées

4.3 ANALYSE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION OU DE GESTION

4.3.1 La réglementation sur le site

Outre la réglementation s'appliquant à tout territoire (relevant du code de l'urbanisme, du Code de l'environnement ou encore du Code de l'aviation civile), les communes de la ZPS des Baronnies-Gorges de l'Eygues sont soumises à la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « **loi montagne** », dont les principales implications sont relatives à l'urbanisme. Dans ce domaine, elle instaure notamment, à travers les articles L145-1 et suivants du Code de l'urbanisme :

- Des modalités particulières d'aménagement et de protection des espaces agricoles, forestiers et pastoraux ainsi que des paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel des zones de montagne ;
- Le principe de continuité de l'habitat, qui implique de « réaliser l'urbanisation en continuité avec les bourgs, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes ».

Par ailleurs, des règles spécifiques régissent le développement touristique avec la procédure dérogatoire d'autorisation par l'État des projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN)⁸, le territoire n'étant pas couvert par un SCoT. Le développement touristique doit en effet respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels et prendre en compte les communautés d'intérêt des collectivités locales concernées.

4.3.2 Les documents de planification et de gestion

4.3.2.1 La charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales

L'élaboration de la charte du futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales a débuté en 2008. Elle a été validée en 2011 par les élus du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales. En effet, le territoire des Baronnies Provençales est candidat au statut de parc naturel régional pour mener à bien un projet de développement durable.

Le diagnostic territorial « partagé » de la charte est très riche et dresse l'état des lieux des Baronnies Provençales au niveau du patrimoine naturel, du patrimoine culturel, du cadre de vie, de la démographie, de l'économie et du développement du territoire.

Les enjeux identifiés, relatifs au patrimoine naturel des Baronnies sont :

- Maintien ou restauration de la biodiversité, des milieux ouverts et mise en œuvre des moyens de gestion des espaces se fermant par déprise agricole ;
- Maintien des milieux naturels en mosaïque pour une meilleure fonctionnalité écologique et une biodiversité plus riche ;
- Préservation des milieux naturels / semi-naturels communs du cadre de vie assurant eux aussi une bonne fonctionnalité écologique et abritant une flore et une faune variée ;
- Préservation à long terme des espaces dits remarquables ;
- Maintien, restauration et amélioration de la libre circulation des espèces et amélioration de la connaissance ;

⁸ Est considérée comme UTN toute opération de développement touristique, en zone de montagne, ayant pour objet ou pour effet de construire des surfaces destinées à l'hébergement touristique, de créer un équipement touristique comprenant des surfaces de plancher ou encore de réaliser des aménagements touristiques ne comprenant pas de surfaces de plancher.

4 - Les activités humaines, les projets et les documents de planification

- Surveillance, contrôle et amélioration des connaissances des espèces à caractère envahissant ;
- Amélioration et développement des connaissances naturalistes ;
- Amélioration et développement des connaissances concernant les espèces et espaces menacés et/ou à enjeux sur le territoire des Baronnies Provençales ;
- Coordination et fédération des réseaux des partenaires (institutionnels, associatifs, professionnels, etc.)
- Communication et sensibilisation des différents publics (élus, scolaires, grand public, agents techniques des collectivités territoriales, etc.).

Le projet de territoire que représente la charte est basé sur trois grandes ambitions, présentées dans le tableau suivant :

Ambitions	Orientations
<ul style="list-style-type: none"> • I - Fonder l'évolution des Baronnies Provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et préserver la biodiversité des Baronnies Provençales • Préserver les patrimoines agricoles et forestiers emblématiques • Préserver et partager durablement la ressource en eau • Donner aux patrimoines culturels toute leur place dans la compréhension et l'aménagement du territoire
<ul style="list-style-type: none"> • II - Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité • Développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire • Référencer les Baronnies Provençales en matière de pratiques et de gestion des sports de nature • Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles
<ul style="list-style-type: none"> • III - Concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable des Baronnies Provençales 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et accompagner un urbanisme rural durable • Impulser et développer une politique énergétique territorialisée • Rééquilibrer l'offre culturelle pour en favoriser l'accès • Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales

La charte du futur parc naturel régional des Baronnies Provençales propose un projet de territoire durable qui prend en compte la dimension environnementale comme une réelle richesse des Baronnies. Le Parc s'engage vis-à-vis de la démarche Natura 2000 (facilitation des conditions d'un portage local de l'élaboration des Docob, coordination animation mutualisée des sites Natura 2000, mise en œuvre de mesures et de contrats Natura 2000, etc.).

Ainsi, le projet de territoire, et en particulier l'ambition I est favorable aux espèces ayant justifié la désignation du site comme ZPS, en assurant notamment le maintien de milieux nécessaires à la présence de plusieurs espèces, en participant à l'amélioration des connaissances, etc.

4.3.2.2 Le Plan Pastoral Territorial (PPT) des Baronnies Provençales

Le Plan pastoral Territorial des Baronnies-Provençales est un outil de planification élaboré en 2009 et porté par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales. Il promeut une gestion et une dynamique commune du territoire pastoral des Baronnies Provençales. En effet, la consolidation et le maintien des systèmes pastoraux représentent un enjeu majeur pour le territoire en termes de gestion des paysages et des espaces naturels mais également en termes de développement économique et social du territoire. Plusieurs objectifs ont été définis :

Enjeux	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Pour une cohérence territoriale dans l'utilisation des espaces pastoraux 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser les éleveurs en structures collectives Organiser et structurer le foncier Aménager et équiper les surfaces pastorales Maintenir l'espace pastoral et la ressource
<ul style="list-style-type: none"> Pour une durabilité des exploitations sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un emploi partagé entre exploitations pastorales et territoire Prévenir la prédation
<ul style="list-style-type: none"> Pour concilier les activités pastorales et les enjeux environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gestion des espaces pastoraux Informers sur les techniques et échanger Reconnaître le rôle du pastoralisme par des Mesures Agro-environnementales
<ul style="list-style-type: none"> Pour un partage de l'espace pastoral et une cohérence entre productions 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter un usage partagé Informers, communiquer, partager Favoriser le sylvopastoralisme

Le Plan pastoral territorial rappelle que de nombreux enjeux pastoraux sont croisés avec des problématiques environnementales, à travers la préservation et la restauration des milieux ouverts, qui constituent l'habitat de plusieurs passereaux, qui favorisent la présence de petits gibiers comme les lapins, proies de certains rapaces, et qui permettent le repérage des cadavres par les Vautours. De plus, le pastoralisme fournit une importante ressource alimentaire aux Vautours, par le biais des charniers et places de nourrissage.

Le pastoralisme est donc une activité directement utile à la conservation de plusieurs espèces d'oiseaux présents dans la ZPS. Le Plan Pastoral Territorial des Baronnies Provençales rappelle ces enjeux et les objectifs définis dans ce document s'articulent bien avec la gestion du site Natura 2000.

4.3.2.3 Les documents relatifs à la forêt et à la gestion sylvicole

Les documents relatifs à la forêt et à la gestion sylvicole se déclinent à plusieurs échelles. Ils visent tous l'exploitation de bois par une gestion durable des forêts, c'est-à-dire, en adaptant les pratiques sylvicoles aux autres enjeux, comme l'accueil du public ou la protection de la biodiversité et des paysages. Ces enjeux font l'objet de nombreuses mentions et recommandations dans les documents d'orientation et de planification présentés ci-après. Plusieurs de ces documents ont néanmoins pour objectif de relancer l'exploitation et les filières liées au bois, dans un contexte où cette ressource locale est souvent peu mobilisée. Il s'agit donc à la fois de produire davantage une ressource locale et de qualité, le bois, et de contribuer à l'économie locale de zones rurales. Les conséquences de l'exploitation forestière sur la biodiversité dépendent beaucoup des modes d'exploitation.

Dans le contexte des Baronnie, qui comprend de vastes surfaces boisées, très peu exploitées et de fait, difficilement valorisables, l'intérêt de relancer l'économie forestière est indéniable. En parallèle, le risque d'impact négatif sur la conservation de l'avifaune protégée est faible si les forestiers respectent des mesures locales spéciales (pour la Vautour moine par exemple) et les principes généraux de l'exploitation durable, tels que listés, par exemple, dans le Code de bonnes pratiques sylvicoles. Les documents d'orientation et de planification qui suivent s'inscrivent tous dans ce type d'approche.

LES DOCUMENTS RÉGIONAUX D'ORIENTATION⁹

Les documents régionaux d'orientation sont :

- Les orientations régionales forestières de Rhône Alpes
Approuvées en 1999, les Orientations régionales forestières (ORF) fixent la stratégie à mener pour la gestion des forêts publiques et privées, ainsi que pour le développement des entreprises du bois, dans le contexte spécifique de la gestion durable. Elles sont la déclinaison régionale de la politique forestière nationale. Ces orientations visent essentiellement à améliorer et mieux valoriser le potentiel forestier local.
- La directive régionale d'aménagement et le schémas régional d'aménagement
Mentionnée à l'article L-4 du Code forestier, la Directive régionale d'aménagement (DRA) et le Schéma régional d'aménagement précisent les objectifs et la stratégie de gestion durable des forêts domaniales et des collectivités. Ils comprennent une analyse des caractéristiques de ces forêts et des recommandations techniques communes.
Ils sont élaborés par l'ONF et viennent en application des Orientations régionales forestières. Ils servent de cadre pour l'élaboration des aménagements forestiers.
- Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles des forêts privées¹⁰
Le Code forestier (L 222-6, R 222-27 à R 222-30) stipule qu'un code de bonnes pratiques sylvicoles est un document de gestion régional qui contient par région forestière des recommandations portant sur la conduite des différents types de traitements.
Pour les Préalpes méridionales, qui incluent l'ensemble de la ZPS, les seuls « principes essentiels à respecter formellement » sont :
 - S'informer sur les espèces animales ou végétales, les milieux et les zonages ayant un statut réglementaire de protection et, le cas échéant, le porter à connaissance de tous intervenants amenés à opérer dans sa propriété.
 - Ne pas réaliser de travaux de récolte (exploitation) sur des sols détrempés pour éviter leur compactage.
 - Employer exclusivement des produits phytosanitaires (insecticides, fongicides ou herbicides) homologués.En outre, il est recommandé de (entre autres) :
 - Engrais et lutte chimique : limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et celle des engrais au strict nécessaire ; éviter leur usage à moins de 10 m des cours d'eau et plans d'eau et à proximité des zones de captage.
 - Biodiversité : maintenir en place quelques arbres morts ou dépérissants si cela n'induit pas de risques pour la santé des forêts et la sécurité des usagers.
 - Sylviculture : adopter des sylvicultures rustiques peu coûteuses.
 - Récolte : limiter au maximum les coupes rases le long des torrents et dans les secteurs très pentus.
 - Diversification : diversifier les objectifs de gestion (pâturage sous forêt, chasse, trufficulture, production de champignons, apiculture, accueil,...).
 - Gestion de l'espace : étudier les possibilités de réouverture de certains milieux récemment boisés.
- Le schéma régional de gestion sylvicole

⁹ Source : DRAAF Rhône-Alpes

¹⁰ Approuvé par arrêté préfectoral régional n°05-117 du 20 avril 2005.

Le schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de Rhône Alpes indique les méthodes de gestion préconisées pour les différents types de forêts privées rhônalpines. Il est élaboré et suivi par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Les chapitres 1 à 8 présentent l'ensemble du contexte forestier régional. Le milieu naturel fait l'objet du premier chapitre, l'environnement et la protection de la nature, du second chapitre (avec présentation de Natura 2000). Les services et produits non ligneux de la forêt font également l'objet d'un chapitre.

Les chapitres 9 et 10 fixent les orientations générales de gestion sylvicoles auxquelles doivent se conformer les plans simples de gestion et les différentes préconisations sylvicoles que le propriétaire mettra en œuvre, par grands types de peuplements. Les préconisations en rapport avec la biodiversité sont moins développées que dans le Code de bonnes pratiques sylvicoles mais restent pertinentes. Il y « manque » des conseils explicites sur la prise en compte des zonages de protection ou d'inventaires et le respect des préconisations éventuellement édictées localement.

- Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF)

Afin d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a instauré dans chaque région un plan pluriannuel de développement forestier.

Ce plan identifie à l'échelle régionale les 97 massifs forestiers qui justifient, en raison de leur insuffisante exploitation, des actions prioritaires pour la mobilisation du bois. Il en analyse les forces et faiblesses et définit les actions à mettre en œuvre à court terme (2011-2015) pour y remédier.

Au sein des Baronnies, seul le massif de Cornillac, Cornillon sur l'Oule, Pommerol, Verclause, inscrit en priorité 3, est recoupé par le périmètre de la ZPS. Le plan prévoit de permettre une rationalisation de l'exploitation et l'augmentation des volumes exploités, en évitant les points de conflits : stockages en bordure de route goudronnée et croisement avec des routes publiques. Il prévoit de développer et d'améliorer les équipements, pour accroître la mobilisation effective des bois dans des massifs productifs pins et feuillus.

A proximité, deux autres massifs sont également ciblés :

- Massif de Montferrand la Fare (priorité 1) : mobiliser les propriétaires et aider à l'organisation générale et technique pour aller vers une offre commerciale collective à Montferrand la Fare ;
- Massif de Dieulefit (priorité 3) : donner aux propriétaires forestiers les moyens de gérer durablement leurs forêts, avec un enjeu essentiellement lié à une augmentation du couvert forestier au détriment de terres agricoles et de risque incendie.

- Le plan de mobilisation pour la forêt de Rhône-Alpes

Suite au Grenelle de l'Environnement, un plan de mobilisation des bois français a été lancé. Jusqu'en 2013, les producteurs forestiers ont comme projet d'augmenter très sensiblement la mobilisation des bois de Rhône-Alpes. Cet accroissement de la mobilisation est principalement axé sur la zone de montagne : plus de 30 % du volume de bois d'œuvre à mobiliser le sera en mettant en œuvre du débardage par câble.

- Le document d'objectif pour développer la filière bois-énergie en Rhône-Alpes
Suite au Grenelle de l'Environnement, l'Etat a annoncé un programme en faveur des énergies renouvelables. Dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région, des actions ont été ciblées pour mobiliser plus de bois. Afin de valoriser la forêt de Rhône-Alpes, deuxième région forestière française, un soutien à la filière "plaquettes forestières" a été décidé.
Ce plan prévoit d'agir sur la mobilisation du bois pour développer la filière « plaquettes forestières », de promouvoir une organisation territoriale en circuit court, de promouvoir le fonctionnement optimum des chaufferies bois et de sensibiliser et assister juridiquement les maîtres d'ouvrages de ce type d'installation.
- Règlement Type de Gestion (RTG) de COFORET
Le Code Forestier prévoit que les coopératives et les experts forestiers peuvent rédiger et faire valider par l'administration leurs propres documents de gestion durable. Approuvé le 17 mars 2009, le RTG de COFORET, est applicable aux forêts privées de la région Rhône-Alpes gérées par cette coopérative. Il apporte aux sociétaires coopérateurs des conseils technique sur la conduite de leur peuplement et une garantie de gestion durable.

ECHELLE LOCALE

La Charte Forestière de Territoire des Baronnies Provençales

La charte forestière de territoire des Baronnies Provençales est un outil dont l'objectif est de structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux en insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel. Elle est portée par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales et a été validée en 2009.

Les enjeux forestiers et orientations stratégiques identifiés dans la charte sont récapitulés dans le tableau suivant :

Enjeux	Orientations stratégiques
<ul style="list-style-type: none"> • Redonner une valeur économique au territoire forestier 	<ul style="list-style-type: none"> • Relancer l'exploitation du bois • Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale • Promouvoir le maintien de l'activité sylvo-pastorale et diversifier l'activité des éleveurs • Organiser et professionnaliser l'offre touristique en forêt • Promouvoir la trufficulture
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser durablement les usages et valoriser les activités traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion et la fréquentation du territoire forestier • Trouver les axes de développement des patrimoines social et culturel
<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la réservation des milieux • Développer des actions en faveur de la valorisation du patrimoine forestier (essences patrimoniales, arbres et sites remarquables) • Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter les fonctions de protection de la forêt contre les risques naturels (érosion, crues, glissements de terrain, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> • Rénover la culture forestière et environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions de formation, d'information et de sensibilisation des acteurs du territoire aux problématiques forestières et à l'environnement

La Charte Forestière du territoire des Baronnies Provençales émet des orientations stratégiques compatibles avec la conservation de l'avifaune d'importance communautaire présente sur le site Natura 2000. Le patrimoine forestier est en effet essentiel à la nidification de nombreux oiseaux, et en particulier du Vautour moine. Sa préservation et sa valorisation telles qu'envisagées par la Charte Forestière participe donc au maintien de ces espèces (préservation des aires de nidification, mise en place de contrats Natura 2000, amélioration de la gestion des ripisylves, voire restauration de cordons boisés, généralisation de prescriptions environnementales dans les travaux d'exploitation forestière, etc.). Par ailleurs, les actions de sensibilisation et de communication sur la forêt et la biodiversité inscrites dans la Charte peuvent permettre d'associer les enjeux relatifs à l'avifaune et à sa préservation. Enfin, la Charte Forestière rappelle l'importance de l'accélération de la réalisation des DOCOB des sites Natura 2000 qui n'en sont pas pourvus et la mise en place de contrats forestiers Natura 2000 et de MAE territorialisées pour la participation au développement durable de l'espace forestier.

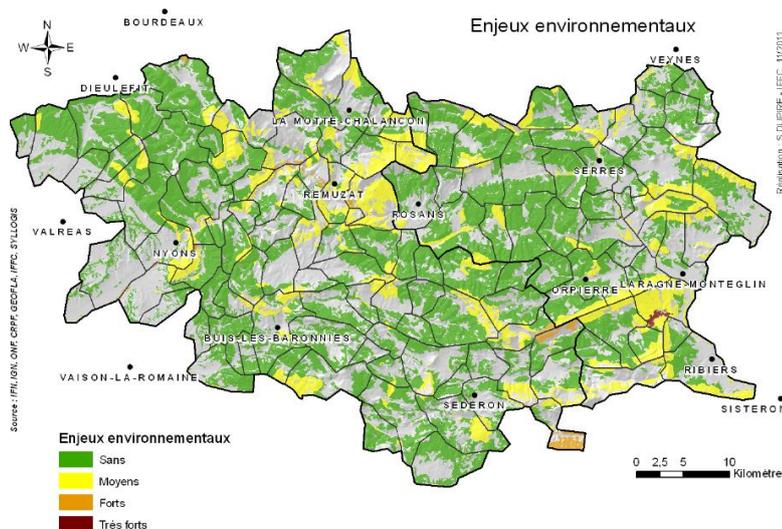
Le Plan d'Approvisionnement Territorial des Baronnies Provençales

Le Plan d'approvisionnement territorial est un document élaboré en 2011 par le syndicat mixte des Baronnies Provençales qui émane d'une volonté politique forte de développement local de la filière bois-énergie sur le territoire. Il fait office d'outil d'aide à la décision des communes forestières en matière d'organisation locale de l'approvisionnement des chaufferies. Les actions qui découleront de ce plan dans la charte forestière des Baronnies Provençales et constitueront son « volet Bois-énergie ». Les objectifs de ce plan sont de mettre en regard la consommation et la ressource mobilisable, de définir, de pré-localiser et de dimensionner les équipements de stockage à mettre en place et de cibler et optimiser les équipements pour une mobilisation accrue du bois.

Le plan d'actions provisoire côté drômois devrait répondre à priori, aux objectifs suivants :

- Relancer l'exploitation du bois ;
- Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale : structurer l'approvisionnement des chaufferies existantes et en projet et poursuivre la dynamique de création de chaufferies bois pour les collectivités ;
- Protéger la forêt contre les risques incendies et conforter ses fonctions de protection contre les risques naturels ;
- Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la préservation des milieux forestiers.

Figure 27 : Enjeux environnementaux en forêt



Source : Plan d'Approvisionnement Territorial des Baronnies Provençales, SMBP, 2011

La structuration et la valorisation de la filière bois énergie est un véritable enjeu socio-économique pour les Baronnies, qui disposent à l'heure actuelle d'un potentiel énergétique forestier sous-valorisé et accessible pour une part.

Le Plan d'approvisionnement territorial intègre les enjeux liés à la biodiversité ; ainsi, une grande partie des forêts de la ZPS des Baronnies – Gorges de l'Eygues est identifiée comme présentant des enjeux environnementaux moyens à forts et des contraintes d'exploitations existeront sur ces secteurs.

Le Plan d'aménagement forestier de la forêt domaniale de l'Eygues (2001-2015)

La forêt domaniale de l'Eygues, 2 089,47 hectares, est très morcelée puisqu'elle comprend 12 tènements principaux. Elle provient du regroupement en 1975 de parties de différentes séries de Restauration de Terrain de Montagne. Sa gestion est assurée par les groupes techniques de Nyons (triage de Rémuzat) et de Buis-les-Baronnies (triage de Saint Jalle).

Le plan d'aménagement présente d'abord un diagnostic forestier. L'état sanitaire des peuplements y est jugé bon, avec quelques dommages légers de chenille processionnaire du pin, quelques tâches de mortalités liées au sténographe sur Pommerol et le gui, très présent sur les pins sylvestres affaiblis et/ou sur les terrains les plus favorables. Les chablis sont très rares et se limitent à quelques têtes cassées de pin sylvestre – propices à la nidification du Vautour moine. Le Vautour fauve est signalé sur la réserve à la date d'élaboration du plan d'aménagement, ainsi que le Faucon pèlerin, le Circaète Jean le Blanc et le Pic noir. Quelques espèces intéressantes pour l'alimentation de certains rapaces sont également notées : lièvre commun, bécasse (d'octobre à décembre, en migration) et grives. La population de sangliers est importante. Le chevreuil est bien implanté et le chamois est présent sur les parties rocheuses.

Les enjeux indiqués sont la protection générale des milieux, la prévention de la destruction de la végétation (risque de reprise de l'érosion), le paysage et la sécurité des cantons des Turcs et de la chèvre verte vis-à-vis du feu.

Le pastoralisme existe mais est peu développé. Il est indiqué qu'une « gestion pluriannuelle des sites, avec la possibilité d'aménagement pastoraux, est fortement souhaitée par les éleveurs locaux ».

Il est indiqué que la forêt est peu fréquentée. Elle est parcourue par quelques itinéraires de randonnée balisés par le Comité Départemental du Tourisme.

La forêt comprend deux séries d'aménagement : une série de production de 805,6 hectares traités en futaie régulière de pin noir (400 hectares), pin sylvestre (320 hectares) et hêtre (80 hectares), et une série d'intérêt écologique général de 1 283,87 hectares, sans traitement sylvicole.

Sur la première série, la technique de régénération naturelle avec une coupe d'ensemencement forte (>50%) suivi dans les cinq ans d'une coupe définitive est préconisée. Il s'agit donc de modifications soudaines et fortes du couvert forestier. Les surfaces concernées représentent 95 hectares dans l'aménagement 2001-2015. Les autres travaux prévus sont des éclaircies et dépressages.

Pour assurer la prise en compte de l'ensemble des enjeux de la forêt, un programme d'action relatif à la forêt entière est également prévu. Il précise, entre autres mesures favorables, que les arbres isolés, secs sur pied, favorables à l'avifaune, seront conservés. Il est indiqué également qu'une « charte sur la gestion des sites de nidification du Vautour fauve est actuellement à l'étude ». Le Vautour moine, absent à l'époque, n'est pas évoqué, mais l'ensemble du document, et les pratiques de l'ONF conduisent à n'avoir aucun doute sur la compatibilité de la gestion de la forêt domaniale avec la conservation de l'avifaune ayant justifié le classement du site en ZPS.

Plan de massif du canton de Rémuzat (2011-2013) - document de travail

Le plan de massif est un diagnostic de territoire, qui a pour vocation à servir de fondement à une relance de l'activité sylvicole, à travers le Plan de Développement de Massif, auquel le Centre Régional de la Propriété Forestière travaille depuis 2012 dans les seize communes du canton de Rémuzat. Le diagnostic est complet et évoque la ZPS des « Baronnies-Gorges de l'Eygues ».

4.3.2.4 Les plans de gestion des espaces naturels sensibles du département

Les ENS sont un outil juridique de maîtrise foncière au bénéfice des Départements, qui a le double objectif de protéger des espaces naturels vulnérables et de permettre leur ouverture au public.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA DRÔME (SDENS)

Le SDENS de la Drôme de 2007 est un outil stratégique de planification. Il formalise le cadre d'intervention et fixe les grandes orientations de la politique du département de la Drôme en faveur des espaces naturels sensibles. Les quatre objectifs stratégiques de ce document, déclinés en 26 actions concrètes, sont :

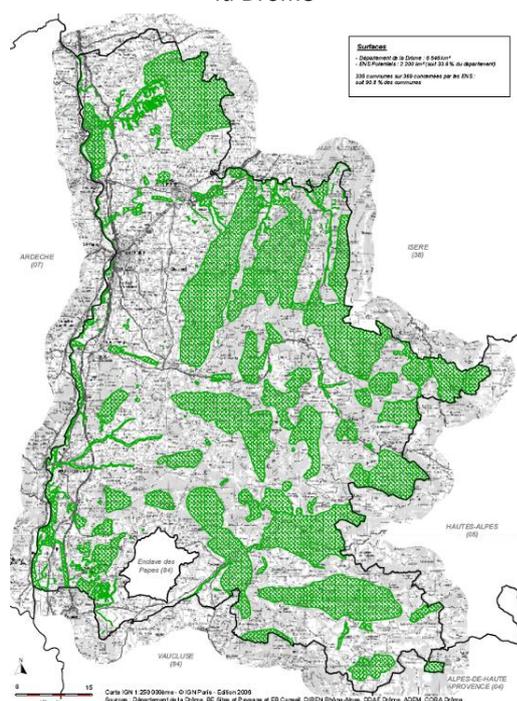
- Connaître les ENS pour anticiper leurs dynamiques d'évolution ;
- Initier, accompagner et gérer les ENS pour une préservation durable ;
- Sensibiliser le public et valoriser les ENS ;
- Communiquer et évaluer les actions conduites.

Les Baronnies appartiennent à la partie Est de la Drôme, qui a concentré les efforts en matière de préservation des espaces naturels depuis près de 15 ans.

Le SDENS ne comporte pas d'approche spécifique à la conservation de l'avifaune. Toutefois, de nombreuses actions sont en cohérence avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 de manière indirecte :

- La médiation avec les usagers du site, la mise en place d'actions de communication et d'animation, l'éducation à l'environnement ;
- La réalisation de diagnostics écologiques sur les ENS et la préservation et la valorisation des patrimoines ;
- La meilleure prise en compte de l'environnement dans les activités de pleine nature.

Figure 28 : Les espaces naturels sensibles potentiels de la Drôme



Source : Schéma départemental des espaces naturels sensibles de la Drôme

En ce qui concerne sa stratégie d'acquisition d'espaces, le département a élaboré un zonage ENS évolutif qui comprend les secteurs susceptibles d'être éligibles à la politique ENS pour leur intérêt écologique, biologique, géologique et paysager comme les ZNIEFF de type 1 et 2, les sites Natura 2000, les Arrêtés préfectoraux de protection de Biotope, etc. Ce zonage intègre également d'autres espaces d'intérêt comme les zones humides, les pelouses sèches, les espaces pastoraux et les plaines agricoles à enjeux écologiques. Les espaces naturels sensibles potentiels drômois sont présentés sur la carte ci-contre.

La ZPS des Baronnies – Gorges de l'Eygues est donc incluse dans ce zonage potentiel, ainsi que de nombreux espaces alentours qui revêtent un intérêt particulier pour la conservation de l'avifaune : zones pilotes de plaine agricole, espaces naturels périurbains, etc. L'articulation est donc excellente et pourrait déboucher à terme sur de véritables synergies, à partir de sécurisation foncière de certains secteurs en cas de besoin.

L'ENS « LES PERDIGONS » POUR LA PÉRIODE 2011-2016

Cet espace naturel sensible est situé sur la commune de Châteauneuf de Bordette. Son principal enjeu de conservation est la nidification des rapaces. Le plan de gestion de cet espace comporte 4 objectifs, qui concourent directement à la conservation des cibles Natura 2000, en particulier des Vautours et du Circaète Jean-le-Blanc :

Enjeux	Objectif	Précision de l'objectif	Propositions d'actions (exemples)
<ul style="list-style-type: none"> Les rapaces remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et favoriser les conditions propices à la nidification des rapaces remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> limiter le dérangement Maintenir un contexte favorable à la recherche de nourriture Maintenir les potentialités d'accueil pour les rapaces nichant dans les arbres (circaète, vautour moine) 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la nidification des vautours et des autres rapaces remarquables Entretien des milieux ouverts par le pâturage Suivi de l'impact du débroussaillage
<ul style="list-style-type: none"> Préservation des habitats et espèces remarquables Fermeture des milieux 	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer et entretenir les milieux ouverts (pelouse sèche et garrigue) 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion appropriée de limitation des ligneux associée au pâturage ovin 	<ul style="list-style-type: none"> Coupe de ligneux et contrôle des rejets par débroussaillage sur les secteurs remarquables au niveau écologique Entretien des milieux ouverts par le pâturage Suivi de l'impact du débroussaillage
<ul style="list-style-type: none"> Préservation des habitats et des espèces remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> Conserver la châtaigneraie et ses arbres remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> Conservation des arbres remarquables vivants ou morts 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des arbres remarquables et de leurs abords Suivi des arbres remarquables et de leurs abords Suivi des arbres remarquables

Un autre objectif vise à impulser des actions sur les autres secteurs à enjeux de la commune.

Les objectifs de gestion de cet espace naturel sensible sont en cohérence avec la gestion du site Natura 2000 en faveur de la conservation des oiseaux. Les principales actions menées concernent en effet la lutte contre la fermeture des milieux, l'encouragement du pastoralisme, la concertation/sensibilisation/communication avec et envers les différents acteurs et usagers, la mise en place de diagnostics écologiques et de suivis des espèces et habitats et le maintien de la tranquillité des oiseaux.

L'ENS DE MONTROND POUR LA PÉRIODE 2011-2016

L'ENS de Montrond, situé sur la commune de Verclause, correspond à un promontoire rocheux dont le sommet culmine à plus de 1000 mètres d'altitude. Ce site bénéficie d'un patrimoine naturel et paysager remarquable. Les enjeux concernant l'avifaune du site sont :

- Le maintien de la tranquillité des falaises du site pour l'accueil des grands rapaces et des autres oiseaux rupestres ;
- La problématique de fermeture des milieux (densification arbustive des landes, enrésinement naturel des pelouses par les accrues de Pins noirs d'Autriche et de Pins sylvestres).

Le plan de gestion de cet espace naturel sensible s'articule très bien avec les enjeux de la ZPS. En effet, pour atteindre ses objectifs, le plan de gestion prévoit plusieurs actions directement favorables à la conservation des espèces d'oiseaux qui y sont présentes et qui ont conduit au classement du site en ZPS : « maintien des milieux ouverts », « maintien et renforcement du pastoralisme », « renforcement de la protection du site contre les sports motorisés ».

L'ENS « LE PAS DES ONDES » (MOULIN DES PENDANTS)

Cet ENS ne dispose pas d'un plan de gestion au moment de la réalisation du diagnostic socio-économique.

4.3.2.5 Le schéma régional éolien de Rhône-Alpes

Les schémas régionaux éoliens sont des documents visant à identifier les secteurs favorables au développement de l'énergie éolienne. Ils prennent en compte à la fois le potentiel éolien, les servitudes, les enjeux de protection du patrimoine naturel, paysager et culturel, les contraintes techniques et les orientations régionales.

Le schéma régional éolien de Rhône-Alpes a été validé en 2007. Il fait état de la sensibilité des rapaces vis-à-vis de l'éolien, qui représente une cause non négligeable de mortalité de ces espèces. En termes de recommandations, le schéma éolien formule les recommandations suivantes :

- Éviter l'implantation des éoliennes dans les ZPS afin d'assurer la protection de ces secteurs reconnus d'intérêt communautaire ;
- Préférer leur installation dans des zones à faible enjeu naturaliste ;
- Respecter les zones de nidification des grands rapaces et d'oiseaux patrimoniaux ;
- Développer des outils de gestion des parcs éoliens en vue de mieux identifier les périodes cruciales pour l'avifaune pouvant nécessiter la réduction ou l'arrêt temporaire des éoliennes.

Le schéma régional éolien conclut que le site Natura 2000 des Baronnies - Gorges de l'Eygues :

- N'est pas une zone concernée par un gisement éolien particulièrement favorable ;
- Est bien identifié comme un site remarquable (ZPS) et reconnu comme présentant une sensibilité forte¹¹ au niveau environnemental ;
- Présente un enjeu fort lié à l'avifaune nicheuse (en particulier pour les Vautours, le Milan noir, le Faucon pèlerin, le Grand duc), et un enjeu assez fort pour l'avifaune hivernante.

Le schéma régional éolien de Rhône-Alpes prête une attention particulière à la richesse et à la préservation de l'avifaune d'importance communautaire présente dans les Gorges de l'Eygues. Le site Natura 2000 « Baronnies – Gorges de l'Eygues » est reconnu comme un secteur à enjeu environnemental fort. De plus, il ne dispose pas d'un potentiel éolien favorable à l'installation d'éoliennes. Ainsi, le site n'est pas considéré comme propice à l'implantation d'un champ éolien et aucun projet n'est prévu.

¹¹ Espaces dont la prise en compte constitue une alerte pour les porteurs de projets éoliens.

4.3.2.6 *Le schéma départemental des carrières de la Drôme*

Le schéma départemental de la Drôme date de 1998 et est aujourd'hui obsolète.

A l'époque, le schéma dressait une liste des espaces protégés au titre de l'environnement. Les ZPS existantes (Hauts Plateaux du Vercors, ramières du Val de Drôme) en faisaient partie, en tant que zones de sensibilité très forte (classe de sensibilité II), c'est-à-dire en tant qu'espaces présentant un intérêt et une fragilité environnementale très importante. Des ouvertures de carrières pouvaient y être autorisées sous réserve que l'étude d'impact démontre que le projet n'obère en rien l'intérêt du site. A cette époque, l'actuelle ZPS des Baronnies-Gorges de l'Eygues était classée en tant que zone particulière (classe de sensibilité III) en raison de ses paysages remarquables (classification réalisée par la DIREN) et les autorisations de carrières devaient faire l'objet de prescriptions particulières en fonction du niveau d'intérêt et de fragilité du site.

Le potentiel dérangement de l'avifaune n'était pas explicitement cité dans le schéma, les impacts identifiés relevant davantage des nuisances sonores, de l'impact paysager ou sur le patrimoine culturel ou encore sur les milieux aquatiques.

Aujourd'hui, selon la DREAL Rhône-Alpes, la ZPS n'est pas concernée par des ouvertures de nouvelles carrières.

4.3.2.7 *Le schéma cynégétique de la Drôme*

Les schémas de gestion cynégétique fixent les dispositions relatives à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans chaque département.

Le Schéma de gestion cynégétique de la Drôme a été réalisé pour la période allant de 2008 à 2013 par la fédération des chasseurs de la Drôme et contient des orientations relatives :

- Aux plans de chasse et plans de gestion ;
- A la sécurité des chasseurs et des non chasseurs ;
- A l'amélioration des pratiques de chasse ;
- A la préservation et à la restauration des habitats naturels de la faune sauvage.

Le schéma de gestion cynégétique de la Drôme ne comporte pas de disposition spécifique en faveur de la conservation de l'avifaune d'intérêt communautaire, notamment en ce qui concerne le potentiel dérangement des espèces en période sensible (reproduction et nidification notamment). Par ailleurs, les extensions récentes de la période de chasse jusqu'à fin février peuvent nuire à la tranquillité de certaines espèces aux périodes particulièrement sensibles du début du printemps, voire dès la fin de l'hiver pour le Vautour fauve, le Vautour moine et le Faucon pèlerin.

Il contient néanmoins des actions visant à assurer un équilibre général des écosystèmes et des actions en faveur du petit gibier, en régression forte dans les Baronnies depuis plusieurs années et parfois en voie de disparition. Par ailleurs, de manière plus générale, les réflexions globales qui visent le raisonnement des prélèvements constitue un facteur favorable à la conservation des espèces en général et au fonctionnement des écosystèmes présents dans les Baronnies.

Ainsi, ces dispositions sont favorables aux espèces ayant justifié la désignation du site comme ZPS, en assurant notamment la présence de proies pour l'alimentation de certains rapaces. Enfin, le document insiste sur l'importance de la participation des chasseurs aux projets d'aménagement du territoire, ce qui est le cas dans la démarche Natura 2000.

4.3.2.8 Le Plan départemental des Sports de nature de la Drôme

La Drôme s'est dotée d'un schéma départemental des sports de nature, pour la période allant de 2010 à 2012. Il devrait être reconduit pour les années suivantes. L'objectif est de proposer une offre de qualité, lisible et adaptée à différents publics : découverte familiale, pratiquant amateur, sportif de haut niveau, sport scolaire, touristes, locaux, etc.

Ce schéma prévoit une réorganisation de l'offre touristique départementale. Il impulse une démarche d'actualisation de certains schémas départementaux comme le PDIPR ou le PDESI, difficilement exploitables en l'état et peu appropriés par les Drômois.

Les objectifs opérationnels de ce schéma et les actions prévues par le département sont les suivants :

Objectifs opérationnels	Actions associées
Axe 1 : Construire une offre touristique de loisirs sportifs	<ul style="list-style-type: none"> • Création des « Spots Nature Drôme », secteurs prioritaires de développement dont les Baronnies Sauvages (secteur Rémuzat et la Motte Chalancon) et les Baronnies des senteurs (secteur Buis les Baronnies). • Création des « incontournables Drôme » (lieux de pratique d'intérêt départemental)
Axe 2 : Structurer l'offre sportive fédérale, à court terme	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de l'offre sportive fédérale à court terme pour les sports suivants : randonnées pédestre, équestre et VTT, cyclotourisme, escalade et course d'orientation
Axe 3 : Développer l'offre sociale en milieu périurbain	<ul style="list-style-type: none"> • Création des Espaces Nature de proximité
Axe 4 : Poursuivre le développement des sports de nature en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la politique Sports de Nature pour le public scolaire
Axe 5 : Participer à l'ouverture maîtrisée au public de l'espace naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'impact environnemental des manifestations sportives de nature • Pérennisation de l'accès à l'espace naturel
Axe 6 : Améliorer la lisibilité de l'action départementale	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'outil informatique comme support de communication • Élaboration d'un dispositif d'édition adapté • Évolution du calendrier des évènements sports nature

Figure 29 : Spots nature identifiés dans la Drôme concernant la ZPS des Baronnies – Gorges de l’Eygues



Source : Schéma départemental des Sports de nature, Conseil général de la Drôme

Ce schéma ne contient pas de dispositions spécifiques en faveur de la conservation de l’avifaune d’intérêt communautaire, notamment en ce qui concerne le potentiel dérangement des espèces en période sensible (reproduction et nidification notamment). Néanmoins, il vise à proposer une offre durable sur le territoire. En effet, une offre de qualité repose sur l’existence d’un environnement préservé et sur un dialogue et un partage raisonné de l’espace entre les différents acteurs du territoire.

L’axe 5 en particulier, via l’ambition d’ouverture maîtrisée des espaces naturels au public, est en cohérence avec la gestion du site Natura 2000 en faveur de la conservation des oiseaux, au même titre que la politique ENS du département. De manière plus générale, l’ambition de structurer l’offre des sports de nature sur le territoire et d’améliorer la communication à ce sujet est également favorable aux espèces avifaunistiques de la ZPS.

4.3.2.9 Le Plan national d’Action en faveur du Vautour moine

Le Vautour moine dispose d’un Plan National d’Action pour la période allant du 1^{er} mars 2011 au 29 février 2016. Les PNA sont mis en place pour lutter contre les menaces d’extinction d’espèces particulièrement sensibles.

Le Plan national d’action du Vautour moine fait suite au plan national de restauration de l’espèce élaboré en 2003. Il dresse un état des lieux du statut de l’espèce en France et des menaces qui pèsent sur elle. Il recense l’ensemble des actions déjà réalisées dans le cadre de sa réintroduction et de sa conservation. Enfin, il décline la stratégie de conservation de l’espèce jusqu’en 2016.

Figure 30 : Etat de conservation du Vautour moine avant le Plan national de Restauration de 2004 puis après en 2008

Paramètres	Avant la mise en place du plan national de restauration	Au terme du plan de restauration
Aire de répartition	Défavorable mauvais Toute la population française était répartie sur le seul site des Grands Causses. Le domaine vital de la colonie était estimé à 3000 km ² (300 000 ha)	Défavorable inadéquat La population française de Vautours moines figure en trois populations distinctes, toutes issues de programmes de réintroduction. Le premier programme de réintroduction engagé dans les Grands Causses à partir de 1992 s'est terminé en 2004 avec la libération de 53 oiseaux. Les populations des Baronnies et du Verdon bénéficient encore des programmes de réintroduction débutés, respectivement, en 2004 et 2005. 31 oiseaux ont ainsi été libérés dans les Baronnies et 15 dans le Verdon. Les domaines vitaux étendus des colonies sont estimés à plus de 22300 km ² (2 230 000 ha).
Effectif	Défavorable inadéquat En 2004 : Effectif maximum théorique : 63 individus Effectif minimum constaté : 36 individus	Défavorable inadéquat En 2009 : - dans les Grands Causses : Effectif maximum théorique : ~90 individus Effectif minimum constaté : 57 individus - dans les Baronnies : Effectif de la colonie : 18 individus et 33 oiseaux observés en 2009 - dans le Verdon : Effectif de la colonie : ~7 individus et 11 oiseaux observés en 2009
Habitat de l'espèce	Favorable Surface suffisante de l'habitat et qualité de l'habitat convenant à la survie à long terme de l'espèce	Favorable Surface suffisante de l'habitat et qualité de l'habitat convenant à la survie à long terme de l'espèce
Perspectives futures (par rapport aux effectifs, à l'aire de répartition et à la disponibilité de l'habitat)	Défavorable inadéquat Pression et menaces pesant sur l'espèce (électrocutions, collisions, usages du site ...)	Défavorable inadéquat Pression et menaces pesant sur l'espèce (électrocutions, collisions, fréquentation, mode et usage sur les sites ...)
Evaluation globale de l'état de conservation	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat

Source : PNA, Vautour moine, 2010

L'objectif général du Plan National d'Actions actuel est d'obtenir une population viable à l'échelle de son aire de distribution historique en France.

Objectif spécifique	Actions associées et niveau de priorité associé (1 étant le plus prioritaire)
<ul style="list-style-type: none"> Préserver, améliorer, voire restaurer l'habitat et la quiétude des sites de reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer les perturbations anthropiques à proximité et sur les sites de reproduction (1) Prévenir et réduire l'altération des milieux (1) Améliorer la capacité trophique de l'aire de répartition (2)
<ul style="list-style-type: none"> Réduire et prévenir les facteurs de mortalité anthropique 	<ul style="list-style-type: none"> Limitier l'impact des lignes et poteaux électriques (1) Limitier l'impact des aménagements à vocation énergétique : fermes éoliennes et installations photovoltaïques (1) Réduire les risques d'empoisonnement et d'intoxication (1)
Étendre l'aire de répartition de l'espèce et faciliter les échanges d'individus entre les noyaux de population	<ul style="list-style-type: none"> Terminer les lâchers sur les actuels sites de réintroduction (1) Identifier les sites potentiels de présence et favoriser leur recolonisation (3)
Favoriser la prise en compte du plan dans les politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> Insérer les recommandations du PNA dans les politiques publiques (1) Rechercher les formes de résolution les plus adéquates pour préserver les sites de reproduction (2)
Améliorer la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> Suivre et surveiller les populations (1) Mieux comprendre l'écologie de l'espèce (Démographie et utilisation de l'espace) (2) Développer d'autres programmes d'étude (2)

Objectif spécifique	Actions associées et niveau de priorité associé (1 étant le plus prioritaire)
Favoriser l'acceptation locale	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les publics (1) • S'insérer dans les champs de l'éducation et de la formation (3)
Coordonner les actions et favoriser la coopération pour la conservation du Vautour moine	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan du plan et évaluation (1) • Diffuser les connaissances et animer les réseaux nationaux (2) • Coopérer aux programmes de conservation internationaux (1)

Le PNA en faveur du Vautour moine est un dispositif complet et cohérent pour améliorer le statut de conservation de l'espèce. La démarche Natura 2000 a vocation à faciliter sa mise en œuvre sur le site, avec d'importantes synergies à trouver, notamment en termes de financement des actions.

4.3.2.10 Les documents d'urbanisme

Le territoire ne fait pas l'objet d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et aucun projet en ce sens n'y est prévu dans les prochaines années.

Certaines communes concernées par le site Natura 2000 disposent de documents d'urbanisme (et sont donc compétentes en matière d'urbanisme), mais à des stades d'avancée différents, comme l'indique la carte suivante.

Carte 9 : État des procédures d'urbanisme des communes du site Natura 2000 en janvier 2012

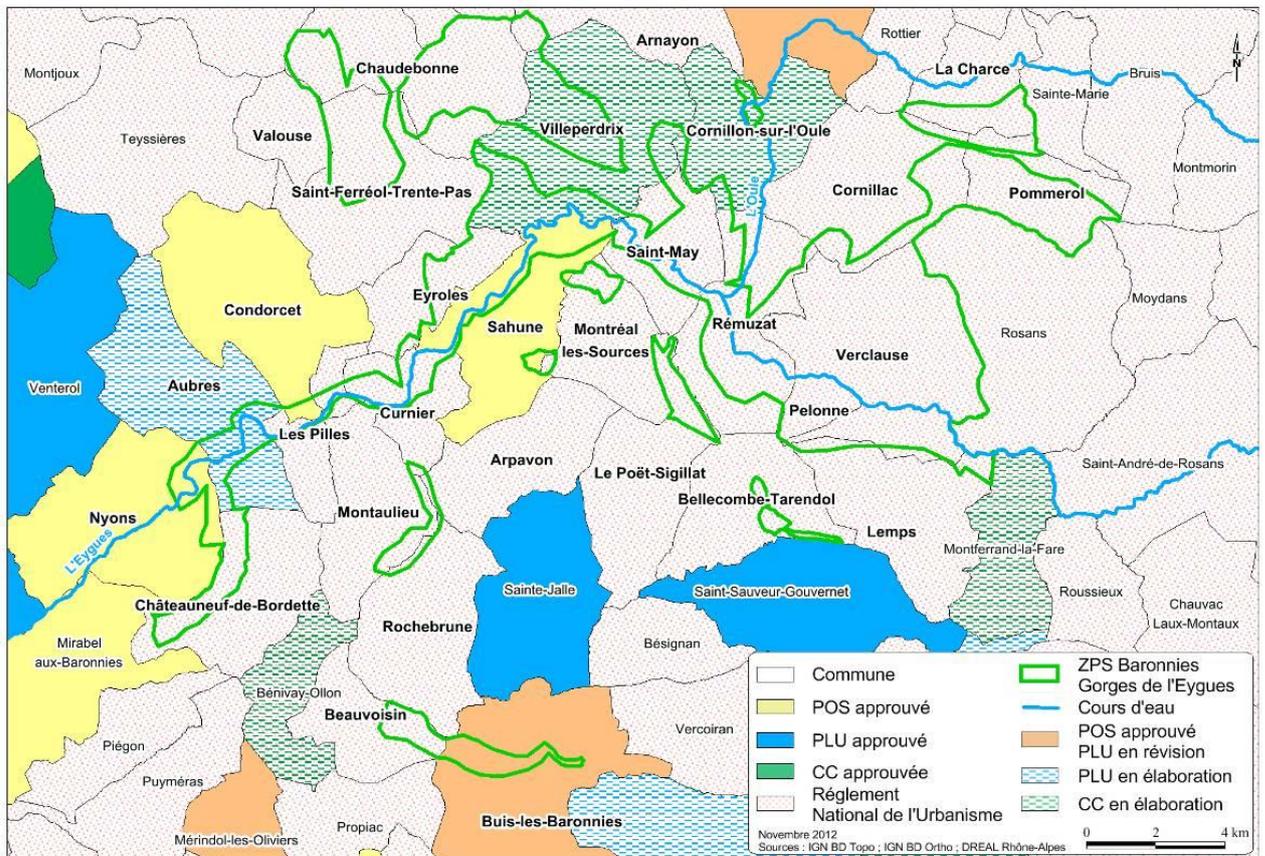


Tableau 24 : Etat des documents d'urbanisme dans les communes concernées par la ZPS en janvier 2012

Document d'urbanisme	Commune(s) concernée(s)
PLU en cours de révision	Buis les Baronnie
PLU en cours d'élaboration	Aubres
POS approuvé	Nyons, Condorcet et Sahune
Cartes communales en cours d'élaboration	Villeperdrix et Cornillon sur l'Oule
Aucun document d'urbanisme : règlement national de l'urbanisme (RNU)	Arnayon, Arpavon, Beauvoisin, Bellecombe-Tarendol, la Charce, Châteauneuf de Bordette, Chaudebonne, Cornillac, Curnier, Eyroles, Lemp, Montalieu, Montréal-les-sources, Pelonne, Les Pilles, le Poët-Sigillat, Pommerol, Rémuzat, Rochebrune, Saint-Ferreol trente Pas, Saint May, Valouse, Verclause

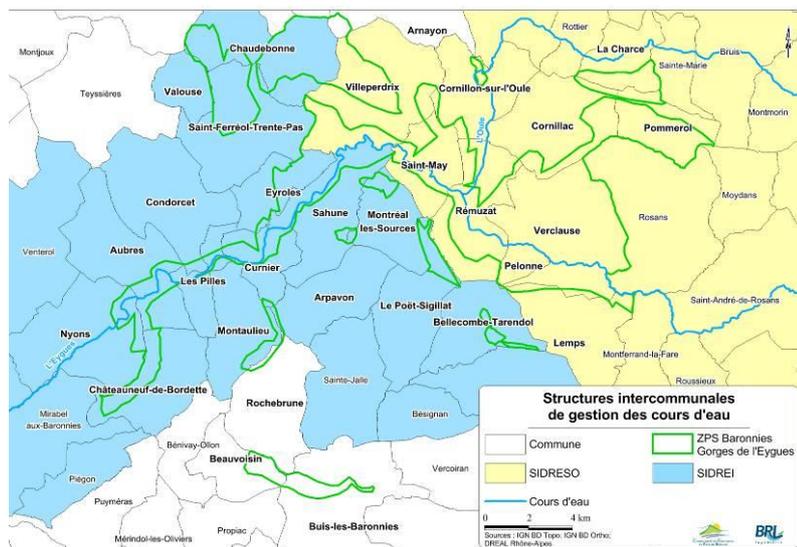
Dans les communes soumises au RNU et qui ne disposent donc pas de document d'urbanisme, les décisions d'urbanisme sont prises par le Préfet au nom de l'état, représenté localement par la Direction Départementale des Territoires.

Ainsi, une grande majorité des communes du site Natura 2000 « Baronnie – Gorges de l'Eygues » ne disposent pas de document d'urbanisme. Les futurs documents, dont ceux en cours d'élaboration ou de révision (pour 27 communes de la ZPS), pourront intégrer les mesures du document d'objectif de la ZPS, relatives notamment à la préservation des espaces naturels et agricoles.

4.3.2.11 Le Contrat de rivière des Gorges de l'Eygues

Les Gorges de l'Eygues sont concernées par un contrat de rivière, en cours d'élaboration depuis 2006.

Figure 31 : Structures intercommunales de gestion des cours d'eau sur la ZPS



Il est porté par trois intercommunalités : le Syndicat intercommunal de défense des rives de l'Eygues supérieure et de l'Oule (SIDRESO), le Syndicat intercommunal de défense des rives de l'Eygues inférieure (SIDREI) et le Syndicat mixte intercommunal pour l'aménagement de l'Aygues (SMIAA).

Le site Natura 2000 « Baronnie – Gorges de l'Eygues » est situé uniquement sur la partie drômoise du contrat de rivière et donc sur le territoire du SIDRESO et du SIDREI.

5 études préalables ont été réalisées depuis 2006. Elles comportent un volet diagnostic et un volet plus opérationnel comprenant des propositions d'actions prioritaires à mettre en œuvre dans chacune des thématiques abordées : assainissement, entretien de la végétation, dynamique fluviale et gestion des alluvions, qualité des eaux et paysages.

Le contrat de rivière devrait être validé au début de l'année 2013. L'année 2012 est consacrée à la formalisation du contrat de rivière et à la mise en place de fiches actions opérationnelles et prioritaires, s'intégrant dans le programme d'actions détaillé dans le tableau suivant.

Tableau 25 : Objectifs prévisionnels du contrat de rivière des Gorges de l'Eygues [non validés à ce jour]

Axes	Objectifs	Sous objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines du bassin versant 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'assainissement collectif Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances Mettre en place des aménagements et des équipements Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> Retrouver le fonctionnement naturel de la rivière et des milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau Restaurer le fonctionnement morphodynamique des cours d'eau Protéger et valoriser la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des boisements de berge (ramières) Restaurer, assurer la continuité piscicole Préserver des sites d'intérêt écologique
<ul style="list-style-type: none"> Mieux gérer le risque inondation en tenant compte des enjeux exposés et du fonctionnement naturel des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer le fonctionnement morphodynamique des cours d'eau Entretien des boisements de berge Surveiller les ouvrages de protection 	<ul style="list-style-type: none"> Échange des savoirs sur la ressource en eau
<ul style="list-style-type: none"> Gérer l'eau sur le bassin versant de façon globale et concertée et favoriser la réappropriation de la rivière par les habitants du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer une structure porteuse du Contrat de rivière Suivre l'évolution de l'état des cours d'eau et des milieux aquatiques Communiquer et sensibiliser 	<ul style="list-style-type: none"> -
<ul style="list-style-type: none"> Gérer durablement les ressources en eau disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> -

Source : SMIAA, juillet 2012

Les exigences écologiques de la majorité des espèces avifaunistiques du site Natura 2000 ne sont pas directement liées à la ressource en eau, excepté pour le Milan noir qui niche dans les ripisylves. Les liens se font en revanche à travers le fonctionnement global des écosystèmes et notamment, par la présence durable de ressources alimentaire pour les oiseaux.

Le contrat de rivière prévoit des actions qui visent le retour à un fonctionnement naturel du cours d'eau et l'amélioration globale des écosystèmes aquatiques et rivulaires. Les interventions prévues sur la végétation suivent des principes de gestion raisonnée (détermination de tronçons prioritaires, conservation de patches de végétation, respect de zones à enjeu écologique, principes de non intervention sur certains secteurs, etc.). De surcroît, l'amélioration de la qualité des eaux présente un intérêt particulier pour les Vautours, situés en bout de chaîne alimentaire.

Enfin, de manière plus indirecte, les actions de communication et de sensibilisation en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau peuvent prendre en compte les enjeux avifaunistiques du Document d'objectifs.

4.3.2.12 Synthèse de l'articulation des documents de planification avec la conservation des habitats et espèces du site

UNE COHÉRENCE INTÉRESSANTE AVEC L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION

La plupart des documents de planification qui concernent les Baronnies Provençales visent une dynamisation et un développement durable de ce territoire rural en perte de vitesse au niveau économique et social. Cette priorité n'est pas en contradiction avec la conservation de l'avifaune d'importance communautaire sur la ZPS. En effet, les enjeux environnementaux et les espaces naturels de ce secteur sont bien pris en compte et de nombreuses mesures sont même favorables et compatibles avec la démarche Natura 2000, en particulier :

- Le maintien des milieux ouverts et plus généralement d'une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité ;
- Le maintien d'activités pastorales et agricoles sur le territoire ;
- La sensibilisation à la biodiversité en général et la communication à destination de publics divers ;
- La promotion des principes généraux d'une exploitation forestière durable ;
- La promotion d'un tourisme durable, d'une offre touristique et d'activités de pleine nature de qualité, respectueuses de l'environnement ;
- Etc.

5 - ANALYSE ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE

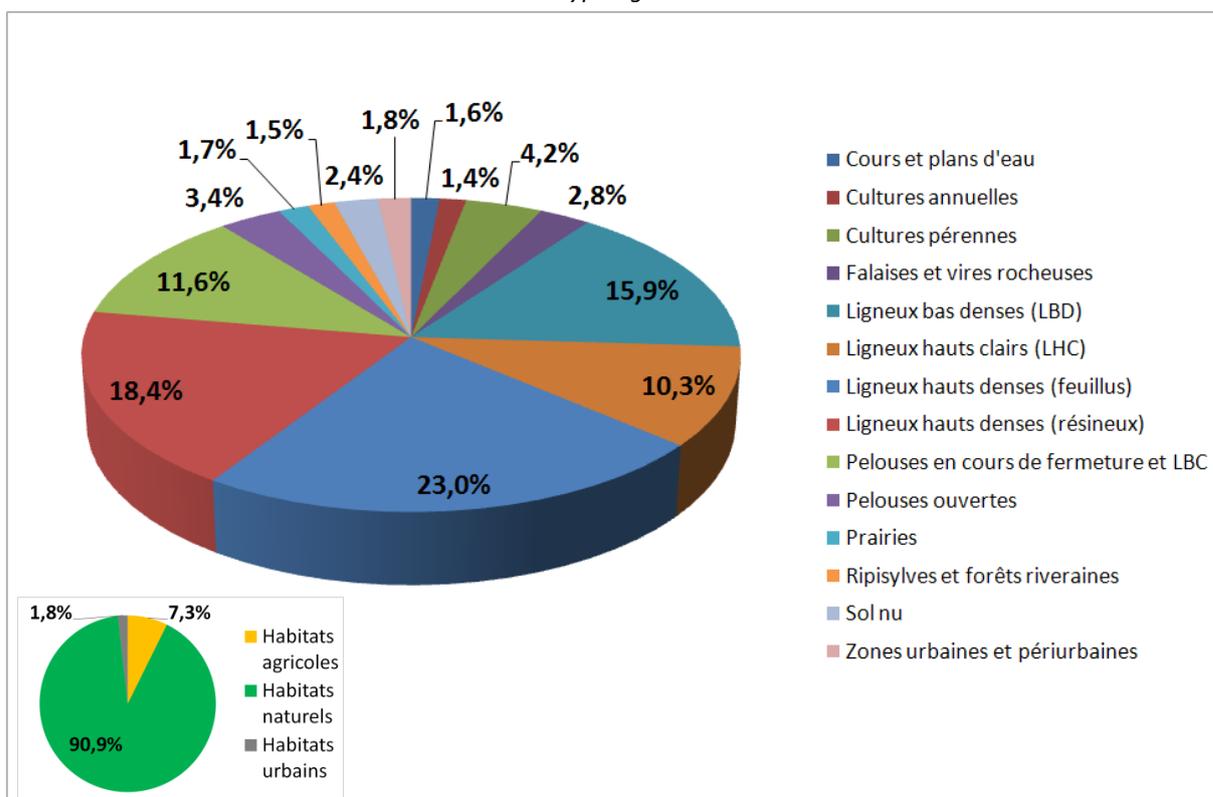
5.1 CARACTÉRISATION DES ESPÈCES D'OISEAUX ET DE LEURS HABITATS D'ESPÈCES

La caractérisation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats a concerné les 24 espèces d'importance de la ZPS des Baronnies.

5.1.1 Caractérisation des habitats d'espèces

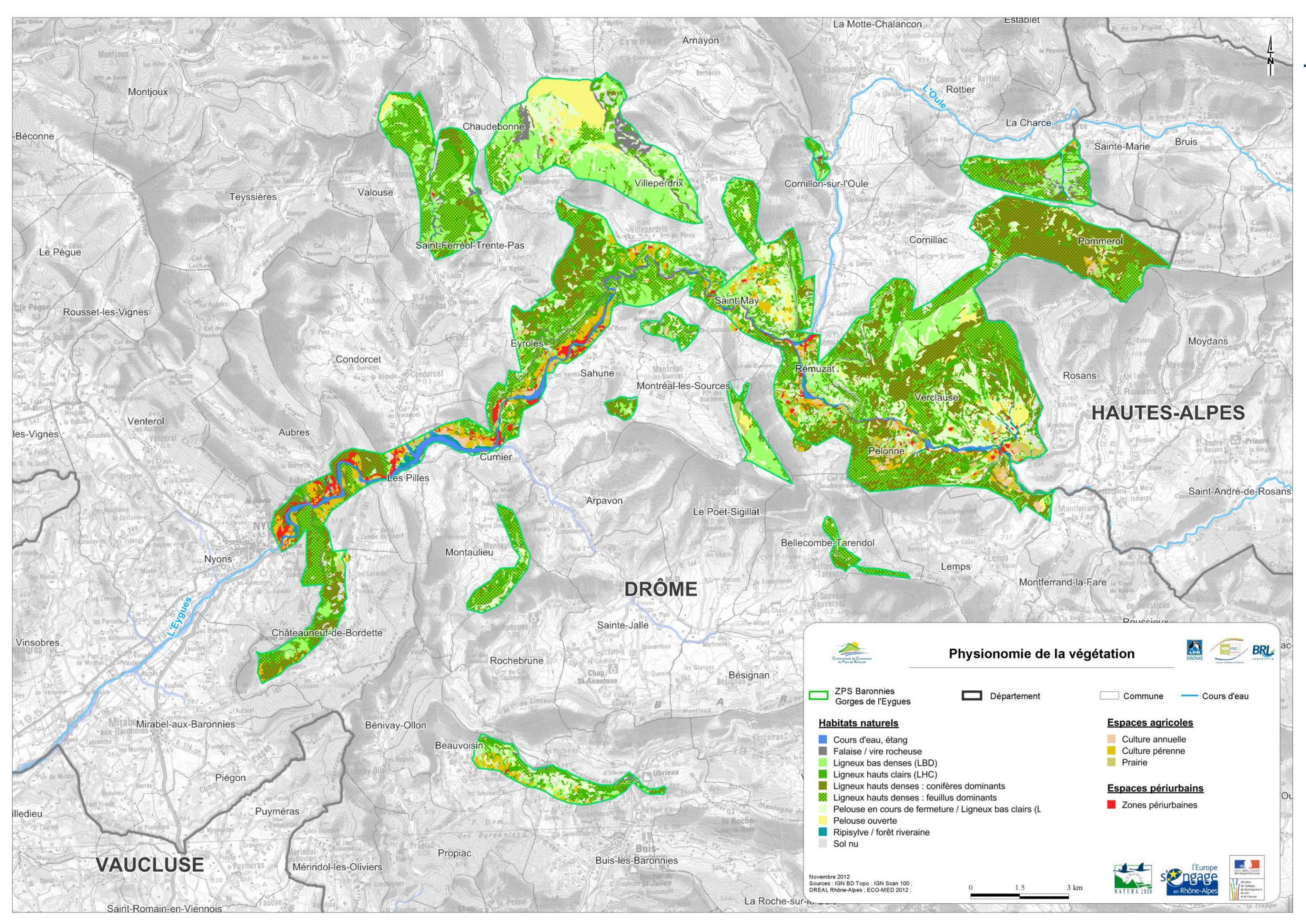
A partir de la cartographie des habitats naturels (au niveau physionomie) de la ZPS des Baronnies, il est possible d'obtenir des fréquences de présence pour chaque habitat afin d'évaluer leur représentativité respective sur la ZPS.

Figure 32 : Fréquences de représentation des habitats d'espèces sur la ZPS des Baronnies-Gorges de l'Eygues selon la typologie retenue



La distribution des habitats naturels sur l'ensemble du périmètre du site est disponible sur la carte suivante :

Carte 10 : Carte des habitats d'espèces



Physionomie de la végétation

ZPS Baronnies Gorges de l'Eygues
 Département
 Commune
 Cours d'eau

Habitats naturels

- Cours d'eau, étang
- Falaise / vire rocheuse
- Ligneux bas denses (LBD)
- Ligneux hauts clairs (LHC)
- Ligneux hauts denses : conifères dominants
- Ligneux hauts denses : feuillus dominants
- Pelouse en cours de fermeture / Ligneux bas clairs (L)
- Pelouse ouverte
- Ripisylve / forêt riveraine
- Sol nu

Espaces agricoles

- Culture annuelle
- Culture pérenne
- Prairie

Espaces périurbains

- Zones périurbaines

Novembre 2012
 Sources : IGN BD Topo ; IGN Scan 100 ;
 DREAL Rhône-Alpes ; ECO-MED 2012 ;

0 1,5 3 km

Les ligneux hauts denses (feuillus et résineux) sont les habitats les plus représentés sur le territoire de la ZPS (41,4 %). En cumulant avec les ligneux hauts clairs, les habitats boisés représentent plus de 51 % de la ZPS. Dans l'ordre croissant, les ligneux bas denses ainsi que les pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs viennent ensuite avec des pourcentages de fréquence respectifs de 15,9 % et de 11,6 %.

En dehors de ces cinq habitats boisés ou semi-boisés dominants, la ZPS se caractérise aussi par quelques habitats ouverts et semi-ouverts représentant 13,2 % de la ZPS (4,2 % de cultures pérennes, 3,4 % de pelouses ouvertes, 2,4 % de sols nus, 1,7 % de prairies, 1,4 % de cultures annuelles). Les habitats rupestres représentent quant à eux environ 3 % de la ZPS de même que les habitats aquatiques et rivulaires.

Ainsi, de manière globale, les formations végétales de la ZPS apparaissent majoritairement « fermées » avec une prépondérance de ligneux hauts denses. Les habitats ouverts et semi-ouverts ne représentent que 13 % de la superficie de la ZPS.

5.1.2 Caractérisation des espèces de passereaux et de leurs habitats

Les 51 points d'écoute réalisés sur la ZPS ont permis de recenser 60 espèces différentes de passereaux (ordre des passériformes). Les 5 espèces les plus fréquentes sur la ZPS sont :

- le Merle noir - *Turdus merula* (51 points d'écoute)
- le Pinson des arbres - *Fringilla coelebs* (49 points d'écoute)
- la Fauvette à tête noire - *Sylvia atricapilla* (47 points d'écoute)
- la Mésange charbonnière - *Parus major* (44 points d'écoute)
- le Pouillot de Bonelli - *Phylloscopus bonelli* (39 points d'écoute)

La diversité en espèces de passereaux recensée au niveau de la ZPS des Baronnies est assez élevée. Ceci s'explique par la présence d'une grande diversité de milieux et par des influences climatiques variant selon un gradient altitudinal. En effet, trois étages altitudinaux de végétation sont représentés au sein de la ZPS des Baronnies : l'étage méso-méditerranéen (100 à 600 m d'altitude), l'étage supra-méditerranéen (400 à 1 200 m d'altitude) et l'étage montagnard (1 000 à 1 700 m d'altitude). Sur ces 60 espèces de passereaux, six espèces sont d'intérêt communautaire et ont justifié la désignation de la ZPS des Baronnies.

Nos analyses d'habitat d'espèce vont porter sur ces six espèces de passereaux d'intérêt communautaire auxquelles une autre espèce de non-passereaux (piciformes) d'intérêt communautaire (Torcol fourmilier *Jynx torquilla*) a été ajoutée. Les résultats des inventaires sont présentés dans le tableau ci-dessous.

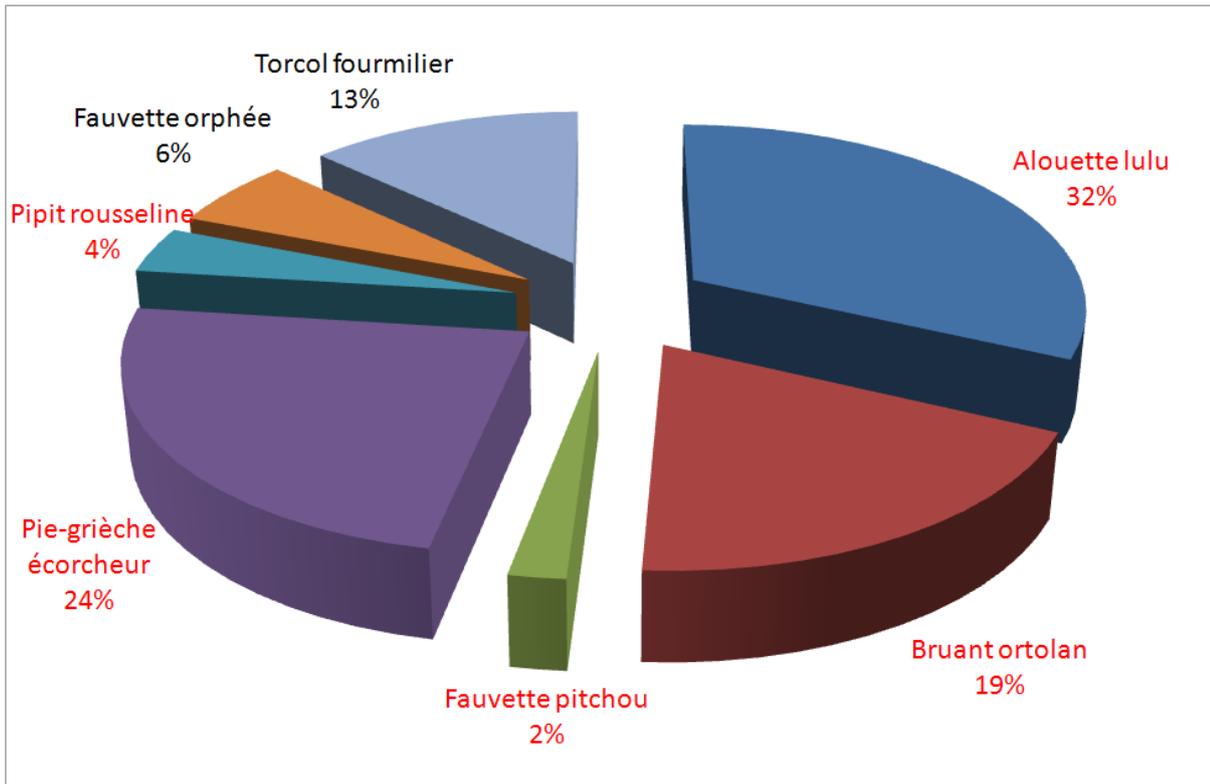
Tableau 26 : Résultats généraux concernant les sept espèces de passereaux patrimoniaux de la ZPS des Baronnies recensées par la méthode des points d'écoute.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de contacts	Fréquence de présence sur les points d'écoute	Nombre de points d'écoute où l'espèce est présente
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	18	0,29	15
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	18	0,18	9
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	1	0,02	1
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	19	0,22	11
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	2	0,04	2
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	3	0,06	3
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	6	0,12	6

A noter que la Fauvette pitchou, le Pipit rousseline et la Fauvette orphée ont été contactés seulement dans 1, 2 et 3 points d'écoute respectivement. De ce fait, pour limiter les biais dans l'interprétation des habitats d'espèces ressortant de l'analyse des points d'écoute, les résultats de l'analyse bibliographique des exigences écologiques de ces trois espèces ont été couplées aux résultats empiriques.

C'est ainsi que la caractérisation des habitats d'espèces a pu se faire pour ces trois espèces.

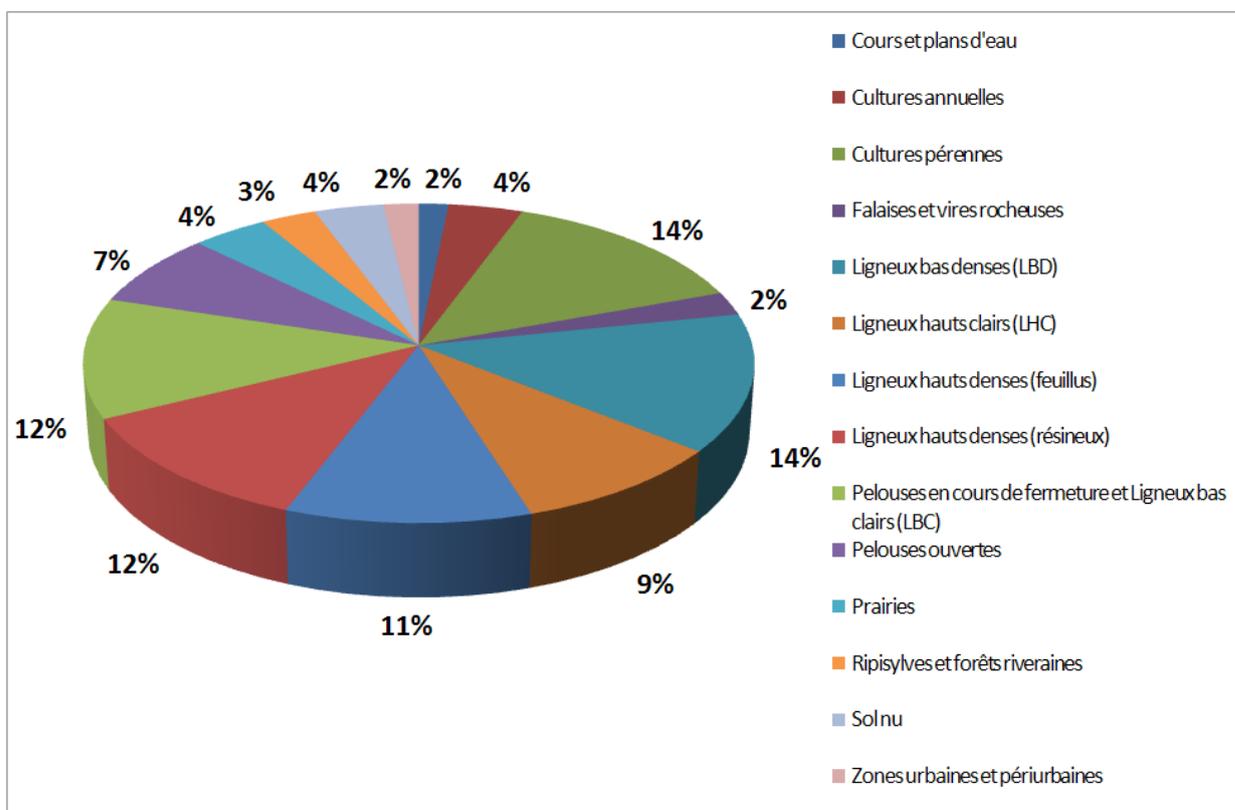
Figure 33 : Fréquence de présence des espèces patrimoniales de passereaux relevées sur les 51 points d'écoute (en rouge les espèces de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »).



Du point de vue des espèces patrimoniales de la ZPS des Baronnies, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur et le Bruant ortolan sont les plus contactées avec des fréquences d'occurrence dépassant les 19 %. De plus, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur et le Bruant ortolan sont présents, de manière respective, sur environ 30 %, 22 % et 18 % des 51 points d'écoute. Ces résultats démontrent l'intérêt certain de la ZPS des Baronnies pour la conservation de ces espèces. Par ailleurs, le Torcol fourmilier est aussi, dans une moindre mesure, bien représenté avec une fréquence d'occurrence de 13 %. Environ 11 % des 51 points d'écoute réalisés dans la ZPS accueillent le Torcol fourmilier. La ZPS des Baronnies présente donc un intérêt également pour cette espèce de picidés.

Il est important de noter que les fréquences ne sont bien sûr pas comparables entre-elles, car ces espèces n'ont pas la même probabilité d'être contactées, de par leur comportement notamment.

Figure 34 : Représentativité des habitats présents sur les 51 points d'écoute (tampon de 150 mètres autour du point d'écoute)

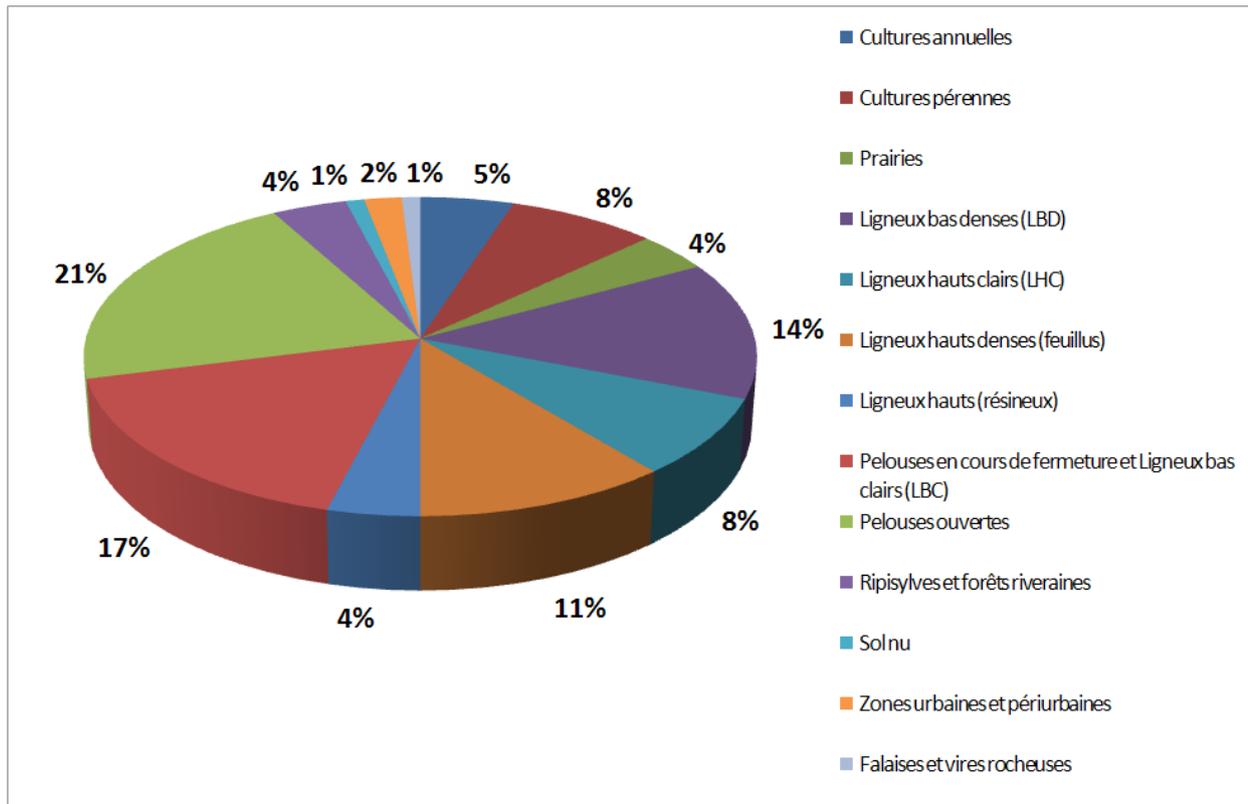


Sur les 51 points d'écoute, positionnés préférentiellement en milieux dits « ouverts », la fréquence des habitats est relativement homogène pour 5 habitats, de l'ordre de 12 % en moyenne : cultures pérennes, ligneux bas denses, ligneux hauts denses (résineux), pelouses en cours de fermeture et ligneux bas denses, ligneux hauts denses (feuillus). Les ligneux hauts clairs (9 %) et les pelouses ouvertes (7 %) sont également bien représentés. L'ensemble de ces habitats constituent près de 80 % des habitats présents dans les 51 points d'écoute.

Les 20 % restant concernent les prairies, les sols nus, les cultures annuelles, les ripisylves, les falaises, les cours et plans d'eau ainsi que les zones urbaines. La relative homogénéité des habitats permet de limiter les biais concernant la caractérisation des habitats de passereaux et de pouvoir comparer par la suite les habitats préférentiels des espèces étudiées afin d'affiner l'appréciation de leurs exigences écologiques.

A partir de la cartographie des habitats de la ZPS des Baronnies, il est possible d'obtenir des pourcentages d'habitat pour l'ensemble des points d'écoute accueillant au moins une espèce patrimoniale.

Figure 35 : Caractérisation des habitats présents sur les points d'écoute de présence du picidé et des six passereaux patrimoniaux de la ZPS des Baronnies.



A partir de ce graphique global, nous pouvons apprécier les exigences du point de vue de l'habitat de l'ensemble des sept espèces de passereaux et picidé patrimoniales de la ZPS des Baronnies.

Les pelouses ouvertes et les pelouses en cours de fermeture ou ligneux bas clairs, avec des fréquences respectives de 21 % et 17 %, constituent des habitats très fréquentés par les passereaux patrimoniaux de la ZPS des Baronnies.

Les ligneux bas denses et les ligneux hauts denses (à dominance de feuillus), avec des fréquences respectives de 14 % et 11 %, constituent également des habitats très favorables aux passereaux patrimoniaux de la ZPS des Baronnies. Les ligneux hauts denses, avec une fréquence de 11 %, apparaissent comme un habitat favorable aux passereaux. Toutefois, cet habitat, très largement représenté au sein de la ZPS des Baronnies, n'est ici qu'un habitat dit « périphérique » ne constituant pas un habitat d'espèce sensu stricto. En effet, puisque l'analyse des habitats d'espèces est réalisée dans un rayon de 150 mètres autour des points d'écoute, tous les habitats qui ressortent de cette analyse ne sont pas à considérer comme « habitats d'espèce ». C'est donc le cas de forêts denses de feuillus qui sont, dans la ZPS des Baronnies, omniprésentes.

De façon générale, les passereaux patrimoniaux de la ZPS des Baronnies affectionnent les milieux dits « ouverts » et délaissent les milieux fermés comme les milieux arborés hauts qui sont toutefois omniprésents (15 % comprenant les ligneux hauts denses à dominance feuillus et les ligneux hauts à dominance conifères). **Les milieux ouverts représentent, quant à eux, une proportion avoisinant les 56 % des habitats fréquentés** (prairie, LBD, LBC, pelouse ouverte, sol nu). A ces milieux ouverts s'ajoutent les milieux agricoles plus ou moins ouverts qui totalisent 13 % des habitats fréquentés (cultures annuelle et pérenne). Enfin, les ligneux hauts clairs peuvent être considérés comme des milieux semi-ouverts qui représentent 8 % des habitats fréquentés. Les milieux ouverts et semi-ouverts sensu lato représentent ainsi 77% des habitats fréquentés par les passereaux patrimoniaux de la ZPS des Baronnies. Les structures du paysage en mosaïque, alliant parcelles cultivées, milieux ouverts, milieux fermés et structures linéaires, sont également d'un intérêt majeur pour la conservation de ces oiseaux.

Une étude similaire a été menée au niveau spécifique sur chaque espèce de passereau. Elle se compose ainsi d'un graphique d'habitats et d'une cartographie de répartition de l'espèce sur la ZPS des Baronnies. Seul le Monticole de roche n'a pas fait l'objet d'une analyse approfondie des habitats fréquentés étant donné que l'espèce n'a été contactée une seule fois en dehors du protocole des points d'écoute. Toutefois, une cartographie a pu être établie concernant les habitats potentiels de l'espèce sur la ZPS des Baronnies.

ALOUETTE LULU

Habitats favorables

Habitats les plus représentés sur les points d'écoute de présence de l'espèce (par ordre décroissant)	Exigences de l'espèce
Pelouses en cours de fermetures et Ligneux bas clairs	Habitat secondaire
Ligneux hauts denses (feuillus)	Habitat non propice
Pelouses ouvertes	Habitat préférentiel
Ligneux hauts clairs	Habitat préférentiel
Cultures pérennes	Habitat préférentiel
Ligneux bas denses	Habitat secondaire
Cultures annuelles	Habitat préférentiel
Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Cultures annuelles	1,4 %
Prairies	1,7 %
Cultures pérennes	4,2 %
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
	21 % (2 629 ha)

L'Alouette lulu fréquente globalement les milieux ouverts et semi-ouverts présentant une strate herbacée rase et une strate arbustive.

Les cultures, si elles sont constituées de petits parcelles entrecoupées d'arbres isolés, de bosquets ou de haies arbustives, semblent favorables à l'espèce sur la ZPS des Baronnies.

La présence d'une végétation rase et d'un sol sec ainsi que d'une végétation arbustive semble être les conditions nécessaires à la présence de cette espèce thermophile.

Habitats défavorables

L'Alouette lulu fréquente très peu les forêts denses de conifères, les milieux rupestres (falaises et vires rocheuses), les ripisylves et forêts associées ainsi que les milieux humides (prairies, plans et cours d'eau). Ces milieux soit trop fermés soit trop humides ne sont guère favorables à l'espèce.

Répartition de l'Alouette lulu sur la ZPS

L'Alouette lulu est répartie de façon assez homogène sur le territoire de la ZPS des Baronnies en excluant l'ensemble des massifs forestiers denses ainsi que des zones humides.

Effectifs

18 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être largement supérieur et compris entre 30 et 100 couples.

BRUANT ORTOLANHabitats favorables

Habitats les plus représentés sur les points d'écoute de présence de l'espèce (par ordre décroissant)	Exigences de l'espèce
Pelouses ouvertes Ligneux hauts denses (feuillus) Ligneux bas denses Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	Habitat préférentiel
	Habitat non propice
	Habitat non propice
	Habitat secondaire
Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
	13,7 % (1 712 ha)

Le Bruant ortolan fréquente donc globalement toutes sortes de milieux ouverts et semi-ouverts présentant une strate herbacée rase et une strate arbustive.

Il apprécie fortement les zones ouvertes parsemées d'arbres. La présence d'une agriculture extensive (notamment du pâturage) qui maintient les milieux ouverts est très appréciée par l'espèce. La proximité de points d'eau ne lui est pas défavorable.

Habitats défavorables

Le Bruant ortolan fréquente très peu les milieux fermés (forêts denses) même si la présence de ces habitats, à proximité de son domaine vital, ne lui est pas défavorable. Les milieux rupestres (falaises et vires rocheuses) ainsi que les grandes parcelles de cultures ne lui conviennent pas. Toutefois, les milieux agricoles en mosaïque formés de petites parcelles entrecoupées de haies, bosquets et arbres isolés sont très favorables à l'espèce.

Répartition du Bruant ortolan sur la ZPS

La distribution du Bruant ortolan sur la ZPS des Baronnie se concentre essentiellement au niveau des plateaux (montagne d'Angèle, montagne de Poët et plateau de Saint-Laurent) où les milieux de pelouses prédominent.

Effectifs

18 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être supérieur et compris entre 20 et 50 couples.

FAUVETTE PITCHOUHabitats favorables

Habitats les plus représentés sur les points d'écoute de présence de l'espèce (par ordre décroissant)	Exigences de l'espèce
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs Cultures pérennes Ligneux hauts clairs	Habitat préférentiel
	Habitat non propice
	Habitat non propice
Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
	11,6 % (1 446 ha)

D'après la bibliographie (MNHN, 2008), la Fauvette pitchou habite les fruticées denses et basses (inférieures à 2 mètres), les landes ainsi que les stades pré-forestiers à genêt, ajonc et brandes. Ces milieux peuvent être regroupés dans les catégories suivantes : ligneux bas denses, ligneux bas clairs et ligneux hauts clairs. D'après les résultats du graphique, il y a donc une concordance. Toutefois, les cultures pérennes apparaissent favorables à l'espèce alors que ces milieux ne conviennent pas ou très peu à la Fauvette pitchou. La présence de cet habitat est à considérer comme un habitat « périphérique » ne faisant pas partie du domaine vital de l'espèce.

La Fauvette pitchou fréquente donc globalement les milieux semi-ouverts présentant une strate arbustive inférieure à 2 mètres fournie et dense.

Habitats défavorables

La fauvette pitchou ne fréquente pas les milieux forestiers à strate arborée dominante (ligneux hauts denses et ligneux hauts dominants) même si les clairières à strate arbustive dominante sont appréciées par l'espèce. Les milieux rupestres (falaises et vires rocheuses), les milieux agricoles et les zones humides ne lui conviennent pas.

Répartition de la Fauvette pitchou sur la ZPS

La distribution de la Fauvette pitchou sur la ZPS des Baronnies est très restreinte et se limite aux quelques fruticées et landes du site. L'unique contact avec l'espèce s'est établi sur le plateau de Saint-Laurent.

L'unique contact avec cette espèce est assez étonnant. Il est cependant bon de rappeler que l'hiver 2012 a été particulièrement rude. Il est fort possible qu'une mortalité due au froid peut en partie expliquer ce résultat. L'espèce est connue sur le plateau Saint-Laurent. Cependant, elle n'a jamais été très abondante. Le massif des Baronnies est en limite de son aire de répartition. Bien que la ZPS ne présente pas une surface limitée de ses habitats de prédilection, on estime cependant que la population pourrait être plus abondante – disponibilité -

Effectifs

1 oiseau a été contacté de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être supérieur et compris entre 5 et 10 couples.

PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR

Habitats favorables

Habitats les plus représentés sur les points d'écoute de présence de l'espèce (par ordre décroissant)	Exigences de l'espèce
Pelouses ouvertes	Habitat préférentiel
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	Habitat préférentiel
Ligneux bas denses	Habitat non propice
Prairies	Habitat préférentiel
Cultures pérennes	Habitat secondaire
Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Prairies	1,7 %
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
	27 % (3 367 ha)

La Pie-grièche écorcheur fréquente donc globalement des milieux ouverts et semi-ouverts présentant une strate herbacée rase, nécessaire pour son alimentation, et une strate arbustive (buissons entre un et trois mètres de haut), nécessaire pour sa nidification.

Les milieux optimaux se caractérisent par la présence de prairies de fauche et/ou de pâtures extensives, parfois traversées par des haies, mais toujours plus ou moins ponctués de buissons bas (ronces surtout), d'arbres isolés et d'arbustes divers, souvent épineux et de clôtures (barbelés). L'activité agro-pastorale est à l'origine de biotopes très attractifs pour la Pie-grièche écorcheur.

Habitats défavorables

La Pie-grièche écorcheur fréquente très peu les milieux fermés à strate arborée dominante (lignieux hauts) même si elle peut être présente en milieu forestier après une perturbation ouvrant le milieu. Les milieux rupestres (falaises et vires rocheuses), les ripisylves et les cultures annuelles ne lui conviennent pas. Tous les milieux ouverts ne présentant pas de végétation ligneuse sont défavorables à l'espèce.

Répartition de la Pie-grièche écorcheur sur la ZPS

La distribution de la Pie-grièche écorcheur est assez homogène sur la ZPS des Baronnies. Elle se concentre essentiellement sur les zones ouvertes et semi-ouvertes à végétation arbustive.

Effectifs

19 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être largement supérieur et compris entre 50 et 100 couples.

PIPIT ROUSSELINE

Habitats favorables

Habitats les plus représentés sur les points d'écoute de présence de l'espèce (par ordre décroissant)	Exigences de l'espèce
Pelouses ouvertes	Habitat préférentiel
Lignieux hauts denses (feuillus)	Habitat non propice
Pelouses en cours de fermeture et Lignieux bas clairs	Habitat préférentiel
Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Lignieux bas clairs	11,6 %
	15 % (1 876 ha)

Le Pipit rousseline fréquente donc globalement les milieux ouverts présentant une végétation herbacée rase. Au sein de la ZPS des Baronnies, ces milieux se rencontrent quasi-exclusivement en altitude. Les pelouses sommitales de la ZPS constituent les habitats optimaux du Pipit rousseline.

Habitats défavorables

Le Pipit rousseline est absent des milieux fermés, des milieux rupestres (falaises et vires rocheuses) ainsi que des milieux agricoles intensifs. Toutefois, les milieux agricoles extensifs (pâtures, vignes, lavandes, jachères, prairies et pelouses rases) sont favorables à l'espèce.

Répartition du Pipit rousseline sur la ZPS

La distribution du Pipit rousseline sur la ZPS des Baronnies est très localisée et se limite aux plateaux (montagne d'Angèle, montagne du Poët et plateau de Saint-Laurent) où les milieux de pelouses prédominent.

Effectifs

3 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être supérieur et compris entre 4 et 10 couples.

FAUVETTE ORPHÉEHabitats favorables

Habitats les plus représentés sur les points d'écoute de présence de l'espèce (par ordre décroissant)	Exigences de l'espèce
Ligneux hauts clairs	Habitat secondaire
Pelouses ouvertes	Habitat préférentiel
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	Habitat préférentiel
Ligneux hauts denses (résineux)	Habitat non propice
Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermetures et Ligneux bas clairs	11,6 %
Ligneux bas denses	15,9 %
	30,9 % (3 866 ha)

La Fauvette orphée fréquente donc globalement les boisements clairs où de grands arbres alternent avec des buissons et des milieux ouverts. Les coteaux et pelouses calcaires bien ensoleillés et parsemés d'arbustes et de buissons sont très appréciés par l'espèce.

Habitats défavorables

La Fauvette orphée ne fréquente pas les milieux forestiers fermés et denses (ligneux hauts denses), les milieux rupestres (falaises et vires rocheuses), les zones humides ainsi que les milieux agricoles intensifs. Toutefois, certains milieux agricoles extensifs (lavandaies, cultures de céréales bordées de haies, vergers, olivettes) sont favorables à l'espèce.

Répartition de la Fauvette orphée sur la ZPS

La distribution de la Fauvette orphée sur la ZPS des Baronnies est assez restreinte et se limite aux boisements clairs et pelouses d'altitude bien ensoleillés.

Effectifs

3 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être supérieur et compris entre 8 et 15 couples.

TORCOL FOURMILIERHabitats favorables

Habitats les plus représentés sur les points d'écoute de présence de l'espèce (par ordre décroissant)	Exigences de l'espèce
Pelouses ouvertes	Habitat préférentiel
Ligneux bas denses	Habitat préférentiel
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	Habitat préférentiel
Prairies	Habitat secondaire
Cultures pérennes	Habitat secondaire
Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Ripisylves et forêts riveraines	1,5 %
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Ligneux bas denses	15,9 %
	42,6 % (5 332 ha)

Le Torcol fourmilier fréquente donc globalement les milieux ouverts et semi-ouverts à végétation arbustive. Deux caractéristiques majeures sont importantes pour l'habitat du Torcol fourmilier : des arbres présentant des cavités et des zones herbacées nécessaires à la recherche alimentaire.

Les vergers, le bocage, les pelouses et landes piquetées, les fourrés, fruticées, broussailles et parcelles forestières en régénération avec conservation de sur-réserves offrent ce paysage semi-ouvert ou semi-boisé particulièrement apprécié, localisé parfois en lisière forestière. L'ensoleillement constitue un autre élément attractif. Le territoire se compose finalement d'une certaine mosaïque de strates végétales (de la pelouse rase au boisement) en passant par différents faciès buissonnants. L'activité agro-pastorale est à l'origine de biotopes très attractifs pour le Torcol fourmilier.

Habitats défavorables

Le Torcol fourmilier ne fréquente pas les milieux forestiers fermés et denses (ligneux hauts), les milieux rupestres (falaises et vires rocheuses), les zones humides ainsi que les milieux agricoles intensifs. Toutefois, certains milieux agricoles extensifs en mosaïque (vergers, bocage, prairies) ainsi que les ripisylves sont très favorables à l'espèce.

Répartition du Torcol fourmilier sur la ZPS

La distribution du Torcol fourmilier est assez homogène sur la ZPS des Baronnies. Elle se concentre essentiellement aux zones ouvertes et semi-ouvertes à végétation arbustive.

Effectifs

6 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être supérieur et compris entre 10 et 20 couples.

5.1.3 Caractérisation des espèces de rapaces et de leurs habitats

La littérature scientifique sur la caractérisation des habitats de rapaces est peu fournie et s'attache plus facilement à documenter des méthodes pour les passereaux. Néanmoins, les connaissances sur les exigences écologiques de ces espèces semblent plus importantes que sur les passereaux. En croisant cette littérature et nos connaissances ornithologiques acquises sur le territoire, nous avons été en mesure d'identifier les exigences écologiques de chaque espèce et de caractériser leurs habitats. Les descriptions qui vont suivre sont largement reprises et documentées dans les fiches espèces réalisées à l'aide des cahiers d'habitats Oiseaux (MNHN, 2008). Celles-ci sont donc peu étayées dans ce présent document. Pour plus d'information, il conviendra de se référer aux fiches espèces.

AIGLE ROYAL

L'Aigle royal est bien représenté dans les Baronnies drômoises qui accueillent actuellement une quinzaine de couples. La ZPS des Baronnies abrite 6 couples reproducteurs.

Habitats favorables

L'Aigle royal construit son aire en falaises de préférence, mais peut également nicher dans un arbre, sur des branches latérales. L'aire est située à proximité de zones ouvertes dans lesquelles l'oiseau chasse. Tous les milieux ouverts à semi-ouverts peuvent être utilisés comme zones de chasse, ces dernières étant exploitées toute l'année par les individus sédentaires.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Falaises et vires rocheuses	2,8 %
Sol nu	2,4 %
	20,2 % (2 532 ha)

Habitats défavorables

L'Aigle royal évite les forêts denses, les secteurs d'agriculture intensive et les zones urbanisées.

Répartition de l'Aigle royal sur la ZPS

Les aires de nidification de l'Aigle royal sont réparties de façon assez homogène au sein de la ZPS des Baronnies. L'espèce est présente sur l'intégralité de la ZPS.

BONDRÉE APIVORE

La Bondrée apivore est peu présente sur la ZPS des Baronnies où seulement 2 couples semblent se reproduire. Néanmoins, la ZPS est très certainement le territoire de chasse de plusieurs couples de Bondrée apivore. Par ailleurs, le manque de connaissance sur l'espèce rend difficile l'estimation de son effectif local (entre 2 et 5 couples).

Habitats favorables

La Bondrée apivore semble préférer la présence alternée de massifs boisés et de prairies. Elle occupe aussi bien le bocage que les grands massifs forestiers, résineux ou feuillus. Pour se nourrir, elle explore les terrains découverts et semi-boisés : lisières, coupes, clairières, marais, friches, forêts claires, prés et cultures. La présence de zones humides, de cours d'eau ou de plans d'eau est fréquente sur son territoire.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
Ligneux hauts denses (feuillus)	23,0 %
Ligneux hauts denses (résineux)	18,4 %
	55,1 % (6 893 ha)

Habitats défavorables

La Bondrée apivore évite les zones de grande culture ainsi que les zones urbanisées.

Répartition de la Bondrée apivore sur la ZPS

La Bondrée apivore se cantonne, d'après les connaissances des experts locaux, à l'est de la ZPS des Baronnies au niveau de la forêt domaniale de l'Eygues et de la montagne de Raton ainsi qu'à l'ouest au niveau de la montagne d'Essaillon. Ces secteurs semblent les plus favorables à l'espèce.

CHOUETTE DE TENGMALM

La Chouette de Tengmalm reste localisée et rare sur le territoire de la ZPS des Baronnies. Un oiseau a été entendu le 24 février 2012 à l'est de la ZPS au niveau de la forêt domaniale de l'Eygues (C. TESSIER, comm.pers.). La ZPS des Baronnies abrite donc au moins un mâle chanteur dont la reproduction est considérée comme possible.

Habitats favorables

La Chouette de Tengmalm peuple indifféremment les massifs résineux d'altitude, les forêts mixtes de moyenne montagne, mais aussi les boisements feuillus de plateau ou de plaine. Les formations âgées riches en cavités sont privilégiées. La présence de cette espèce est influencée par plusieurs facteurs : la présence de peuplements denses, dont les arbres sont utilisés comme repaires diurnes ; l'existence de sous-bois clairs ou de clairières servant de domaine de chasse ; la présence de cavités, naturelles ou loges de Pic noir *Dryocopus martius*, propres à la nidification.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Prairies	1,7 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Ligneux hauts denses (feuillus)	23,0 %
Ligneux hauts denses (résineux)	18,4 %
	58,1 % (7 265 ha)

Habitats défavorables

La Chouette de Tengmalm est une espèce typiquement forestière qui évite donc tous les autres milieux que la forêt. Parmi les forêts, les peuplements jeunes sont désertés par l'espèce.

Répartition de la Chouette de Tengmalm sur la ZPS

La Chouette de Tengmalm se cantonne à l'est de la ZPS des Baronnies au niveau de la forêt domaniale de l'Eygues, où les habitats semblent les plus favorables pour elle.

CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC

Le Circaète Jean-le-Blanc est l'un des rapaces les plus abondants de la ZPS avec 10 à 15 couples reproducteurs estimés. Cependant, les prospections menées cette année et les connaissances des ornithologues locaux ne nous ont permis de localiser que quelques aires avérées et/ou secteurs de nidification potentiels. Des prospections spécifiques plus approfondies seraient nécessaires pour avoir une estimation plus juste du nombre de couples sur la ZPS.

Habitats favorables

Le Circaète Jean-le-Blanc niche en forêt, sur un pin de forme tabulaire ou un gros chêne à feuilles caduques ou persistantes offrant une grande branche horizontale découverte. Les secteurs accidentés en moyenne montagne ou dans de vastes forêts de plaine sont privilégiés par l'espèce. Pour s'alimenter, le Circaète Jean-le-Blanc recherche les milieux ouverts à couvert végétal peu épais, riches en reptiles : pelouses sèches ou rocailleuses, friches et landes de divers types, forêts claires de pins pures ou en mélange avec des chênes, pâturages divers, garrigues, milieux rocheux, zones humides.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Falaises et vires rocheuses	2,8 %
Ligneux hauts denses (feuillus)	23,0 %
Ligneux hauts denses (résineux)	18,4 %
Sol nu	2,4 %
	71,9 % (8 995 ha)

Habitats défavorables

Du fait de la singularité de son régime alimentaire, composé à 90 % de reptiles, le Circaète Jean-le-Blanc délaisse les zones arborées pour chasser.

Répartition du Circaète Jean-le-Blanc sur la ZPS

Le Circaète Jean-le-Blanc présente une répartition très homogène sur le territoire de la ZPS des Baronnies.

FAUCON PÈLERIN

Le Faucon pèlerin est bien représenté au sein de la ZPS des Baronnies avec au moins 7 couples reproducteurs. De plus, certains couples dits « satellites » viennent s'alimenter sur le territoire de la ZPS.

Habitats favorables

Le Faucon pèlerin a besoin de deux conditions pour s'installer : des sites rupestres pour nicher et une avifaune abondante et diversifiée pour s'alimenter. Il niche dans les anfractuosités des falaises et chasse à proximité en milieu découvert. Mises à part ces deux conditions, l'espèce ne présente pas de préférences marquées pour un type de milieu bien défini.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Ripisylves et forêts riveraines	1,5 %
Cours et plans d'eau	1,6 %
Cultures annuelles	1,4 %
Prairies	1,7 %
Cultures pérennes	4,2 %
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Falaises et vires rocheuses	2,8 %
	38,4 % (4 804 ha)

Habitats défavorables

Du fait de son écologie alimentaire, il est difficile de caractériser les habitats défavorables à l'espèce mais globalement, l'espèce chasse peu en milieu fermé.

Répartition du Faucon pèlerin sur la ZPS

Du fait de ses exigences écologiques, le Faucon pèlerin est à même de fréquenter l'ensemble du territoire de la ZPS des Baronnies en dehors des grands massifs boisés et fermés n'accueillant pas de milieux rupestres.

GRAND-DUC D'EUROPE

Le Grand-duc d'Europe est le rapace nocturne le plus abondant de la ZPS des Baronnies avec au moins 12 couples reproducteurs.

Habitats favorables

Le Grand-duc d'Europe reste, dans la ZPS de même qu'en France, limité aux zones rupestres pour nicher. Il chasse préférentiellement en zones ouvertes. Ainsi, les pelouses et ligneux bas clairs sont très appréciés par l'espèce.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Cultures annuelles	1,4 %
Prairies	1,7 %
Cultures pérennes	4,2 %
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Falaises et vires rocheuses	2,8 %
	35,4 % (4 425 ha)

Habitats défavorables

Le Grand-duc d'Europe n'affectionne pas les milieux fermés comme les milieux forestiers.

Répartition du Grand-duc d'Europe sur la ZPS

La répartition du Grand-duc d'Europe est assez homogène sur le territoire de la ZPS des Baronnies. Toutefois, l'espèce semble être particulièrement concentrée au niveau des gorges de l'Eygues où un couple tous les 3 km est dénombré.

GYPAÈTE BARBU

Le Gypaète barbu reste rare sur le territoire de la ZPS des Baronnies. Des oiseaux erratiques sont régulièrement observés notamment sur les plateaux de la ZPS, particulièrement en hiver. Néanmoins, le Gypaète barbu n'est pas nicheur sur la ZPS des Baronnies même si certains secteurs de falaise sont favorables.

Habitats favorables

Le Gypaète barbu affectionne les reliefs accidentés et abrupts présentant à la fois des milieux ouverts où il peut repérer les carcasses des animaux morts, les milieux rocheux composés de falaises où il pourra nicher et les pierriers sur lesquels il pourra casser les os qui composent l'essentiel de son régime alimentaire. L'altitude de son domaine vital en France ne descend pas en dessous de 500 m.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Falaises et vires rocheuses	2,8 %
	17,8 % (2 226 ha)

Habitats défavorables

Le Gypaète barbu est un rapace typiquement montagnard qui évite donc tous les autres milieux que les milieux altitudinaux. Il n'affectionne pas les milieux fermés comme les milieux forestiers.

Répartition du Gypaète barbu sur la ZPS

Certaines zones de la ZPS des Baronnies semblent très favorables à l'erraticisme de l'espèce comme en atteste la carte de répartition de l'espèce.

MILAN NOIR

Le Milan noir est localisé sur la ZPS des Baronnies et se restreint à la ripisylve de l'Eygues, où une dizaine de couples se reproduit.

Habitats favorables

Le Milan noir fréquente les ripisylves des cours d'eau pour autant qu'il y trouve un gros arbre pour construire son aire. Les zones de prairies humides et de plaines agricoles peuvent aussi être occupées par l'espèce tout comme les abords de décharges d'ordures ménagères.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Ripisylves et forêts riveraines	1,5 %
Cours et plans d'eau	1,5 %
	3 % (379 ha)

Habitats défavorables

Le Milan noir évite les milieux fermés et notamment les grands massifs forestiers d'autant plus si aucun cours ou plan d'eau n'est présent.

Répartition du Milan noir sur la ZPS

La répartition du Milan noir sur la ZPS des Baronnies suit principalement le réseau hydrographique du site.

VAUTOUR FAUVE

Le Vautour fauve est le rapace le plus abondant de la ZPS des Baronnies avec près de 150 couples reproducteurs.

Habitats favorables

Ayant besoin de courants d'air ascendants, ces grands planeurs s'installent dans des escarpements rocheux, de préférence dans la zone basse des montagnes, au voisinage des larges vallées, de hauts-plateaux, de causses et des plaines. Il installe son nid sur les falaises, surtout calcaires. Il apprécie les zones d'élevage et donc globalement les milieux ouverts d'altitude de la ZPS des Baronnies.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Falaises et vires rocheuses	2,8 %
Sol nu	2,4 %
	20,2 % (2 532 ha)

Habitats défavorables

Le Vautour fauve évite les milieux fermés et notamment les milieux forestiers.

Répartition du Vautour fauve sur la ZPS

Pour s'alimenter, la répartition du Vautour fauve se limite principalement aux zones d'élevage et, de façon plus générale, aux milieux ouverts de la ZPS. La répartition des secteurs de nidification du Vautour fauve est assez homogène sur le territoire de la ZPS des Baronnies puisque de nombreuses falaises sont occupées, du plateau de Saint-May où l'espèce s'est installée en premier jusqu'au sud-est de Nyons.

VAUTOUR MOINE

Le Vautour moine reste localisé et rare sur la ZPS des Baronnies même si 5 couples reproducteurs ont été dénombrés en 2012 soit 17 à 20 % de l'effectif national.

Habitats favorables

Le Vautour moine est caractéristique des zones de collines et de moyenne montagne semi-boisée, à forte influence méditerranéenne. Il niche presque uniquement dans des forêts de pente. L'essence principalement utilisée pour construire le nid est le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) même si un couple se reproduit sur un Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Pour la recherche de nourriture, ce vautour prospecte de vastes étendues ouvertes à semi-boisées.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Falaises et vires rocheuses	2,8 %
Ligneux hauts denses (feuillus)	23,0 %
Ligneux hauts denses (résineux)	18,4 %
Sol nu	2,4 %
	61,7 % (7 713 ha)

Habitats défavorables

Le Vautour moine installe son nid de préférence à l'écart des voies de communication. Il évite les milieux anthropisés. Il choisit le plus souvent un massif forestier assez dense.

Répartition du Vautour moine sur la ZPS

La répartition du Vautour moine est assez homogène sur la ZPS des Baronnies. Les secteurs de nidification sont localisés dans ou sur les abords du périmètre de la ZPS et principalement en partie centrale, avec 5 secteurs de nidification autour de Rémuzat et de Villeperdrix, un autre sur Pommerol et un dernier vers Nyons. On note que sur les 22 aires existantes (artificielles ou naturelles), 12 aires sont en dehors du périmètre de la ZPS. Le périmètre de la ZPS ayant été défini en fonction de la localisation des rapaces rupestres principalement, il serait nécessaire aujourd'hui de réactualiser ce périmètre en fonction des secteurs favorables à la nidification du Vautour moine.

VAUTOUR PERCNOPTÈRE

Le Vautour percnoptère est très localisé et rare sur la ZPS des Baronnies où seulement 2 à 4 couples se reproduisent.

Habitats favorables

Le Vautour percnoptère occupe les paysages rocheux de moyenne montagne aux versants dénudés sans grande dénivellation ainsi que des vallées bien dégagées où il peut repérer facilement les petites carcasses dont il se nourrit. Le percnoptère cherche sa nourriture en prospectant les milieux semi-ouverts, les dépôts d'ordures, les bords de routes, voire les périphéries d'agglomération. Il installe son aire en falaise.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Ripisylves et forêts riveraines	1,5 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Falaises et vires rocheuses	2,8 %
Sol nu	2,4 %
	21,7 % (2 716 ha)

Habitats défavorables

Le Vautour percnoptère évite les zones forestières. Il installe son nid de préférence à l'écart des voies de communication.

Répartition du Vautour percnoptère sur la ZPS

La répartition du Vautour percnoptère est assez restreinte sur le territoire de la ZPS. Toutefois, en comptant les aires historiques, la répartition du Vautour percnoptère est relativement homogène même si les parties est et nord de la ZPS ne sont pas ou peu fréquentées. Ainsi, le Vautour percnoptère est à même de fréquenter une large partie du territoire de la ZPS des Baronnies.

PETIT-DUC SCOPS

Le Petit-duc scops est bien représenté sur la ZPS des Baronnies avec 5 à 15 couples qui semblent se reproduire.

Habitats favorables

Le Petit-duc scops occupe préférentiellement les milieux semi-ouverts constitués de landes, de friches ou de prairies, comportant obligatoirement des bouquets de vieux arbres creux. Il installe sa nichée dans une cavité d'arbres. Les vergers âgés ou les bois entrecoupés de clairières sont également très recherchés de même que les ruines et les parcs boisés isolés ou situés au cœur des villages.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Zones urbaines et périurbaines	1,8 %
Ripisylves et forêts riveraines	1,5 %
Prairies	1,7 %
Cultures pérennes	4,2 %
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
	31 % (3 873 ha)

Habitats défavorables

Le Petit-duc scops évite les secteurs trop humides et trop fermés tels que les milieux forestiers denses.

Répartition du Petit-duc scops sur la ZPS

La répartition du Petit-duc scops est assez homogène sur le territoire de la ZPS des Baronnies.

5.1.4 Caractérisation des autres espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats

En dehors des espèces de rapaces et des espèces de passereaux caractérisées auparavant, trois autres espèces d'intérêt communautaire (n'appartenant ni aux rapaces ni aux passereaux) sont à considérer dans la ZPS des Baronnies : la Caille des blés, le Martinet à ventre blanc, le Monticole de roche et le Pic noir.

Puisque ces espèces n'ont pas été contactées durant le protocole des points d'écoute (sauf le Martinet à ventre blanc), la caractérisation de celles-ci et de leurs habitats a été effectuée à l'instar des rapaces. Le croisement entre la littérature et les connaissances ornithologiques acquises sur le territoire de la ZPS a ainsi permis d'identifier les exigences écologiques de chaque espèce et de caractériser leurs habitats. Les descriptions qui vont suivre sont largement reprises et documentées dans les fiches espèces réalisées à l'aide des cahiers d'habitats Oiseaux (MNHN, 2008). Celles-ci sont donc peu étayées dans ce présent document. Pour plus d'information, il conviendra de se référer aux fiches espèces.

ENGOULEVENT D'EUROPE

L'Engoulevent d'Europe est présent sur 3 des 11 points d'écoute nocturnes (27,3 %) pour un nombre total de 3 contacts. L'espèce présente une fréquence par point d'écoute d'une valeur de 0,27.

A noter que les points d'écoute nocturnes réalisés, de par leur distribution et leur faible nombre, n'ont pas permis d'étudier finement l'Engoulevent d'Europe.

Il est à noter que l'espèce n'a pas été contactée dans plusieurs secteurs a priori favorables. Mais les habitats de la ZPS lui semblent globalement favorables à l'exception des milieux forestiers trop denses et des secteurs trop agricoles.

Habitats favorables

L'Engoulevent d'Europe fréquente globalement les milieux forestiers, résineux ou feuillus, présentant des zones ouvertes herbacées et buissonnantes ou des zones de sol nu sablonneux ou pierreux.

Les ligneux bas clairs et pelouses en cours de fermeture, semblent aussi favorables à l'espèce sur la ZPS des Baronnies. La présence d'un substrat sec et chaud en journée semble être nécessaire à la nidification de cette espèce.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Ligneux bas denses	15,9 %
	41,2 % (5 149 ha)

Habitats défavorables

L'Engoulevent d'Europe évite les forêts fermés et denses. Des éclaircissements sont nécessaires à la présence de l'espèce.

Répartition de l'Engoulevent d'Europe sur la ZPS

L'Engoulevent d'Europe est réparti de façon assez homogène sur le territoire de la ZPS des Baronnies en excluant les zones boisées denses et fermées, les cultures, les zones humides ainsi que les plateaux. Ainsi, l'Engoulevent d'Europe semble bien représenté sur la ZPS des Baronnies où il peut être localement abondant.

Effectifs

3 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être largement supérieur et compris entre 10 et 30 couples.

CAILLE DES BLÉS

La Caille des blés est localisée et relativement peu commune sur la ZPS des Baronnies où seulement 2 à 5 couples semblent se reproduire.

Habitats favorables

La Caille des blés occupe préférentiellement les espaces ouverts à strate herbacée de tout type. Les terres cultivées sont particulièrement prisées, en particulier les céréales (blé, orge, avoine, seigle) qui lui assurent couvert et nourriture. La proximité de terrains en jachère lui est favorable.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Cultures annuelles	1,4 %
Prairies	1,7 %
	3,1 % (389 ha)

Habitats défavorables

La Caille des blés évite les terrains mouillés et marécageux aussi bien que ceux pierreux et desséchés. Elle préfère donc un sol frais. Espèce typique des zones agricoles ouvertes, la Caille des blés est absente des milieux fermés, rupestres, humides et urbains.

Répartition de la Caille des blés sur la ZPS

La répartition de la Caille des blés est assez restreinte sur le territoire de la ZPS des Baronnies et se limite aux terres agricoles localisées essentiellement dans les vallées de l'Eygues et de l'Oule.

MARTINET À VENTRE BLANC

Le Martinet à ventre blanc est bien représenté sur la ZPS des Baronnies avec plusieurs colonies totalisant 50 à 150 couples reproducteurs.

Habitats favorables

Le Martinet à ventre blanc, oiseau rupestre, habite essentiellement les falaises et escarpements rocheux de montagne à climat chaud. Chasseur d'insectes volants, le Martinet à ventre blanc s'alimente exclusivement en vol et généralement en altitude.

Habitats préférés de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Zones urbaines et périurbaines	1,8 %
Ripisylves et forêts riveraines	1,5 %
Cours et plans d'eau	1,6 %
Cultures annuelles	1,4 %
Prairies	1,7 %
Cultures pérennes	4,2 %
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Falaises et vires rocheuses	2,8 %
Ligneux bas denses	15,9 %
Ligneux hauts denses (feuillus)	23,0 %
Ligneux hauts denses (résineux)	18,4 %
	97,5 % (12 200 ha)

Habitats défavorables

Le Martinet à ventre blanc évite les milieux fermés comme les milieux forestiers.

Répartition du Martinet à ventre blanc sur la ZPS

La répartition du Martinet à ventre blanc est assez homogène sur le territoire de la ZPS des Baronnies.

MONTICOLE DE ROCHE

Le Monticole de roche est localisé et rare sur la ZPS des Baronnies où moins de 5 couples semblent se reproduire.

Habitats favorables

Espèce rupestre, le Monticole de roche apprécie les secteurs accidentés avec des éléments rocheux calcaires ou cristallins ou des éboulis. Ces secteurs doivent être entourés de milieux ouverts à végétation assez basse, tout au plus parsemés de quelques buissons épars. La strate végétale d'une hauteur moyenne de 0,25 m apparaît optimale.

Habitats préférés de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Pelouses ouvertes	3,4 %
Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	11,6 %
Falaises et vires rocheuses	2,8 %
Sol nu	2,4 %
	20,2 % (2 532 ha)

Habitats défavorables

Le Monticole de roche évite les zones ombragées et les milieux fermés tels que les forêts.

Répartition du Monticole de roche sur la ZPS

La répartition du Monticole de roche, assez restreinte sur la ZPS des Baronnies, se limite aux plateaux de l'étage montagnard (Montagne d'Angèle, plateau de Saint-Laurent, Montagne du Poët).

PIC NOIR

Le Pic noir est assez commun sur le territoire de la ZPS des Baronnies où à peine une dizaine de couples semble se reproduire (entre 5 et 10 couples).

Habitats favorables

Le Pic noir occupe les grands massifs boisés (200 à 500 ha) présentant des arbres âgés de gros diamètre, du bois mort et des fourmillières.

Habitats préférentiels de l'espèce d'après ses exigences écologiques (cf. 3.2.1.)	Représentativité au sein de la ZPS
Ligneux hauts clairs	10,3 %
Ligneux bas denses	15,9 %
Ligneux hauts denses (feuillus)	23,0 %
Ligneux hauts denses (résineux)	18,4 %
	67,6 % (8 454 ha)

Habitats défavorables

Le Pic noir évite les milieux ouverts et semi-ouverts ainsi que les milieux boisés trop jeunes ou de faible superficie.

Répartition du Pic noir sur la ZPS

La répartition du Pic noir se limite aux grands massifs boisés âgés de la ZPS des Baronnies et plus particulièrement aux versants nord (ubac) de ces massifs.

5.2 FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE

5.2.1 Interdépendance entre habitats et espèces

La connaissance des espèces passe nécessairement par l'appréhension de la manière dont l'espèce utilise le site pour accomplir son cycle biologique, notamment afin de cibler les zones d'importance majeure (ex : zone de reproduction). Ainsi, l'interdépendance entre habitats et espèces permet d'orienter et de préciser les mesures de gestion liées à un habitat selon l'utilisation par l'espèce (ex : zone de tranquillité autour d'un site de reproduction, ouverture du milieu sur une zone d'alimentation, etc.).

La notion d'« habitat d'espèce » est ainsi utilisée dans ce cadre, sous la définition suivante : zone fréquentée par l'espèce (individu ou groupe d'individus) pour accomplir tout ou partie de son cycle biologique. Sa fréquentation est permanente ou saisonnière, régulière ou irrégulière. Elle peut correspondre à un habitat particulier ou bien englober plusieurs types de milieux. L'ensemble des zones utilisées constitue le domaine vital de l'individu, du couple ou du groupe d'individus (territoire de reproduction, territoire de chasse, zone d'alimentation, zone de refuge, etc.).

Les matrices de croisement suivantes permettent ainsi une lecture synthétique des zones de distribution par espèce (« spectre écologique » de chaque habitat et espèce sur le site), tout en apportant des informations sur l'importance biologique et l'utilisation fonctionnelle de chacun des types de milieux exploités par l'espèce et constituant cette zone de distribution.

Tableau 27 : Grille synthétique de lecture des zones de distribution par espèce

	Zones urbaines et périurbaines	Ripisylves et forêts riveraines	Cours et plans d'eau	Cultures annuelles	Prairies	Cultures pérennes	Ligneux hauts clairs	Pelouses ouvertes	Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	Falaises et vires rocheuses	Ligneux bas denses	Ligneux hauts denses (feuillus)	Ligneux hauts denses (résineux)	Sol nu
Aigle royal				2A	2A	2A	2A	1A	1A	1R	2A			1A
Alouette lulu				1T	1T	1T	1T	1T	2T		2T			
Bondrée apivore		2RA					1A	1A	2RA		2A	1RA	1R	
Bruant							1RA	1RA	2RA					2A
Caille des				1RA	1RA									
Chouette de Tengmalm					1A	2A		1A	1A		2A	1T	1T	
Circaète Jean-le-				2A	2A	2A	1A	1A	1A	1A	2A	1R	1R	1A
Engoulevent d'Europe		2A	2A	2A	2A	2A	1RA	1A	1RA		1RA	2R	2R	
Faucon		1A	1A	1A	1A	1A	1A	1A	1A	1R	2A	2A	2A	
Fauvette orphée						2RA	2RA	1A	1RA		1RA			
Fauvette pitchou								2T	1T		2T			
Grand-duc d'Europe		2A	2A	1A	1A	1A	1A	1A	1A	1R	2A			
Gypaète					2A			1A	1A	1(R)D				
Martinet à ventre blanc	1A	1A	1A	1A	1A	1A	1A	1A	1A	1R	1A	1A	1A	
Milan noir		1RA	1A	2A	2A		2A	2A	2A					
Monticole de roche					2A			1A	1A	1R	2A			1RA
Petit-duc	1RA	1RA			1A	1RA	1RA	2RA	1RA		2R	2R		
Pic noir		2R			2A		1A				1A	1T	1T	

5 - Analyse écologique et fonctionnelle

	Zones urbaines et périurbaines	Ripisylves et forêts riveraines	Cours et plans d'eau	Cultures annuelles	Prairies	Cultures pérennes	Ligneux hauts clairs	Pelouses ouvertes	Pelouses en cours de fermeture et Ligneux bas clairs	Falaises et vires rocheuses	Ligneux bas denses	Ligneux hauts denses (feuillus)	Ligneux hauts denses (résineux)	Sol nu
Pie-grièche écorcheur					1A	2RA	1RA	1RA	1RA					
Pipit rousseline				2RA	2RA	2RA		1RA	1RA					
Torcol fourmilier		1RA		2A	2A	2RA	1RA	1A	1A		1A	2RA	2RA	
Vautour					2A			1A	1A	1RD				1A
Vautour					2A		2A	1A	1A	1A	2A	1R	1R	1A
Vautour percnoptère		1A	2A		2A			1A	1A	1R				1A

Légende :

Information sur l'importance biologique :

- 1 : habitat principal ou préférentiel (ou important pour l'espèce)
- 2 : habitat secondaire
- x : habitat fréquenté
- ? : habitat susceptible d'être fréquenté
- () : espèce ne se reproduisant pas au sein de la ZPS mais pouvant éventuellement le faire

Information sur la fonctionnalité:

- R : reproduction/site de nidification
- A : alimentation/zone de chasse
- D : dortoir/reposoir
- C : corridors, déplacement
- T : toutes fonctions confondues

Définition des différents types d'habitats présentés dans les matrices, en référence au schéma de la végétation ci-dessus :

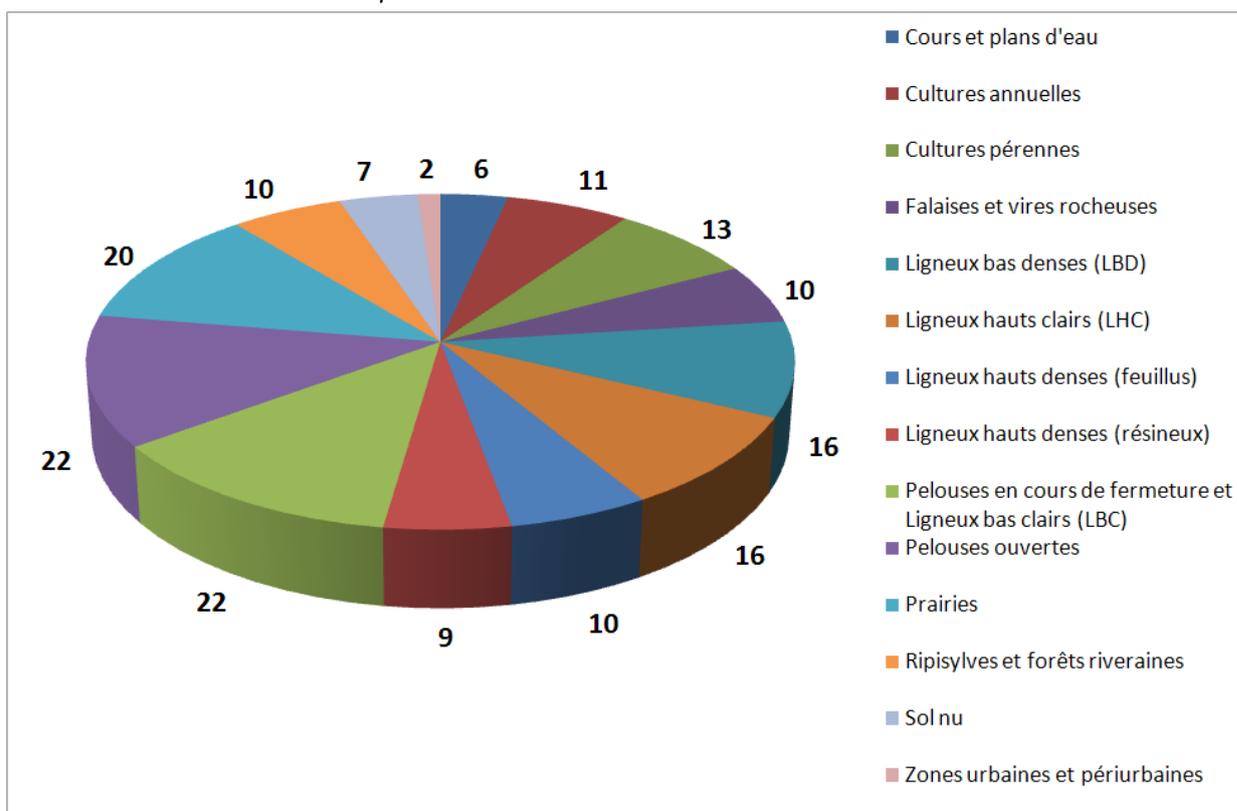
- Zones urbaines et périurbaines : espaces structurés par des bâtiments et les voies de communication, coexistant avec des surfaces végétalisées (espaces verts urbains, haies, bords de routes, etc.) ;
- Ripisylves et forêts riveraines : formations végétales arborées associées (ripisylves, etc.) aux linéaires en eau (cours d'eau naturel, canaux...) ;
- Cours et plans d'eau : surfaces étendues (lac, étang, mare) et linéaires en eau (cours d'eau naturel, canaux...) ;
- Cultures annuelles : espaces cultivés de plein champ sur de grandes surfaces, principalement en céréales (culture intensive) ;
- Prairies : espaces agricoles (prairies de fauche ou pâtures) caractérisés par une végétation principalement herbacée ;
- Cultures pérennes : parcelles plantées de vignes, d'arbres ou d'arbustes fruitiers, d'oliviers, de lavandaies avec ou sans végétation herbacée au sol ;
- Ligneux hauts clairs : formations arborées où sont présentes une strate arbustive et/ou herbacée (LB = 0 à 100 % et LH = 25 à 50 %) ;
- Pelouses ouvertes : formations dominées par des espèces herbacées (ou par des chaméphytes) pouvant présenter une strate arbustive mais à faible taux de recouvrement (LB < 10 % et LH < 10 %) ;
- Pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs : pelouses ouvertes (cf. définition ci-dessus) où sont présents quelques éléments arborés épars (feuillus et/ou résineux) (LB < 50 % et LH < 25 %) ;
- Falaises et vires rocheuses : parois abruptes (très forte déclivité), constituées principalement par la roche mère et la végétation colonisant les fissures et les replats ;
- Ligneux bas denses : formations arbustives (composées essentiellement d'espèces sempervirentes) où les buissons ont un recouvrement total de la surface concernée (LB = 50 à 100 % et LH < 25 %) ;
- Ligneux hauts denses (feuillus) : formations arborées principalement constituées par des feuillus, avec en sous-bois, des buissons et des arbustes à taux de recouvrement variables (LH > 50 %) ;
- Ligneux hauts denses (résineux) : formations arborées principalement constituées par des résineux, avec en sous-bois, des buissons et des arbustes à taux de recouvrement variables (LH > 50 %) ;
- Sol nu : habitats naturels ayant un sol nu comme les éboulis ou les roubines.

5.2.2 Bilan sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

5.2.2.1 Utilisation des habitats d'espèces

L'ensemble des habitats de la ZPS n'est pas exploité de la même manière par les différentes espèces d'oiseaux. Certains habitats ne servent que pour la reproduction (falaises), d'autres servent pour la reproduction et pour l'alimentation (zones ouvertes), tandis que d'autres ne sont utilisés quasiment que pour l'alimentation (prairies).

Figure 36 : Nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en fonction des 14 habitats d'espèces considérés dans la ZPS des Baronnies

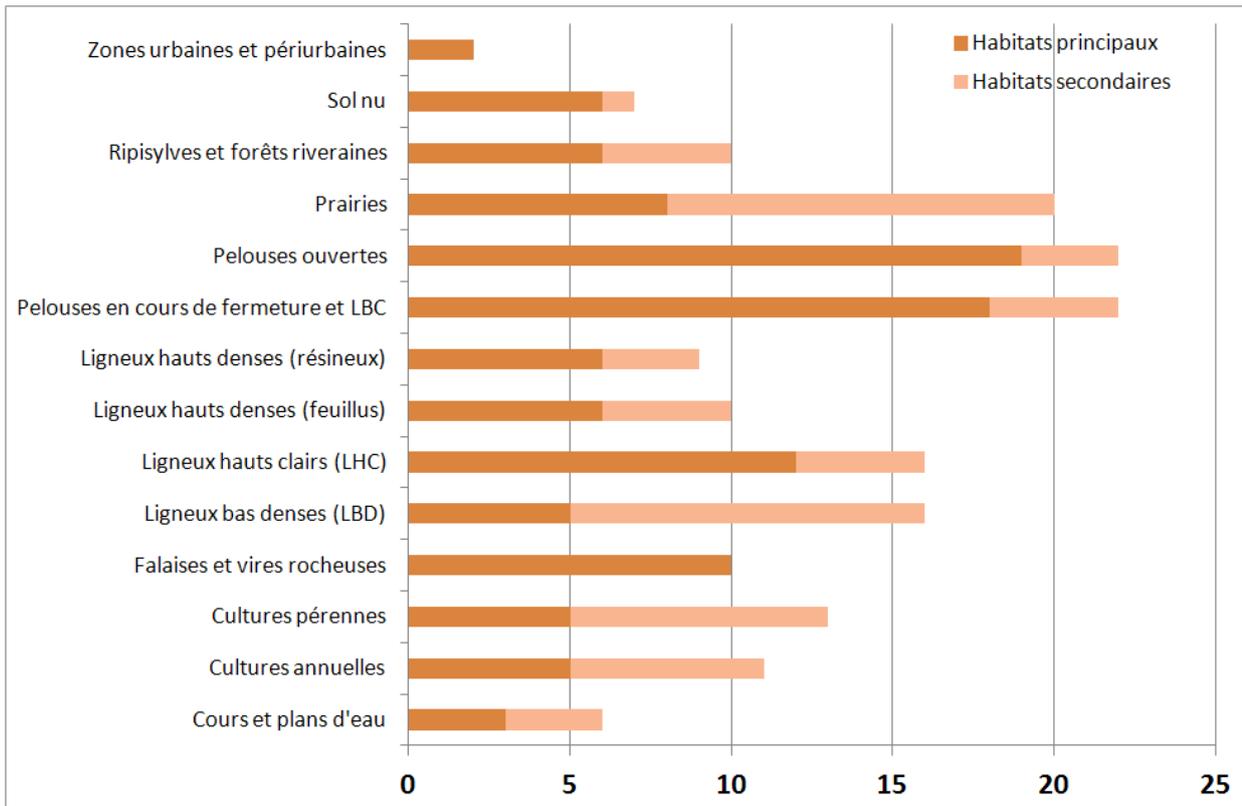


Les habitats les plus fréquentés sont les pelouses ouvertes ainsi que les pelouses en cours de fermeture et les ligneux bas clairs. Au total, 22 espèces d'intérêt communautaire, sur 24 espèces considérées, utilisent ces habitats.

Les prairies, avec un total de 20 espèces d'intérêt communautaire, font aussi partie des habitats les plus fréquentés.

Les ligneux hauts clairs et les ligneux bas denses, avec un total respectif de 16 espèces d'intérêt communautaire, complètent la gamme des habitats accueillant plus de 15 espèces.

Figure 37 : Nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en fonction de l'importance des 14 habitats d'espèces (habitats principaux versus habitats secondaires) considérés dans la ZPS des Baronnies



Les pelouses ouvertes représentent un des habitats principaux les plus riches puisque 19 espèces l'exploitent en tant qu'habitat principal. Quant aux pelouses en cours de fermeture et aux ligneux bas clairs, ils représentent des habitats principaux pour 18 espèces. Les ligneux hauts clairs représentent un habitat principal pour 12 espèces alors que les falaises et vires rocheuses, pour 10 espèces. Enfin, les prairies représentent un habitat principal pour seulement 8 espèces.

Les prairies, les ligneux bas denses, les cultures pérennes et les cultures annuelles sont des habitats majoritairement secondaires pour les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Ainsi, en termes de richesse spécifique globale, les zones ouvertes, peuvent accueillir, à un moment ou à un autre de leur cycle biologique, la grande majorité des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS.

En termes de richesse spécifique d'habitats principaux, les zones ouvertes et les zones rupestres, peuvent accueillir, à un moment ou à un autre de leur cycle biologique, la grande majorité des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS.

Les cultures pérennes, les cultures annuelles, les falaises et vires rocheuses, les ligneux hauts denses de feuillus ainsi que les ripisylves et forêts riveraines, sont des habitats importants pour un nombre plus restreint d'espèces d'intérêt communautaire. Toutefois, certains de ces habitats (falaises et vires rocheuses notamment) accueillent un cortège d'espèces spécialistes fortement menacées à l'échelle nationale voire européenne. Ces habitats sont donc moins riches en termes d'espèces mais certains sont plus importants en termes d'enjeux de conservation.

Les habitats les moins favorables pour l'avifaune patrimoniale sont les zones urbaines et périurbaines, les cours et plans d'eau, les sols nus et les ligneux hauts denses de résineux, accueillant moins de 10 espèces chacun.

5.2.2.2 Définition des cortèges d'espèces selon les habitats utilisés

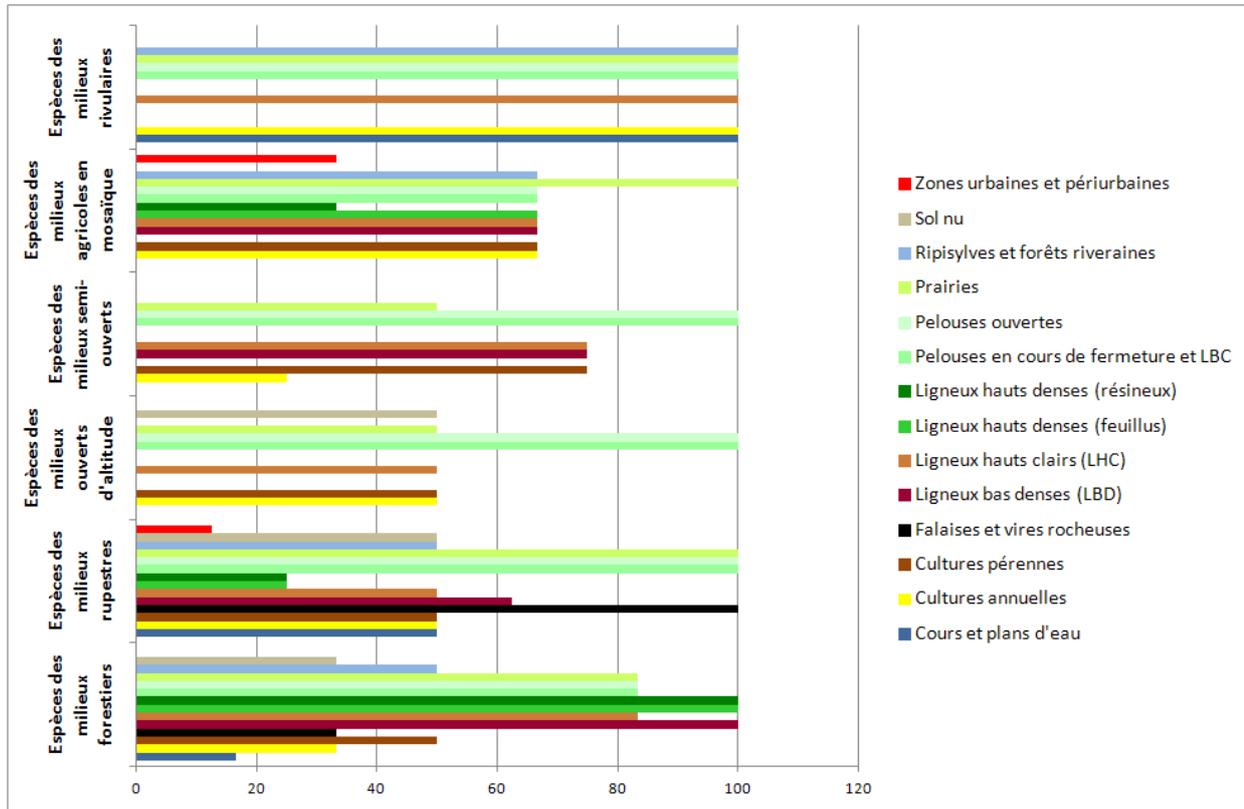
Six cortèges d'espèces, regroupant les 24 espèces d'intérêt communautaire, ont ainsi été identifiés, en fonction des grands traits et caractéristiques écologiques des espèces identifiées sur le site. Ces cortèges ont été définis sur la base des habitats de reproduction des espèces (cf. 2.3.) :

- Cortège 1 [espèces des milieux forestiers]: espèces nichant en milieux forestiers et s'alimentant en milieux ouverts : Bondrée apivore, Chouette de Tengmalm, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Vautour moine ;
- Cortège 2 [espèces des milieux rupestres] : espèces nichant en milieux rupestres (falaises) et s'alimentant en milieux ouverts : Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Gypaète barbu, Martinet à ventre blanc, Monticole de roche, Vautour fauve, Vautour percnoptère ;
- Cortège 3 [espèces des milieux ouverts d'altitude] : espèces nichant et s'alimentant au sein des milieux ouverts d'altitude (gamme d'habitats très restreinte aux milieux ouverts stricts) : Bruant ortolan, Pipit rousseline;
- Cortège 4 [espèces des milieux semi-ouverts]: espèces nichant et s'alimentant au sein de milieux plus ou moins ouverts (gamme d'habitats plus large que le groupe précédent) : Alouette lulu, Fauvette orphée, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur;
- Cortège 5 [espèces des milieux agricoles en mosaïque] : espèces des milieux agricoles plus ou moins en mosaïque: Caille des blés, Petit-duc scops, Torcol fourmilier ;
- Cortège 6 [espèces des milieux rivulaires] : espèces des ripisylves et des cours d'eau : Milan noir.

Les espèces surlignées correspondent aux espèces non inscrites dans le FSD de la ZPS « Baronnies – Gorges de l'Eygues » mais présentes et donc prises en compte dans l'analyse.

5.2.2.3 Utilisation des habitats par les cortèges d'espèces

Figure 38 : Proportion d'espèces des six cortèges en fonction des habitats



D'après ce graphique, les espèces des six cortèges présents au sein de la ZPS des Baronnies utilisent les habitats différemment.

- L'espèce des milieux rivulaires (Milan noir) exploite préférentiellement sept habitats différents : les cours et plans d'eau, les cultures annuelles, les ligneux hauts clairs, les pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, les pelouses ouvertes, les prairies et les ripisylves et forêts riveraines ;
- Les espèces des milieux agricoles en mosaïque (Caille des blés, Petit-duc scops, Torcol fourmilier) exploite préférentiellement un habitat : les prairies ;
- Les espèces des milieux semi-ouverts (Alouette lulu, Fauvette pitchou, Fauvette orphée, Pie-grièche écorcheur) exploite préférentiellement deux habitats différents : pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermetures et ligneux bas clairs ;
- Les espèces des milieux ouverts d'altitude (Bruant ortolan, Pipit rousseline) exploite préférentiellement deux habitats différents : pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermetures et ligneux bas clairs ;
- Les espèces des milieux rupestres (Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Gypaète barbu, Martinet à ventre blanc, Monticole de roche, Vautour fauve, Vautour percnoptère) exploite préférentiellement quatre habitats différents : falaises et vives rocheuses, pelouses en cours de fermetures et ligneux bas clairs, pelouses ouvertes et prairies ;
- Les espèces des milieux forestiers (Bondrée apivore, Chouette de Tengmalm, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Vautour moine) exploite préférentiellement trois habitats différents : ligneux bas denses, ligneux hauts denses de résineux et ligneux hauts denses de feuillus.

Photo 42 : Rivière et sa ripisylve



Source : M. Amy

Photo 46 : Pelouse ouverte arborée



Source : M. Amy

Photo 43 : Oliveraie



Source : M. Amy

Photo 47 : Pelouse sèche d'altitude



Source : M. Amy

Photo 44 : Zone agricole en mosaïque



Source : M. Amy

Photo 48 : Falaise



Source : M. Amy

Photo 45 : Pinède



Source : M. Amy

Photo 49 : Vignoble



Source : M. Amy

Photo 50 : Champ de blé



Source : M. Amy

5.2.2.4 Interrelations entre les facteurs naturels agissant sur les habitats et les six cortèges d'espèces

Dans cette partie de l'analyse, les changements climatiques globaux n'ont pas été pris en compte, bien qu'il existe une publication récente sur le sujet (DUBOIS, 2007). Compte tenu du manque de recul flagrant concernant ce sujet, et des contradictions que met en avant ce document, les interrelations entre la richesse avifaunistique et le changement climatique global ne seront pas présentées dans le présent document.

A l'inverse, les incendies représentent un facteur perturbant important pour l'avifaune. En effet, il peut détruire des surfaces importantes d'habitats de reproduction ou d'alimentation d'un certain nombre d'espèce en peu de temps. Par contre, les effets destructeurs peuvent aussi se révéler intéressants dans le sens où des habitats ouverts peuvent être entretenus voire recréés.

Les autres facteurs naturels ont été écartés (crûes, glissement de terrain, effondrement de falaise, etc.) en raison de leur caractère très ponctuel.

Tableau 28 : Interrelations entre les cortèges d'oiseaux et les facteurs naturels

	Fermeture des milieux	Incendies
Cortège 1	☉dynamique forestière : extension et maturation de la forêt (forêt globalement peu exploitée) ☉dynamique forestière : disparition de zones de chasses pour les espèces chassant en milieux ouverts	☹risque de destruction de nichées en cas d'incendie en période de reproduction
Cortège 2	☉dynamique de fermeture (reconquête forestière) entraînant la disparition des zones de chasse favorables aux espèces (milieux ouverts)	☉dynamique d'ouverture des milieux : création de zones de chasses favorables (milieux ouverts) ☹destruction d'espèces-proies
Cortège 3	☉dynamique de fermeture (reconquête forestière) entraînant la disparition des milieux ouverts exploités par ces espèces	☉dynamique d'ouverture des milieux : création de zones reproduction et d'alimentation favorables (milieux ouverts) ☹risque de destruction de nichées en cas d'incendie, en période de reproduction
Cortège 4	☉dynamique de fermeture (reconquête forestière) entraînant la disparition des milieux ouverts et semi-ouverts exploités par ces espèces	☉dynamique d'ouverture des milieux : création de zones de reproduction et d'alimentation favorables (milieux ouverts) ☹risque de destruction de nichées en cas d'incendie, en période de reproduction
Cortège 5	☉abandon des friches agricoles (non maintien du milieu ouvert), progressant vers des milieux forestiers	☹risque de destruction de nichées en cas d'incendie, en période de reproduction
Cortège 6	☉dynamique de fermeture (reconquête forestière) entraînant la disparition des zones d'alimentation favorables au Milan noir (milieux ouverts)	☹

Légende :

☉ = effets positifs

☹ = sans influence (ou effets variables selon les modalités de l'activité)

☹ = effets négatifs

5.2.3 Avifaune migratrice et hivernante

Du point de vue des migrations avifaunistiques, ce massif, apparaissant ainsi comme « isolé » entre ces différentes entités biogéographiques, se situe donc en position intermédiaire entre les axes de déplacement migratoire majeurs pour l'avifaune que sont les couloirs migratoires constitués par la plaine du Rhône et la plaine durancienne. Les déplacements migratoires se font selon une diagonale sud-ouest/nord-est.

L'importance des flux et leur caractérisation ne sont par contre pas ou très peu connues (Blache S. comm. pers.).

En ce qui concerne l'hivernage, les Baronnies et la ZPS sont d'importance pour une espèce de passereau : le Venturon montagnard (*Carduelis citrinella*) où l'essentiel des populations alpines se concentrent. De même, sont observés sur le territoire le Milan royal (*Milvus milvus*), les Grives mauvis (*Turdus iliacus*) et litorne (*Turdus pilaris*), le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), le Merle à plastron (*Turdus torquatus*), etc.

5.2.4 Continuités écologiques de la ZPS

Dans le cadre d'une approche géographique globale (approche macro-vision), les Baronnies se situent en position centrale entre les plaines du Rhône, de la Durance, des massifs du Luberon et des Alpilles.

Les Baronnies Provençales se caractérisent par une occupation du sol définie par une omniprésence des milieux naturels et par peu de secteurs pouvant être définis comme mités ou fragmentés. Ainsi, la disposition des milieux présents sur le territoire permet de très bons déplacements et une dispersion de la faune et la flore très diffuse et non limitée à certains secteurs.

Les déplacements s'effectuent notamment le long de corridors biologiques que constituent les trames vertes (corridors végétalisés, etc.) et trames bleues (corridors aquatiques). De tels corridors peuvent plus facilement apparaître via une analyse fine et locale de l'écologie du paysage en se basant par exemple sur le recensement d'éléments fixes du paysage tels les barrières naturelles (falaises, gorges...), les linéaires de végétation (ripisylves, haies, lisières forestières...), les cours d'eau...

L'imbrication des différentes trames permet d'avoir d'importantes interactions entre elles. Les trames bleues, quant à elles, sont bien délimitées et fortement liées à la topologie du territoire (gorges, lits majeurs étendus...). En effet, la plupart des cours d'eau possèdent une ripisylve continue, en lien avec des massifs forestiers ou des zones ouvertes maillées de linéaires végétalisés (haies par exemple). Ces connexions permettent, outre les déplacements pour la chasse et l'alimentation, le brassage génétique entre les différentes populations présentes sur le territoire et à l'extérieur. Les continuités biologiques sont assurées et utilisées par les espèces pour rejoindre les zones du nord (Vercors notamment), l'est (zones alpines), le sud (le Ventoux) et l'ouest (Vallée du Rhône et au-delà). Elles sont en bon état de conservation.

On observe aussi une complémentarité certaine entre le massif et les plaines alentours, entités indissociables d'un point de vue fonctionnel : certaines espèces (en particulier les grands rapaces) nichent sur le massif et vont s'alimenter dans les plaines adjacentes.

Au-delà, des aspects d'espaces et d'espèces remarquables, il est important de souligner que le territoire des Baronnies Provençales est constitué d'une « nature ordinaire » d'excellente qualité. Elle permet d'assurer les interrelations des différents milieux et espèces, fournit souvent un habitat à la faune sauvage, et contribue à la fonctionnalité des écosystèmes (corridors écologiques, protection des bassins-versants...).

Cette notion est essentielle car en ne s'assurant pas de la pérennité de ces espaces, par de bonnes pratiques humaines notamment, cette nature dite « ordinaire » pourra devenir rare.

Enfin de nombreux échanges populationnels sont à noter entre les Baronnies et les autres massifs de France ou de pays limitrophes. Ceci s'illustre parfaitement au niveau des populations de vautours (Vautours moines et fauve, Gypaète barbu).

Concernant le Vautour moine, la ZPS reste un territoire très limité dans son champ d'action. Beaucoup d'échange avec les autres secteurs de nidification en France (Verdon, Grands Causses) et en Espagne (cf. fiche espèce Vautour moine) sont à noter.

De même, le Gypaète barbu, dont quelques individus ont été réintroduits sur le Vercors, vient maintenant exploiter les ressources de la ZPS.

Les Baronnies s'inscrivent donc parfaitement dans la logique d'échange des populations de vautours entre les Alpes et les Pyrénées, voire l'Espagne.

La ZPS en elle-même présente une qualité de réservoir, notamment pour les grands rapaces pour lesquels la présence d'importants noyaux de population sur le massif est un point d'ancrage important pour la reconquête d'autres massifs alentour. On peut citer la population de Vautours fauves, qui représente 10 % de la population nationale et la population de Vautour moine, qui représente un quart de la population nationale.

5.2.5 Interrelations entre la richesse avifaunistique et les activités humaines

Tableau 29 : Interrelations entre les cortèges d'oiseaux et les activités humaines

Activités	État des lieux (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Historique et tendances évolutives (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Risques et/ou effets avérés sur les espèces ou habitats d'espèces cibles	Qualification de l'effet	Enjeux pour le territoire et la conservation de l'avifaune
Agriculture	<p>Activité agricole en perte de vitesse mais qui concerne encore de nombreux emplois (plus de 17 % des actifs)</p> <p>Surfaces ponctuelles sur et à proximité directe de la ZPS (vergers, oliveraies, vignes, pelouses et pâturages naturels)</p> <p>Difficultés rencontrées dans la transmission des exploitations</p> <p>Émergence de démarches de qualité et de proximité</p>	<p>L'activité agricole diminue dans les Baronnies (population agricole et nombre d'exploitations)</p> <p>Transmission complexe des exploitations</p> <p>Augmentation de la moyenne d'âge des agriculteurs</p> <p>De plus en plus de conversions en agriculture biologique</p>	<p>Effet avéré du recul de l'activité : réduction et morcellement des milieux agricoles et interstitiels, habitats ouverts en mosaïque pour les passereaux et l'alimentation des rapaces</p> <p>Tous les groupes d'espèces sont concernés – (notamment dans un contexte de déclin de certains passereaux des milieux ouverts comme le Bruant ortolan, le Pipit rousseline, etc.)</p>	Fort	Maintien et renouvellement (installation de jeunes agriculteurs, diminution des pollutions, développement des polycultures, etc.) de l'activité agricole, socle de l'économie et de la société locale, qui assure l'entretien du paysage et de milieux nécessaires à la conservation de nombreuses espèces d'oiseaux
Pastoralisme	<p>Élevage pastoral à très pastoral ovin dominant</p> <p>Valorisation de grandes surfaces de parcours</p>	<p>Diminution du nombre d'exploitants et de la main d'œuvre associée</p> <p>Difficulté d'installation de nouveaux éleveurs qui perdure</p> <p>Perte progressive des abattoirs locaux, désormais absents du territoire</p> <p>Diminution de l'espace pastoral des Baronnies accompagnée d'une fermeture des milieux</p>	<p>Effet avéré du recul de l'activité : fermeture des habitats ouverts et perte de ressource alimentaire dues à la disparition progressive des troupeaux</p> <p>Tous les groupes d'espèces sont concernés, principalement les passereaux spécialistes des milieux ouverts et les grands rapaces qui les exploitent pour s'alimenter</p>	Très fort	Redynamiser le pastoralisme, activité économique traditionnelle et marqueur de l'identité des Baronnies, qui entretient les paysages en maintenant des milieux ouverts, tout en fournissant une ressource alimentaire essentielle aux rapaces par le biais des charniers

Activités	État des lieux (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Historique et tendances évolutives (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Risques et/ou effets avérés sur les espèces ou habitats d'espèces cibles	Qualification de l'effet	Enjeux pour le territoire et la conservation de l'avifaune
Gestion forestière	Territoire très boisé, mais peu exploité avec des forêts difficilement accessibles Présence de nombreux propriétaires privés avec des parcelles en majorité inférieures à 4 ha	Communication et sensibilisation envers les propriétaires privés en cours pour redynamiser l'exploitation Pas d'évolution majeure de l'exploitation des forêts attendue à court terme mais possible regain d'activité à moyen terme	Exploitation : perte de naturalité et baisse de l'intégrité et la qualité écologique des milieux forestiers surtout en cas de coupes à blanc, suppression d'arbres remarquables ou à trou, etc. Travaux : dérangement pouvant mener à des échecs de reproduction Espèce concernées : Vautour moine, Grand Duc, Circaète Jean le Blanc, Aigle royal, Pic noir et Chouette de Tengmalm	Faible actuellement au regard de la faible activité constatée Très fort en cas d'activité aux alentours immédiats des nids de Vautour moine	Evolution de l'activité vers une plus forte contribution au développement des communes (activité économique, ressource énergétique locale, etc.) qui maintienne la multifonctionnalité actuelle des peuplements et garantisse la quiétude des rapaces forestiers (Vautour moine principalement) autour de leurs sites de nidification
Activité cynégétique	Activité historique et très répandue dans les Baronnie – actuellement, la chasse au grand gibier domine Période de chasse (2012) du 9 septembre au 28 février avec quelques ajustements pour les espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de passage Quelques battues administratives ponctuelles	A l'origine, la chasse était plus locale et familiale ; le petit gibier était plus chassé Augmentation importante des populations de chevreuils, sangliers et cerfs Tendance à l'augmentation de la chasse au grand gibier et à la diminution considérable de la chasse au petit gibier à poil Stabilisation du nombre de chasseurs – augmentation du nombre de chasseurs « accueillis »	Risque de dérangement d'individus adultes pouvant conduire à l'abandon du nid, en particulier lors de battues Ce risque est plus élevé pour les espèces qui nichent en milieu forestier et en particulier le Vautour moine (chevauchement de la période de recherche du nid et de la fin de période de chasse en janvier/février). De même, le début de la chasse correspond à la période d'envol des jeunes Vautour moine Les espèces rupestres sont moins directement menacées sauf en cas de session de chasse intense en pied de falaise	Faible d'une manière générale Pouvant être fort à proximité immédiate de nids de rapaces	Participation des chasseurs à la conservation de l'avifaune patrimoniale par l'évitement volontaire et responsable des secteurs les plus sensibles en début et fin de période de chasse Réunir les chasseurs, les agriculteurs, les éleveurs et les naturalistes autour de l'objectif commun de maintien des milieux ouverts
Animation et observation ornithologiques	Lieu très attractif pour cette activité Forte concentration des	Premiers lâchers de Vautours en 1996 (fauve) et en 2004 (moine) Augmentation progressive de	Effet positif : sensibilisation du public sur le terrain (espèces spectaculaires) ; observations exceptionnelles pour les ornithologues avertis	Très positif	Développer l'observation ornithologique et les sorties nature en général, qui permettent de tirer directement profit du patrimoine

Activités	État des lieux (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Historique et tendances évolutives (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Risques et/ou effets avérés sur les espèces ou habitats d'espèces cibles	Qualification de l'effet	Enjeux pour le territoire et la conservation de l'avifaune
	observations sur le plateau du Saint-Laurent à Rémuzat et au village de Rémuzat	l'attractivité des communes du site Engouement réel qui devrait se prolonger, au vu de la qualité de l'offre proposée et de la tendance nationale observée	Risque de dérangement fort si les observateurs s'approchent près des nids, pouvant mener à l'échec de reproduction Espèces concernées : Vautour fauve au Rocher du Caire (descente au bord de la falaise, au-dessus des nids) et Vautour moine en forêt, (très sensible à ce type de dérangement)	Très fort le cas échéant	naturel (notamment des Vautours) pour le développement et l'image des Baronnies, tout en suscitant l'adhésion sociale autour de sa préservation
Randonnée pédestre	Pratiquée sur toute la ZPS sur de nombreux sentiers Pratique plutôt difficile en raison du relief Fréquentation modeste Quelques secteurs sont bien fréquentés (Raton, Rocher du Caire, Garde Gros)	Activité ancienne dans les Baronnies Offre touristique en augmentation Activité qui attire de plus en plus de personnes tout en restant modérée notamment chez les acteurs locaux : les randonneurs continuent souvent de se retrouver seuls dès qu'ils s'éloignent des sentiers en vallée Organisation et valorisation des sentiers en cours, sous la contrainte d'un nombre important de parcelles privées traversées par ces sentiers	Risque de dérangement fort à proximité immédiate des nids, pouvant mener à l'échec de reproduction, notamment en janvier-février, si l'oiseau renonce à investir un nid L'effet est très dépendant du comportement des pratiquants (bruit, approche des nids) et de leur nombre Espèces sensibles : Vautour moine, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore	Faible actuellement sur les routes et sentiers connus Pouvant être forte sur des sentiers qui passeraient à côté d'un nid de Vautour moine	Développer la contribution de la randonnée au bien être, au développement économique et à la découverte respectueuse de la nature et des paysages, qui donne envie de les protéger pour continuer d'en bénéficier, en évitant soigneusement de diriger des marcheurs vers des secteurs à très forte sensibilité

Activités	État des lieux (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Historique et tendances évolutives (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Risques et/ou effets avérés sur les espèces ou habitats d'espèces cibles	Qualification de l'effet	Enjeux pour le territoire et la conservation de l'avifaune
Randonnée cycliste et VTT	<p>Activité pratiquée toute l'année, plutôt sportive et exigeante</p> <p>Principales zones fréquentées : Buis les Baronnies, Saint-Ferréol-Trente-Pas et Nyons</p> <p>Fréquentation modeste, excepté lors de rencontres comme la Buisicyclette, le Tour de France</p>	<p>Pratique très sportive à l'origine, avec un public à la recherche de sensations fortes</p> <p>Évolution du profil des pratiquants vers une pratique plus douce et plus ludique, notamment familiale</p> <p>Organisation et restructuration des circuits VTT en cours</p>	<p>Risque de dérangement fort à proximité immédiate des nids, pouvant mener à l'échec de reproduction, notamment en janvier-février, si l'oiseau renonce à investir un nid</p> <p>L'effet est très dépendant du comportement des pratiquants (bruit, approche des nids) et de leur nombre</p> <p>Espèces sensibles : Vautour moine, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore</p> <p>Secondairement : espèces rupestres (Vautour percnoptère, Grand-duc, Aigle royal) si un sentier passe très près de la falaise occupée</p>	<p>Faible actuellement sur les routes et sentiers connus</p> <p>Pouvant être fort sur des sentiers qui passeraient à côté d'un nid de Vautour moine</p> <p>A évaluer au cas par cas lors de manifestations d'importance (selon le tracé)</p>	<p>Développer la contribution du cyclisme au bien être, au développement économique et à la découverte respectueuse de la nature et des paysages, qui donne envie de les protéger pour continuer d'en bénéficier, en évitant soigneusement de diriger des VTT vers des secteurs à très forte sensibilité et en s'assurant que les grandes manifestations cyclistes n'aient des incidences sur les espèces protégées</p>
Escalade	<p>Activité très pratiquée à Saint Ferréol, Buis-les-Baronnies, Bellecombe Tarendol et Beauvoisin</p> <p>Pratiquants : sportifs assidus / nouveaux pratiquants : familles ou groupes</p> <p>A l'échelle des Baronnies, le linéaire de falaises équipées est infime (centré sur Buis-les-Baronnies)</p>	<p>Premiers équipements de voies dans les années 1980. Pratique plus engagée et plus proche de la nature à l'époque</p> <p>Activité en hausse</p> <p>Evolution sociologique liée à la démocratisation de l'activité ; nouveaux pratiquants en recherche de davantage de sécurité, d'équipements, etc.</p>	<p>Pas de dérangement avéré sur les sites actuels conventionnés</p> <p>Risque de dérangement fort sur des sites non conventionnés qui hébergeraient des nids, pouvant mener à l'échec de reproduction</p> <p>Espèces concernées : espèces rupestres (Vautour fauve, Vautour percnoptère, Faucon pèlerin, Grand-duc, Aigle royal)</p>	<p>Nul actuellement</p> <p>Fort le cas échéant</p>	<p>Développer la contribution de l'escalade au bien être, au développement économique et à la découverte respectueuse de la nature et des paysages, qui donne envie de les protéger pour continuer d'en bénéficier, en évitant soigneusement de créer de nouveaux sites sur des secteurs de falaises exploités par des rapaces protégés (ou de pérenniser des sites non conventionnés qui poseraient ce type de problème)</p>
Vol libre	<p>Les Baronnies sont attractives pour cette activité et comprennent plusieurs sites de décollage –atterrissage,</p>	<p>Présence de deltistes dans les années 1975. Parapente apparu ultérieurement, dans les années 1990</p> <p>Pratique stabilisée dans les Baronnies</p>	<p>Bonne cohabitation aux conditions actuelles de pratique (nombre limité de pilotes et existence de mesures préventives qui limitent le dérangement de l'avifaune : panneaux, cartes avec secteurs à éviter, etc.)</p>	<p>Nul actuellement</p>	<p>Développer la contribution du vol libre au bien être, au développement économique et à la découverte respectueuse de la nature et des paysages, qui donne</p>

5 - Analyse écologique et fonctionnelle

Activités	État des lieux (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Historique et tendances évolutives (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Risques et/ou effets avérés sur les espèces ou habitats d'espèces cibles	Qualification de l'effet	Enjeux pour le territoire et la conservation de l'avifaune
	notamment dans le sud de la ZPS Fréquentation modeste toute l'année, avec une pratique de loisir dominante	Fréquentation des sites raisonnable Acteurs locaux engagés dans la pérennisation de leur activité : relations avec les propriétaires privés des parcelles utilisées ou traversées, maintien de zones de quiétude pour l'avifaune...	Risque de dérangement fort en cas d'approche trop près des nids, pouvant mener à l'échec de reproduction Les principales espèces concernées sont alors : le Vautour percnoptère, le Vautour fauve, le Faucon pèlerin et l'Aigle royal	Fort le cas échéant	envie de les protéger pour continuer d'en bénéficier, en poursuivant et amplifiant les mesures préventives déjà prises par les pilotes locaux pour concilier au mieux leur activité avec les grands rapaces
Activités motorisées	Présence difficile à quantifier mais réelle selon toutes les personnes interrogées Présence sur de nombreux sentiers praticables par ces véhicules	Activité qui existe depuis 30 ans A priori, augmentation de la fréquentation, en particulier des quads Présence de plus en plus d'étrangers (législation plus contraignante dans des pays limitrophes) Pratiques diverses dans leur approche et leur respect du patrimoine naturel et des ses usages	Risque d'échec de reproduction du au dérangement si la pratique est réalisée près des nids, dépendant des types de véhicule et du comportement des pratiquants (bruit, vitesse), tout au long du cycle de reproduction et particulièrement en janvier-février pour le Vautour moine et en mars avril pour le Circaète Jean-le-Blanc Tous les groupes d'espèces sont concernés mais en particulier les rapaces	Fort à proximité des secteurs de nidification, selon pratique	Circonscrire l'activité à des pratiques extrêmement précautionneuses et respectueuses du milieu naturel et des autres usages, évitant notamment toute proximité immédiate avec les secteurs de nidification des grands rapaces
Activité d'extraction de matériaux	Quelques carrières présentes sur la ZPS à Curnier, Cornillon sur l'Oule et à proximité à Aubres, Buis-les-Baronnies et La Charce Activité très limitée et peu perturbatrice à l'heure actuelle	Exploitation faible et constante Stabilisation de l'activité à long terme	Dérangement très limité au vu de l'activité réelle et de l'installation d'oiseaux à proximité d'une carrière Destruction d'habitat possible si ouverture ou extension de carrière (pas prévu actuellement) Espèces concernées : Vautour fauve et percnoptère, Faucon pèlerin et Aigle royal, Martinet à ventre blanc, Grand Duc	Nul actuellement A déterminer au cas par cas si nouveaux projets (pouvant être élevé)	Maintien et surveillance de la situation actuelle, dans laquelle une activité industrielle potentiellement impactante se maintient sans incidence sur l'avifaune, au bénéfice de l'économie locale

Activités	État des lieux (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Historique et tendances évolutives (issu des consultations, de la bibliographie, etc.)	Risques et/ou effets avérés sur les espèces ou habitats d'espèces cibles	Qualification de l'effet	Enjeux pour le territoire et la conservation de l'avifaune
Transport et distribution d'électricité	Le site Natura 2000 ne comporte pas de ligne à haute tension (RTE) et relativement peu de lignes électriques moyenne et basse tension (ERDF). Celles-ci sont souvent très anciennes	Rythme très lent en équipements spéciaux pour les oiseaux des lignes aériennes qui devrait se prolonger à moyen terme Pas de projets d'enfouissement de lignes électriques	Collision et électrocution d'oiseaux (risque avéré à l'échelle nationale et rencontré localement, notamment à Villeperdrix) Espèces concernées : surtout les grands rapaces	Fort sur certains secteurs de la ZPS comme à Villeperdrix	Reconnaissance des Baronnies comme site à enjeu avifaunistique et paysager remarquable, pour favoriser une accélération de la sécurisation des lignes électriques et de l'équipement vis-à-vis des oiseaux
Survol aérien motorisé	Fréquentation toute l'année par des avions motorisés militaires (entraînement vol rapide et de basse altitude) et civils Hélicoptères lors de grandes manifestations (Tour de France)	Activité stable depuis 20 ans Augmentation de la prise en compte du péril aviaire Pas d'évolution particulière de l'activité prévue à moyen terme	Echec de reproduction du au dérangement engendré par le survol d'hélicoptères qui stationnent ou circulent à proximité de nids	Très fort	A proximité des principaux sites de nidification des Vautours et autres grands rapaces, évitement de tout survol autre que passager et si possible à haute altitude
			Collision avec les avions de chasse pouvant causer des dégâts importants	Nul à ce jour	

5.3 ETAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES

L'état de conservation pour une espèce est défini comme « l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations » (Article 1 de la Directive Habitats-Faune-Flore).

L'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire est défini selon les critères du Formulaire Standard de Données (FSD). Nous proposons ci-après une mise à jour de certains éléments du FSD, suite aux prospections réalisées au cours du printemps 2012 et à l'analyse des données en résultant.

Les paramètres utilisés pour réévaluer l'état de conservation des espèces sont les suivants :

- l'aire de répartition naturelle de l'espèce considérée (en augmentation, stable ou en déclin) ;
- la taille de la population de l'espèce considérée (en augmentation, stable ou en déclin) ;
- l'état de l'habitat d'espèce de l'espèce considérée (surface et qualité de l'habitat en augmentation, stable ou en déclin) ;
- les perspectives futures vis-à-vis de l'espèce considérée (menaces ou non pesant sur la survie et la viabilité de l'espèce).

Les éléments en fond grisé correspondent aux nouvelles espèces définies par rapport aux données du FSD en ligne sur le site de l'INPN (<http://inpn.mnhn.fr>).

Tableau 30 : Détermination de l'état de conservation des espèces

	Espèce	Statuts biologiques et effectifs sur la ZPS FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues »	Évaluation du site				Évaluation globale
			Population	Conservation	Dynamique	Isolement	
OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil	Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	Sédentaire (6 p).	C	B	C	C	B
	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Sédentaire (30-100 p).	C	C	D	C	D
	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Nicheur (2-5 p). Migrateur (P).	C	C	F	C	D
	Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	Nicheur (20-50 p). Migrateur (P).	C	C	D	C	C
	Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	Sédentaire (1-3 p).	C	C	F	B	D
	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Nicheur (10-15 p). Migrateur (P).	C	B	C	C	B
	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	Nicheur (10-30 p). Migrateur (P).	C	B	C	C	D
	Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	Sédentaire (7-8 p).	C	B	C	C	B
	Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	Sédentaire (5-10 p).	D	C	D	B	D
	Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	Sédentaire (12-15 p).	C	B	C	C	B
	Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>)	Hivernant (P). Errastisme (P).	C	C	B	B	D
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Nicheur (10 p). Migrateur (P).	C	B	C	C	D

Espèce	Statuts biologiques et effectifs sur la ZPS FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues »	Évaluation du site				Évaluation globale	
		Population	Conservation	Dynamique	Isolement		
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Sédentaire (5-10 p).	C	C	C	C	D	
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Nicheur (50-100 p). Migrateur (P).	C	B	C	C	C	
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	Nicheur (4-10 p). Migrateur (P).	C	C	E	B	D	
Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>)	Sédentaire (146 p).	B	A	A	C	A	
Vautour moine (<i>Aegypius monachus</i>)	Sédentaire (5-7 p).	A	C	B	B	A	
Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	Nicheur (2-4 p). Migrateur (P).	B	C	C	B	B	
OISEAUX migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil	Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	Nicheur (2-5 p). Migrateur (P)	D	C	C	C	D
	Fauvette orphée (<i>Sylvia hortensis</i>)	Nicheur (8-15 p). Migrateur (P).	C	C	C	B	C
	Martinet à ventre blanc (<i>Apus melba</i>)	Nicheur (50-150 p). Migrateur (P).	C	B	C	C	C
	Monticole de roche (<i>Monticola saxatilis</i>)	Nicheur (2-5 p). Migrateur (P).	D	C	C	B	D
	Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	Nicheur (5-15 p). Migrateur (P).	C	B	C	C	D
	Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Nicheur (10-20 p). Migrateur (P).	C	B	F	C	C

Légende

Statut biologique et effectifs sur la ZPS :

I : individus, p : couples, m : mâles, f : femelles, C : espèce commune, R : espèce rare, V : espèce très rare, P : population présente.

Conservation (degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilités de restauration)	
A	Conservation excellente (éléments en état excellent, indépendamment de la notion de la possibilité de restauration)
B	Conservation bonne (éléments bien conservés indépendamment de la notion de possibilité de restauration, ou élément en état moyen ou partiellement dégradé et restauration facile)
C	Conservation moyenne ou réduite (les autres combinaisons)
Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national)	
A	100% ≥ p > 15%
B	15% ≥ p > 2%
C	2% ≥ p > 0%
D	population non significative
Dynamique	
A	progression rapide
B	progression lente
C	Stable
D	régressive lente
E	régressive rapide
F	Inconnue
Isolement (degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce)	
A	Population (presque) isolée
B	Population non isolée, en marge de son aire de répartition
C	Population non isolée dans sa pleine aire de répartition
Évaluation globale (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées)	
A	Valeur excellente
B	Valeur bonne
C	Valeur significative
D	Valeur non significative
?	Inconnue

6 - ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les différentes données biologiques inventoriées sur le site doivent être hiérarchisées, afin de mettre en évidence les éléments constituant un enjeu majeur pour le site, et de mieux évaluer l'urgence des mesures à prendre. Concrètement, l'analyse est faite en deux temps :

- Identifier et hiérarchiser les enjeux locaux de conservation ;
- Traduire les enjeux de conservation sous forme d'objectifs de conservation.

6.1 ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Enjeu = « ce qu'on risque de gagner ou de perdre » (dictionnaire Larousse).

Les enjeux locaux (forts ou très forts) de conservation du site sont les habitats et espèces pour lesquels doivent être mobilisés en priorité les efforts de conservation, que ce soit par l'action ou par la vigilance.

Un enjeu de conservation résulte donc du croisement entre une valeur patrimoniale d'une part, et un risque ou menace d'autre part.

Le niveau d'enjeu dépend étroitement de l'échelle géographique considérée. Pour le DOCOB, l'évaluation concerne l'enjeu local de conservation, c'est-à-dire à l'échelle de la ZPS. Cette évaluation tient compte de la situation globale (à l'échelon national, voire européen) de l'espèce visée, tant pour sa valeur patrimoniale que pour son niveau de menace. En effet, pour une espèce donnée, l'enjeu local de conservation est plus ou moins fort selon l'état de conservation de cette espèce à l'échelon national.

Les enjeux de conservation ont été définis à partir de plusieurs critères présentés dans le chapitre 1.4.2. Les facteurs indiqués en gras sont ceux les plus prégnants pour l'espèce à l'échelle du site.

6.1.1 Définition des enjeux de conservation par espèce

Tableau 31 : Définition des enjeux de conservation par espèce

Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs			Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables	Importance du facteur sur la ZPS	Importance de la ZPS pour l'espèce			
Aigle royal	France : 390-450 c Rhône-Alpes : 204-252 c ZPS : 6 c	Forte (spécificité de l'habitat, faibles effectifs, faible productivité, forte sensibilité au dérangement)	Sédentaire	Moyen	Aménagements des espaces naturels montagnards à proximité des aires (voies d'escalade, pistes, sentiers, aéronefs, etc.)	3	Forte	Fort	Vulnérable	Fort
					Dégradation et fermeture des milieux ouverts	4				
					Lignes électriques aériennes	1				
					Intoxication	1				
Alouette lulu	France : 50 000-500 000 c Drôme : 1 000-10 000 c ZPS : 30-100 c	Oui (ponte au sol, spécificité de l'habitat)	Sédentaire	Bon	Dégradation et fermeture des milieux ouverts	4	Faible	Moyen	Vulnérable	Faible
					Intensification des pratiques culturales (remembrement, phytosanitaires, arrachage des haies et bosquets, etc.)	2				
Bondrée apivore	France : 10 600-15 000 c Rhône-Alpes : 1 333-1683 c ZPS : 2-5 c	Oui (migrateur, rapace, spécificité du régime alimentaire)	Nicheur Migrateur	Moyen	Insecticides	2	Faible	Moyen	Quasi menacée	Modéré
					Activités humaines (sports de pleine nature proches des aires)	2				
					Intensification forestière	2				
Bruant ortolan	France : 10 000-25 000 c Rhône-Alpes : 3 500-5 000 c ZPS : 20-50c	Oui (migrateur, spécificité de l'habitat, ponte au sol)	Nicheur Migrateur	Mauvais	Changements des pratiques agricoles (remembrement, monoculture, pesticides, etc.)	2	Forte	Fort	En danger	Fort
					Dégradation et fermeture des milieux ouverts	4				
					Aléas climatiques (pluviosité en période de nidification ou sécheresse en période d'hivernage)	1				

6 - Enjeux et objectifs de conservation

Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs			Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables	Importance du facteur sur la ZPS	Importance de la ZPS pour l'espèce			
Caille des blés	France : 50 000-200 000 c Rhône-Alpes : ? ZPS : 2-5 c	Oui (migrateur, ponte au sol)	Nicheur Migrateur	Moyen	Changements des pratiques agricoles (mécanisation et intensification, herbicides et insecticides, régression des jachères et des friches, extension des prairies artificielles, période de fenaison et des travaux agricoles, etc.)	2	Faible	Faible	Vulnérable	Faible
					Aléas climatiques (sécheresse en période hivernale)	1				
Chouette de Tengmalm	France : 2 000-4 000 c Rhône-Alpes : ? ZPS : 1-3 c	Oui (rapace, spécificité de l'habitat, cavicole)	Sédentaire	Moyen	Exploitation forestière (intensification, homogénéisation, rajeunissement des peuplements, élimination des bois morts, coupes en période de reproduction etc.)	5	Modérée	Fort	Vulnérable	Fort
					Activités humaines (sports de pleine nature, etc.)	2				
Circaète Jean-le-Blanc	France : 2 400-2 900 c Rhône-Alpes : 306-422 c ZPS : 10-15 c	Oui (migrateur, régime spécialisé, faible productivité, forte sensibilité au dérangement, fidélité du couple)	Nicheur Migrateur	Bon	Dégradation et fermeture des milieux ouverts	4	Modérée	Moyen	Quasi menacée	Modéré
					Activités humaines (sports de pleine nature, proches des aires, etc.)	2				
					Lignes électriques aériennes	2				
					Intensification forestière (homogénéisation, chantiers forestiers en période de reproduction, etc)	2				
Engoulevent d'Europe	France : 20 000-50 000 c Rhône-Alpes : 700-2 000 c ZPS : 10-30 c	Oui (migrateur, ponte au sol)	Nicheur Migrateur	Bon	Changements des pratiques agricoles et sylvicoles (reboisement des landes, arrêt de l'exploitation de bois, conversion des herbages en terres arables, pesticides, mécanisation des travaux forestiers, etc.)	2	Modérée	Moyen	Préoccupation mineure	Faible
					Dégradation et fermeture des milieux ouverts	3				
					Prédation par le sanglier Circulation routière	1				
Faucon pèlerin	France : 1 100-1 400 c	Oui (spécificité de l'habitat, faibles)	Sédentaire	Moyen	Aménagements des espaces naturels montagnards (voies d'escalade, pistes, sentiers, urbanisation, etc.)	3	Forte	Fort	Vulnérable	Fort

Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs			Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables	Importance du facteur sur la ZPS	Importance de la ZPS pour l'espèce			
	Rhône-Alpes : 280-300 c	effectifs, forte sensibilité au dérangement)			Lignes électriques aériennes	1				
	ZPS : 7-8 c				Compétition avec le Grand-duc d'Europe	1				
Fauvette orphée	France : 5 000-10 000 c	Oui (migrateur, spécificité de l'habitat, faibles effectifs)	Nicheur Migrateur	Mauvais	Dégradation et fermeture des milieux ouverts (abandon du pastoralisme traditionnel et reconquête forestière)	4	Modérée	Fort	Vulnérable	Fort
	Rhône-Alpes : ?				Changements des pratiques agricoles (mécanisation et intensification, herbicides et insecticides, extension des zones cultivées, etc.)	2				
Fauvette pitchou	France : 200 000-300 000 c	Non	Sédentaire	Moyen	Dégradation et fermeture des milieux ouverts	3	Faible	Moyen	Préoccupation mineure	Faible
	Rhône-Alpes : 1 000-4 000 c				Aléas climatiques (hivers rigoureux)	2				
Grand-duc d'Europe	France : 1 600-2 000 c	Oui (rapace, spécificité de l'habitat)	Sédentaire	Bon	Aménagements des espaces naturels montagnards (voies d'escalade, pistes, sentiers, urbanisation, etc.)	3	Moyenne	Moyen	Vulnérable	Modéré
	Rhône-Alpes : 275-400 c				Lignes électriques aériennes	2				
Gypaète barbu	France : 47 c	Oui (rapace, charognard, spécificité de l'habitat, régime spécialisé, faibles effectifs, faible productivité)	Hivernant Erratique	Moyen	Régression de l'élevage ovin ou caprin	4	Forte	Moyenne	Marginale en période de reproduction	Très fort
	Alpes : 8 c				Lignes électriques aériennes et câbles aériens	2				
	ZPS : jusqu'à 2 individus				Intoxication, empoisonnement	3				
Martinet à ventre blanc	France : 5 000-7 000 c	Oui (spécificité de l'habitat, insectivore, migrateur)	Nicheur Migrateur	Bon	Prédation par le Rat noir	1	Modérée	Faible	Préoccupation mineure	Faible
	Rhône-Alpes : 1 000-5 000 c				Activités humaines proches des sites de nidification (voies d'escalade, pistes, sentiers, etc.)	2				
ZPS : 50-150c										

6 - Enjeux et objectifs de conservation

Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs			Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables	Importance du facteur sur la ZPS	Importance de la ZPS pour l'espèce			
Milan noir	France : 19 000-25 000 c	Non	Nicheur Migrateur	Bon	Régression et dégradation des ripisylves et des zones humides	2	Faible	Faible	Préoccupation mineure	Faible
	Rhône-Alpes : 1 000-4 000 c				Intoxication par appâts empoisonnés destinés aux micromammifères	1				
	ZPS : 10 c				-Intoxication, empoisonnement	2				
Monticole de roche	France : 10 000-20 000 c	Oui (insectivore, migrateur, spécificité de l'habitat)	Nicheur Migrateur	Moyen	Dégradation et fermeture des paysages montagnards (abandon du pastoralisme traditionnel, plantation et reconquête forestière)	3	Modérée	Moyen	Vulnérable	Modéré
	Rhône-Alpes : ?				Activités humaines proches des sites de nidification (sports de pleine nature, etc.)	2				
Petit-duc scops	France : 3 000-12 000 c	Oui (macro-insectivore, rapace, migrateur, cavicole)	Nicheur Migrateur	Moyen	Changements des pratiques agricoles (monoculture, produits phytosanitaires, remembrements, etc.)	2	Modérée	Moyen	En danger critique	Modéré
	Rhône-Alpes : 150-400 c				Circulation routière	1				
	ZPS : 5-15 c				Dégradation des zones d'hivernage en Afrique	1				
Pic noir	France : 8 000-32 000 c	Non	Sédentaire	Bon	Exploitation forestière (intensification, homogénéisation, rajeunissement des peuplements, élimination des bois morts, coupes en période de reproduction etc.)	5	Modérée	Moyen	Préoccupation mineure	Modéré
	Rhône-Alpes : ?				Activités humaines (sports de pleine nature, chantiers forestiers, etc.)	2				
Pie-grièche écorcheur	France : 160 000-360 000 c	Non	Nicheur Migrateur	Bon	Changements des pratiques agricoles (recul des prairies, régression des haies, pesticides, produits phytosanitaires, etc.)	2	Modérée	Faible	Préoccupation mineure	Faible
	Rhône-Alpes : 10 000-50 000 c				Dégradation et fermeture des milieux ouverts	4				
ZPS : 50-100c										

Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs			Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables	Importance du facteur sur la ZPS	Importance de la ZPS pour l'espèce			
Pipit rousseline	France : 15 000-20 000 c	Non	Nicheur Migrateur	Moyen	Dégradation et fermeture des milieux ouverts	4	Forte	Forte	En danger	Fort
	Rhône-Alpes : 1 000-2 000 c				Changements des pratiques agricoles (phytosanitaires, régression du pâturage, etc.)	2				
	ZPS : 4-10 c				Aléas climatiques (sécheresse en période hivernale)	1				
Torcol fourmilier	France : 10 000-20 000 c	Oui (insectivore, migrateur, cavicole)	Nicheur Migrateur	Moyen	Changements des pratiques agricoles (produits phytosanitaires, arasement des haies, bosquets, arbres et vergers, réduction des surfaces pâturées, fauches précoces, etc.)	2	Modérée	Moyen	Vulnérable	Modéré
	Rhône-Alpes : 500-3 000 c				Dégradation et fermeture des milieux ouverts (abandon du pastoralisme traditionnel et reconquête forestière)	3				
	ZPS : 10-20 c				Aléas climatiques (sécheresse en période hivernale)	1				
Vautour fauve	France : 1 100-1 300 c	Oui (rapace, charognard, faible productivité, spécificité de l'habitat)	Sédentaire	Bon	Lignes électriques aériennes	5	Forte	Moyen	Vulnérable	Fort
	Rhône-Alpes : 170-180 c				Activités humaines (sports de pleine nature, aéronefs, etc.)	2				
					Intoxications (poisons, plomb, etc.)	2				
					Intervention humaine directe (tir)	1				
					Dégradation et fermeture des milieux ouverts, Régression du cheptel ovin	4				
					Changements de pratiques agricoles	1				
ZPS : 146 c	Non adaptation du périmètre de la ZPS	3								
Vautour moine	France : 25-30 c	Oui (rapace, faibles effectifs, spécificité de l'habitat, charognard, faible productivité, forte sensibilité au	Sédentaire	Mauvais	Régression de l'activité agro-pastorale	4	Très forte	Très fort	Marginale en période de reproduction	Très fort
	Rhône-Alpes : 5-7 c				Dégradation et fermeture des milieux ouverts	3				
					Activités humaines proches des aires (sports de pleine nature, aéronefs, chasse en battue, hélicoptères, etc.)					
					Lignes électriques aériennes					
ZPS : 5-7 c	Exploitation forestière	5								

6 - Enjeux et objectifs de conservation

Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs			Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables	Importance du facteur sur la ZPS	Importance de la ZPS pour l'espèce			
		dérangement)			Changement des pratiques agricoles	1				
					Empoisonnement	2				
					Non adaptation du périmètre de la ZPS	5				
Vautour percnoptère	France : 92 c Rhône-Alpes : 4-6 c ZPS : 2-4 c	Oui (migrateur, charognard, faible productivité, forte sensibilité au dérangement, spécificité de l'habitat, faibles effectifs)	Nicheur Migrateur	Moyen	Régression de l'activité agro-pastorale	4	Forte	Très fort	En danger critique	Très fort
					Changement des pratiques agricoles	1				
					Empoisonnement (pesticides, produits chimiques, poisons, etc.)	2				
					Lignes électriques aériennes et câbles aériens	2				
					Activités humaines proches des aires (sports de pleine nature, aéronefs, hélicoptères, etc.)	3				
					Non adaptation du périmètre de la ZPS	3				

Légende :

1 importance très faible, voire facteur non avéré 2 importance faible 3 importance modérée 4 importance forte 5 importance très forte

Répartition/abondance : appréciation aux différentes échelles nationale, régionale et locale ; Ind = Individu ; ? = absence de données

Les effectifs français sont tirés de l'inventaire des oiseaux de France (DUBOIS et al., 2008), des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHM, 2012), de THIOLLAY et BRETAGNOLLE (2004) pour les rapaces et des résultats annuels des dénombrements nationaux pour les espèces rares. Les effectifs régionaux sont issus de l'atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes (CORA, 2003), voire de comptages régionaux ou nationaux dans le cas d'espèces rares (Vautours notamment).

6.1.2 Bilan des enjeux locaux de conservation

A l'issue de l'analyse, cinq espèces sont classées en tant que prioritaires pour l'effort de conservation sur la ZPS. Elles présentent un très fort enjeu de conservation. Deux espèces se détachent particulièrement des autres espèces: il s'agit des Vautour moine et Vautour percnoptère. Pour le Vautour moine, sa réintroduction « réussie » puisqu'elle se solde par l'envol de 4 jeunes en 2012 est une source d'espoir pour l'installation d'une population pérenne sur notre territoire français. Les Baronnies constituent le deuxième foyer de population en France. Le Vautour percnoptère, bien que stable, reste encore fragile en France et en Rhône-Alpes et la ZPS est d'importance pour l'espèce (2 couples sur les 3 régionaux).

Le Gypaète barbu est une espèce particulièrement rare et menacée dans notre pays et au-delà et pourrait, à terme, nicher au sein du site au vue de sa dynamique actuelle.

Sept espèces présentent un enjeu local de conservation fort. On note trois rapaces rupestres, une Chouette forestière dont la population est finalement mal connue et une Fauvette méditerranéenne (Fauvette orphée). Deux espèces typiques des milieux ouverts méditerranéens d'altitude sont représentées sur la ZPS : le Bruant ortolan et le Pipit rousseline. La conservation des habitats d'espèce de ces passereaux est une priorité. Ces espèces deviennent de plus en rares au vue de la dynamique de fermeture des milieux naturels. Cependant, la faible représentativité de leurs habitats au sein de la ZPS nous incite à penser que ces espèces ne pourront jamais atteindre de forts effectifs sur cette dernière.

Parmi les 7 espèces à enjeu modéré, deux sont des rapaces à reproduction forestière (Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore), les autres utilisent des milieux assez différents, que ce soient des falaises, le milieu forestier ou la mosaïque agricole.

Sept espèces présentent un enjeu local de conservation faible. Quatre sont des passereaux de milieux ouverts agricoles, le Milan noir occupe les ripisylves et l'Engoulevent occupe les clairières forestières.

Tableau 32 :Tableau synthétique présentant les différentes espèces de la ZPS selon la hiérarchisation de leur enjeu local de conservation

Espèces prioritaires (à très fort enjeu de conservation)	Espèces à fort enjeu de conservation	Espèces à enjeu de conservation modéré	Espèces à enjeu de conservation faible
Gypaète barbu Vautour moine Vautour percnoptère 3 ESPECES	Aigle royal Bruant ortolan Chouette de Tengmalm Faucon pèlerin Fauvette orphée Pipit rousseline Vautour fauve 7 ESPECES	Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc Grand-duc d'Europe Monticole de roche Petit-duc scops Pic noir Torcol fourmilier 7 ESPECES	Alouette lulu Caille des blés Engoulevent d'Europe Fauvette pitchou Martinet à ventre blanc Milan noir Pie-grièche écorcheur 7 ESPECES

6.2 OBJECTIFS DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

6.2.1 Analyse des objectifs et de leur niveau de priorité

Les objectifs de conservation portent sur les fonctionnalités du milieu qui doivent prioritairement être maintenues ou rétablies, dans le cas du site des Baronnies. Celles-ci émergent d'une analyse par espèces des facteurs actuellement défavorables à leur conservation sur ce site :

- En tenant compte de leur importance respective (précisée dans le tableau n°30 des enjeux par espèce ; importance notée de 1 à 5) ;
- En tenant compte de l'importance de chaque espèce en tant qu'enjeu de conservation, avec l'échelle suivante : Enjeu faible : 1 Enjeu modéré : 3 Enjeu fort : 6 Enjeu très fort : 10

Cette analyse peut d'abord être menée par cortège, pour affiner les besoins de conservation de chacun d'entre eux.

Méthode de calcul : pour chaque menace, somme de leur importance pour les espèces concernées multipliée par l'enjeu de conservation de chacune d'elle.

Tableau 33 : Importance des facteurs défavorables pour les six cortèges d'espèces de la ZPS, pondérée par l'importance des enjeux espèces à l'intérieur de chaque cortège

Facteurs défavorables enregistrés sur le site, avec pondération par espèce	Cortèges d'espèces					
	1 Forêt	2 Rupestre	3 Ouvert altitude	4 Semi ouvert	5 Mosaïque agricole	6 Rivulaires
Activités humaines et aménagements proches des sites de nidification (voies d'escalade, pistes, sentiers, etc.)	60	125	0	0	0	0
Aléas climatiques (sécheresse en période hivernale), hivers rigoureux)	0	0	12	2	4	0
Changements des pratiques agricoles (monoculture, produits phytosanitaires, remembrements, etc.)	16	16	24	16	14	0
Circulation routière	0	0	0	0	3	0
Compétition avec le Grand-duc d'Europe	0	6	0	0	0	0
Dégradation et fermeture des paysages montagnards (abandon du pastoralisme traditionnel, plantation et reconquête forestière)	46	137	48	35	9	0
Exploitation forestière (intensification, homogénéisation, rajeunissement des peuplements, élimination des bois morts, coupes en période de reproduction etc.)	101	0	0	0	0	0
Intervention humaine directe (tir)	0	6	0	0	0	0
Intoxication par appâts empoisonnés destinés aux micromammifères	0	0	0	0	0	1
Intoxications (poisons, plomb, etc.)	20	58	0	0	0	1
Lignes électriques aériennes et câbles aériens	26	88	0	0	0	2
Prédation par le Rat noir	0	1	0	0	0	0
Prédation par le sanglier	0	0	0	0	0	0
Régression et dégradation des ripisylves et des zones humides	0	0	0	0	0	2
Non adaptation du périmètre de la ZPS	50	48	0	0	0	0

Tableau 34 : Importance des facteurs défavorables à la conservation de chaque espèce à enjeu, pondérée par l'importance de ces enjeux

Facteurs défavorables enregistrés sur le site, avec pondération par espèce	Aigle royal	Alouette lulu	Bondrée apivore	Bruant ortolan	Caille des blés	Chouette de Tengmalim	Circaète Jean-le-Blanc	Engoulevent d'Europe	Faucon pèlerin	Fauvette orphée	Fauvette pitchou	Grand-duc d'Europe	Gypaète barbu	Martinet à ventre blanc	Milan noir	Monticole de roche	Petit duc scops	Pic noir	Pie grièche écorcheur	Pipit rousseline	Torcol fourmilier	Vautour fauve	Vautour moine	Vautour percnoptère	Total
Activités humaines et aménagements proches des sites de nidification (voies d'escalade, pistes, sentiers, etc.)	18	0	6	0	0	12	6	0	18	0	0	9	30	2	0	6	0	6	0	0	0	12	30	30	185
Aléas climatiques (sécheresse en période hivernale), hivers rigoureux)	0	0	0	6	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	3	0	0	6	0	0	0	0	18
Changements des pratiques agricoles (monoculture, produits phytosanitaires, remembrements, etc.)	0	2	6	12	2	0	0	2	0	12	0	0	0	0	0	0	6	0	2	12	6	6	10	10	88
Circulation routière	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	4
Compétition avec le Grand-duc d'Europe	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Dégradation et fermeture des paysages montagnards (abandon du pastoralisme traditionnel, plantation et reconquête forestière)	24	4	0	24	0	0	6	3	0	24	3	0	40	0	0	9	0	0	4	24	9	24	40	40	278
Exploitation forestière (intensification, homogénéisation, rajeunissement des peuplements, élimination des bois morts, coupes en période de reproduction etc.)	0	0	6	0	0	18	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0	0	0	30	0	103
Intervention humaine directe (tir)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	6
Intoxication par appâts empoisonnés destinés aux micromammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Intoxications (poisons, plomb, etc.)	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	1	0	0	0	0	0	0	12	20	20	79
Lignes électriques aériennes et câbles aériens	6	0	0	0	0	0	6	0	6	0	0	6	20	0	2	0	0	0	0	0	0	30	20	20	116
Prédation par le Rat noir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Prédation par le sanglier	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Régression et dégradation des ripisylves et des zones humides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Non adaptation du périmètre de la ZPS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	50	30	98

On a donc en synthèse une priorisation qui se dessine, des facteurs sur lesquels il conviendra de se fixer des objectifs :

Tableau 35 : Importance des facteurs défavorables à la conservation sur la ZPS

Facteurs défavorables enregistrés sur le site, avec pondération par espèce	Total
Dégradation et fermeture des paysages montagnards (abandon du pastoralisme traditionnel, plantation et reconquête forestière)	278
Activités humaines et aménagements proches des sites de nidification (voies d'escalade, pistes, sentiers, etc.)	185
Lignes électriques aériennes et câbles aériens	116
Exploitation forestière (intensification, homogénéisation, rajeunissement des peuplements, élimination des bois morts, coupes en période de reproduction etc.)	103
Changements des pratiques agricoles (monoculture, produits phytosanitaires, remembrements, etc.)	88
Intoxications (poisons, plomb, etc.)	79
Aléas climatiques (sécheresse en période hivernale), hivers rigoureux)	18
Non adaptation du périmètre de la ZPS	98

6.2.2 Définition des objectifs de conservation

L'objectif général du réseau Natura 2000 est d'assurer le maintien, le rétablissement ou la conservation d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Afin de répondre à cette exigence réglementaire, les objectifs retenus doivent, conformément aux dispositions de la directive «Oiseaux », contribuer au maintien ou au rétablissement des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Ces objectifs :

- Mettent d'abord en exergue l'importance fondamentale des Vautours et autres rapaces sur la ZPS ;
- Puis traduisent l'analyse des facteurs défavorables sur lesquels il est prioritaire d'agir ;
- Et sont enfin complétés par un objectif transversal de développement de la connaissance et de suivi des espèces à enjeu.

OBJECTIF DE CONSERVATION N°1**Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des populations de vautours et autres rapaces**

La richesse majeure du site est l'accueil de populations de vautours, espèces présentant un très fort degré de vulnérabilité à l'échelle de la France ou de l'Europe. Pour rappel, les Vautours fauves et moines avaient disparus des Alpes depuis plus de 150 ans. Le degré de responsabilité de la France pour la conservation de ces rapaces est très important notamment au travers de cette population du Massif des Baronnies. Celui-ci est d'ailleurs un site transversal entre les populations alpines et pyrénéennes, voire espagnoles. La mise en place de placettes d'alimentation a certainement permis le retour du Vautour percnoptère et la présence récente du Gypaète barbu. Ce programme doit être maintenu et développé.

Les surfaces importantes à la fois de falaises et de massifs forestiers matures constituent une opportunité écologique pour la nidification des rapaces et autres espèces rupestres. De plus, les pelouses d'altitude et les zones agricoles des piémonts offrent à ces espèces des zones de chasse très favorables. C'est donc bien l'hétérogénéité de la physionomie végétale qui concourt à la richesse avifaunistique.

Espèces ciblées prioritairement	ELC	Espèces ciblées secondairement	ELC
Gypaète Barbu	Très fort	Aigle royal	Fort
Vautour fauve	Fort	Faucon pèlerin	Fort
Vautour moine	Très fort	Grand-duc d'Europe	Modéré
Vautour percnoptère	Très fort		

OBJECTIF DE CONSERVATION N°2**Maintenir des paysages montagnards avec abondance de milieux ouverts, sièges des principales fonctions vitales écologiques et biologiques de la plupart des espèces concernées par le site Natura 2000.**

Comme l'analyse fonctionnelle précédente a pu le montrer, les milieux ouverts et notamment les pelouses jouent un rôle prépondérant pour une grande partie des espèces patrimoniales. Elles accueillent une avifaune patrimoniale (passereaux méridionaux) qui trouve, dans ces secteurs, les conditions favorables à leur maintien et développement. Ces milieux représentent également les territoires de chasse privilégiés d'une grande majorité des espèces de la ZPS, et notamment les grands rapaces. La présence de troupeau domestique est un facteur majeur pour le maintien des vautours, puisque les cadavres constituent l'essentiel de leur ressource alimentaire.

Cependant, le massif des Baronnies, comme la plupart des autres massifs collinéens méditerranéens a subi une forte évolution de ses paysages au cours des cinquante dernières années, avec l'abandon progressif des activités agricoles et forestières consécutivement à l'exode rural. Cet abandon progressif a entraîné la fermeture d'une grande majorité des milieux ouverts du massif, tels que les pelouses et les garrigues, et ainsi une colonisation plus ou moins rapide par des ligneux.

Sur les zones de pâturage et les anciens parcours pastoraux, cette colonisation s'est faite et se déroule encore essentiellement par un embroussaillage ou un reboisement par taches des milieux ouverts.

Actuellement, on note des troupeaux d'ovins sur la Montagne de Poët, le secteur de Verclause, la commune d'Eyrole, une grande partie de la Montagne d'Angèle. Sur le plateau Saint-Laurent, le pastoralisme ne semble pas suffisant pour enrayer la dynamique de fermeture.

Espèces se reproduisant en milieux ouverts	ELC	Espèces s'alimentant en milieux ouverts	ELC
Alouette lulu	Faible	Aigle royal	Fort
Bruant ortolan	Fort	Bondrée apivore	Modéré
Caille des blés	Faible	Circaète Jean-le-Blanc	Modéré
Engoulevent d'Europe	Faible	Grand-duc d'Europe	Modéré
Fauvette orphée	Fort	Gypaète barbu	Très fort
Fauvette pitchou	Faible	Milan noir	Faible
Pie-grièche écorcheur	Faible	Petit-duc scops	Modéré
Pipit rousseline	Fort	Vautour fauve	Fort
Torcol fourmilier	Modéré	Vautour moine	Très fort
		Vautour percnoptère	Très fort

OBJECTIF DE CONSERVATION N°3

Garantir la quiétude des sites de nidification vis-à-vis des activités humaines (activités de pleine nature, exploitation forestière, etc.).

La ZPS et le Massif des Baronnies présentent un fort potentiel de développement local et de lien social fondé sur les activités de plein air comme l'escalade, le vol libre, la randonnée pédestre ou cycliste, ou sur des activités d'exploitation de ressources naturelles comme la sylviculture ou la chasse.

Ces activités, à l'heure actuelle, cohabitent bien avec les espèces à enjeu du site, mais elles peuvent rapidement engendrer des échecs de reproduction de plusieurs espèces à enjeu majeur et très fort. Suivre ces activités pour anticiper et prévenir les problèmes pouvant survenir est donc essentiel sur la ZPS, tout en renforçant la valorisation sociale de la richesse patrimoniale des Baronnies à travers ces pratiques.

Espèces se reproduisant en milieux forestiers	ELC	Espèces se reproduisant en milieux rupestres	ELC
Chouette de Tengmalm	Fort	Aigle royal	Fort
Circaète Jean-le-Blanc	Modéré	Faucon pèlerin	Fort
Pic noir	Modéré	Grand-duc d'Europe	Modéré
Vautour moine	Très fort	Martinet à ventre blanc	Faible
Bondrée apivore	Modéré	Vautour fauve	Fort
		Vautour percnoptère	Très fort

OBJECTIF DE CONSERVATION N°4

Réduire les risques de collision et d'électrocution associés aux lignes électriques.

Les lignes électriques sont toujours une menace parmi les plus importantes, notamment pour les grands rapaces qui constituent une grande partie des espèces à enjeu majeur et très fort de la ZPS des Baronnies – Gorges de l'Eygues. Les lignes des Baronnies sont modestes en quantités et en importances mais elles sont aussi assez anciennes et parfois mal disposées.

Espèces concernées	ELC
Aigle royal	Fort
Circaète Jean-le-Blanc	Modéré
Grand-duc d'Europe	Modéré
Gypaète barbu	Très fort
Milan noir	Faible
Vautour fauve	Fort
Vautour moine	Très fort
Vautour percnoptère	Très fort

OBJECTIF DE CONSERVATION N°5

Assurer le maintien d'îlots forestiers en libre évolution, notamment dans les secteurs favorables à la nidification du Vautour moine et maintenir une bonne biodiversité dans les parcelles exploitées.

De même, la présence de grands massifs forestiers, à l'écart des activités humaines, permet la présence de rapaces ou d'espèces forestières remarquables comme le Vautour moine et la Chouette de Tengmalm.

Les Vautours moines ont besoin pour nidifier d'espaces forestiers préservés, avec notamment de vieux arbres tabulaires et une grande quiétude. Les secteurs choisis sont le plus souvent difficilement accessibles, en pente ou bordés de falaises. Eviter toute intervention dans les secteurs de nidification actuels ou potentiels du Vautour moine est essentiel à la poursuite du succès de sa réintroduction. Natura 2000 offre des financements pour cela mais les secteurs concernés doivent faire partie du périmètre du site.

Les autres espèces forestières ont besoin de milieu en bon état qui, dans un contexte d'exploitation sylvicole, résultent de l'application des bonnes pratiques édictées dans la plupart des documents forestiers, et notamment : maintien d'îlots de sénescence et des arbres habitats, évitement maximum des coupes rases sur des parcelles importantes, en privilégiant pour le taillis le balivage ou le taillis sous futaie et un allongement des rotations.

Rapaces forestiers (sauf Gypaète)	ELC
Vautour moine	Très fort
Circaète Jean-le-Blanc	Modéré
Chouette de Tengmalm	Fort
Bondrée apivore	Modéré
Pic noir	Modéré
Engoulevent d'Europe	Faible

OBJECTIF DE CONSERVATION N°6

Assurer le bon fonctionnement et la richesse des écosystèmes associés à l'agriculture.

Les zones agricoles en mosaïque et non intensives accueillent une très grande diversité d'espèces, tant pour leur reproduction que pour leur alimentation. De plus, ces secteurs abritent des espèces à très fort et fort enjeu local de conservation, ce qui leur confère un intérêt majeur dans la conservation de l'avifaune patrimoniale de la ZPS.

Ainsi, un des axes de la politique de conservation des habitats de l'avifaune à enjeu de la ZPS doit s'orienter vers la restauration et le maintien du paysage rural traditionnel des Baronnies.

Cet objectif comprend en outre celui de réduire au maximum l'usage de produits intoxiquant la faune sauvage et notamment les grands rapaces situés en bout de chaîne alimentaire (poisons pour micromammifères, plomb, etc.).

Toutes les espèces sauf Chouette de Tengmalm, Pic noir dans une moindre mesure.

OBJECTIF DE CONSERVATION N°7

Améliorer et partager les connaissances sur l'avifaune de la ZPS des Baronnies

L'état des lieux mené cette année et les connaissances du site en général restent assez incomplets sur un certain nombre d'espèces. La ZPS est sous prospectée par les naturalistes compte tenu de sa richesse. Améliorer les connaissances sur certaines espèces discrètes comme le Circaète Jean-le-Blanc, la Chouette de Tengmalm ou la Bondrée apivore et celles des milieux ouverts sera nécessaire pour adapter progressivement les actions de gestion.

Le suivi des espèces de vautours est également à approfondir, particulièrement pour connaître les causes d'échecs de reproduction chez le Vautour moine.

Cette connaissance doit être mise à profit pour un travail de collaboration entre les naturalistes et les acteurs locaux (élus, collectivités, pratiquants des activités de pleine nature). Le porter à connaissance général (espèces du site et éléments d'écologie) et régulier (sites et/ou secteurs de nidification devant faire l'objet d'une forte vigilance quant aux besoins de quiétude pour la reproduction) permettront à tous les acteurs d'agir positivement à leur niveau ;

Rapaces forestiers (sauf Gypaète)	ELC	Espèces des milieux ouverts	ELC
Vautour moine	Très fort	Bruant ortolan	Fort
Gypaète barbu	Très fort	Pipit rousseline	Fort
Circaète Jean-le-Blanc	Modéré	Fauvette orphée	Fort
Chouette de Tengmalm	Fort	Fauvette pitchou	Faible
Bondrée apivore	Modéré		

6.2.3 Synthèse et hiérarchisation des objectifs de conservation

Chacun des objectifs définis plus haut ont maintenant été hiérarchisé en fonction de l'importance de leur mise en place. Il s'agit de leur priorité de mise en œuvre. Par exemple, au vue de l'importance des populations de vautours sur la ZPS, le soutien de leur état de conservation est une priorité plus importante que le soutien aux bonnes pratiques agricoles puisque celles-ci sont peu menacées et déjà favorables à la biodiversité.

Tableau 36 : Hiérarchisation des grands objectifs de développement durable définis sur la ZPS des Baronnies

Intitulé de l'objectif	Priorité
Objectif 1 : Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des populations de vautours et autres rapaces	1 – Très élevée
Objectif 2 : Maintenir des paysages montagnards avec abondance de milieux ouverts, sièges des principales fonctions vitales écologiques et biologiques de la plupart des espèces concernées par le site Natura 2000.	1 – Très élevée
Objectif 3 : Garantir la quiétude des sites de nidification vis-à-vis des activités humaines (activités de pleine nature, exploitation forestière, etc.)	2 – Elevée
Objectif 4 : Réduire les risques de collision et d'électrocution associés aux lignes électriques	2 – Elevée
Objectif 5 : Assurer le maintien d'îlots forestiers en libre évolution, notamment dans les secteurs favorables à la nidification du Vautour moine et maintenir une bonne biodiversité dans les parcelles exploitées.	2 – Elevée
Objectif 6 : Assurer le bon fonctionnement et la richesse des écosystèmes associés à l'agriculture.	3 – Modérée
Objectif 7 : Améliorer et partager les connaissances sur l'avifaune de la ZPS des Baronnies	3 – Modérée

Le Tome 2 présentera la stratégie de gestion choisie pour atteindre ces objectifs de conservation.

La définition du périmètre initial étant principalement basée sur la présence de rapaces rupestres, certains massifs forestiers mériteraient leur intégration dans le périmètre au vu de l'installation récente du Vautour moine.